

ACADEMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

Fondée en 1913

Bulletin 2017

VOL. 33^{ème}

**ACADEMIE
DE L'ILE DE LA REUNION**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE-FRATERNITE

ARRETE DU 13 MAI 1913
Portant création de l'Académie de l'Île de La Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854; Conseil privé entendu,

ARRETE :

ART. 1^{er} - Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2 - L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur

ART. 3 - Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 4 - Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou de leurs travaux antérieurs.

ART. 5 - Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

ART. 6 - Les membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou de mémoires présentés à cette société.

ACADÉMIE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION, 2017
imprimé avec la participation de la Région Réunion

Photo de couverture :

« Les élèves du lycée Pierre Lagourgue de Trois-Mares célèbrent les 70 ans de la départementalisation avec la participation de nombreux membres de l'Académie de l'Île de La Réunion ». 4 mai 2016.

Photo J. Chane Kuang Sang - Lycée P. Lagourgue.

ISSN : en cours

Le Code de la propriété industrielle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ART. 7 - Le titre de membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

ART. 8 - La qualité de membre correspondant peut-être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

ART. 9 - L'Académie choisit dans son sein un Président, un vice-Président et un Secrétaire général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utiles d'y apporter par la suite.

ART. 10 - Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

ART. 11 - L'Académie est autorisée à recevoir tous les dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

ART. 12 - Un bulletin annuel publiera les comptes-rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

ART. 13 - Un local sera mis par la colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

ART. 14 - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal et Bulletin Officiels de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913
H. GARBIT

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière, à la même époque, au même endroit du bulletin précédent, je réfléchissais à la rapidité du temps qui passe... Cette année, j'ai l'impression que ce temps accélère encore plus... Cependant j'ai quelques raisons de me féliciter de la bonne marche de notre Académie... Ce bulletin, comme je l'ai toujours souhaité et comme les statuts le prévoient, est résolument annuel. L'équipe, qui le rédige et le compose, évolue, certains sont fidèles au poste, d'autres s'en vont et leur départ est compensé par de nouveaux arrivants qui créent de nouvelles rubriques... Bref, notre bulletin vit et continue à jouer les rôles, extrêmement importants pour moi, d'être cette liaison pérenne entre tous nos collègues académiciens actuels et d'apporter la preuve aux académiciens des générations futures, qui nous liront dans cinquante ans... qu'en 2017, leurs aînés se préoccupaient de transmettre le patrimoine intellectuel de notre île de La Réunion, répondant ainsi aux vœux du Gouverneur GARBIT qui créa, il y a plus de 103 ans maintenant, notre institution et y nomma les plus beaux esprits de son temps.

La photo de couverture qui orne ce numéro de notre bulletin mérite quelques explications : c'est une fresque humaine composée d'élèves du Lycée Pierre Lagourgue de Trois-Mares au Tampon, dont l'un des professeurs d'histoire-géographie, animateur des journées du RéSEAU UNESCO est notre dynamique collègue Gilles GAUVIN. Cette photo prise à l'occasion de la journée unesco 2016, à laquelle participent régulièrement maintenant nombre de nos collègues, a été faite pour rappeler les 70 ans de la départementalisation : 1946-2016. A plusieurs titres, elle mérite de figurer en couverture d'un bulletin de l'Académie... Tout d'abord, elle permet de souligner le partenariat mis en place entre le lycée Pierre Lagourgue et l'Académie concrétisé par la signature d'une convention entre la proviseure et le président de l'Académie, grâce, encore, à l'entremise de Gilles GAUVIN. Elle est une allusion aux débats sur la départementalisation qui ont animé nos séances plénières des 8 mars et 8 octobre derniers. Enfin, le chiffre 2016 nous rappelle que ce bulletin, bien que portant la mention « 2017 » contient en fait le bilan de nos actions 2016 ; comme celui de l'année dernière, estampillé pourtant « 2016 » contient les procès-verbaux de nos séances de 2015 et relate donc la vie de l'Académie en 2015.

L'équipe de rédaction, comme je le disais au début de ce mot, s'est modifiée. Grâce au noyau dur de fidèles réunis autour de moi et animé du même désir de faire « sortir » ce bulletin, coûte que coûte, malgré les contraintes budgétaires, les subventions en constante diminution (un grand merci quand même à Marie Jo LO THONG de la DAC OI qui nous a apporté cette année

un soutien inespéré!), le bulletin s'enrichit d'une nouvelle rubrique: « A la redécouverte de nos aînés académiciens ». Il s'agit d'en savoir un peu plus sur les membres titulaires qui ont occupé avant nous les fauteuils de l'Académie. Le champ est vaste! A raison d'une moyenne de 7 membres par fauteuil (que multiplie 25...) cela ne fait pas moins de 175 courtes biographies à rédiger...

Notre nouveau collègue Raoul LUCAS, s'est lancé à la tâche! Souhaitons qu'il ne reste pas seul... En tout cas, grâce à lui, je sais maintenant qui était Emile CALLOT et très sincèrement je pense que nombre d'entre nous ne le savaient pas non plus...

Jean-François HIBON de FROHEN, outre les responsabilités de trésorier qu'il a bien voulu accepter, suite à la démission de Fred MUSSARD, coordonne aussi maintenant l'édition du bulletin. Qu'il en soit vivement remercié ainsi que tous ceux (encore une fois trop nombreux pour être tous cités...) qui, par leurs activités et leur capacité de nous fournir régulièrement des contributions de qualité, participent au renom sans cesse grandissant de notre Académie.

Alain-Marcel VAUTHIER

LES FAUTEUILS ACADÉMIQUES DEPUIS 1913

Le premier Président nommé par le Gouverneur GARBIT en mai 1913 a été Jules HERMANN.

Vingt membres fondateurs ont été aussi nommés par le Gouverneur GARBIT en juin 1913: Henri AZÉMA, Gaston BAILLY, René BÉNARD, Adrien BERGET, Jean BERTHO, Rémy CHATEL, Émile CREUSE, François CUDENET, Athanase GARSIAULT, Mézière GUIGNARD (Vice-président), Jules HERMANN (Président), Paul HERMANN (Secrétaire adjoint), Anatole HUGOT, Gustave MANÈS (Secrétaire général), Adrien MERLO, Louis OZOUX, Jules PALANT, Gustave REUILLARD, François RICCI, Auguste de VILLÈLE.

Cinq autres membres seront élus par l'Assemblée (article 5 de l'arrêté organique du 11 mai 1913) portant, comme prévu, le nombre de titulaires à 25: Adrien BLAY, Paul BONNET, Albert LOUGNON (père), Albert MAGNIN, Maurice des RIEUX.

1^{er} Fauteuil: Dr Henri AZÉMA, Albert LOUGNON (fils), Max FOURNIER, Pierre GÉRARD, Robert CHAUDENSON, **Mgr Gilbert AUBRY**

2^e Fauteuil: Gaston BAILLY, Antoine GIABICANI, René LEGRAS, Mme Louis MAS, Suzanne GREFFET-KENDIG, Gilbert MANÈS, **Enis ROCKEL**

3^e Fauteuil: René BÉNARD, Jean BENOIT-TERRIN, Eugène POISSON, Mme Luc DUPONT (née Gabrielle HOARAU), Camille GÉRARD, **Gilbert GÉRARD**

4^e Fauteuil: Adrien BERGET, Théophile GAUTIER, Maurice MERLO, Abbé Herbert MONDON, Jean-Marc MIGUET, **Michel BOYER**

5^e Fauteuil: Jean BERTHO, Gaspard MIREL, Vincent BOYER DE LA GIRODAY, Pierre RIVALS, Jean DEFOS du RAU, Paul PADOVANI, M. MOUNIER LONGPRÉ, Dr Jacques THOMAZI, M^e Fernand COLARDEAU, Jean MAS, **Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ**

6^e Fauteuil: Rémy CHATEL, Albert FRÉJAVILLE, Dr Octave DÉRAMOND, Martin de VIVIÈS, Emile CALLOT, R P Jean BARASSIN, Dr SARTHRE, Dr Roger SERVEAUX, **Jean-François SAM LONG**

7^e Fauteuil: Emile CREUSE, Évenor LACOUTURE, Mme Ludovic REVEST, Gouverneur VINCENT DOLOR, **Gabriel GÉRARD**

8° Fauteuil : François CUDENET, Georges JACQUIER, Dr Victor MAC AULIFFE, M^e Henry FOUCQUE, Raymond OZOUX, Raymond CHARLES, Henri NEGREL, **Claude WANQUET**

9° Fauteuil : Athanase GARSALT, Maurice JEAN, G. LAMÉNARDIE, Jean FARCHI, M. GIRARD, M. DURAND, André SCHERER, **Jeanne ANDRÉ**

10° Fauteuil : Méziaire GUIGNARD, Dr ARCHAMBEAUD, Gilbert SARON, Albert LOUGNON (fils), Serge YCARD, **Fred MUSSARD**

11° Fauteuil : Jules HERMANN, Henri GÉRARD, Joseph CARO, Maxime RIVIÈRE, **Claude MIGNARD**

12° Fauteuil : Paul HERMANN, Marcel GAULTIER, M. CORMARY, E. BERGÈSE, Dr André ROLE, René ROBERT, **vacant**

13° Fauteuil : Anatole HUGOT, Paul GUÈZÉ, Albert RAMASSAMY, **Sabine THIREL**

14° Fauteuil : Dr Gustave MANÈS, Joseph de MONTS de SAVASSE, Donald D'EMMEREZ de CHARMOY, Hubert GERBEAU, Bernard MAREK, **Eric BOULOGNE**

15° Fauteuil : Adrien MERLO, Eugène MASSINOT, Serge PERSONNÉ, **Christian LANDRY**

16° Fauteuil : Dr Louis OZOUX, Émile MACÉ, Alfred de GIRY, Raymond TRENDÉL, Armand BARAU, **Catherine LAVAUX-BLOCH-LAINÉ**

17° Fauteuil : Jules PALANT, Fernand SANGLIER, Jean RABOT, Mme Yves LAPIERRE, Urbain LARTIN, **Jean-Jacques DALLEAU**

18° Fauteuil : Gustave REUILLARD, Hippolyte FOUCQUE, Harry GRUCHET, **Gilles GAUVIN**

19° Fauteuil : François RICCI, Abbé Félix HOARAU, Jules PALANT, Mgr François CLÉRET de LANGAVANT, Michel CHABIN, Christian MERLE, **Mario SERVIABLE**

20° Fauteuil : Auguste de VILLÈLE, M. SÉJOURNÉ, Émile HUGOT, **Dureau REYDELLET**

21° Fauteuil : Adrien BLAY, Adrien JACOB de CORDEMOY, Dr DUFOUR, R. COSTE, Marcel DUCROT, Thérésien CADET, Thierry Nicolas TCHAKALOFF, **Marco AH KIEM**

22° Fauteuil : Paul BONNET, Albert PLANCHET, Raphaël BARQUISSAU, Paul CAUBET, André KOPP, Émile HIBON, Yves PÉROTIN, Yves DROUHET, **Jean-François HIBON de FROHEN**

23° Fauteuil : Albert LOUGNON (père), Alfred MOTAIS de NARBONNE, Victor GAUTREZ, J. PÉLISSIER, Maurice de GAILLANDE, Henri CORNU, **Michel ALBANY**

24° Fauteuil : Albert MAGNIN, Paul BERG, Jean VINSON, **Alexis MIRANVILLE**

25° Fauteuil : Maurice des RIEUX, Dr Raymond VERGÈS, André BERNOT, Marcel VAUTHIER, **Alain-Marcel VAUTHIER**

LISTE DES ACADÉMICIENS ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016

MEMBRES DU BUREAU

Président: Alain-Marcel **VAUTHIER**

Vice-président: Christian **LANDRY**

Secrétaire générale: Claude **MIGNARD**

Trésorier: Fred **MUSSARD**

Secrétaires généraux adjoints: Jean-Jacques **DALLEAU** et Jean-François

HIBON de FROHEN

Responsable du site internet: Gilles **GAUVIN**

Coordinatrice du bulletin: Sabine **THIREL**

MEMBRES TITULAIRES

1^{er} fauteuil: Mgr Gilbert AUBRY, Évêque de La Réunion, Poète. St-Denis. Élu le 6 septembre 1984. *Officier de la Légion d'honneur, Commandeur des Arts et Lettres*

2^e fauteuil: Enis Omar ROCKEL, Écrivain, guide-conférencier. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011

3^e fauteuil: Gilbert GÉRARD, Médecin biologiste, immuno-hématologue (e. r.). Ste-Marie. Élu le 31 mai 2011

4^e fauteuil: Michel BOYER, ancien Président de l'université de La Réunion. La Montagne. Élu le 20 novembre 2000. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier des Palmes académiques*

5^e fauteuil: Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ, Professeur d'Histoire et Géographie. La Montagne. Élu le 6 septembre 2011

6^e fauteuil: Jean-François SAM-LONG, Écrivain. Ste-Marie. Élu en 1988. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

7^e fauteuil: Gabriel GÉRARD, ancien Directeur de l'ANT. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1976. *Officier de l'Ordre national du Mérite*

8^e fauteuil: Claude WANQUET, Historien. Professeur des universités (e. r.). St-Gilles-les-Bains. Élu en 1966. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des Palmes académiques*

9^e fauteuil: Jeanne ANDRÉ, Médecin (e. r.). Le Tampon. Élu en 1978. *Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques*

10^e fauteuil: Fred MUSSARD, Écrivain, Directeur d'école (e. r.). St-Joseph. Élu le 13 décembre 2014

11^e fauteuil: Claude MIGNARD MOY de LACROIX, Écrivain, Médecin neurologue (e. r.). St-Pierre. Élu le 2 août 2004

12^e fauteuil: Vacant

13^e fauteuil: Sabine THIREL, Écrivain, ancienne Conseillère principale d'éducation. St-Denis. Élu le 6 mars 2012

14^e fauteuil: Éric BOULOGNE, Écrivain, ancien Conseiller pédagogique. Ste-Marie. Élu le 19 mars 2014. *Chevalier des Palmes académiques*

15^e fauteuil: Christian LANDRY, ancien Proviseur. St-Joseph. Élu le 21 février 2011. *Officier des Palmes académiques*

16^e fauteuil: Catherine LAVAUX BLOCH-LAINÉ, Écrivain, ancienne chef d'entreprise. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1989. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*

17^e fauteuil: Jean-Jacques DALLEAU, Professeur de mathématiques (e. r.). St-Denis. Élu le 15 octobre 2014. *Officier des Palmes académiques*

18^e fauteuil: Gilles GAUVIN, Professeur d'histoire-géographie. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011

19^e fauteuil: Mario SERVIABLE, Écrivain, Géographe, ancien Inspecteur de la DDJS. St-Denis. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*

20^e fauteuil: Dureau REYDELLET, Écrivain, ancien cadre des Sucreries de Bourbon. St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole*

21^e fauteuil: Marco AH KIEM, Sculpteur. Ilet Quinquina, Domenjod Ste-Clotilde. Élu le 19 mars 2014

22^e fauteuil: Jean-François HIBON de FROHEN, Pharmacien, Dirigeant de l'industrie pharmaceutique (e. r.). La Montagne. Élu le 15 octobre 2014.

23^e fauteuil: Michel ALBANY, ancien Directeur du CRDP. La Montagne. Élu le 29 novembre 2004. *Commandeur des Palmes académiques*.

24^e fauteuil: Alexis MIRANVILLE, Professeur d'histoire-géographie (e. r.). St-Gilles-les-Hauts. Élu le 21 février 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur*

25^e fauteuil: Alain-Marcel VAUTHIER, Conservateur en Chef des Bibliothèques (e. r.), ancien Directeur de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques*

MEMBRES ASSOCIÉS

- Guy AGÉNOR, ancien Cadre de banque. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015.
- François Louis ATHÉNAS, Photographe. St-Gilles-les-Bains. Élu le 5 octobre 2015
- Arnaud BAZIN, Professeur d'éducation musicale. La Montagne. Élu le 5 octobre 2015
- Wilfrid BERTILE, Géographe, Professeur des universités (e.r.). Ancien maire et conseiller général de St-Philippe, ancien vice-président du Conseil Régional, ancien député. Élu le 8 octobre 2016. *Chevalier de la Légion d'honneur*
- Pierre BRIAL, Géomètre Expert, Écrivain. St-Gilles-les-Hauts. Élu le 19 mars 2014
- Jean-Bernard CASTILLON, Professeur des universités à la retraite (mathématiques). Le Tampon. Élu le 19 mars 2014
- Bernard CHAMPION, Ethnologue, Professeur des universités (e. r.). Les Avirons. Élu le 20 avril 2015
- Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Professeur des universités (e.r.). St-Denis. Élu le 8 octobre 2016
- David GAGNEUR, Chef de mission de l'Icône historique de l'océan Indien. St-Denis. Élu le 15 octobre 2014
- Christian GERMANAZ, Géographe, Maître de conférences à l'université de La Réunion. Le Tampon. Élu le 6 mars 2012
- Reine-Claude GRONDIN, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élu le 8 mars 2016
- Albert JAUZE, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élu le 21 février 2011
- Jean-Pierre LASELVE, Écrivain, Musicien, Ethnologue. Ste-Marie. Élu le 31 mai 2011
- Raoul LUCAS, Sociologue, Maître de conférence à l'Université de La Réunion. St-Denis. Élu le 8 octobre 2016, *Chevalier de la Légion d'honneur*
- Laurence MACÉ, Directrice de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 19 mars 2014

- Philippe MAIRINE, Professeur de SVT (e. r.). St-Joseph. Élu le 5 octobre 2015
- Robert MERLO, Greffier divisionnaire (e. r.) du Tribunal de grande instance de St-Denis. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015
- Frédéric PAYET, Professeur d'Histoire et Géographie. St-Denis. Élu le 6 mars 2012
- Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Océanographe, Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de St-Denis. St-Denis. Élu le 20 avril 2015. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Arts et Lettres, Chevalier du Mérite maritime*
- Michel THOUILLOT, Écrivain, professeur de Lettres (e. r.). St-Pierre. Élu 15 octobre 2014

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Roger BOUR, Chercheur, Muséum d'Histoire naturelle de Paris, Montgeron, Essonne (91). Élu en 1980
- Robert BOURGAT, Professeur honoraire de l'université de Perpignan, Conservateur honoraire du Muséum de Perpignan. Perpignan (66). Élu en 1997. *Officier des Palmes académiques, Officier de l'Ordre du Mono (République togolaise)*
- Michel CHABIN, Archiviste (e. r.). Pau (64). Élu en 1983
- Michel DIFENBACHER, ancien Préfet, ancien Président du Conseil général du Lot-et-Garonne, ancien Député. Birac-sur-Trec, Lot-et-Garonne (47). Élu le 5 octobre 2015, *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques*
- Patrick IMHAUS, Écrivain, ancien Ambassadeur. Paris (75). Élu en 2012
- Alexandre RETHEAU, étudiant. Paris (75). Élu en 2016
- Jean Claude REY, Chirurgien Orthopédiste (e. r.). Angers (49). Élu en 1981
- Catriona SETH, Professeur des universités. Oxford (Angleterre). Élu le 20 avril 2015
- André THILL, Conservateur général des Bibliothèques (e. r.). Paris (75). Élu en 2013. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques, Chevalier des Arts et Lettres*

MEMBRES HONORAIRES

- Yves DROUHET, Conservateur en Chef des Bibliothèques (e. r.), ancien Directeur régional des Affaires culturelles. St-Denis. 2014. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques, Commandeur des Arts et Lettres*
- Jean MAS, Notaire (e. r.). St-Denis, 2010
- Albert RAMASSAMY, Ancien Proviseur, Sénateur (e. r.). St-Denis, 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques*

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 8 MARS 2016

Présents : Alain-Marcel VAUTHIER, Christian LANDRY, Jean François HIBON de FROHEN, Catherine LAVAUX, Mgr Gilbert AUBRY, Sabine THIREL, Jeanne ANDRÉ, Mario SERVIABLE, Gilles GAUVIN, Laurence MACÉ, Philippe MAIRINE, Bernard CHAMPION, Reine-Claude GRONDIN, Robert MERLO, Michel THOUILLOT, Guy AGÉNOR, Énis ROCKEL, Jean Pierre LASELVE, Eric BOULOGNE, Gilbert GÉRARD, Mario AH-KIEM

Absents excusés : Alexis MIRANVILLE, Claude MIGNARD, Michelle MARIMOUTOU, Arno BAZIN, Fred MUSSARD, Claude WANQUET, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Jean-Jacques DALLEAU, Christian GERMANAZ, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN

Absents : Frédéric PAYET, Jean-François SAM LONG, René ROBERT, Albert JAUZE, Gabriel GÉRARD, Dureau REYDELLET, Michel ALBANY, Jean-Bernard CASTILLON, Stéphane CICCIONE, David GAGNEUR, François-Louis ATHÉNAS, Marco AH-KIEM

La séance est ouverte à 14h05.

1 - Nouvelles

- Un hommage est rendu à Urbain LARTIN, membre honoraire de l'Académie, décédé en février 2016. Le président lui avait déjà rendu l'hommage qu'il méritait dans la presse locale.

- Cycle de Conférences : Bernard BATOU a proposé à l'Académie de présenter ses conférences à la gare de Sainte-Suzanne. L'assemblée approuve et se réjouit de cette ouverture.

- Jean-Pierre LASELVE, unanimement apprécié de ses collègues de l'Académie, quitte La Réunion définitivement. Le Président cite plusieurs de ses ouvrages sur la Musique traditionnelle de La Réunion. Sa bibliographie précise qu'en plus d'être musicologue, il est aussi ethnologue. La proposition de le nommer « Membre correspondant de l'Académie » est soumise à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité. Jean Pierre accepte sa nomination et souligne qu'il est également à l'origine de la réédition des contes créoles « Z'histoire d'Moune » de Pa Sarles.

- Le président annonce que sa conférence sur la Maison RIEUL, située rue Félix Guyon et devenue le siège du Tribunal administratif de La Réunion et de Mayotte, sera rémunérée et que cette rémunération sera versée à l'Académie.

2 - Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre dernier

Le Président Alain-Marcel VAUTHIER présente le compte-rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2015. Il est demandé de supprimer le sous-titre « Assemblée plénière ». A cette correction près, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Présentation d'un membre associé et nouvelle candidature

Reine-Claude GRONDIN, nouveau membre associé de l'Académie est intronisée par le président. Elle présente brièvement son cursus et sa carrière, passant de ses travaux et articles sur les « Petits Blancs des Hauts » à « L'idée coloniale dans le Limousin ».

Une nouvelle candidature comme membre associé est proposée par le président, celle de Jean-Luc CLAIREMBAULT, agrégé d'anglais, qui a travaillé sur de nombreuses traductions littéraires et à qui il a été proposé d'effectuer celle de Frédéric MOUAT « A trip to Reunion » qui pourrait faire l'objet d'une publication par l'Académie.

4 - Bulletin 32

Jean-François HIBON de FROHEN et Sabine THIREL font le point sur :

- les articles reçus de Gilles GAUVIN, Pierre BRIAL, Énis ROCKEL, Éric BOULOGNE, Jean-François HIBON de FROHEN (une causerie inédite de Gilles-François CRESTIEN).

- les conférences de Fred MUSSARD, Sabine THIREL, Alexis MIRANVILLE, Jean-François HIBON de FROHEN.

- Les textes attendus de GERMANAZ, Alain-Marcel VAUTHIER, Histoire de la Bibliothèque départementale, le tableau de PATU de ROSEMONT.

- Divers résumés de conférences, y compris celles faites lors du salon Athéna.

- L'article de Michel THOUILLOT qui se propose de rendre compte de toutes les publications des académiciens des années 2014 et 2015, pour peu qu'il ait reçu d'eux une courte synthèse de présentation de leur livre. A ce jour, il a un article assez consistant à proposer mais il est loin d'avoir reçu toutes les contributions

des académiciens-auteurs. Michel THOUILLOT se proposait aussi de présenter une sélection de livres publiés par des non-académiciens mais se rapportant à La Réunion. Cette sélection devait être proposée par les académiciens. N'ayant reçu que deux comptes rendus de lecture, il propose d'abandonner cette idée, au moins pour cette année. Gilles GAUVIN suggère de ne pas perdre ces comptes-rendus de lecture et de les publier sur notre site internet. Devraient bientôt lui être livrés :

- *Les Îles Eparses* d'Alain HOARAU, ancien membre associé de l'Académie - Réédition – préface d'André ORAISON.

- *Histoire du diocèse de La Réunion* et la 3^{ème} édition de *Le Tampon au fil du temps* d'Enis ROCKEL.

– Une question reste en suspens, celle de la photo de couverture. Les propositions sont les bienvenues.

Il est rappelé que la date limite de livraison des textes est fixée au 15 mars avec une dernière tolérance au 31 mars.

5 - Les projets

- **Anthologie** : Un point sur l'avancement du projet *d'Anthologie des récits de voyages à La Réunion* est présenté à l'assemblée par Jean-François HIBON de FROHEN. L'idée n'est pas de refaire le livre d'Albert LOUGNON *Sous le signe de la Tortue* mais de réunir des textes allant des origines jusqu'au XIX^e siècle. Le XX^e siècle n'est pas interdit mais la plupart des textes de cette période ne sont pas encore tombés dans le domaine public. Ainsi du livre de Roger VAILLANT protégé par les droits d'auteurs. Jean-Pierre LASELVE qui connaît bien son fils, Patrick VAILLANT, l'approchera et lui demandera son accord.

Notre propos est de réaliser un livre accessible au grand public, qui donne envie d'aller chercher l'ouvrage original et de le lire.

Chaque académicien intéressé par ce projet choisit un texte, rédige une introduction dans laquelle est présente l'auteur, situe l'extrait au sein de l'œuvre et souligne l'intérêt du texte qu'il propose. Format moyen : 30.000 signes, soit 4.600 mots et 12 pages en Arial 11.

Afin d'assurer l'harmonie et la cohérence de l'ensemble, un comité de rédaction a été constitué composé des six membres suivants : Alain-Marcel VAUTHIER (président), Jean-François HIBON de FROHEN, Michelle MARIMOUTOU, Sabine THIREL, Pierre BRIAL et Christian GERMANAZ.

- **Charles BAUDELAIRE** : Mario SERVIABLE qui, en lien avec le projet précédent, nous parle de sa conférence sur Charles BAUDELAIRE dans son *Voyage au pays du vivre ensemble*. Voyage fondamental pour l'interculturalité, pour la littérature, pour La Réunion. Charles BAUDELAIRE, âgé de 20 ans, peut être considéré comme le premier touriste de La Réunion, en ce qu'il est le premier à avoir voyagé pour son agrément. Il précise que c'est Nicole ROBINET de la SERVE qui est à l'origine du voyage de BAUDELAIRE dans l'île.

- **Roland GARROS** : Mario SERVIABLE présente ensuite son projet de « panthéonisation » de Roland GARROS en 2018. Il y a eu 1 400 000 français morts pendant la Grande Guerre et pas un seul représentant ne se trouve au Panthéon à ce jour.

Ce projet est porté par 1) La Réunion 2) la Légion d'honneur et le Général Yvon LUCAS, 3) l'aéronautique à Toulouse, 4) l'autorité militaire, 5) le monde sportif (R. GARROS ayant été champion cycliste à son époque), 6) la base aérienne Roland GARROS de Gillot.

- **Journée réSEAU** (des écoles associées à l'UNESCO) au Lycée Pierre LAGOURGUE au Tampon, le 4 mai. Gilles GAUVIN rappelle qu'il s'agit d'intervenir à trois reprises (mais on peut diminuer la répétition...) pour échanger avec trois groupes d'élèves pendant 40 minutes. Le thème général de cette année est la départementalisation, mais tout est accepté à partir du moment où on ouvre les yeux des élèves sur le patrimoine et l'histoire de La Réunion. Les propositions doivent lui être adressées avant le lundi 22 mars afin de lui laisser le temps de finaliser un programme.

6 - Débat sur la départementalisation

La Réunion commémore en 2016 le 70^e anniversaire de la départementalisation.

Gilles GAUVIN a été chargé de lancer le débat à travers une courte présentation exposant la problématique de cette question.

Exposé de Gilles GAUVIN :

Gilles GAUVIN a été chargé d'ouvrir la réflexion sur le 70^e anniversaire de la départementalisation. Il rappelle tout d'abord que cette période de l'histoire réunionnaise est à l'échelle d'une vie dans l'histoire d'une communauté insulaire elle-même très courte. L'objectif de son intervention n'est ni de retracer l'historique du processus ayant conduit à la départementalisation, ni de rappeler les « années de combat » entre défenseurs du statut départemental et partisans de l'autonomie démocratique et populaire. Il s'agit plutôt en fait d'ouvrir des pistes

de réflexions pour, comme le dit Alain-Marcel VAUTHIER sur le mot d'accueil du site internet de l'Académie, « faire valoir les richesses réunionnaises d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

Gilles GAUVIN rappelle qu'un des fils du grand patchwork que constitue la société réunionnaise est la problématique identitaire. L'espace politique, au sens d'espace de vie en commun, qui s'est ainsi développé en 350 ans porte avec lui la question originelle des liens entre l'île et sa métropole. Or ces liens sont définis par un statut, colonie puis département, qui a engendré des réalités économiques et sociales, en particulier du fait de deux siècles d'esclavage.

Parler du statut de La Réunion, pour ce qu'il fut, ce qu'il est, ou ce qu'il pourrait devenir un jour, c'est forcément mener une réflexion en termes géopolitiques. Cela veut dire qu'il faut se pencher sur les rivalités de pouvoir et/ou les influences qui se jouent à des échelles différentes sur l'île et hors de l'île. Or ces tensions politiques sont à liées aux représentations que chacun se fait de sujets multiples comme celui de la langue, de la religion, de l'économie, ou encore de la démographie de notre territoire.

Pour éclairer son propos, Gilles GAUVIN rappelle tout d'abord qu'on oublie trop souvent que la Constitution de l'an III (22 août 1795) avait fait des Mascareignes des départements français. Pourtant la non-application de ce statut permet déjà de réfléchir sur le lien entre le pouvoir politique local et le pouvoir national. Les colons estimaient en effet que même si La Réunion faisait incontestablement partie de « la République française une et indivisible », elle devait rester « régie par des institutions particulières sous la dépendance de la métropole » du fait de son éloignement et de ses spécificités. Plus concrètement, il s'agissait surtout de défendre les intérêts économiques et sociaux d'une minorité bâtis sur l'existence de l'esclavage, dont l'article 15 de la Constitution prévoyait l'abolition. En même temps, le pouvoir central n'a pas insisté de peur de perdre l'île au profit des Anglais. On comprend peut-être mieux pourquoi ce refus local de la départementalisation a eu tendance à être occulté des mémoires insulaires... Dans une perspective historique plus longue, on peut se demander en effet si finalement la revendication d'un pouvoir insulaire autonome n'exprime pas parfois la volonté d'une minorité de la population de gérer ses intérêts aux dépens de l'intérêt général.

Après avoir souligné que, depuis les années 1980, il existait dans la société réunionnaise, comme dans la société hexagonale un fort désir de mémoire, c'est-à-dire le besoin d'un récit mémoriel sur lequel bâtir son identité, Gilles GAUVIN explique de quelle manière chaque anniversaire décennal de la départementalisation a pu être instrumentalisé en fonction du contexte politique du moment. Dès lors, il trouve intéressant de noter qu'aucune collectivité ne s'est véritablement investie dans la célébration du 19 mars 2016 et que cela n'est pas sans signification non plus.

Après ce rappel historique, Gilles GAUVIN évoque les transformations et les débats liés à la départementalisation à travers plusieurs thématiques : l'usage et la reconnaissance de la langue créole ; la problématique démographique et son approche basée sur la nécessaire émigration ; la transformation de l'Ecole, du défi de la massification à la nomination d'un recteur réunionnais ; la question de la laïcité au sein d'une société pluriethnique, en apparence apaisée, mais dans laquelle on compte un nombre non-négligeable de personnes surveillées pour radicalisation religieuse ; la question de l'usage du « L » majuscule ou minuscule dans la dénomination de notre île ; l'apparition d'un drapeau régional (« Lo Mahavéli »), en vogue chez les sportifs et reconnu par certaines municipalités ; et enfin l'usage du terme désignant la France continentale par opposition à l'île (de métropole à France hexagonale). Autant de sujets mettant en perspective l'histoire de la départementalisation et permettant de débattre du besoin qui peut exister chez de nombreux Réunionnais d'affirmer une identité singulière dans le cadre national et dans le cadre international. En conclusion, et faisant allusion à l'actualité politique, Gilles GAUVIN interroge l'assistance en demandant si l'égalité réelle, dans le cadre de ce qu'est la mondialisation du XXI^e siècle, ne serait pas tout simplement être capable de s'assumer ici et de se porter ailleurs en tant que Réunionnais.

Débat

Jean-François HIBON de FROHEN à propos de la majuscule à l'article La Réunion : le décret de 1793 stipulait « Ile de la Réunion » avec une minuscule à « la ». Il n'y a pas d'obstacle à vouloir changer et à écrire « Ile de La Réunion » mais il ne faut pas se sentir persécuté si les métropolitains écrivent de bonne foi « la Réunion » comme « la France », ce changement de nom (car il s'agit bien de cela) n'a en effet jamais été acté de façon officielle. Une remarque : si on dit bien Le Havre, on ne dit pas « Je vais à Le Havre » mais « Je vais au Havre », la contraction de l'article montre que la majuscule de l'article tombe dans ce cas. L'Académie (française !) indique qu'il est possible d'écrire « La Réunion » mais que l'on doit (ou devrait) écrire « L'île de la Réunion » (comme « La Ciotat » et « La ville de la Ciotat »).

Marco AH-KIEM précise que pour les 70 ans de la départementalisation, il déposera un monolithe à Bras Panon sur lequel il y aura taillé dans la pierre, les noms des personnages importants de l'île, la loi du 19 mars 1946, le parc national et le maloya (patrimoine de l'UNESCO). Ce monolithe nommé « la bougie éclairant le monde » montre que La Réunion est un exemple.

Christian LANDRY pense que le débat sur la départementalisation est une question qui relève bien de l'Académie et même d'un numéro spécial de bulletin.

Une piste qui s'ouvre. Il faudrait envisager ce débat de manière globale. Que les hommes et le langage soient au cœur des préoccupations de l'Académie.

Monseigneur Gilbert AUBRY revient sur la décolonisation intra française et

sur la phrase « *Il faudrait s'assumer ici et se porter ailleurs* ». Les étapes, départementalisation et décentralisation, doivent amener une nouvelle organisation en rapport avec la réalité. Il attire l'attention sur le fait que nous sommes dans l'ensemble français avec nos spécificités locales et régionales.

Notre île a changé plusieurs fois de nom. Le peuple réunionnais a une culture de métissage, une culture de l'imaginaire, des morts et des esprits. Tout cela n'est pas lié à un statut politique mais à un peuple dans l'histoire nationale et de l'océan Indien. Sans ce mélange, son histoire n'aurait pas existé.

Avant c'était la France et La Réunion, on pense encore qu'on se débrouillait mieux en colonie.

La sensibilité, l'ethnologie, la composition de la population s'enracinent dans la géographie et la transcendent en même temps. La Réunion n'est pas seulement horizontale, elle est aussi verticale.

L'identité réunionnaise ne doit pas être opposée à celle de la France même au niveau de la langue. Nous sommes d'ici et d'ailleurs en même temps.

La meilleure manière d'être Réunionnais c'est de vivre avec notre Histoire, toute notre Histoire dans notre insertion indianocéanienne, ouverts sur l'universel. Nous sommes de multiples appartenances.

La question à poser est: C'est quoi être Réunionnais ?

Sabine THIREL rejoint le point de vue de Gilles GAUVIN et précise qu'au point de vue sociologique, les porteurs de la départementalisation ont été des partis politiques. Les premiers à parler d'identité réunionnaise ont été également des politiques, des syndicats, des associations culturelles marquées politiquement. Aussi, les Réunionnais ne peuvent pas aujourd'hui encore revendiquer une appartenance à leur île ou mettre en avant leur identité culturelle sans être catalogués de telle ou telle tendance politique. Leurs actions peuvent souvent être rejetées ou récupérées. Ce qui peut être un frein à la reconnaissance d'une identité locale.

Gilbert GÉRARD dit que le drapeau réunionnais est normal et a sa place comme dans toutes les régions de France.

Mario SERVIABLE précise que Raoul LUCAS va sortir prochainement un ouvrage où figurera un rapport de Jean FINANCE de 1948 qui porte sur une évaluation de la situation de La Réunion à la veille de la départementalisation.

Il précise que la départementalisation est un projet de gauche soutenu par la droite, par des personnalités telles que Jean CHATEL ou des partis tels que le MRP qui est un mouvement Gaulliste.

La Réunion n'a pas bénéficié de la loi de 1790 contrairement à la Corse. Elle n'a pas non plus bénéficié de celle de 1848 contrairement à l'Algérie qui a compté 14 départements.

En conclusion, la réflexion a été intéressante. Cet échange autour d'un thème donné est une expérience à renouveler. Cependant, comme le pense Gilles GAUVIN une rencontre autour d'un thème devrait être programmée en dehors des réunions administratives qui laissent peu de temps au débat.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président,

A. M. VAUTHIER

La Secrétaire de séance,

S. THIREL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 8 OCTOBRE 2016 à la Bibliothèque Départementale de La Réunion

Présents (27): Guy AGÉNOR, Marco AH-KIEM, Michel ALBANY, Jeanne ANDRÉ, Mgr Gilbert AUBRY, Wilfrid BERTILE, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Jean-Bernard CASTILLON, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Jean-Jacques DALLEAU, David GAGNEUR, GABRIEL GÉRARD, Gilbert GÉRARD, Reine-Claude GRONDIN, Gilles GAUVIN, Jean François HIBON de FROHEN, Raoul LUCAS, Michèle MARIMOUTOU, Robert MERLO, Alexis MIRANVILLE, Claude MIGNARD, Énis ROCKEL, Mario SERVIABLE, Michel THOUILLOT, Alain-Marcel VAUTHIER.

Absents excusés (12): Arno BAZIN, Bernard CHAMPION, Christian GERMANAZ, Albert JAUZE, Christian LANDRY, Catherine LAVAUX, Jean-Pierre LASELVE, Laurence MACÉ, Fred MUSSARD, Claude WANQUET, Dureau REYDELLET, Sabine THIREL.

Absents (4): François-Louis ATHÉNAS, Philippe MAIRINE, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Jean-François SAM LONG.

* *
*

Le président ouvre la séance à 14h.

Il rapporte les excuses des absents, présente l'ordre du jour et annonce une modification: le débat sera traité en n° 3 afin de libérer Raoul LUCAS qui a des obligations en fin d'après-midi.

1. Présentation des nouveaux membres associés et promotion de nouveaux membres titulaires.

Le président présente brièvement les CV des nouveaux membres associés agréés lors de la dernière réunion. Ceux-ci vont se présenter tour à tour:

- Wilfrid BERTILE remercie d'avoir été choisi. Il a eu toute sa vie une « double casquette », universitaire (études à Aix-en-Provence) et politique, ce qui était inconfortable. Ce sont deux univers différents, bien difficiles à associer. À l'université, il s'est orienté surtout vers l'enseignement et « mettait les mains dans le cambouis ». Il était mal vu des chercheurs « dans leur tour d'ivoire ». De même en politique,

dans le débat d'idées, il apparaissait comme un « tiède », car il avait tendance à faire la part des choses et se montrait piètre supporter. Il a participé en 1984 à la création de l'Académie de la Réunion et s'en félicite. C'était renforcer l'identité réunionnaise. Il sera honoré de faire partie de l'Académie de l'Île de la Réunion, société savante illustre, historique considérant cette entrée comme une « reconnaissance de quelque compétence ».

- Jean-Luc CLAIRAMBAULT: Modeste, il veut atténuer les éloges d'Alain-Marcel VAUTHIER qui l'a présenté. Il se décrit « un peu littéraire, mais plus linguiste et historien des civilisations ». Il n'a pas beaucoup écrit. Traducteur interprète, il se dit « écrivain par procuration ». Il remercie le président paraphrasant Pierre Mendes-France, « sans vous je ne serai pas là ». Il traduit actuellement le livre de Frédéric Mouat « A trip to Reunion » paru en 1852 qui pourrait être publié pour la première fois en français par l'Académie.
- Raoul LUCAS, se dit honoré d'avoir été choisi. Il salue le docteur Jeanne ANDRÉ qui a été son médecin au lycée Roland Garros du Tampon. Il est sociologue. Il a fait d'abord des études d'histoire à l'Université du Mirail (Toulouse). Il enseigne la sociologie à l'Université de la Réunion. Il apprécie le prestige de l'Académie de l'île de la Réunion et souligne l'importance pour lui d'en faire partie dans sa quête de sens de la société et de l'histoire. Comment transmettre des valeurs? Il travaille avec Mario SERVIABLE sur différents thèmes. Il veut apporter sa contribution dans ce domaine.

Les trois impétrants sortent pendant la discussion, qui sera brève.

Le vote de l'assemblée est demandé pour l'entrée de ces nouveaux membres: aucune opposition, aucune abstention. Acceptation à l'unanimité.

Le président leur remet à chacun un insigne.

Le président nomme un nouveau membre titulaire sur le siège vacant (2e fauteuil) de Gilbert MANÈS, décédé. Il s'agit d'Énis ROCKEL, membre associé de l'Académie depuis septembre 2011. Il donne la parole à Énis. Celui-ci se dit vraiment honoré, compte tenu de son parcours d'autodidacte: brésilien, guide touristique, passionné par l'histoire de l'île de la Réunion, écrivain, il réalise aussi de nombreuses émissions de télévision permettant de faire connaître au plus grand nombre l'histoire de cette île. Il est particulièrement honoré d'occuper ce 2e fauteuil, celui de Gilbert MANÈS, qu'il a bien connu et dont le verbe lui plaisait; ce fauteuil est aussi celui qui a compté le plus de femmes, quand on sait que le nombre de femmes a toujours été faible à l'Académie de l'île de la Réunion. Il remercie beaucoup pour cette promotion.

La secrétaire générale informe les nouveaux membres de la nécessité de rédiger leur note biographique selon le modèle que Gilles GAUVIN va leur envoyer afin qu'elle soit intégrée au site web de l'Académie « leboucan.fr. » Ils peuvent s'inspirer des notes des autres académiciens.

2. Approbation du PV de la séance du 8 mars 2016.

Tout le monde l'a reçu et lu.

Monseigneur AUBRY a envoyé les corrections concernant son intervention et elles seront intégrées au PV.

On sollicite Mario SERVIABLE sur le paragraphe concernant les personnes soutenant l'entrée de Roland Garros au Panthéon afin de le compléter. On corrige « porté par le comité de la Légion d'honneur et par la Réunion tout entière ».

Le président profite de l'occasion pour signaler que l'Académie a apporté un soutien financier à l'édition du livre sur Roland Garros au Panthéon en souscrivant pour des exemplaires qu'elle compte revendre aux académiciens au prix de 30 € et invite l'assemblée à acheter ce livre qui est déjà disponible. Il le présente rapidement : écrit par Mario SERVIABLE et Éric BOULOGNE, préfacé par le président de l'Académie de l'île de La Réunion.

Le président met l'approbation du PV au vote. Aucune opposition ni abstention. Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Débat sur la départementalisation de La Réunion après une présentation du sujet par Raoul LUCAS et Mario SERVIABLE à l'occasion de la publication de leur livre *L'encastrement dans la France*.

Le président ouvre le débat et donne la parole à Raoul LUCAS. Celui-ci explique que lors de sa longue fréquentation de divers dépôts d'Archives, privées comme publiques, localement ou à l'extérieur, il a été amené à découvrir, et à travailler sur de nombreux documents dont certains sont majeurs pour la connaissance de certaines périodes de l'histoire de La Réunion et de certains aspects de la société.

Il cite deux exemples. Le premier, c'est un Rapport d'Inspection générale sur l'École à La Réunion au tout début de la Troisième République. Le second, c'est celui de l'Inspecteur général Jean Finance en 1948, suite à la transformation de la colonie en département français.

Raoul LUCAS explique ensuite quel est le sens de leur démarche, à Mario SERVIABLE et à lui, en se proposant d'exhumer ces rapports. Leur objectif, précise-t-il, c'est de contribuer à une meilleure connaissance de la société réunionnaise en rendant disponibles et accessibles ces documents.

Ces éléments de démarche et de méthode rappelés, Raoul LUCAS les illustre en présentant l'ouvrage qu'il co-publie avec Mario SERVIABLE.

Jean Finance est en mission à La Réunion en 1948 où il est chargé par la Ministre de la Santé publique et de la Population, Germaine Poinso-Chapuis, d'étudier les modalités de mise en place de la législation sur la Santé. C'est un rapport particulièrement alarmant qu'il dresse sur la situation sanitaire dans l'île. Pour Jean Finance, si rien n'est entrepris, c'est l'existence même des Réunionnais qui est menacée. Il cite des chiffres épouvantables relatifs à la mortalité à La Réunion, liée aux maladies infectieuses et aux « maladies de la pauvreté ». L'Inspecteur général propose, après un diagnostic clinique de la situation sanitaire, de recourir à l'aide sociale pour contribuer à la transformation de La Réunion et insiste sur l'urgence des mesures à prendre et sur la nécessité de confier leur mise en œuvre à des « fonctionnaires d'élite ».

Raoul LUCAS explique ensuite comment, avec Mario SERVIABLE, ils ont construit leur ouvrage. Ils ont d'abord estimé utile de fournir une mise en perspective de la départementalisation, de son émergence, de sa mise en œuvre et de son évolution. Puis il justifie pourquoi, ils ont fait le choix de s'intéresser au docteur Adrien Baret. Pour Raoul LUCAS, le parlementaire Adrien Baret, membre du Conseil de la République, comme son collègue Fernand Colardeau, a joué, autant que les députés Raymond Vergès et Léon de Lépervanche, un rôle important dans la mise en œuvre des premières mesures sociales accompagnant la départementalisation.

Adrien Baret a malheureusement disparu de la mémoire politique et sociale de La Réunion. Il a été confondu avec d'autres Baret également médecins dont Edmond Baret, son frère. Adrien Baret a eu pourtant un rôle politique particulièrement solide. Il a fait ses études de médecine à Bordeaux, à l'École de médecine navale et coloniale. Il est revenu à La Réunion en 1945. Il s'est établi à Saint-Denis. Il a été médecin des Affaires sociales, Conseiller de la République, spécialisé dans les questions sociales et de santé. Il a été le porte-parole de la quête d'égalité et l'un de ses grands projets a été de faire appliquer à La Réunion les lois sociales métropolitaines.

Comme chercheur, et comme citoyen, Raoul LUCAS veut insister sur le travail et l'œuvre d'Adrien Baret qui était un brillant orateur du Conseil de La République et il voudrait associer l'Académie de l'île de La Réunion à son projet de faire poser une plaque à Saint-Denis au nom d'Adrien Baret, peut-être au niveau de sa maison qui existe toujours, coincée entre les deux immeubles Dindar, rue Maréchal Leclerc.

Mario SERVIABLE intervient son tour. Il approuve les propos de Raoul LUCAS. Adrien Baret a été « retiré » de la mémoire en tant que père de la départementalisation, rôle qu'il a assumé avec Raymond Vergès et Léon de Lépervanche de même que Fernand Colardeau, également Conseiller de la République comme lui, tous membres du CRADS. Adrien Baret a défendu la départementalisation devant la Chambre Haute.

Mario SERVIABLE veut rappeler aussi le rôle du ministère de la Santé de la Population avec la Ministre Madame Germaine Poinso-Chapuis et les mesures importantes qu'elle a prises.

La départementalisation, explique Mario SERVIABLE, va engendrer un chantier juridique initialement prévu sur un an, mais qui en réalité dura jusqu'en 1957.

La population ne s'attendait pas à la lenteur de la transformation liée aux chantiers juridiques. En effet, depuis 1943 la Réunion était déjà en chantier juridique du fait de sa libération précoce en 1942. Après la départementalisation, les mesures tardant à venir, l'impatience cède la place à la désillusion puis à la contestation. C'est ce qui explique les prises de position des pères fondateurs (Aimé Césaire, Raymond Vergès...) qui, se sentant floués, finiront par rejeter la départementalisation.

Revenant au Rapport Finance, Mario SERVIABLE relève qu'il est très alarmiste, déclarant que, si rien n'est entrepris « sérieusement », on risque d'assister à « la chute verticale d'une race ». Finance note 95 % d'impaludés, énumère la litanie des maladies de la pauvreté : tuberculose, lèpre, syphilis et demande, en conséquence, des mesures particulières pour La Réunion.

Jean Finance pointe du doigt les 5000 enfants en « déshérence ». Il préconise « l'exportation de la population » mais avec une émigration « réglementée et coordonnée » vers d'autres colonies moins peuplées (Madagascar, Afrique, Océanie).

L'envoyé du Ministère, Jean Finance, va tenter de montrer que le moteur économique de la départementalisation ne devrait plus être la filière canne-sucre-rhum, mais le moteur sanitaire et social. C'est une véritable révolution. Le Rapport Finance propose donc ce choix que la Ministre et ses successeurs vont mettre en place au fil des années.

La première étape de cette révolution sera la transformation et la rénovation de l'hôpital du camp Ozoux à qui on donnera le nom de Félix Guyon. Celui-ci sera inauguré par le préfet Perreau-Pradier.

Raoul LUCAS intervient à nouveau. Il précise qu'on ne peut appréhender l'Histoire qu'en veillant au contexte et qu'en ayant le souci de la longue durée.

On ne peut reprendre des éléments décidés dans un certain contexte et les transposer dans un autre, il faut tenir compte des données de l'époque étudiée.

Il veut également préciser quelques éléments de vocabulaire sur les instances politiques de l'époque. Le Sénat, qui existe depuis 1799 a été transformé en 1946 en « Conseil de La République », ses membres portant le titre de « Conseillers de La République ». Adrien Baret et Fernand Colardeau sont les deux élus réunionnais siégeant au Conseil de La République. En 1948, les « Conseillers de La République » reprennent le titre de « Sénateurs ». Marcel Vauthier et Jules Olivier, qui succèdent à Adrien Baret et Fernand Colardeau, sont donc des sénateurs membres du Conseil de La République. C'est sous la V^{ème} République que le « Conseil de La République » reprend le nom de « Sénat ». Raoul LUCAS ajoute qu'il ne faut pas confondre « Conseil de La République » et « Conseil de l'Union française » qui est une instance différente.

Mario SERVIABLE souligne, pour sa part, qu'en 1946 le mot « métropole » apparaît dans les textes (lois Césaire-Lépervanche de mars 1946).

Débat :

David GAGNEUR souligne le caractère ambigu de l'article 73 de la constitution de la IV^{ème} république qui stipule que le régime législatif des départements d'Outre-mer est le même que celui des départements métropolitains sauf exceptions déterminées par la loi. On établit ainsi la « Spécificité Outre-mer ».

Jean-François HIBON de FROHEN intervient à propos du Rapport Finance et précise qu'en 1903 un précédent rapport, celui du docteur Merveilleux, montrait déjà un état sanitaire épouvantable à La Réunion. Il veut par ailleurs citer un mot de Paul Vergès écrivant à Aimé Césaire concernant la départementalisation : « Quand je regarde les conséquences matérielles, sociales de la loi du 19 mars, je me dis que cette loi a transformé la vie quotidienne infiniment plus que l'abolition de l'esclavage n'a transformé la situation des esclaves affranchis ».

Raoul LUCAS va répondre en précisant que l'Histoire n'est pas une « science révélée ». Il revient sur l'Histoire de La Réunion. Pour lui il y a deux grandes périodes importantes, mais qui restent en attente de travaux plus nombreux et pointus :

– La période 1830-1848.

Il y a le mouvement des Francs-Créoles qui demeure insuffisamment étudié au point de vue historique alors que son rôle est très important et qu'on ne connaît pas ses effets sur l'évolution de La Réunion.

Il y a également tous les débats pré-abolitionnistes avec les liens existants entre

les différents acteurs de cette période et les conséquences pour la suite de la transformation de la colonie.

– La période 1936-1946

Elle est caractérisée par une grande effervescence sociale et politique où deux instances, peu étudiées à ce jour, jouent un rôle majeur dans les processus en cours :

* La Ligue des Droits de l'Homme, qui, fonctionnant comme une véritable « université » pour les élites populaires, permet et explique le renouvellement politique qui s'opère à la Libération.

* Le CRADS (Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale) dont font partie des élus d'orientation politique et d'idéologies différentes : Raymond Vergès, Lépervanche, Baret, Colardeau, Vauthier, Repiquet, Serveaux et de nombreux autres encore.

Baret est membre du Parti communiste Français (sans doute avant de retourner à La Réunion, ce qui reste à préciser.). Léon de Lépervanche s'est toujours défini comme communiste. Raymond Vergès s'inscrit au groupe communiste à l'Assemblée nationale, après son élection à la députation. Mais bien d'autres membres du CRADS ne sont pas communistes, Serveaux, Colardeau, Repiquet, Vauthier, notamment.

En 1946 s'opère un véritable « hold-up » politique dont les tenants et aboutissants restent à étudier. C'est à cela qu'il faut relier, sans doute, « l'effacement » de Baret, mais aussi l'assassinat d'Alexis de Villeneuve, dont les conséquences sur l'évolution de La Réunion sont à ce jour encore sous-estimées.

L'assassinat d'Alexis de Villeneuve, qui est en définitive le premier acte politique majeur qui marque le jeune département Français de La Réunion attend toujours d'être étudié.

Alain Marcel VAUTHIER demande enfin la signification du mot « encastrement ». Raoul LUCAS et Mario SERVIABLE répondent que « encastrement » c'est « entrer dans » sans marque d'impact. Ils ajoutent que cette notion est considérée comme centrale par certains économistes et sociologues s'intéressant aux constructions des actions individuelles, comme institutionnelles, et à leurs développements.

Aucune autre question n'étant posée, ni commentaire n'étant fait, le Président clôt ce débat.

4. L'État actuel sur les Finances.

Elles ne sont pas très florissantes, car nous n'avons encore reçu aucune subvention cette année.

Les cotisations 2016 sont presque à jour, les retardataires ont été prévenus.

À l'AG de décembre, les cotisations 2017 seront recueillies (35 €), un peu augmentées.

5. Le bulletin N° 32 :

Le président présente le N° 32. Il est bien fait, bien réussi, mais nous a coûté 6700 €. Nous avons eu des réponses d'accord pour des subventions, mais pas encore reçu d'argent. Il va falloir relancer les financeurs.

Le président a fait une demande à la DAC OI, car il a eu des promesses.

Des demandes ont été faites aussi pour 2017 aux mairies de St-Pierre et de St-Denis et à la Région.

Le président souhaite que le bulletin continue de paraître chaque année et le financement est donc important à obtenir.

Jean-François HIBON demande que chacun examine son exemplaire et exprime ses impressions et critiques afin de pouvoir par la suite améliorer la prestation.

On commence à prévoir le N° 33. Les articles, textes, conférences sont recevables. Il faudrait commencer à envoyer vos textes, en tenant compte du format déjà proposé par Sabine THIREL, responsable du bulletin.

6. Projet de Gilles GAUVIN pour la semaine de la Francophonie en mars 2017

Gilles GAUVIN a proposé, suite aux sollicitations de Mario SERVIABLE, sur la semaine de la francophonie de réaliser sur le site « le boucan » une rubrique sur les « mots de la langue française ». Chaque académicien peut présenter un ou plusieurs mots qui lui plaisent : en deux ou trois minutes, expliquer ce mot, les différents sens et les expressions proches, et illustrer par des citations ou autres. Gilles propose de donner rendez-vous aux volontaires pour les enregistrements et est prêt à se déplacer dans le Nord certains jours avec sa caméra pour cela. Il suffit de prendre contact avec lui. On peut aussi prendre un mot créole, car c'est la francophonie.

Mario propose le mot « malabaraise » et le mot « cafrine ».

Mario propose parallèlement une vidéo sur Baudelaire.

Gilles GAUVIN souligne le caractère collectif du projet « sur les mots ».

Il faudrait le faire avant décembre si possible.

Wilfrid BERTILE rappelle que le sommet de la francophonie se tient l'an prochain à Madagascar et propose que l'Académie porte un projet et une réflexion sur la participation des départements d'outre-mer à la francophonie. Il faudrait que le problème juridique soit examiné. Cela donnerait de la visibilité à la Réunion.

7. Questions diverses :

- Jean François HIBON parle du projet d'anthologie des voyages à Bourbon et à la Réunion. On a actuellement une douzaine de textes qui seront présentés par ordre chronologique. Un second tome est envisageable si le premier est bien accueilli. Il s'agit de textes rares voire inédits qui seront ainsi mis à la disposition du plus grand nombre. C'est un ouvrage collectif qui devrait permettre à l'Académie de percevoir des droits d'auteur.

Jean-François cite les différents textes déjà soumis. Le plus ancien date de 1612. Trois textes du XVIII^e siècle. Puis au XIX^e, neuf textes. Deux au XX^e dont un tapuscrit inédit d'un premier voyage en avion de Paris vers La Réunion (1947) Ces textes vont être examinés par le comité de lecture.

- Le président propose de vendre de vieux numéros des bulletins de l'Académie de l'île de la Réunion en surnombre ce qui contribuera à renflouer les finances de l'Académie. Le président a envoyé la liste de numéros disponibles et leur prix. Chacun peut les commander avec un chèque au nom de l'Académie à la secrétaire générale.

- Le trésorier Fred MUSSARD a démissionné. La secrétaire générale assure l'intérim. Les candidatures sont ouvertes.

- Chacun est aussi prié de vérifier dans l'annuaire qui a été envoyé, ses coordonnées précises et de les compléter.

8. Date de l'Assemblée générale 2016

Il faut d'abord trouver un lieu. La dernière AG a eu lieu au Muséum, au jardin de l'État, l'avant-dernière avait eu lieu à Vallée à Saint-Pierre.

Le président propose pour cette année la maison Commins à la Montagne qui date de 1920. Il y avait une corderie (moulins Kaders). C'est un lieu historique. Il compte demander à François Mas qui s'occupe de cette maison si cela est possible. Il y a une table d'hôte au sein de cette maison.

L'AG aura lieu comme d'habitude le premier samedi de décembre, c'est-à-dire le 3 décembre 2016.

Elle se déroulera toute la journée : à partir de 10 h, activité visite le matin, repas à la table d'hôte, l'assemblée générale l'après-midi.

La secrétaire générale enverra les convocations et le programme ainsi que des renseignements sur le lieu exact.

Le Président
Alain-Marcel VAUTHIER

La Secrétaire Générale
Claude MIGNARD

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2017 à la Bibliothèque Départementale de Saint Denis

* *
*

Présents (26) : Guy AGÉNOR, Mario AH-KIEM, Jeanne ANDRÉ, Mgr Gilbert AUBRY, Wilfrid BERTILE, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Jean-Bernard CASTILLON, Bernard CHAMPION, Jean-Jacques DALLEAU, David GAGNEUR, Christian GERMANAZ, Reine-Claude GRONDIN, Jean François HIBON de FROHEN, Christian LANDRY, Raoul LUCAS, Laurence MACÉ, Michèle MARIMOUTOU, Robert MERLO, Alexis MIRANVILLE, Claude MIGNARD, Dureau REYDELLET, Mario SERVIABLE, Michel THOUILLOT, Claude WANQUET, Alain-Marcel VAUTHIER.

Absents excusés (12) : Arno BAZIN, Pierre BIAL, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Gilles GAUVIN, Gabriel GÉRARD, Gilbert GÉRARD, Catherine LAVAUX, Philippe MAIRINE, Fred MUSSARD, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Énis ROCKEL, Sabine THIREL.

Absents (4) : Michel ALBANY, François-Louis ATHÉNAS, Albert JAUZE, Jean-François SAMLONG.

* *
*

Le président ouvre la séance à 10 h en rendant hommage à deux des membres de l'Académie décédés il y a quelques jours :

- Yves DROUHET qui fut président de l'Académie jusqu'en 2010 et depuis membre honoraire.

- Jean-Pierre LASELVE, notre sympathique ami musicien, membre correspondant depuis peu, car il était retourné en métropole.

Le président propose d'observer une minute de silence en leur honneur.

On aborde ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du PV de la Réunion plénière du 8 octobre 2016.

Plusieurs remarques sont faites sur ce compte-rendu, notamment dans la relation du débat sur le rapport finance. Des corrections vont être apportées sur proposition des membres présents.

Sous réserve de ces corrections, le PV de la Réunion plénière du 8 octobre est adopté.

2. Rapport moral présenté par Alain-Marcel VAUTHIER, Président.

Mes chers collègues,

Nous voici enfin réunis en assemblée générale... assemblée générale qui aurait dû se tenir il y a plus d'un mois, en décembre 2016 à La Montagne tout d'abord, à la « maison d'Édith » ancienne maison d'habitation de la famille COMMINS qui y fabriquait dans les années 30 des cordes de sisal. Cela aurait été l'occasion pour notre collègue Michèle MARIMOUTOU-OBERLE de nous raconter de vive voix ce qu'elle a si bien expliqué dans son ouvrage intitulé « Moulins Kader, sur les traces du choka, le sisal de La Réunion »... Malheureusement cette table d'hôte n'était pas libre à la date projetée et toujours dans le souci, mes chers collègues, de vous offrir quelque chose d'inédit à chaque assemblée générale de notre académie, j'imaginais alors de vous faire découvrir ou redécouvrir le fortin de la Redoute dont l'intérieur réaménagé vaut la visite... visite qui se complèterait par celle de l'église de La Délivrance aux peintures récemment restaurées qui sont splendides! Ensuite était prévu un déjeuner convivial au restaurant « Un autre son de cloche » se trouvant sur le parvis même de l'église, puis, grâce à l'hospitalité de M. le Curé de La Délivrance, nous aurions tenu notre assemblée générale dans une des salles de la Cure. Las... la fermeture prolongée de la route du littoral au mois de décembre m'avait conduit à tout reporter à la fin du mois de janvier... mais j'ai dû, une nouvelle fois... « détricoter » ce que j'avais prévu en raison de l'hommage rendu à notre collègue Jean-Pierre LA SELVE au Jardin de l'État ce même jour...

Heureusement qu'existe la Bibliothèque départementale! Et j'en profite pour remercier Laurence MACE, Erick LAURET et tout le personnel, de nous accueillir au « pied levé » avant de gagner le Jardin de l'État où nous nous joindrons aux manifestations en l'honneur de Jean-Pierre.

Cette année mon rapport moral sera beaucoup plus succinct, car je n'y reprendrai pas toutes les actions que nous avons entreprises et menées tout au long de l'année. En effet, il m'a été fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que ces actions figuraient au bilan présenté par la Secrétaire Générale et que je reprenais, de ce fait, le contenu de son rapport d'activités. Il me suffira donc de dire que je suis un président heureux de voir que les actions que nous avons programmées ont été menées à bien, que les conférences de Saint Pierre et de Saint Denis sont

suivies par un auditoire de plus en plus fidèle et intéressé (merci à Claude MIGNARD pour Saint Pierre et à Jean-Jacques DALLEAU pour Saint Denis, responsables des cycles...) Cet auditoire, à mon grand regret, du moins pour Saint Denis, n'est pas constitué en majorité d'académiciens et j'en profite pour relancer de nouveau mon antienne: « Les académiciens se doivent d'être présents aux conférences organisées par l'Académie »... heureusement qu'à la BdR, le personnel (et je le remercie encore une fois chaleureusement!) est maintenant rodé: Tous les premiers mercredis les banderoles de l'Académie sont soigneusement accrochées aux murs de la salle de conférence. La publicité se fait par mails envoyés à tout un réseau d'abonnés. Le conférencier est accueilli par une équipe qui met à sa disposition, non seulement une place de parking, mais tous les outils (micros, vidéo projecteur) permettant de prononcer la conférence dans d'excellentes conditions. Le public, une soixantaine de personnes environ, se voit remettre à l'entrée, un dépliant contenant une présentation du conférencier et du sujet qu'il va traiter. Personnellement, je me fais un devoir d'être présent (sauf cas de force majeure...) à chaque conférence de l'Académie et je remercie les quelques rares collègues qui font de même...

Un autre sujet de satisfaction est l'édition du bulletin. Le n° 32, sans être un succès de librairie, est très apprécié de ceux qui le découvrent et me conforte dans l'idée qu'il est vraiment le lien indispensable à la cohésion de notre institution et que la règle prévue à l'article 12 de nos statuts (à savoir son annualité...) se devra, dans les années à venir, d'être scrupuleusement respectée...

Autre point extrêmement positif est la réédition pour le compte de l'Académie du livre très rare « Choses de Bourbon » de Pooka, pseudonyme du journaliste mauricien Alphonse GAUD. Cette réédition due à l'initiative de notre collègue Jean François HIBON de FROHEN, connaît un succès certain et je renouvelle en mon nom personnel et au nom de l'Académie tout entière, mes remerciements à Jean-François.

Et puisque nous parlons livres, je voudrais remercier aussi nos collègues Mario SERVIABLE, Éric BOULOGNE, Raoul LUCAS qui ont contribué au renom de l'Académie en faisant paraître des ouvrages dont l'un, « L'encastrement dans la France » a souvent été cité dans l'intéressant débat sur les 70 ans de départementalisation, à notre dernière plénière et l'autre sur Roland GARROS est le signe que l'Académie s'associe à des institutions prestigieuses comme la Société des membres de la Légion d'Honneur, dans le combat mené pour faire rentrer GARROS au Panthéon.

Comme l'année dernière mes remerciements vont aussi à Gilles GAUVIN qui continue son travail d'animation de notre site Web, malgré

une surcharge de travail due à son implication dans la commission sur le problème des enfants de la Creuse et qui nous demande notre participation de plus en plus nombreuse à la journée du réseau UNESCO qui se tient traditionnellement au mois de mai. J'ai d'ailleurs signé au nom de l'Académie une convention de partenariat avec la proviseure du Lycée Pierre LAGOURGUE

Je terminerai ce bref rapport moral en vous rappelant que le 18 février prochain nous honorerons la mémoire de notre collègue Urbain LARTIN décédé le 12 février 2016, au cours d'une séance extraordinaire de l'Académie dédiée à celui-ci, qui se tiendra dans l'auditorium des Archives départementales.

Mais avant de passer la parole à notre secrétaire générale qui nous présentera le bilan d'activités, je voudrais accueillir Marco AH KIEM, notre nouveau membre titulaire du 21^{ème} fauteuil (fauteuil qui fut occupé, entre autres, par le grand botaniste Thérésien CADET...), élu à l'unanimité au cours de la séance plénière du 8 octobre, mais qui n'avait pu être présent à cette date

3. Le Président intronise comme membre titulaire Marco AH KIEM au 21^e fauteuil.

4. Bilan des activités 2016 présenté par la Secrétaire générale :

L'Académie a réalisé en 2016 de nombreuses activités tout au long de l'année : les activités traditionnelles et d'autres nouvelles.

1. Le Cycle de Conférences

Ce cycle de conférences se fait grâce à la collaboration de la BDR à Saint-Denis et de la Médiathèque de Saint-Pierre. La Société d'Histoire de Saint-Joseph contribue aussi en donnant la parole à quelques académiciens.

Le cycle de conférences est une activité importante par la variété des sujets qui balaye tout le champ culturel, par la fréquence des présentations et par le nombre des interventions et la qualité des intervenants. Des efforts sont encore à accomplir pour varier et multiplier notre public, améliorer la communication dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Dans le Nord, c'est notre collègue Jean-Jacques DALLEAU qui a assuré la coordination : 11 conférences ont été faites à la BDR toujours avec succès. L'organisation de la BDR est parfaite. Il faut féliciter notre collègue Laurence MACE qui nous a ouvert les portes et supervise l'organisation et la communication.

Dans le Sud, Claude MIGNARD a organisé le programme :

– 6 conférences ont eu lieu à la médiathèque. L'organisation et la communication ne sont pas à la hauteur de la BDR. Nous devons faire des efforts pour élargir le public en particulier.

– 5 ont été présentées à Saint-Joseph avec la collaboration de la Société d'Histoire et ont connu un grand succès remplissant la salle Manapany. Il faut signaler en particulier celle de Philippe MAIRINE sur les trois volcans de la Réunion où nous étions plus de cent auditeurs, certains debout.

Ce cycle de conférences a été partiellement subventionné par la Région et la municipalité de Saint-Denis.

2. Le bulletin N° 32

Le bulletin de l'Académie a pour vocation d'inscrire chaque année toutes les activités culturelles de l'Académie et de publier des articles originaux, proposés par les membres.

Après le N° thématique de la Grande Guerre (N° 31) édité en 2015, nous avons repris le mode traditionnel d'édition du bulletin sans thématique particulière et comportant les articles proposés par les académiciens souvent en rapport avec les conférences présentées l'année précédente.

Le N° 32 a été particulièrement soigné tant par sa présentation, typographie, format, couleurs que par son contenu qui a été sélectionné et mis en forme par le comité de lecture qu'il faut remercier pour son travail.

Une nouvelle rubrique « les académiciens ont lu » doit attirer votre attention sur des publications intéressantes et sera nous l'espérons appréciée.

De même la rubrique « Les Académiciens ont publié » permet à toute l'Académie de connaître les publications des autres.

Nous attendons vos impressions et vos idées afin d'améliorer encore notre bulletin.

3. Les débats

Nous avons inauguré en 2015 la séance débat avec « notre première » sur le film de Madame DESBASSAYNS et cela avait été très apprécié de tous les académiciens.

En 2016, nous avons continué avec un débat d'actualité sur le 70e anniversaire de la Départementalisation et cela a été l'occasion de mettre en exergue de nombreux faits historiques oubliés, de se souvenir de l'état social et sanitaire de la Réunion coloniale, de comprendre les motivations et les positions des décideurs d'alors. Gilles GAUVIN, Raoul LUCAS et Mario SERVIABLE ont tout particulièrement animé ce débat. Vous en avez eu un compte rendu détaillé dans le PV de la séance.

Cette formule du débat est toujours attractive pour nos collègues et il faudra bien entendu poursuivre. Un thème devra être choisi pour 2017, mais nous en parlerons tout à l'heure quand nous aborderons les projets.

4. Le site WEB « Le Boucan » et les pages des réseaux sociaux

L'Académie a voulu être présente sur « la toile » et s'est donné les moyens nécessaires, car il était important qu'elle utilise les moyens actuels de communication pour toucher la jeunesse et élargir son audience aux publics isolés ou éloignés intéressés par la Réunion et sa culture.

Grâce à Gilles GAUVIN, qui assume la gestion de ce site et le fait vivre, l'Académie a mis en ligne des documents qui sont ainsi à la disposition du public :

- un certain nombre de bulletins numérisés et nous avons l'ambition progressivement de les numériser tous de 1913 à aujourd'hui.
- Le dictionnaire biographique de la Réunion.
- L'annuaire des Académiciens avec des fiches biographiques est commencé, mais doit être complété. Gilles vous en parlera tout à l'heure.
- D'autre part, tous les événements de la vie académique sont présentés chronologiquement.
- Des minividéos (trait d'union) sur des thèmes divers sont présentées par les académiciens.
- Les publications de nos membres sont aussi présentées.
- Les activités pédagogiques réalisées en partenariat participent également aux actualités sur notre site et notamment le film sur Jules VALENTINOIS, les conférences, entrevues, ateliers avec certains académiciens.

Il s'agit d'un travail important, chronophage et qui s'étend sur toute l'année et il faut remercier notre webmaster pour tout cela.

Sur les réseaux sociaux, nous sommes présents afin de faire connaître les activités au fil du temps et de renvoyer par ce biais à notre site Web. Nous avons une page Facebook tenue par Gilles et une page google + par moi-même. Il serait intéressant que les autres académiciens qui ont des pages personnelles, je pense, à Enis ROCKEL par exemple renvoient au site de l'Académie pour les informations culturelles qu'ils délivrent. Je parle d'Enis, car il a une grosse activité sur Facebook et ses rubriques sont très suivies.

5. Partenariat avec l'Éducation nationale

- La journée du réseau UNESCO au lycée Pierre LAGOURGUE. Cette journée devient maintenant une activité traditionnelle.

- De nombreux Académiciens (8) ont présenté des sujets très divers aux élèves.

- Le président a signé ce jour-là la convention nous liant au Lycée pour des activités et travaux culturels.

- Le groupe de travail sur la Grande Guerre a continué : Gilles GAUVIN nous a envoyé l'enregistrement de la chorale « Ôté mon z'enfant » évoquant un poilu parlant à son fils pour lui confier sa mère. Très émouvant.

6. Activités nouvelles

- Édition du POOKA, projet d'Anthologie des récits de voyage : je vais laisser Jean-François HIBON, qui en a été le maître d'œuvre, en parler.

- Participation à Roland GARROS avec « ARS TERRES CRÉOLES » : Il s'agissait d'éditer un ouvrage sur Roland GARROS et d'inciter le ministère à le choisir pour représenter un soldat de la Réunion et l'enterrer au Panthéon. Je peux laisser parler Éric BOULOGNE de ce sujet.

7. Autres activités à signaler

Enis ROCKEL avait invité l'an dernier quelques académiciens (Catherine LAVAUX Christian GERMANAZ, Wilfrid BERTILE) à présenter une conférence aux journées de l'ARGAT (congrès des guides-conférenciers)

Chers amis, l'Académie a retrouvé un bon niveau d'activité. Il serait intéressant que chaque Académicien implique ses interventions culturelles dans le travail de l'Académie. Nous l'avons déjà demandé :

lorsqu'un Académicien fait une conférence par exemple en dehors de notre cycle habituel ce serait bien que tous les collègues en soient informés et je comptabiliserai ces activités dans un nouveau chapitre « Les Académiciens dans la société civile » ?

Le vote à l'unanimité approuve ce bilan d'activités

5. Bilan financier 2016 (du 1/12 /2016 au 31/12/2016)

Il est présenté par la Secrétaire générale du fait de la vacance du poste de trésorier, Fred MUSSARD ayant présenté sa démission.

Nos recettes comprennent des subventions (DAC OI pour un montant de 5.000€, et Région pour 1.625 €), les cotisations des membres (45 membres à 35€), la vente de livres (Pooka, Roland Garros...) et de bulletins (anciens et actuels), et enfin diverses prestations (conférences rémunérées à l'Académie...) pour un total de **13.514,50 €** :

Ventilation des recettes :

Subventions	6.525,00 €
Cotisations	1.575,00 €
Ventes de livres et de bulletins	3.764,00 €
Prestations diverses	1.650,50 €
	13.514,50 €

Nos dépenses comprennent essentiellement des frais d'édition (bulletin n° 32, Pooka, souscription au livre Roland Garros) pour un total de 8.478,50 €, le reste soit 964.22 € regroupe divers frais de fonctionnement :

Ventilation des dépenses :

Édition du bulletin	6.510,00 €
Édition du POOKA	918,00 €
Souscription Roland Garros	1.050,50 €
Assurances	165,85 €
Site Web	217,50 €
Manifestation (conférence musicale à la BdR)	300,00 €
Fonctionnement	201,57 €
Frais bancaires	79,30 €
	9.442,72 €

Notre balance Recettes/Dépenses est positive: 13.514,50 € contre 9.442,72€ soit une augmentation de nos ressources de **4.071,78 €**.

Contrôle des comptes bancaires et de la caisse

Banque :

Au 31/12/2015 le compte BR affichait un solde positif de 14.699,07 €

Au 31/12/2016 le compte CEPAC affiche un solde de 18.682,70 € soit une augmentation de **3.983,63 €**

Caisse :

Au 31/12/2015 la caisse était vide

Au 31/12/2016 la caisse contenait 88,15 €, soit une augmentation de 88,15 €

Total variation Banque plus Caisse : 3983,63 + 88,15 = **4.071,78 €**

6. Budget Prévisionnel 2017

Recettes

Subventions	8.000 €	
Cotisations	1.500 €	
Vente de livres		3.000 €
Prestations diverses et dons	500 €	
	Total	13.000 €

Dépenses

Bulletin	8.000 €	
Dépenses courantes		1.000 €
Édition de livres		2.500 €
Autres manifestations		1.000 €
Dépenses exceptionnelles		500 €
	Total	13.000 €

Un vote à l'unanimité donne le quitus pour le bilan financier et approuve le budget prévisionnel.

Il est par ailleurs proposé d'ouvrir un compte épargne afin d'y déposer une partie de nos avoirs afin d'en tirer une rémunération, même modeste. L'Assemblée générale donne son approbation.

7. Élections du bureau

Comme chaque année, les mandats sont remis en jeu, conformément aux statuts.

Le président se représente, de même pour le vice-président et la secrétaire générale. Le webmaster est d'accord pour continuer ses fonctions ainsi que celle de responsable des activités pédagogiques.

Il s'agit d'élire un nouveau trésorier à la place de Fred MUSSARD démissionnaire. Aucun candidat ne s'est manifesté, mais finalement Jean-François HIBON de FROHEN accepte de prendre ce poste en charge, la secrétaire générale conservant le poste de trésorier adjoint conformément aux statuts.

Jean Jacques DALLEAU se présente comme secrétaire adjoint.

Aucune autre candidature n'est enregistrée en séance.

On procède à l'élection :

Les 26 personnes présentes votent pour l'équipe ainsi constituée, aucun vote contre, aucune abstention.

Le bureau est élu à l'unanimité.

8. Projets pour 2017 :

- Anthologie : Le tome I est terminé, il n'y manque plus que la préface du président. Quinze auteurs y figureront. L'ouvrage est à l'édition chez Orphie et devrait paraître à la rentrée de septembre. Nous pouvons d'ores et déjà réfléchir au tome II.

- Bulletin : le n° 32 (2016) a été un succès avec des retours très positifs de nos principaux correspondants institutionnels, mais aussi des sympathisants. Le numéro est mis en vente dans quelques librairies tant au Nord qu'au Sud. Le n°33 (2017) est en cours de préparation : tous les articles doivent être envoyés à Jean-François HIBON de FROHEN avant le 15 mars.

- Cycle de conférences Nord et Sud : Les programmes des conférences pour 2017 sont déjà réalisés et vous ont déjà été envoyés.

- Journée du réseau UNESCO (Lycée P. LAGOURGUE). Elle est prévue pour la première semaine de mai. Gilles GAUVIN sollicite des volontaires pour venir parler aux élèves sur des thèmes de leur choix selon le même principe que les années précédentes.

- Semaine de la Francophonie (Mars) : Gilles GAUVIN a proposé de mettre en ligne sur le site « Le Boucan », des petites vidéos courtes, où chaque Académicien pourrait présenter un mot de la langue française ou créole de son choix. Mario SERVIABLE souligne qu'il s'agit du 150e anniversaire de la mort de BAUDELAIRE (1867-1917) et le 175e anniversaire de son voyage à Bourbon (1841-2017). Il propose une conférence sur ce thème.

- Le Salon Athena prévu en octobre. L'Académie aura encore un stand ; il nous faudra réfléchir à l'animation de ce stand pendant 2 ou 3 jours, sur les thèmes de notre choix.

- Autres propositions : Un hommage sera rendu à notre collègue Urbain LARTIN, décédé l'an dernier. Il aura lieu dans les locaux des Archives départementales en présence de M. VAYSSE, directeur des Archives départementales, du président et de ses collègues de l'Académie et de sa famille. Raoul LUCAS rendra hommage à cet ancien qu'il a bien connu.

A 12h30, l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Nous nous retrouverons dans l'après-midi pour participer à l'hommage rendu à notre collègue Jean-Pierre LASELVE organisé par ses amis musiciens au jardin de l'État.

Le Président
Alain-Marcel VAUTHIER

La Secrétaire Générale
Claude MIGNARD

A LA REDÉCOUVERTE DE NOS AINÉS ACADÉMICIENS

Leurs noms figurent en page introductive de chacun de nos Bulletins. Mais que nous reste-t-il de la vie de ces membres de notre Académie ? Très peu de choses en réalité, les effets du temps sur nos mémoires, institutionnelles comme personnelles, ont été redoutables. Qui sont ces membres qui nous ont précédés ? C'est que nous vous proposons de découvrir en allant à leur rencontre dans cette nouvelle chronique.

Emile CALLOT par Raoul LUCAS

Quand Emile CALLOT découvre la Réunion, au gré d'une mutation administrative, il est âgé de quarante ans. Il vient succéder, à la direction du Vice-rectorat, à Hyppolite Foucque qui a fait valoir ses droits à la retraite en 1952. Hippolyte Foucque met ainsi un terme à une très longue carrière professionnelle qui avait démarré comme professeur de lettres, en septembre 1914, au lycée Leconte de Lisle. En 1930, Hippolyte Foucque devient proviseur du lycée et donc, conformément à l'organisation de l'Ecole dans la colonie, « Chef de l'Instruction publique », titre qu'il conserve jusqu'à la départementalisation. A la départementalisation, l'Instruction publique devient Education nationale, le « Service » cède la place à un Vice-rectorat rattaché à l'Académie d'Aix-en-Provence, sous la responsabilité, non plus du proviseur du lycée, qui porte le titre de « Chef », mais d'un Inspecteur d'Académie qui porte le titre de Vice-recteur. Hippolyte Foucque promu Inspecteur d'Académie, devient le premier Vice-recteur de La Réunion.

Emile CALLOT est donc le deuxième Inspecteur d'Académie à diriger le Vice-rectorat de La Réunion, département français. C'est un agrégé de philosophie qui succède à un agrégé de Lettres à la direction du Vice-rectorat. Quand il rejoint sa nouvelle affectation, CALLOT est déjà l'auteur de quatre ouvrages de philosophie, publiés chez des éditeurs prestigieux, et dont deux en langue allemande. Cet Inspecteur d'Académie est un chercheur prometteur. En 1952, quand l'Inspecteur d'Académie Emile CALLOT rejoint son poste de Vice-recteur à Saint-Denis, Roland Béchoff le deuxième préfet de La Réunion est sur le départ. L'organisation administrative de l'Ecole dans le jeune département de La Réunion commence tout juste à se structurer. Contrairement à son prédécesseur, le Vice-recteur CALLOT peut compter désormais sur le concours d'un secrétaire général

et de trois Inspecteurs primaires. Chaque Inspecteur primaire a le contrôle de circonscriptions qui sont très vastes. Mais les problèmes prioritaires demeurent la construction des écoles, le recrutement des enseignants et leur formation. Les enseignants du primaire sont très majoritairement titulaires du Brevet Elémentaire, rares sont ceux disposant d'un Brevet Supérieur. Concernant le secondaire il n'existe dans le département qu'un seul lycée, le lycée Leconte de Lisle, et l'établissement dénommé « lycée Juliette Dodu » n'est en réalité qu'une section du lycée Leconte de Lisle.

C'est en février 1954 qu'Emile CALLOT quitte La Réunion. Il n'a exercé comme Vice-recteur que tout juste deux ans. CALLOT poursuit sa carrière d'Inspecteur d'Académie sur différents postes, et surtout, rattaché au CNRS, il est l'auteur d'une œuvre scientifique comptant plus d'une quarantaine de titres. En 1972, il obtient pour un de ses ouvrages un prix de l'Académie Française.

Raoul LUCAS

HISTOIRE DE LA PROTECTION SOCIALE A LA RÉUNION

par Jean-François HIBON de FROHEN

La Sécurité sociale fêtait son 70^e anniversaire en octobre de l'année dernière, en 2015. Cet événement fut célébré lors de diverses manifestations au cours desquelles il me fut demandé de donner quelques conférences sur l'histoire de cette institution à La Réunion. Après m'être acquitté de cette tâche, je me suis logiquement posé la question de savoir ce qui existait dans notre île en matière de secours, d'assistance, de protection sociale avant la « Sécu ».

Quelques remarques préalables sur le titre que j'ai donné à mon exposé. L'expression « Protection sociale » n'avait pas cours dans les siècles passés. Cette notion, relativement récente, se rapporte aux dispositifs mis en place par une collectivité pour prévenir les risques sociaux et pour porter assistance à ceux qui en sont victimes. Elle varie considérablement dans l'espace c'est-à-dire selon les cultures et les politiques mais aussi dans le temps et échappe de ce fait à toute définition précise. À minima, il s'agit de porter assistance à ceux qui ne sont plus en mesure d'assurer leur subsistance à titre transitoire ou définitif. Cette incapacité résulte en général de l'impossibilité de travailler, conséquence de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse voire de la maternité. Ce sont les attitudes de la société réunionnaise et les moyens mis en œuvre pour faire face à ces situations que nous allons tenter de cerner dans notre propos.

En France, la Charité, œuvre de l'Église et expression de sa puissance

Charité vient du latin « *caritas* » qui signifie « cherté », au sens de « qui a un prix élevé ». Par extension, « *caritas* » a pris le sens d'« amour », « affection », « tendresse ». C'est l'amour que peuvent porter les hommes à leur patrie, aux membres de leurs familles, à leurs amis, en un mot aux êtres qui leur sont « chers ». L'amour « *caritas* » doit être distingué de deux autres expressions de l'amour : « *amor* », l'amour sentiment, l'amour charnel, et « *agape* », la fraternité dans la convivialité. Les chrétiens ont adopté le mot « *caritas* » pour désigner l'amour de Dieu et l'amour du prochain pour parvenir à Dieu. Ce qui fait de la charité l'une des trois vertus théologales, avec la foi et l'espérance. Faire la charité pour un chrétien c'est pratiquer l'amour du prochain, donc se rapprocher de Dieu.

Vers l'an mil, tout l'occident est catholique. L'Église devient riche et puissante. Dès le Moyen Âge, cette puissance ne s'exerce plus seulement dans le domaine spirituel mais aussi dans les domaines économique, social et politique.

L'organisation de la charité a été l'une des expressions les plus fortes de cette puissance. Vertu théologale, elle s'impose à tous, en particulier par le paiement de la dîme (10 % des ressources). Elle se manifeste par la création d'hospices et d'hôpitaux (Hôtel-Dieu, Hôpital de la Charité...), par la mise à disposition de personnel (les sœurs de diverses congrégations), par la distribution de nourriture dans les monastères etc. Cette action de l'Église a été mise à mal lors de la Révolution française qui a vu la confiscation de tous ses biens puis par la loi de 1905. Elle a été progressivement relayée par la mise en œuvre de la solidarité nationale.

La solidarité, émanation de la société civile et de l'État

Solidarité vient de l'expression latine « *in solidum* » qui signifie « pour le tout ». La solidarité procède d'une démarche collective dans laquelle chacun, individuellement, est responsable de tout, devant tous. Être solidaire, c'est se sentir lié aux autres par une communauté d'intérêts et de responsabilités.

Historiquement, on peut énoncer quelques grandes étapes de la mise en œuvre de la solidarité :

- Les confréries du Moyen Âge constituaient des réserves abondées par chaque adhérent en vue d'assurer une assistance à ceux des leurs qui pouvaient en avoir ponctuellement besoin. Ce que dans certaines associations plus récentes on appelle le fonds ou la caisse de solidarité.

- Colbert créa en 1673 l'Établissement National des Invalides de la Marine, l'ENIM, que certains n'hésitent pas à considérer comme l'ancêtre de la Sécurité sociale.

- Après la révolution de 1848 apparaissent les sociétés de secours mutuels. La loi du 1er avril 1898, appelée charte de la Mutualité, fonde les principes du mutualisme tels qu'on les retrouve dans le code de la Mutualité.

- En marge du mouvement mutualiste, l'État crée des dispositifs d'aide sociale qui constituent l'amorce d'un principe de solidarité nationale.

- La loi du 15 juillet 1893 institue une Assistance Médicale Gratuite à l'intention de tout français malade et privé de ressources.

- La loi du 5 avril 1910, institue un premier système d'assurance vieillesse.

Des initiatives privées émergent pour créer en 1918 une caisse de compensation embryon des futures caisses d'allocations familiales.

- En 1928 l'État instaure les assurances sociales qui permettent aux salariés ayant un contrat de travail de bénéficier d'une assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès.

- Enfin, en 1945, sous l'impulsion du Conseil National de la Résistance, sous le gouvernement provisoire du Général de Gaulle, est créée la Sécurité

sociale avec pour principal initiateur Ambroise Croizat, un politique, et pour cheville ouvrière, un haut fonctionnaire, Pierre Laroque. Avec la Sécurité sociale on peut parler d'une **solidarité nationale** reposant sur un **pacte social** selon un principe simple : *chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins*.

La solidarité aujourd'hui n'ambitionne plus seulement de porter assistance a posteriori mais d'anticiper le risque. Elle intègre les notions de prévention et d'éducation : éducation aux risques mais aussi au bon usage des soins, au comportement adapté (parentalité) etc.

* *
*

Qu'en était-il à La Réunion, avant les allocations familiales, avant la Sécurité sociale, avant l'action sanitaire et sociale ?

1 - Le temps du peuplement et de la Compagnie des Indes (1663-1800)

En 1700, 35 ans après l'arrivée des premiers colons, seuls 850 habitants peuplent l'île. Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que la population réunionnaise atteigne la barre symbolique des 50.000 habitants, dont environ seulement 10.000 colons pour 40.000 esclaves et quelques affranchis.

Le Dr Henri Azéma, un historien réunionnais connu et reconnu qui a d'ailleurs été membre fondateur puis président de notre Académie, et auquel j'ai beaucoup emprunté, écrit, je le cite : « *Jusqu'au commencement du siècle dernier* (il veut parler du XIX^e siècle), *le paupérisme n'existait pas dans la Colonie. La population était peu nombreuse, tout le monde se connaissait, et puis, l'hospitalité créole était proverbiale* » ([1] page 3).

Il est permis de nuancer de ce qu'affirme Azéma. La première population de l'île est extrêmement hétérogène, chez les Européens comme chez les Esclaves. Elle compte des colons sous contrat avec la compagnie des Indes, venant de toutes les régions de France (et à cette époque cela avait son importance tant sur le plan culturel que linguistique), des orphelines et des filles de joie venues plus ou moins librement pour se faire épouser, des forbans et des flibustiers en exercice ou à la retraite et des esclaves dont l'origine géographique est très diverse. Que des amitiés se nouent et qu'une certaine forme de solidarité puisse jouer, en particulier à l'égard des voyageurs de passage, est vraisemblable mais les témoignages d'époque et celui de Boucher en particulier décrivent une société où règne essentiellement le chacun pour soi.

Pour autant, l'île est encore préservée des maladies « pestilentielles ». La natalité par exemple y est forte. Guillaume Hébert, directeur de Pondichéry, de passage à Bourbon en 1708, en témoigne : « *Depuis 4 ans, il n'y est mort que 12 personnes et il s'y est fait 120 Baptêmes* » ([5] p 56). Une sorte de record pour l'époque si on rapporte ces chiffres à une population de 800 âmes.

Bourbon mérite sa réputation d'être l'*infirmerie de Madagascar* : on sait que l'une des missions du commandant Étienne Regnault arrivé sur l'île en 1665 était de constituer une « infirmerie » à l'usage des malades de Fort-Dauphin. Le paludisme y est encore inconnu et la première épidémie de variole, apportée par un navire de passage, ne se déclarera qu'en 1729. On meurt parfois de mort accidentelle (chute, noyade...) mais le plus souvent de vieillesse. Les sexagénaires et les septuagénaires ne sont pas rares. Quand on est malade ou blessé, on appelle le chirurgien. La médecine est encore très rudimentaire, on soigne à peu près tout par la saignée ou le lavement. Les emplâtres, cataplasmes et fumigations faisaient aussi partie des pratiques. On sait réduire les fractures les plus simples et traiter les plaies, tant que l'infection ne s'en mêle pas. Quant aux médicaments, ils sont presque tous d'origine végétale et Bourbon passe pour posséder « *plusieurs simples de grande vertu* ».

Dès les premières années de son peuplement par Regnault, Bourbon est donc doté d'une infirmerie. La médecine de l'époque ne peut pas grand-chose pour les malades qui y arrivent. Une bonne nourriture et l'air sain de Bourbon assurent l'essentiel du traitement et survivent ceux qui le peuvent.

Un document publié par Albert Lougnon nous révèle qu'en 1737, il existe trois centres de soins à Bourbon, à Saint-Paul, à Sainte Suzanne et à Saint-Denis [7]. C'est la Compagnie des Indes qui assure le fonctionnement de ces centres, cela fait partie de ses obligations contractuelles. Ce même document nous montre les émoluments versés aux chirurgiens, à l'apothicaire, au directeur et à l'infirmier. Pour une population de moins de 8.000 habitants, esclaves compris, ce n'est pas si mal même si les quartiers périphériques de Saint-Benoit et de Saint-Louis semblent quelque peu délaissés.

L'Église n'est encore représentée sur l'île que par quelques prêtres de passage qui ont fort à faire pour répondre à la demande pressante d'une population avide de recevoir les sacrements, baptême, communion, mariage, extrême onction. Contrairement à ce qui se passe en France et en Europe, il ne lui est pas possible de mener quelque action que ce soit dans le domaine de l'éducation, sauf moral et spirituel, ni dans celui de l'assistance aux pauvres et aux malades.

L'année 1723 marque un premier tournant dans l'histoire de l'île. La compagnie des Indes obtient par décision royale le monopole de la vente de café. Elle incite les colons de Bourbon à intensifier sa culture. La population des esclaves va immédiatement flamber pour rapidement représenter jusqu'à 80 % des habitants de l'île. Ceux-ci sont à la charge de leur maître, y compris pour tout ce qui touche à la maladie et à l'incapacité. L'Édit de 1723 de Louis XV, dit « Code noir », précise dans son article XX: « *Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres; et en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital le plus proche, auquel les maîtres seront condamnés à payer quatre sols par chaque jour pour la nourriture et entretien de chacun des esclaves; pour le paiement de laquelle somme ledit hôpital aura privilège sur les habitations des maîtres en quelque mains qu'elles passent* ». On sait que ce code eut un impact relativement limité sur le comportement des maîtres, au moins de certains, en l'absence de contrôles efficaces de la part du gouvernement de la colonie. On ne dispose cependant que de peu de documents sur leurs pratiques réelles à cette époque.

Avec les négriers arrivent les premières épidémies, en particulier de variole. Mais globalement, la population de l'île restant clairsemée et rurale, elles ne revêtent pas encore un caractère dramatique. La situation va assez radicalement empirer au siècle suivant et l'assertion du Dr Azéma, si elle est quelque peu contestable, devient plus acceptable si on la relativise avec ce qui se passera au cours des 150 années qui vont suivre.

Ainsi durant le premier siècle et demi du peuplement de l'île, en l'absence de congrégations religieuses spécialisées et de médecine efficace, les colons et les esclaves ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes pour surmonter les épreuves de la vie.

2 - De Decaen à l'abolition de l'esclavage (1800-1865)

Resituons rapidement le contexte historique au tournant du nouveau siècle. La Compagnie des Indes fait faillite en 1769, Bourbon est alors placée sous la protection directe du roi de France qui n'en a cure. La révolution de 1789 ne vaut rien de bon aux colonies si ce n'est une abolition de l'esclavage qui est votée mais qui n'est pas mise en application. La graine en est cependant semée même si, peu de temps après, Bonaparte cède aux colons et rétablit l'esclavage. La canne à sucre va assez rapidement remplacer le café mis à mal par les maladies, la concurrence et la chute des cours. Bourbon s'apprête à connaître un bon demi-siècle de relative prospérité, au moins pour les possédants.

Pourtant si l'on examine la liste des grandes épidémies survenues au cours du XIX^e siècle, on constate que l'île est frappée environ tous les dix ans. Si l'on y ajoute les cyclones, les raz-de-marée et autres avalasses, il faut considérer que l'île est dévastée en moyenne une fois tous les 5 ans par un fléau ou par un autre.

Il devient donc urgent de mettre en place des structures sanitaires et sociales pouvant soulager une population fréquemment touchée de façon plus ou moins dramatique. D'autant que la médecine a fait quelques progrès. Le plus spectaculaire est le vaccin de la variole mis au point par l'anglais Jenner. Les premières vaccinations en Europe sont pratiquées dès 1800. L'île bénéficiera du vaccin à partir de 1825, sous l'impulsion du Docteur Reydellet nommé « vaccinateur » pour la commune de Saint-Denis et « conservateur de la toxine ». La vaccination sera réalisée dans les mairies et prise en charge par elles. On estime qu'au cours de sa carrière de 1825 à 1858, Reydellet aura vacciné personnellement près de 80.000 personnes. De fait, les épidémies de 1850/52 et de 1859, les dernières, seront très atténuées.

Le général Decaen, alors en poste à l'île de France et en charge de la défense et de l'administration des deux îles, informé des besoins sanitaires de l'île même s'il ne mettra jamais les pieds à La Réunion, décide, par un arrêté de 1806, la création d'une « **Administration de Bienfaisance** » chargée de distribuer des secours à domicile (une hospitalisation à domicile avant l'heure!), composée d'un bureau et de sept administrateurs. Ses ressources sont constituées des amendes et d'autres taxes décidées par l'administration, des aumônes, des donations et legs de particuliers et du produit de fêtes de charité. Une partie des fonds recueillis sont placés, et il est prévu que les revenus qui en sont retirés seront consacrés à la construction d'un hospice.

L'administration de Bienfaisance se trouve vite débordée par une catastrophe météorologique de sinistre mémoire dans les annales de la colonie, des pluies diluviennes qui durent près d'un mois à la fin de l'année 1806. La voie publique est jonchée de cadavres de noirs morts de faim dont la police enlève les corps. Trois ans plus tard, l'île est occupée par les Anglais et la Bienfaisance cesse de fonctionner. Bouvet de Lozier la ressuscite en 1816 et la dote plus généreusement en lui allouant les fonds provenant de la vente de l'ancien bazar et en lui octroyant la jouissance des droits perçus par le nouveau « marché neuf ». Elle a encore à faire face à deux épidémies meurtrières. La première de choléra en 1820 qui engage le Gouverneur Milius à construire un **Lazaret à la Petite Île**, quartier de Saint-Denis, dans un bâtiment de la batterie. Les malheureux atteints par la maladie y sont placés en isolement mais guère soignés, survivent les mieux constitués, les autres sont accompagnés aussi humainement que possible

jusqu'à leur dernier soupir avant de rejoindre le cimetière de l'ouest, juste à côté. La seconde épidémie, de variole cette fois, survient en 1827, et utilise le même lazaret.

Ces deux épidémies ont fait un grand nombre d'orphelins. Sous l'impulsion de deux vicaires de l'Église de Saint-Denis, l'abbé Dalmont et l'abbé Théodose de Guigné, est fondée la « **Maison de Charité** » parfois dénommée « **Dames de Charité** » à l'intention des petites filles. Parmi les dames fortunées qui portent cette institution sur les fonds baptismaux figure le nom d'une certaine Mme Desbassayns. Un document de cette époque affirme qu'elles sont « *demeurées dans la colonie synonyme de Charité universelle* ». La Maison ouvre ses portes en 1831 dans un local prêté par M. de Rontaunay. Les dames de la ville apportent leur concours par leur dévouement et leurs dons. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny (congrégation fondée en 1807 par Sœur Anne-Marie Javouhey, arrivée à La Réunion en 1817) offrent leurs services. L'épouse du Gouverneur Cuvillier en prend rapidement la présidence et catalyse autour d'elles de nouvelles énergies. L'institution abrite 50 orphelines en 1835 et devient trop étroite. Dès l'année suivante elle est déclarée d'utilité publique et, grâce à un prêt de 20.000 francs que lui consent le Conseil colonial, elle peut acheter le local de la loge maçonnique « *La parfaite harmonie* ». Le gouverneur obtient en outre des commandants de bateaux revenant de l'Inde une contribution matérielle sous forme de balles de riz et de pièces de toile. La « Maison de Charité » prospère au point de recevoir bientôt des orphelines de toute l'île.

Sauf rares exceptions, les esclaves n'ont évidemment pas accès à ces établissements. Ils dépendent de leurs maîtres. Les grandes exploitations doivent disposer d'un hôpital, les hôpitaux dits « d'habitation », une vague infirmerie où l'on soigne les blessures évidentes mais où l'accueil n'est pas toujours avenant. Maîtres et contremaîtres se méfient des tire-au-flanc. Pour les dissuader, le bloc avec ses instruments de rétorsion est souvent situé à proximité voire dans l'hôpital. Prosper Ève cite un maître, Henri Morette, qui proclamait « *Le bloc et le fouet sont mon hôpital* » ([2] p 41).

En 1848 survient l'émancipation des esclaves. Les nouveaux citoyens sont livrés à eux-mêmes. Le nombre d'indigents, d'enfants abandonnés par leurs parents incapables de subvenir à leurs besoins et d'orphelins explose. L'heure d'Aimée Pignolet de Fresnes, la future Mère Marie Madeleine de la Croix et du père Levavasseur, un prêtre réunionnais, a sonné.

Issue d'une grande famille créole qui emploie de nombreux esclaves, Aimée ne supporte pas les sévices que ceux-ci endurent. Elle est prête à consacrer sa vie à soulager leur sort. Levavasseur, en charge de la première mission à

La Réunion, sera le guide spirituel d'Aimée, de sa sœur Marie-Anne et de leur nièce, madame veuve Léon de Villèle. Aimée fonde, sans autorisation officielle, une congrégation, **Les Filles de Marie**, qui recrute des filles de toutes conditions sociales et sans considération pour leur couleur de peau, dont la vocation sera de servir les plus nécessiteux. Le 19 mai 1849, 14 jeunes filles de La Réunion prennent l'habit.

Elles ne sont pas bien accueillies, et sont même rejetées et méprisées par la bonne société. Même l'Église les ignore. Issues de basses conditions sociales pour la plupart, elles n'ont aucune éducation, se jalourent, se chamaillent souvent et la Mère Marie Madeleine de la Croix a fort à faire pour les tenir. Elles s'avèrent cependant très vite irremplaçables, acceptant d'accomplir les tâches les plus ingrates, celles dont personne ne veut. Elles sont demandées dans les hôpitaux d'habitation par des propriétaires qui ne voient en elles qu'une main-d'œuvre gratuite. Elles sont logées dans les cabanons des anciens esclaves et traitées sans le moindre égard. Il faudra vingt ans d'abnégation totale, de dur labeur et d'humiliations pour que les Filles de Marie soient enfin reconnues. On les retrouvera désormais dans tous les établissements de soin, hôpitaux, hospices et orphelinats, spécialement attachées au service des nécessiteux.

Le gouvernement provisoire qui décide l'abolition est parfaitement conscient que la libération soudaine de milliers d'esclaves conduira les nouveaux libres à la misère. Il adopte des décrets qui prévoient la création d'hospices pour les malades, les vieillards et les infirmes, des crèches pour les nouveau-nés, des salles d'asile pour les orphelins et les enfants abandonnés, des écoles primaires et une école normale professionnelle pour l'instruction des enfants.

L'épouse du gouverneur Doret montre l'exemple et se met en devoir de créer des « **Asiles de l'Enfance** ». Un premier bâtiment est érigé en 1850 aux frais du Trésor colonial à l'angle des rues de l'Arsenal (aujourd'hui Roland Garros) et du Rempart sur un terrain loué par les « *Dames de Charité* ». Il compte rapidement 150 enfants dont l'âge s'étale de 20 mois à sept ans. Des loteries sont organisées. La première rapporte 6.000 francs qui sont partagés entre l'« *Asile de l'Enfance* » et la « *Maison de Charité* ». Un second établissement est créé l'année suivante au Butor sur un terrain donné par M. Lafond, capable de recevoir 200 enfants. Le gouverneur Doret inscrit alors les dépenses de fonctionnement des deux asiles au budget colonial.

La colonie doit également, selon les décrets du gouvernement, créer un hospice civil susceptible de procurer un abri et des soins aux personnes âgées et aux malades. Elle s'adresse alors aux trois médecins qui avaient ouvert en 1846 une Maison de santé - un établissement privé - dans le quartier de La Rivière, les

Dr Le Roux, Sainte-Colombe et Le Siner. Un accord est rapidement trouvé avec eux pour une sorte de nationalisation de leur établissement qui, en 1852, après agrandissement, prend le nom d'« **Hospice-Civil** ». Il a une capacité d'accueil de 250 malades. Dans son courrier au ministère de la Marine, le médecin chef Dauvin formule l'appréciation suivante: « *Les malades sont bien couchés, le service intérieur marche avec régularité, et le petit nombre de décès mensuels prouve le zèle, le dévouement et l'intelligence que chacun des médecins civils apporte à sa mission* ». Pendant l'épidémie de variole qui survient en 1852 l'établissement multiplie les vaccinations y compris aux « malheureux ».

Lors de l'épidémie de lèpre qui sévit dans l'île en 1852, le Gouverneur Doret prend un arrêté pour la création d'une **léproserie** dans l'ancien lazaret de la Ravine à Jacques.

Hubert de Lisle, qui succède à Doret veut aller encore plus loin. En 1856, il décide de réunir les deux Administrations de Bienfaisance ainsi que leurs ressources, demande au Conseil général d'inscrire à son budget une somme de 100.000 francs pour l'acquisition du domaine Lafitte et la construction de bâtiments. **L'Établissement de la Providence** ouvre en 1858. Sa direction est confiée aux « *Pères du Saint-Esprit* » et aux « *Filles de Marie* ». Un établissement public... confié à des religieux, le syncrétisme réunionnais est à l'œuvre.

La suppression du secours à domicile, qui était la raison d'être des deux Administrations de Bienfaisance, se fait cependant cruellement sentir lorsque survient l'épidémie de choléra qui éclate à Saint-Denis en 1859. Pour y remédier, le maire de la ville, Gibert des Molières qui avait reçu de son conseil des pouvoirs illimités, crée cinq « *ambulances* » - des équipements de santé mobiles - desservies par des médecins des pharmaciens et des religieuses.

Comme on le voit, la prospérité de l'île lui permet à cette époque, sur ses propres ressources, de mettre en place une infrastructure et des moyens capables d'apporter une véritable assistance aux malades et aux nécessiteux. Elle permet à deux naturalistes allemands de passage en 1863 d'écrire: « *Avec un certain étonnement, nous constatâmes que le chef-lieu de cette colonie, comme, semble-t-il l'île toute entière, ne craignait aucune comparaison avec l'Europe, et que dans certains domaines, les institutions locales surpassaient même les nôtres* » ([12] page 24).

3 - Le trou noir: 1865-1960

On date de 1865 la grande crise de la canne. Les cours fléchissent, les cyclones et le borer s'en mêlent ainsi que le coût de l'engagisme. Les revenus

de certains planteurs tombent au dixième de ce qu'ils étaient avant. Beaucoup s'étaient endettés et se retrouvent ruinés. La production globale de canne, chute durablement de moitié en tonnage et des trois-quarts en valeur. Il n'y aura pas de reprise avant 1930! La Réunion s'apprête à traverser une crise des plus dramatiques qui durera un siècle.

La mère patrie a d'autres chats à fouetter que de venir en aide à La Réunion. Après la défaite de 1870 et la fin du Second Empire, la Troisième République croit trouver une issue à la perte de prestige de la France en l'engageant dans une course à la colonisation, tout particulièrement après la conférence de Berlin. Les Réunionnais poussent à la conquête de Madagascar, persuadés que La Réunion en prendra le leadership. C'est le contraire qui se produira. Après avoir longtemps été un satellite de l'Île de France, la voilà devenue une quasi-dépendance de la Grande Île! Les deux guerres mondiales détournent un peu plus la France de ce confetti de territoire.

Ainsi, lorsque l'Administration de la Bienfaisance qui gère l'établissement de la Providence se trouve en situation financière difficile, la métropole, sollicitée, n'apporte aucune aide ni aucune solution. La réorganisation de l'Administration de la Bienfaisance qui en 1869 prend le nom d'**Assistance Publique** s'étalera sur une bonne douzaine d'années.

La Réunion ne bénéficie le plus souvent que d'initiatives dictées par l'urgence et hélas très insuffisantes par rapport aux besoins. Ainsi des bureaux de bienfaisance sont créés dans toutes les communes de l'île, bureaux qui gèrent eux-mêmes les ressources qui leur sont octroyées par l'administration centrale. Après le terrible cyclone de 1873, la métropole sait cette fois se montrer un peu plus généreuse en envoyant un million de francs dont le quart est immédiatement distribué par les bureaux locaux aux nécessiteux.

L'année suivante est marquée par une épidémie de paludisme. Par chance, Saint-Denis vient d'inaugurer son nouvel hôpital colonial au Butor qui est en mesure de faire face au fléau.

D'autres problèmes sont pris en charge par l'Assistance publique tels que la fourniture de cercueils aux indigents en remplacement de la « *bière de Charité* » qui ne servait qu'au transport des corps au cimetière d'où ils étaient retirés avant d'être jetés à la fosse. Il en est de même pour le contrôle sanitaire des prostituées.

En 1899 une épidémie de peste bubonique voit le Conseil général voter un crédit de 125.000 F. Le paludisme étant devenu endémique, le conseil général décide

d'ouvrir 41 dispensaires de distribution gratuite de quinine aux indigents et aux enfants des écoles.

En 1919 la terrible épidémie de « grippe espagnole », rapportée d'Europe par des soldats de retour de la grande guerre, fait, selon les sources, de 7.000 à 20.000 morts soit peut-être un Réunionnais sur 10. Les chroniqueurs de l'époque rapportent une situation de désolation, les morts sont déposés dans la rue, enveloppés dans un drap pour y être ramassés, transportés au cimetière et jetés dans la fosse commune, les commerces sont fermés, l'économie bloquée, la famine guette à Saint-Denis. Les établissements publics et privés, en manque d'un personnel lui aussi décimé sont largement débordés. La générosité publique trouve là une nouvelle occasion de s'exprimer. Sous l'impulsion de la Banque de La Réunion est créé un « **Comité d'Assistance** » qui peut réunir la somme de 34.000 F, une misère face aux enjeux, qui permet malgré tout la création de dépôt de vivres et de médicaments en divers points de l'île.

La séparation de l'Église et de l'État en 1905 frappe aussi le clergé de La Réunion qui doit faire appel à la générosité des fidèles pour subsister et pour poursuivre son œuvre caritative. L'action de deux religieux mérite d'être soulignée. Celle du père Rimbault à la léproserie de Saint-Bernard à partir de 1935 et celle du père Favron. Celui-ci ouvre en 1946, dans des conditions souvent très précaires, différentes structures d'accueil et de soins. Une crèche-pouponnière dans l'hôpital-garage de la cure de St-Louis, où il est aidé par des laïcs bénévoles comme le Dr Dambreville et des commerçants de la ville. Il crée en 1950, l'Union Catholique de St-Louis qui deviendra en 1954 l'Union des Oeuvres sociales de La Réunion. En 1952 il achète un terrain à Bois d'Olives et y fonde l'hospice-foyer Albert Barbot. Suivent hôpitaux d'enfants, écoles d'aides soignantes, un institut médico-pédagogique. Des réalisations qui apportent un peu de réconfort à une population presque abandonnée à son triste sort mais qui ne suffisent pas à sortir l'île du marasme sanitaire et social dans lequel elle évolue.

En dépit de ses efforts la colonie, qui ne dispose que de ses propres ressources pour agir, ne parvient pas à assurer la création de structures sanitaires et sociales à la mesure des besoins de l'île. Deux rapports nous permettent de savoir quelles étaient les conditions sanitaires à La Réunion durant cette période. Celui du Dr Merveilleux, directeur de la santé de la colonie, auteur d'une *Étude de géographie médicale de l'île de La Réunion*, qui date de 1902 et celui de l'inspecteur Jean Finance missionné en 1948 par le Ministre de la Santé publique et de la population. Les deux rapports dressent un tableau quasi apocalyptique de l'île. Jean Finance n'hésite pas à titrer un des chapitres de son rapport en ces termes : « *La chute verticale d'une race* ».

Leurs constats, qui sont à peu près les mêmes à un demi-siècle de distance, sont dominés par :

- Des **conditions d'hygiène** d'un autre âge symbolisées par ces fameuses latrines que l'on trouve alors dans toutes les maisons, même et surtout en ville. Une situation entretenue, en l'absence quasi totale de services d'hygiène, par l'extrême faiblesse du niveau d'éducation sanitaire de la population, bourgeoisie comprise. L'eau elle-même constitue un facteur de transmission des maladies. Une étude tardive réalisée en 1969, révèle que 95 % des enfants scolarisés sont porteurs d'une parasitose intestinale, un taux parmi les plus élevés du monde qui place La Réunion au niveau de l'Inde et des pays d'Afrique les plus arriérés. Pire, près de 80 % de ces enfants sont poly parasités.

- La permanence des **maladies infectieuses**, malgré l'arrivée des premiers traitements préventifs et curatifs efficaces. Le paludisme, encore endémique, est responsable du quart des décès. S'ajoutent la dysenterie, la tuberculose (le BCG a pourtant été introduit en 1921), la lèpre, l'amibiase, la typhoïde, la rougeole, la diphtérie, la poliomyélite, la syphilis... Avec pour conséquence une mortalité infantile atteignant des records : un nourrisson sur 6 voire sur 4 selon les sources, meurt dans sa première année. L'espérance de vie ne dépasse pas 48 ans.

- L'**alcoolisme**, une des causes essentielles de troubles mentaux et nerveux observés dans l'île et bien entendu de cirrhoses.

- Une **malnutrition chronique** des classes défavorisées. Ainsi le bérubéri qui sévit longtemps dans les quartiers fut suspecté d'être une maladie infectieuse tant il semblait contagieux. Il s'agit en fait d'un déficit en vitamine B1 directement lié à la malnutrition.

- Des **structures sanitaires dérisoires** par rapport aux enjeux. 8 médecins pour 180.000 habitants en 1900, 30 en 1948 dont un seul spécialiste, un radiologue, pour toute l'île. Les généralistes doivent faire face aux urgences chirurgicales ! En matière d'équipement hospitalier, l'île compte en tout et pour tout l'hôpital colonial du camp Ozoux d'une capacité de 130 lits, une maternité de 130 lits, l'hôpital colonial Saint-Jacques ouvert en 1830, de 92 lits, l'hôpital militaire, l'asile d'aliénés de Saint-Paul, les établissements des pères Rimbault et Favron et, dans les principales communes de l'île, quelques hôpitaux communaux dont Jean Finance affirme qu'ils avaient plus l'allure d'une mauvaise infirmerie que d'un hôpital. La plupart de ces hôpitaux ne disposent que d'un équipement archaïque, souvent en panne - parfois même l'électricité manque ! - et ne fonctionnent qu'avec l'aide bénévole des congrégations religieuses.

4 - La départementalisation et la mise en œuvre de la Sécurité Sociale

Après ce triste bilan, Jean Finance établit à l'intention de son ministre, Madame Germaine Poinso-Chapuis, un inventaire de ses recommandations. Elles seront progressivement mises en œuvre grâce à :

- la loi de **départementalisation** votée le 19 mars 1946,
- la création du **FIDES** (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social) par la loi du 30 avril 1946
- l'organisation de la **Sécurité sociale** à La Réunion instituée par le décret du 17 octobre 1947.

Visionnaire, Jean Finance prévoit que le centre de gravité de l'économie de l'île basculera de la monoculture de la canne à celle des services sociaux et sanitaires. Ce que Raoul Lucas et Mario Serviabile qui, à l'occasion du 70e anniversaire de la départementalisation, viennent de rééditer son rapport, appellent la « *révolution des blouses blanches* ».

Dès lors, on assiste à une course de rattrapage. Pas assez rapide cependant pour beaucoup au regard de l'immensité de la tâche à accomplir. La première réalisation d'envergure de ce programme sera la construction du nouvel Hôpital Félix Guyon de Bellepierre, sorti de terre dès 1953 et inauguré par le préfet Perreau-Pradier le 4 juillet 1957.

Le décret d'octobre 1947 étend la Sécurité sociale à La Réunion à toutes les catégories sociales à l'exception des fonctionnaires qui bénéficient d'une mutuelle propre, la MUFA, c'est-à-dire, de façon beaucoup plus large qu'en métropole à la fois aux salariés du secteur commercial, industriel et agricole, aux professions libérales et aux artisans. C'est donc finalement dans les Départements d'Outre-mer que le vœu des créateurs de la Sécurité sociale, le ministre Ambroise Croizat et le haut fonctionnaire Pierre Laroque, a été le plus complètement accompli.

Une direction départementale est créée ainsi qu'une caisse qui gèrera les risques maladie, maternité, décès, invalidité, vieillesse, accidents du travail, maladies professionnelles ainsi que les prestations familiales.

Les premières difficultés apparaissent cependant. D'abord au sein même du conseil d'administration. Un représentant des usiniers, fait part de sa désapprobation et de ses inquiétudes. Selon lui « *le décret de 48* (relatif à la caisse vieillesse) *est détestable* ». Il « *se déclare hostile à ce texte et estime que dans ces conditions le pays ira à la ruine* » ([10], vol 1, p 17).

Mr Roger Payet, vice-président du conseil, en mission après du ministre, lui affirme pourtant que le patronat est « *sincèrement disposé à appliquer la législation* » ([10], vol 1, p 33).

Cela n'empêche pas la presse de gauche de se déchaîner contre les « *esclavagistes* » [11] qui essaieraient de torpiller la Sécurité sociale.

Sur le terrain, des incompréhensions se font jour et des incidents éclatent. M. Orsini, le premier directeur de la Sécurité sociale et son inspecteur M. Fontaresky

vont sur les sites faire de l'information mais ils sont souvent mal reçus et parfois molestés par des ouvriers, suspectés d'être manipulés par leurs patrons, qui leur crient « *rend l'argent!* » [11].

On ne comprend pas encore qu'avant de percevoir une prestation il faut cotiser et de nombreux travailleurs, en particulier dans le domaine agricole, acceptent mal cette nouvelle contrainte qui ponctionne leurs maigres revenus. Cette réticence est d'autant plus vive que c'est l'assurance vieillesse qui est mise en place la première, dès le 30 mars 1948. En effet, en la matière, le prélèvement est immédiat mais l'allocation n'interviendra que beaucoup plus tard, l'âge de la retraite venu. Or à l'époque, l'âge de la retraite était de 65 ans alors que l'espérance de vie à La Réunion n'excédait pas 45 ans pour les hommes ! L'espoir d'accéder à la retraite était donc bien mince pour les travailleurs réunionnais.

L'organisation se met peu à peu en marche. Les premières prestations seront versées en 1951 et, dès 1955, La Réunion est dotée d'un système complet de Sécurité sociale. Pour autant, les prestations ne seront pas alignées sur celles de la métropole avant de nombreuses années. Michel Debré, sous la pression des organisations communistes et catholiques, jouera un rôle décisif sur ces questions.

En 1957, un protocole d'accord avec le Département institue le « Tiers payant » à La Réunion, bien en avance pour une fois sur la métropole, avec les fameux « Bons roses », une reprise de l'organisation de l'Assistance Médicale Gratuite d'avant-guerre (une AMG alors entièrement financée par les communes sans aucune aide de la métropole mais pas toujours distribuée de façon équitable) qui permet au patient de retirer un formulaire de couleur rose à la mairie qu'il remet au médecin lors de la consultation, ce qui le dispense des honoraires. Les médecins doivent rapporter ces bons à la caisse pour se faire payer avec pas mal de retard, on s'en doute. Grâce à ce tiers payant, la population réunionnaise la plus démunie peut accéder aux soins, ce qui ne signifie pas qu'elle le fait, l'accès à la médecine étant aussi, voire d'abord, affaire d'éducation.

Les grandes étapes qui jalonnent ensuite le déploiement de la Sécurité sociale et de l'action sociale à La Réunion sont les suivantes :

1960 : Création des URSSAF chargées du recouvrement des cotisations salariales et patronales

1967 : la Sécurité Sociale est réorganisée en trois branches: l'Assurance maladie, les Allocations familiales et l'Assurance vieillesse. Création de l'ACOSS pour gérer la trésorerie commune du Régime Général qui deviendra la Caisse Nationale des URSSAF en 1994.

1968 : Création de l'Action Sanitaire et Sociale qui relève de la compétence des communes avec la contribution financière du département voire de la Région.

1972 : Création de la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales qui prend le relais de la CGSS. Elle s'installe avenue de la Victoire.

1988 : Création du RMI (Revenu minimum d'insertion) financé par l'État mais versé par la CAF qui sera remplacé en 2009 par le RSA, Revenu de Solidarité Active

1993 : Fin des « bons roses » et mise en place de la carte « Tiers Payant Santé » auprès des habitants de Cilaos dans un premier temps

1994 : Généralisation progressive de la carte « Tiers payant Santé »

1999 : Institution de la CMU, Couverture Médicale Universelle (plus de 2 millions de personnes)

2000 : Mise en place de la carte Vitale, 315.000 cartes seront distribuées à La Réunion

2006 : Création du RSI, le Régime Social des Indépendants, quatrième branche de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, le budget, ou plus exactement les dépenses de la Sécurité sociale, CAF et autres prestations sociales, dépassent les 5 milliards € par an (dont 3 millions sont financés par la solidarité nationale) ce qui représente environ le tiers du PIB de La Réunion. Jean Finance avait raison quand il prédisait que la santé et les prestations sociales représenteraient la principale activité économique de notre île. Plus que la canne, le rhum, toutes les productions agricoles et non agricoles réunies. Là où le bât blesse c'est qu'environ 70 % de ces dépenses sont encore financées par la solidarité nationale.

* *
*

Que retenir de ce survol rapide de la protection sociale à La Réunion ? Que celle-ci fut quasi inexistante pendant les 150 premières années de l'histoire de l'île, essentiellement du fait de l'absence d'organisation ecclésiale locale. Qu'elle se développa pour atteindre un niveau respectable lors de la courte période de prospérité de l'île sous l'impulsion de gouverneurs éclairés, de religieux aidés par l'arrivée des premières congrégations et la contribution d'une partie de la bourgeoisie qui commençait à prendre conscience de ses responsabilités. Que l'île s'enfonça dans la plus extrême désolation à partir de 1865 lorsque la crise économique survint, dans l'indifférence totale d'une métropole marquée par trois guerres et qui avait pris depuis longtemps l'habitude de laisser les Réunionnais gérer eux-mêmes leurs affaires. Qu'enfin la départementalisation, même si sa mise en œuvre fut plus lente qu'on aurait pu l'espérer, permit en quelques décennies à La Réunion de rattraper son retard sanitaire et social, rattrapage qui devint et demeure le principal moteur de son économie.

Jean-François HIBON de FROHEN

Bibliographie

[1] Dr Henri AZÉMA, *L'Assistance publique à La Réunion*, Bull. de l'Académie de l'île de La Réunion, vol. 5, 1922, pp. 3-22

[2] Prosper ÈVE, *Du torchis à la pierre. La congrégation des Filles de Marie (1849-1909). Le triomphe de l'Amour*. Graphica, 1999.

[3] Jean FINANCE, *La situation sanitaire et sociale de La Réunion. Première évaluation sur la départementalisation de La Réunion*. 1948. Réédition : Raoul Lucas et Mario Serviable, *L'encastrement dans la France*, ARS Terres créoles, 2016

[4] Hippolyte FOUCQUE, *L'Hospice de La Charité*, Bull. de l'Académie de l'île de La Réunion, vol. 5, 1922, pp. 244-250

[5] G. HÉBERT *Rapport sur l'île Bourbon en 1708 avec les apostilles de la Compagnie des Indes* (avec une planche hors-texte), in Albert Loughnon, *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux Inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes*, (Tome 5 - Avril-juin 1940), Madagascar, Imp. de l'Imérina, 1940, pp ; 34-73

[6] Thomy LAHUPPE, *Des institutions de charité à l'île de La Réunion - La maison des orphelins*, Bull. de la Sté des Sciences et Arts, 1864, pp.133-150

[7] Albert LOUGNON, *Etat général de la dépense à faire au comptoir de L'Isle de Bourbon en 1737* in *Recueil trimestriels de documents inédits...* Tome 1 - Janvier-mars 1935, pp 504-510

[8] Dr MERVEILLEUX, *Étude de géographie médicale de l'île de la Réunion*, Annales d'hygiène et de médecine tropicale, n°6, Paris, Douin, 1903

[9] Claude PRUDHOMME *Histoire religieuse de La Réunion*, Editions Karthala, 1984

[10] Archives de la CGSS de La Réunion - Procès verbaux des Conseils d'administration de la Sécurité sociale - Rapports annuels d'activité

[11] Journal *Témoignages* : 4 février 1949, 15 février 1949

[12] Otto Kersten, *Les voyages en Afrique orientale du Baron Carl Claus Von der Decken - La Réunion (28 mai - 7 août 1863)* présenté par Marlène Tolède et Gabriele Fois-Kaschel

IMPROBABLES « PREMIERS » PAS SUR LE HAUT DE LA FOURNAISE RÉFLEXIONS SUR LES PREMIÈRES ASCENSIONS DU VOLCAN

(1751-1799)

par Christian GERMANAZ

« Quand on a visité les mêmes lieux, on trouve que le voyage dont nous venons de parler est une chose prodigieuse pour le tems où il fût fait »

Bory de Saint-Vincent, 1804 (à propos du voyage au Volcan de « Donnlet »), chp. XIX (partie III), p. 2-5.

Du Chevalier de Palmaroux (1751) à Aubert du Petit Thouars (1799), en passant par Fréri (1751), Jean Dug(u)ain (1753), Honoré de Crémont (1768), Philibert Commerson (1771) et Alexis Bert (1791), le nombre des curieux à entreprendre le voyage au Volcan, au cours de la seconde partie du XVIII^e siècle, n'est pas anecdotique si l'on considère les difficultés matérielles et les résistances liées aux attitudes superstitieuses attachées à une entreprise que l'on peut assimiler alors à une « prodigieuse » expédition, en empruntant à Bory de Saint-Vincent le terme de sa remarque placée en exergue.

Ce texte souhaite apporter quelques précisions sur les performances exceptionnelles que constituent les premiers périple dont l'ambition était la conquête de la Fournaise. Sans verser dans une célébration polémique du « premier arrivé », mon objectif consiste à restituer (avec beaucoup de prudence) la réalité plausible et l'ordre probable de la succession des voyages, entre les années 1751 et 1799. Les relations de ces entreprises rédigées au cours de cette séquence chronologique constituent le matériau de base permettant de confronter, par un regard croisé, les scénarios décrits par les auteurs ou leurs commentateurs avec les réalités géographiques du terrain exploré, offrant ainsi l'opportunité d'évaluer la pertinence et l'ordonnancement de ces récits. Une des difficultés de cette évaluation réside dans les sources textuelles utilisées. En effet, trois des textes disponibles pour la période 1751-1771, ne sont pas les témoignages directs des participants du voyage au Volcan ; ils constituent les échos de ces aventures collectés et retranscrits par des observateurs qui, pour certains, restent fort éloignés de ces expéditions. Ce constat doit nous inciter à proscrire tout jugement péremptoire et définitif sur le palmarès des premiers conquérants de la Fournaise institué par la tradition historiographique.

La démarche suivie débute par une précaution d'usage, le rappel de ma position de recherche entre géographie et histoire et mon adhésion inconditionnelle au parti pris d'humilité qui doit accompagner l'exercice périlleux

que constitue toute proposition de « mise au point ». La période des défricheurs du Volcan (avant 1751) mêlant dans une geste tragique et paradoxale, les Marrons fuyant l'oppression arbitraire des colons et certains représentants de ces derniers, les chasseurs de cabris, reste inscrite en fil rouge dans le postulat du « premier arrivé », ce qui renvoie à l'histoire avant l'Histoire. Après avoir présenté l'inventaire des textes disponibles et expliqué l'intervalle de temps retenu, j'exposerai de manière synthétique les principaux acquis de ces voyages et les indices qui permettent de les situer avec précision dans la chronologie des premiers passages au sommet de la Fournaise. Le texte se termine par une remarque critique interrogeant la façon d'écrire la géographie et l'histoire du Volcan.

LA QUESTION DU PREMIER ARRIVÉ DANS LA CONQUÊTE DU VOLCAN

Une géohistoire du Volcan

J'emploie à dessein le terme de géohistoire pour signifier simplement l'incursion de l'analyse spatiale sur le territoire de l'historien sans prétention aucune à le remplacer. Mon regard est celui du géographe reporté aux premières périodes de la découverte et de l'exploration du Piton de la Fournaise afin de comprendre son émergence comme objet spatial identitaire pour les habitants de l'île et retracer l'évolution de leurs perceptions vis-à-vis de la « sublime horreur » du spectacle volcanique. On pourrait également évoquer dans cette perspective, l'idée d'une archéologie spatiale du Piton de la Fournaise dont les artefacts identifiés seraient constitués par les textes, les images (dessin, lithographies et photographies), les aménagements (grottes et cavernes) ou les constructions (gîtes) ainsi que par les structures spatiales installées progressivement dans le paysage (chemins, haltes, hauts lieux, places consacrées...), tous apparaissant comme autant de balises significatives pour saisir la temporalité de l'humanisation et de la territorialisation du Volcan. Ce vaste projet ne constitue pas le propos de ce texte même s'il en compose la toile de fond. Limitée à la période 1751-1799, mon intention consiste à analyser les récits des premières expéditions au Volcan et à déconstruire la fiction de l'attribution, par divers auteurs, de la qualité de « premiers arrivants » aux voyageurs initiaux de la Fournaise. L'indication du premier voyage au Volcan se situe dans un texte édité en 1755 dans les *Mémoires de la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*. L'auteur, Ancien Président du Conseil Supérieur & Commandant pour le Roi dans l'Isle de Bourbon entre, 1739-1743, y relate une expédition à la Fournaise réalisée par « un habitant de Bourbon » en 1751. Avec le récit contemporain de Fréri, il s'agirait donc du premier témoignage, conservé par l'écrit, d'une expédition au Volcan jamais tentée depuis les débuts du peuplement de l'île à la fin du XVII^e siècle.

L'adage éculé, les « paroles s'envolent, les écrits restent » (*verba volant, scripta manent*), garde tout son sens chez la plupart des commentateurs des

voyages au Volcan qui ont choisi de privilégier le texte comme réalité objective des premières visites à la Fournaise, contribuant ainsi à fabriquer et à diffuser une histoire très convenue et quelque peu déformée des découvreurs et des explorateurs du Volcan. Effectivement, ce parti pris les conduit à privilégier le rôle des élites locales ou en résidence sur l'île, occultant ou minorant de fait (implicitement ou sciemment ?) la présence des Marrons et celle des chasseurs de cabris sur le Massif de la Fournaise, pourtant bien antérieure aux relations mémorisant dans les mots « la première visite du Volcan ». Acceptable pour l'exploration du sommet de la Fournaise, cette posture perd toute consistance pour les abords du Massif ou les bordures de l'Enclos. En effet, la lecture des récits initiaux de l'exploration de la Fournaise qui apparaissent à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, révèle en filigrane une tout autre histoire, celle plus voilée des épisodes tragiques qui scandent la présence des Marrons sur le Volcan confrontés à leurs prédateurs, les chasseurs de cabris sauvages et de fouquets, reconvertis momentanément en chasseurs d'homme ! Grottes, cavernes, pitons et traces imperceptibles évoquent leurs présences par les toponymes dont ils sont porteurs et, de fait, les désignent comme les premiers conquérants du Volcan. Les deux parties de cette épopée ambiguë ne se sont sans doute jamais aventurées jusqu'au sommet de la Fournaise¹, mais il n'en demeure pas moins qu'ils en sont les premiers contempleurs. S'il est possible de retracer leurs parcours évanescents sur le Massif à travers l'enregistrement officiel des faits d'arme d'un Jean Dugain (1717-c.1787) ou d'un François Mussard (1718-1784), leurs perceptions du spectacle volcanique, leurs regards portés du bord de l'Enclos vers le sommet du Volcan nous resteront probablement à jamais inconnus².

Abandonnant provisoirement les arcanes séduisants de la *petite histoire* pour renouer avec celle plus académique de la conquête sommitale de la Fournaise, j'ai insisté à plusieurs reprises sur la notion et « l'objet », *voyage au Volcan* (Germanaz, 2003, 2005, 2013) comme matrice des récits éponymes sur lesquels repose l'établissement du hit-parade des « premiers arrivés au sommet ».

Le « voyage » comme matrice des récits du Volcan³

« Employé dès l'origine et jusque dans la première moitié du XX^e siècle, le terme « voyage », attribué à une excursion dont le trajet aller-retour ne

1 Si nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune preuve objective d'une incursion de Marrons ou de chasseurs de cabris au sommet de la Fournaise (avant 1751 pour les derniers), rien dans l'absolu n'interdit d'en formuler l'hypothèse.

2 On peut toutefois conjoncturer que la fureur et les soubresauts pyrotechniques de la Fournaise constituaient pour les Marrons et pour les chasseurs, mais sur des modalités culturelles différentes, des moments de grande frayeur ou de profondes interrogations sur l'activité de la matrice ignée de l'île et par filiation sur la stabilité temporelle de Bourbon. La transcription des légendes noires (Brizou et Despres, 1978), leur chants poétiques portés pour le Volcan par Boris Gamaleya (1983) et disséqués sous le prisme universitaire (Mattiti-Picard, 1999), nous en livrent quelques indices.

3 Pour éviter de me paraphraser, le texte développé dans cette partie reprend plusieurs passages sur la notion de *voyage au Volcan* extraits d'un de mes articles publié dans la revue *les Cahiers de géographie du Québec* (Germanaz, 2013).

dépasse pas la trentaine de kilomètres, peut aujourd'hui surprendre. Mais pour les premiers curieux, la visite du Volcan nécessite l'organisation d'une véritable expédition projetée sur plusieurs jours, voire sur plus d'une semaine, en prenant comme position de départ, Saint-Denis, le chef-lieu de la petite colonie. Aventure en terra incognita, le projet est aussi élaboré dans un bain de rumeurs qui exacerbe les dangers encourus par les intrépides (ou inconscients) voyageurs (Bory de Saint-Vincent, 1804 : 181), ce qui ajoute une tension à l'entreprise qui apparaît souvent aux yeux des contemporains comme totalement déraisonnable (Hubert, 1799). [...] De fait, la difficulté du voyage réside moins dans la malfaisance imaginaire du Volcan que dans les rudes conditions géographiques imposées aux visiteurs de la Fournaise. La contrainte météorologique apparaît la plus importante, car elle conditionne la réussite de l'entreprise. Elle s'exprime par des risques de très fortes précipitations et par de brusques changements météorologiques entraînant une chute rapide des températures. Amplifiées par l'altitude du massif du Volcan (sommet à 2 600 m), au cours de l'hiver austral, les valeurs de température affichées par le thermomètre sont fréquemment négatives. Il est ainsi compréhensible que les excès de ce facteur soient ceux qui retiennent le plus l'attention des visiteurs.

[...] Caractérisée par de profondes vallées et par des effondrements calcaires importants, dont témoignent les remparts et les enclos successifs, la configuration du relief de la Fournaise ajoute sa part de difficulté au projet. Enfin, l'état indigent du réseau de communication, depuis l'origine du peuplement jusqu'aux années 1950, réduit considérablement les déplacements souvent assimilés à de véritables odyssées. [...] La singularité de l'environnement géographique du voyage à la Fournaise n'explique pas à elle seule, la résonance profonde que provoque l'évocation du somn Volcan dans l'imaginaire des vieux habitants de l'île. Longtemps considérées comme une aventure singulière, les visites à la Fournaise et ses épisodes les plus héroïques ont été facilement appropriés par la mémoire collective. Si cette mémoire ne restitue pas une image complète de chaque visite, elle intègre toujours une part de fascination et d'effroi associée aux récits de ces expéditions au Volcan. Comprendre l'enchantement de cette entreprise nécessite donc de démêler « l'écosystème » complexe de sa mythification. La dimension sociétale participe à ce système par l'architecture sociale des voyages qui traduit assez justement les stratifications existant à l'intérieur de la société créole des premiers temps de l'île. La composition des voyageurs se subdivise schématiquement en trois groupes : les porteurs, les guides et les visiteurs, ces derniers étant généralement à l'origine de l'aventure.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les esclaves forment le groupe des porteurs. Ceux-ci sont ensuite recrutés parmi les affranchis, les engagés (excursion de Charles Vélain en 1874) et, au siècle suivant, les « Petits-Blancs » des Hauts. Originaires des basses pentes du Volcan entre Saint-Benoît et Saint-Pierre et plus tardivement de la Plaine des Cafres, les guides sont mieux identifiés, car leurs noms apparaissent clairement dans les récits (Germanaz,

2005 : 96). Ils sont engagés pour leurs bonnes connaissances du terrain. Quant aux visiteurs, natifs de l'île, résidents de longue durée ou voyageurs de passage, ils présentent sommairement trois profils : ils sont administrateurs (puis fonctionnaires), scientifiques (naturalistes, géologues, géographes) ou plus simplement des passionnés du Volcan. Soudé momentanément par l'entreprise, ce trio social partage les rudes conditions du voyage.

Cette solidarité de fait est vécue le plus souvent, de manière symbolique, comme une réunification temporaire de tous les fragments de la société coloniale, rappelant le temps idéalisé des premiers arrivants où les barrières sociales n'étaient pas encore édifiées. De la même façon, ce temps idéal des origines du peuplement de l'île s'impose aux voyageurs par la pratique des bivouacs dans les grottes ou les cavernes qui balisent l'itinéraire. Cette manière d'habiter le Volcan facilite la mise en scène d'un retour au temps originel à la faveur du repas du soir où, à la lumière du feu de bois, les zistwar lointan prennent une profondeur incantatoire. Le temps des récits s'impose alors aux visiteurs qui renouent avec la geste légendaire des chasseurs de cabris et celle, plus douloureuse, du marronnage et de sa répression. Si, d'aventure, un cri de fouquet perce à l'intérieur de la caverne, le conteur s'interrompt et, sans la nommer, chacun évoque en frissonnant Gran mér Kal. L'association de ces récits épiques et des légendes noires participe à l'enchantement du voyage au Volcan en construisant un « entre-temps », parenthèse momentanée entre le temps lointan et celui des contemporains, incitant le visiteur à une contemplation méditative face au sublime des paysages de la Fournaise. (Germanaz, 2013 : 382-388).

Voici également comment Bory de Saint-Vincent présente le voyage « du Volcan » en 1804 :

PAR quelque route que l'on tente le voyage du Volcan, c'est toujours une entreprise pénible et périlleuse. Le jour, on est incommodé par une chaleur accablante ; la nuit, par un froid aigu. On peut se trouver à une telle distance de tous lieux habités, qu'il n'y ait pas de secours à en espérer en cas d'accident. Il est d'ailleurs aisé de s'égarer dans des sentiers à peine marqués, ou dans les scories sur lesquelles le pied ne laisse pas de trace, surtout quand des brumes épaisses et qui peuvent durer plusieurs semaines, viennent à envelopper le voyageur de tous côtés. Heureux encore si, dans un aussi grand malheur, l'on est exempt des pluies froides et mortelles qui ne permettent pas aux bruyères et aux arbustes qu'elles mouillent, de s'allumer lorsqu'on en veut faire du feu. Ces pluies pénètrent les cabanes et les tentes ; les grottes même n'en mettent pas à l'abri ; et tandis qu'elles tombent en déluge, la soif peut vous assiéger de concert avec le froid, car le sol ne retient l'eau que dans quelques trous qu'il faut connaître : dans ces trous difficiles à rencontrer, l'eau s'évapore encore du jour au lendemain. C'est à cause de ces inconvénients, que très-peu de personnes ont été visiter la cime de la Fournaise : la plupart des curieux ne sont venus qu'au bord de l'Enclos.

Bory, 1804, *Voyage...*, partie III, chap. XIX, p. 2-3.

Si la notion de voyage au Volcan garde son sens initial jusque dans la première partie du XX^e siècle, après 1950 la réduction de la durée de l'entreprise et la construction de gîtes « modernes » (depuis 1927) transforment l'aventure en une excursion, certes encore un peu confidentielle, mais nettement moins homérique que dans les périodes précédentes.

Temporalité et corpus des premiers récits

Le choix implicite de privilégier le texte et l'iconographie des voyages au Volcan pour tenter d'établir un ordre d'arrivée parmi les premiers visiteurs conduit de fait à sélectionner sans surprise une chronologie qui débute en 1751, date des deux textes exposant pour la première fois un récit de voyage au Volcan de Bourbon évoqués plus haut et de l'étendre jusqu'en 1799, l'année du passage à la Fournaise de Joseph Hubert (1747-1825) accompagné de ses neveux et par Aubert du Petit Thouars. L'acceptation de la date de départ est objectivement peu contestable en se fondant sur le principe du texte comme matériau privilégié pour identifier un périple au Volcan. Celle qui clôt la temporalité des premières expéditions, l'année 1799, résulte d'un choix plus personnel. En effet, après avoir analysé dans mon travail doctoral l'ensemble du corpus textuel (et iconographique) des voyages au Volcan qui se distribue entre 1751 et 1965, je peux soutenir la pertinence de ce parti pris en l'absence, à ce jour, d'éléments nouveaux pour l'année 1800. Louis Marie Aubert du Petit Thouars (1758-1831) visite le Volcan en juin 1799. L'existence d'une relation de son voyage est indiquée indirectement dans une communication épistolaire de Joseph Hubert avec son correspondant Favéta Le Comte, habitant de Saint-Denis. Les textes qui se sont succédé jusqu'à cette date n'ont pas présenté un regard rétrospectif et approfondi sur les voyages qui les ont précédés contrairement à celui de Bory de Saint-Vincent (1778-1846) qui expose un état détaillé des voyages à la Fournaise antérieurs à ses deux expéditions réalisées en octobre et novembre 1801. Son incise donne ainsi naissance à une histoire des voyages au Volcan dont l'épaisseur va s'accroître tout au long du siècle et connaître, au suivant, un second élan sous la plume du célèbre minéralogiste, Alfred Lacroix (1863-1948). Dans sa publication de 1936, le scientifique la reconfigure sous la forme d'une histoire de la succession des éruptions [de la Fournaise] dont la stratigraphie repose sur les observations rapportées aux cours des différents voyages au Volcan⁴. La synthèse savante de Bory sur le « Volcan de Bourbon » inaugure et induit, de manière implicite, une nouvelle attitude chez les visiteurs de la Fournaise qui s'attacheront en suivant la démarche du naturaliste à décrire avec minutie les dispositifs morphologiques qu'ils découvrent lors de ce voyage initiatique. Le texte du savant constitue bien une rupture matricielle avec les relations antérieures et dès lors, il ne semble pas incohérent d'identifier un

4 Le minéralogiste se fait à l'occasion historien en évoquant dans un « appendice historique, les observateurs du Volcan dans le passé ». En précisant qu'il lui « a paru équitable de consacrer quelques pages de souvenir à ceux auxquels sont dues certaines des observations » présentées dans son volume (Lacroix, 1936 : 261), le scientifique poursuit son œuvre de mémoire vis-à-vis de ses prédécesseurs « dont l'histoire ne saurait être détachée de celle de la science » en rédigeant une série de notices historiques sur les « figures de savants », publiée entre 1914 et 1938.

temps avant Bory et un autre après son passage ; le temps d'avant étant défini par les premières visites à la Fournaise qui s'échelonnent entre 1751 et 1799.

Comme tout inventaire qui souscrit à l'exhaustivité, ma recension des premiers témoignages d'un voyage au Volcan reste sujette à caution dans la mesure où l'expérience démontre que la prétention acharnée du chercheur à exhumer la totalité d'un corpus se trouve toujours oblitérée par le surgissement opportun d'un document inconnu dont il n'avait pas envisagé l'existence. Je resterai donc très prudent sur la certitude d'avoir recensé l'ensemble des textes relatant une expédition à la Fournaise entre 1751 et 1799 même si le contenu de cet inventaire correspond peu ou prou à celui institué au fil du temps par les spécialistes qui se sont intéressés à la question, tel Alfred Lacroix (1936 et 1938). Neuf voyages peuvent être recensés au cours de cette période. La figure 1 propose une liste chronologique de ces épopées en précisant l'identité de l'auteur du récit (qui n'est pas forcément celui ayant accompli le voyage au Volcan) ainsi que le trajet emprunté par les visiteurs. Il est possible d'enrichir cette séquence chronologique par quatre textes supplémentaires et plusieurs dessins évoquant une présence possible de visiteurs sur le Massif (Hubert 1774, 1787), les conditions virtuelles du voyage au Volcan (Caulier 1764) ou encore une description simplifiée du « Volcan de Bourbon » proposant une corrélation possible entre son activité et l'apparition de perturbations météorologiques (La Caille 1759). Bien que n'entretenant pas de relation directe avec un voyage au Volcan, la mention de ces documents n'est pas inutile car ces derniers indiquent l'existence d'un intérêt bien réel chez les visiteurs et les habitants vis-à-vis de la Fournaise même si cela ne se traduit pas forcément par une visite *in situ*. Ainsi, la correspondance de Joseph Hubert laisse deviner à plusieurs reprises la possibilité de « déplacements » vers le Volcan (1774, 1787) mais sans pouvoir les interpréter comme de véritables expéditions. Si parmi les *Fragments sur l'Île Bourbon* de l'Abbé Philippe-Albert Caulier (1723-1795) réunis et présentés par A. Lounon (1938), on peut découvrir, présentée en des termes très manichéens, une mise au point sur les obstacles que doit surmonter « le voyageur téméraire » qui désire entreprendre la visite du Volcan, le texte de l'Abbé ne désigne pas pour autant un voyage précis et il ne peut donc pas figurer comme témoignage significatif pour étoffer la liste des premiers visiteurs. L'hypothèse avancée par A. Lacroix (1936 : 122) d'un probable passage au Volcan de l'astronome, l'Abbé de La Caille (1713-1762) en 1754, est démentie par une lecture attentive des *Diverses observations* [du savant] faites pendant le cours de trois différentes traversées pour un voyage au Cap de Bonne Espérance et aux îles de France et de Bourbon publiées en 1759. Certes, les notes de Nicolas de La Caille livrent bien

Fig. 1 : Les textes des « premiers » voyages au Volcan (1751-1799)

Date du voyage	Auteur du récit	Itinéraire suivi	Référence
1751 (août)	Guettard citant directement Fréri (Chirurgien de Marine)	Depuis le littoral par le Pays Brûlé et les Grandes Pentes	Guettard, J.-E., 1757, « Mémoire sur plusieurs morceaux d'histoire naturelle tirés du Cabinet de S.A.S.M. le Duc d'Orléans », <i>Histoire de l'Académie royale des sciences</i> , Mémoires pour l'année 1753, p. 369-400.
1751 (sept.)	D'Héguerty citant le Chevalier de Palmaroux	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	D'Héguerty, Pierre André, 1755, « Observations sur le volcan de l'Isle de Bourbon », <i>Mémoires de la Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy</i> , tome III, p. 218-235.
1753	H. de Crémont évoquant la visite de J. Dugain	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Crémont, H. de, 1770, « Relation du premier Voyage fait au Volcan de l'île de Bourbon par M. de Crémont, Commissaire Ordonnateur dans cette Ile », <i>L'Année littéraire</i> , tome VII, p. 73-97.
1768 (octobre)	H. de Crémont	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Crémont, H. de, 1770, « Relation du premier Voyage fait au Volcan de l'île de Bourbon par M. de Crémont, Commissaire Ordonnateur dans cette Ile », <i>L'Année littéraire</i> , tome VII, p. 73-97.
1771 (novembre)	J-B. Lislet-Geoffroy à propos du voyage de Commerson	Accès par les pentes de Vincendo et le bord de l'Enclos	Lislet-Geoffroy, J.-B., 1890, Voyage au volcan de Bourbon, Manuscrit de 5 p., présenté dans la <i>Revue Historique et Littéraire de l'île Maurice</i> en 1890, sous le titre : « Voyage au volcan de Bourbon en 1772 », <i>Ille série</i> , n° 38, p. 361-365.
1789	Joseph Hubert	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Trouette, E., 1881, <i>Papiers de Joseph Hubert</i> , St-Denis, La Huppe, 269 p.
1791 (octobre)	A. Bert	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Bert, A., 1791, <i>Description du volcan de l'île de La Réunion et des environs</i> , manuscrit de 29 p., publié dans Lacroix, 1936, p. 1-44.
1795 (oct.-novembre)	Ph. Petit Radel	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Petit-Radel, P. H., 1801, <i>De amoribus Pancharitis et Zoroee...</i> , 2e éd., Paris : Didot junior, 318 p.
1799 (juin)	Joseph Hubert citant son voyage avec Aubert du Petit Thouars	Par les Hauts : les Plaines et le bord de l'Enclos	Hubert, J., lettre adressée au Comte Favéta en date du 8 novembre 1799, dans Trouette, E., 1881, <i>Papiers de Joseph Hubert</i> , p. 136.

l'indication d'un volcan à Bourbon, dont l'activité serait particulièrement vive durant la saison des pluies, mais on y trouve aucune trace de son éventuel passage au Pays Brûlé ou dans les Hauts de l'île. La liste de la fig. 1 apparaît ainsi comme un reflet assez proche du nombre des aventures ayant conduit une poignée de curieux au bord de l'Enclos et, pour certains d'entre eux, jusqu'au sommet de la Fournaise.

Avant de présenter ces récits, j'évacuerai rapidement la question ou le postulat du « premier arrivé ». Si pour certaines découvertes et inventions ou pour la conquête de certains lieux très spécifiques (comme celles des pôles ou de la lune...), il est facile de rejoindre l'unanimité consensuelle de la pensée collective qui établit et confirme l'identité du *premier* découvreur, inventeur ou conquérant, pour d'autres innovations scientifiques ou dans le cas de configurations spatiales plus ouvertes à l'exploration, il est plus hasardeux d'afficher une posture radicale à propos des « premiers à... ». Dans le cas de la découverte de La Réunion

ou encore dans celui du constat des premiers pas au sommet du Piton de la Fournaise, le champ des possibles n'est pas fermé⁵.

LES PREMIERS REGARDS DU SOMMET DE LA FOURNAISE

La courte synthèse des premières expéditions au Volcan présentée dans cette partie reprend l'ordre chronologique établi et relaté régulièrement dans les articles et les ouvrages qui ont fait l'exégèse de la Fournaise. Je discuterai dans la partie suivante la pertinence de ce classement en examinant les points de litige que comportent certaines relations me conduisant à douter, par endroits, des faits avancés par les rédacteurs de ces récits et donc à interroger la validité du palmarès habituellement admis.

1751, on a marché sur le haut de la Fournaise ?

Les premiers textes relatant un voyage ou une tentative de voyage au Volcan se trouvent dans deux mémoires datés, pour le premier, de 1755 et, pour le second, de 1757. Ce dernier rapporte l'expérience du chirurgien de Marine embarqué sur le *Glorieux*, un certain Fréri, qui en août 1751 fut le premier à tenter la conquête du Volcan⁶. Quant au texte de 1755, il relate un second voyage organisé la même année, au mois de septembre, par le Chevalier [Henri Andoche Dolnet] de Palmaroux (1704-1765), « principal habitant de la paroisse de Saint-André », comme le présente son commentateur. Dans les deux cas, nous ne disposons plus des manuscrits originaux et nous devons donc composer avec des textes abrégés par les auteurs de ces mémoires.

La tentative de Fréri est présentée par le célèbre géologue et minéralogiste, Jean-Étienne Guettard (1713-1786), membre de l'Académie [Royale] des sciences et reconnu comme « le découvreur des volcans d'Auvergne ». S'attachant à la description des « pierres qui, par l'action des feux souterrains, ont changé de nature » et originaires, pour la plupart de sa collection de « l'île de Bourbon », Guettard fait précéder l'examen de ces échantillons [transmis par Fréri] d'une description du Volcan rédigée par le chirurgien de Marine auprès duquel il a sollicité des éclaircissements sur l'origine et les conditions de sa collecte. Le minéralogiste présente alors le récit de Fréri, utilisant les guillemets pour indiquer qu'il cite directement la relation du voyageur⁷. Parti de Saint-Denis au début du mois d'août, l'homme de l'art se rend directement à Saint-Benoît pour rencontrer le père de Joseph Hubert, le Capitaine de ce quartier, susceptible

5 Si le doute est souvent le générateur d'une « autre histoire » que celle officiellement établie, renouvelant ainsi les perspectives de la recherche, il faut aussi savoir garder raison et accepter de se ranger aux faits scientifiquement démontrés qui permettent de faire progresser la pensée.

6 Au risque de paraître très lourd, je précise à nouveau qu'il s'agit du premier voyage dont nous conservons **une trace écrite**, ce qui ne préjuge pas de l'existence possibles d'incursions antérieures.

7 Si la déontologie des savants impose ce procédé narratif, il faut être conscient que nous ne disposons pas de la totalité de l'échange épistolaire entre le chirurgien et le géologue, ce dernier étant sans doute obligé d'abrégé le texte du premier en le limitant aux parties destinées à servir son analyse des matériaux volcaniques collectés par Fréri.

de l'aider à organiser sa visite au Volcan⁸. Après une journée de repos, accompagné par une petite troupe armée, Fréri s'engage vers le Grand pays brûlé. En l'absence d'un chemin bien marqué dans le paysage, la progression de la compagnie est lente et difficile, les obstacles rencontrés nombreux, en particulier le passage des ravines et la descente du rempart pour accéder au Grand Brûlé [le rempart de Bois Blanc]. Avec une grande ténacité et beaucoup d'efforts, la petite troupe se retrouve au sommet des Grandes Pentes, le lundi 16 septembre, à « une petite demi-lieue » [1 700 m] de la Fournaise et, précise Fréri, « plus près qu'aucun autre Européen eût encore fait ». Bien que le sommet du Volcan n'ait pas été atteint, l'entreprise figure très vite comme le *patron* des futurs voyages et comme un marqueur significatif pour l'histoire du Volcan par les informations collectées et pour sa résonance dans la société locale au sein de laquelle l'exploit du chirurgien de Marine ouvre des réelles perspectives pour la conquête du Volcan. Ces perspectives vont d'ailleurs se concrétiser un mois plus tard par l'organisation d'un second voyage au Volcan.

Passant sous silence le voyage de Fréri, Bory de Saint-Vincent présente ce nouveau voyage comme le premier « avoir été entrepris pour visiter la Montagne ardente ». Il le situe au cours de l'année 1760 et l'attribue à un certain « Donnet, habitant du pays ». Sa source est « un petit manuscrit de vingt-huit pages *in-18*⁹, que M. Faujas¹⁰ acheta par hasard sur un quai de Paris et qu'il a bien voulu [lui] communiquer » (Bory, 1804, III^e partie : 2). Le personnage demeurant assez mystérieux dans la mémoire locale, sur les indications du cercle des généalogistes de Bourbon, j'ai fini par relever dans le dictionnaire généalogique de Ricquebourg (1983, vol. 1 : 730-731) l'existence d'une famille Dolnet de Palmaroux, originaire de Saint-André et contemporaine du voyage cité par Bory de Saint-Vincent. En avril 2009, le journaliste François Martel-Asselin, spécialiste du Volcan pour son journal, a mis à jour un texte de l'avocat Pierre-André d'Héguerty (1700-1763), édité en 1755 dans les *Mémoires de la société royale des sciences et des belles lettres de Nancy*¹¹, dans lequel l'ancien Commandant de Bourbon présentait le récit d'un « Gentilhomme Bourguignon, établi dans l'isle de Bourbon », le Chevalier de Palmaroux, avec lequel il

avait continué à correspondre après son départ de l'île au début de l'année 1744. L'initiative de François Martel-Asselin doit être saluée car elle apporte un éclairage renouvelé sur les premières expéditions au Volcan en reculant de neuf ans la date de la première entreprise et en identifiant définitivement son protagoniste. Elle met à la disposition des chercheurs un contrechamp textuel au récit véhiculé par Bory ce qui m'a conduit à revoir mon interprétation de la visite de « Donnet » aka le Chevalier de Palmaroux. Comme pour le voyage précédent, il faut noter que nous ne sommes pas en présence du texte original mais de deux comptes rendus expurgés de la relation du Chevalier. Si leurs auteurs reprennent la même scansion du voyage et le situent dans une durée presque identique, malgré un écart de trois mois sur la date proposée par les deux rapporteurs (septembre pour d'Héguerty et décembre pour Bory), ils présentent par moments des informations et des interprétations contradictoires. Développée plus bas, leur analyse me permettra de proposer une interprétation différente de celle des deux commentateurs quant à l'issue du voyage. Dans l'immédiat, je me bornerai à résumer les deux textes à partir des points communs qu'ils exposent. Marqué par l'épopée de Fréri, le Chevalier de Palmaroux décide d'entreprendre à son tour le voyage au Volcan. Pour assurer la réussite de son entreprise, le « gentilhomme » de Saint-André consacre beaucoup d'énergie à la préparation logistique de son périple. Guidé et protégé par un petit détachement de *Créols* (sic) armés¹² et soulagé du portage des provisions par un nombre conséquent « d'esclaves affidés », Dolnet de Palmaroux entreprend l'excursion par les Hauts de l'île, en partant de la paroisse de Saint-Benoît. Après plusieurs bivouacs à la Plaine des Palmiste et dans celle des Cafres, la compagnie remonte à partir de cette dernière, un « long ravin » [le Bras de Pontho ?] lui permettant d'accéder la Plaine des Sables et à la bordure du rempart de l'Enclos. La conquête du sommet est entreprise dès le lendemain de l'arrivée des curieux au bord de la Fournaise. L'itinéraire du retour est encore plus inédit. Ils empruntent les ravines de Langevin, de Vincendo, puis le Baril et le Grand Brûlé pour rejoindre le quartier de Saint-Benoît au bout d'un périple de plus de 14 jours et non sans avoir éprouvé, pour la dernière partie du trajet, les mêmes difficultés que Fréri. Le bilan du voyage est impressionnant. *A priori*, c'est la première fois depuis la découverte de l'île qu'un petit groupe d'habitants réussit à se rendre au sommet du Volcan, ce qui en soi représente déjà un exploit considérable, mais surtout les qualités morales et les conditions matérielles de l'épopée contribuent à formater un modèle du voyage au Volcan et à imposer l'itinéraire par les Plaines apparaissant comme le meilleur garant du succès de l'entreprise par rapport à celui qui consiste à atteindre le sommet de la Fournaise depuis le Pays Brûlé en remontant les Grandes Pentes.

1753, l'année de la « grande éruption ».

En 1753, il y eut la plus forte éruption dont on eût encore entendu parler ; elle fut même accompagnée d'un tremblement de terre

8 La présentation sélective de Guettard ne permet pas de comprendre les motivations qui ont poussé Fréri à entreprendre cette aventure, si ce n'est l'indice sibyllin par lequel il ouvre le récit du chirurgien : « Ayant formé la résolution, dit M. Fréri, d'aller au volcan de l'île de Bourbon »...

9 Il s'agit de la dimension du manuscrit. La question du format des livres anciens est assez complexe car elle est liée à celle des caractéristiques de la feuille utilisée par l'imprimeur, cela signifie qu'un même format peut présenter des tailles légèrement différentes. Le *In-18* correspond généralement à une publication dont la hauteur est inférieure à 14 cm (source : <https://biblioweb.hypotheses.org/7420>).

10 Il s'agit du géologue Bartélemy Faujas de Saint-Fond (1741-1819), Professeur au Muséum national d'histoire naturelle, spécialiste pour la période de la minéralogie volcanique, avec lequel Bory a entretenu une relation suivie [et ambiguë]. Le naturaliste lui a rédigé une notice nécrologique détaillée et respectueuse dans les *Annales Générales des sciences physiques* (1819, tome 2 : 22-32), revue dont il a été l'un des principaux rédacteurs.

11 Ce texte avait été repéré par l'historien Albert Lounon qui l'avait signalé à son correspondant Alfred Lacroix. Il est assez surprenant que cette relation et sa proximité avec le récit exposé par Bory de Saint-Vincent n'aient pas plus attiré l'attention des deux érudits. Pour le minéralogiste, on peut supposer que les données du voyage étaient plus importantes que l'identité du voyageur et la date de son passage à la Fournaise, détails identifiées depuis 1804 par Bory de Saint-Vincent.

12 Bien que le nom des Créoles qui composent le détachement ne soit pas mentionné dans les deux récits, il n'est pas interdit de penser que parmi eux se soit trouvé Jean Dugain. Habitant de Saint-Benoît, cet habile chasseur de Marrons est, à la période, l'un des meilleurs connaisseurs du Massif de la Fournaise. À ce titre, il sera souvent sollicité pour les voyages ultérieurs.

assez sensible ; cette éruption fut telle qu'elle jeta des cendres avec abondance jusques (sic) dans le quartier St-Denis, le plus éloigné du volcan ; tous les cafés des quartiers St- Benoît et rivière d'Abord qui en sont distants de 5 à 6 lieues, en furent entièrement couverts.

L'événement rapporté par l'intendant ordonnateur de Bourbon, Honoré de Crémont (1731-circa 1800), se situe dans la dernière partie (p. 94) de sa relation publiée en 1770 dans la revue parisienne, *L'Année littéraire*. À cette occasion, l'ordonnateur indique implicitement l'existence de ce qui peut apparaître comme le 3^e voyage au Volcan mémorisé par un texte. Le guide Jean Dug(u)ain qui l'accompagnait dans son voyage à la Fournaise, à la fin du mois d'octobre 1768, lui avait décrit le spectacle des coulées de lave épanchées dans l'Enclos auquel ses compagnons et lui-même avaient assisté, en 1753. En effet, pour rassurer ses administrés préoccupés par les rumeurs associées au violent épisode volcanique, le Gouverneur de l'époque, Jean-Baptiste Bouvet de Lozier (1705-1786), avait détaché en direction de l'Enclos une compagnie de 15 Créoles commandée par Jean Dugain afin de mesurer la menace de l'événement. La concision de l'allusion au voyage de J. Dugain évoquée par H. de Crémont, ne permet pas de préciser la date et les conditions (itinéraire, durée, participants...) de cette visite. L'année de l'événement a été elle-même remise en question par A. Lounon qui la situe en 1759¹³. Si pour mon propos, la réalité textuelle de cette entreprise lui permet de figurer à la troisième position des arrivées au bord du Volcan, nous percevons bien l'ambiguïté et les limites qui accompagnent le parti pris de considérer le texte comme preuve indubitable du voyage au Volcan pour établir l'ordre de l'arrivée des voyageurs surtout lorsque l'entreprise comme celle de 1753... se limite au bord de l'Enclos !

1768, Les officiels au spectacle de la Fournaise

Organisé par l'ordonnateur de Crémont sous l'autorité du Gouverneur, Guillaume-Léonard de Bellecombe (1728-1792), le voyage de 1768 est sans doute l'un des plus connus et sur lequel nous disposons d'un récit relativement complet. Issu directement de la plume d'un des acteurs majeurs de l'expédition, contrairement aux précédents, le texte publié en 1770 dans *L'Année littéraire* ne constitue pas pour autant le récit original rédigé par de Crémont. Fort de son exploit, l'ordonnateur a adressé la relation de son voyage à l'Académie des sciences et attend en retour des instructions de la part de ses membres pour réaliser des observations utiles lors d'une prochaine visite à la Fournaise qu'il projette d'effectuer à l'occasion du passage d'un scientifique sur l'île, disposé à l'accompagner dans cette entreprise. Alfred Lacroix précise qu'Auguste-Denis Fougeroux (1732-1789) et J-E. Guettard furent désignés pour rédiger ces « recommandations aux voyageurs », le dernier ayant été remplacé ensuite par

13 Si les arguments de l'historien présentaient une certaine épaisseur en 1937 (le fait que Bouvet n'était plus en poste à Bourbon), aujourd'hui, l'accès direct au texte de l'ordonnateur dans la revue *L'Année littéraire* prouve que le voyage de Dugain a bien eu lieu en 1753.

Jussieu. Lu en juillet 1769, lors de deux séances, le mémoire de H. de Crémont fut jugé digne d'intérêt et l'Académie entérina son impression après suppression des passages jugés anecdotiques. De fait, le texte expurgé n'a jamais été édité par l'Académie et il a fini par trouver une audience auprès des rédacteurs de la revue *L'Année Littéraire*. Si la narration disponible s'inscrit dans une relation directe avec un personnage ayant vécu le voyage au Volcan, sa version édulcorée ne livre donc pas la totalité de l'expérience. Lors de son passage au quartier de Saint-Benoît, Bory de Saint-Vincent a pu consulter une copie du manuscrit original de l'ordonnateur détenue par Hubert l'Aîné. Très critique sur la qualité et l'intérêt du mémoire, le naturaliste ne tient pas en très haute estime Honoré de Crémont qu'il juge imbu de sa personne et dont la relation de son voyage, prétend-il, ne lui servirait qu'à faire valoir sa position. Très sévère, le jugement de Bory est sans doute influencé par les remarques acerbes de l'un de ses guides, Germain Guichard, qui affirme avoir participé à l'expédition de 1768, bien que son nom n'apparaisse pas dans le mémoire de l'ordonnateur. Le voyage a été organisé depuis le quartier de Saint-Benoît, à la fin du mois d'octobre, sous le patronage des deux administrateurs effectuant une tournée générale dans l'île.

S'élançant en direction du Volcan, l'équipée est constituée de 25 participants dont le guide Jean Dug(u)ain qui impose le passage par les Hauts que le chasseur maîtrise parfaitement. Trois jours après leur départ, les visiteurs sont rendus au bord de l'Enclos en début d'après-midi et tous savourent le succès de l'entreprise à l'exception de l'ordonnateur. En effet, la conception du voyage au Volcan oppose les habitants du pays et le représentant du Roi. Pour les premiers, le terme de l'entreprise se borne à atteindre le rempart de l'Enclos d'où il est possible d'embrasser d'un seul regard l'ensemble du Piton de la Fournaise. Nul besoin d'aller plus loin et encore moins de franchir le « précipice » qui les sépare du plancher suspicieux de l'Enclos. Il en va tout autrement pour l'ordonnateur qui estime que la finalité du voyage consiste à se rendre au sommet de la Montagne ardente. Après un conciliabule agité au cours duquel les habitants :

s'accordaient à répéter qu'ils ne connaissaient guère que deux ou trois Créoles qui [avaient franchi le rempart], encore n'avaient-ils jamais osé que côtoyer le bord du précipice le plus éloigné du Volcan, tant on était persuadé du risque qu'il y avait, non seulement à grimper la montagne qui en porte le nom, mais même à traverser la largeur du précipice. (Crémont, 1770 : 79).

L'entêtement de l'ordonnateur à gravir la Fournaise ne convainc pas la troupe des visiteurs qui renâcle à chercher un passage à travers le rempart. C'est donc aux « Noirs » que s'adresse de Crémont en promettant une récompense à celui qui trouverait un sentier pour descendre dans l'Enclos. Jacob, l'esclave de M. Justamond, finit par découvrir un « Pas » dans le rempart qu'il franchit précautionneusement, invitant timidement ensuite certains curieux à le rejoindre au fond du « précipice ». La description effrayante du passage, que certains

entre-temps proposent de baptiser du nom du Gouverneur, démotive le gros de la troupe, courageuse mais pas téméraire, qui décide alors de regagner la caverne de « Mauzaque » [Caverne Mansac ou des Lataniers ?] pour y attendre la poignée d'intrépides convaincus par l'ordonnateur d'effectuer l'ascension du Volcan, le lendemain matin. Au réveil, la méforme du Gouverneur le contraint de renoncer au projet entraînant avec lui de nombreuses défections parmi l'assemblée soulagée d'un retour immédiat au Piton Villers, lieu de rendez-vous pour l'ensemble de la compagnie. Il ne reste plus que cinq personnes¹⁴ à s'aventurer à l'assaut du sommet. Celui-ci est atteint vers 10 h 30. Les curieux examinent alors, non sans crainte et en gardant leurs distances, le cratère sommital en éruption. Au bout d'une heure, ils redescendent la montagne ardente pour rejoindre leurs compagnons à la Plaine des Cafres. Avec un langage plein de suffisance, Honoré de Crémont estime être le premier Européen à approcher d'aussi près le sommet de la Fournaise et, ajoute-t-il de manière arrogante,

jamais le plus hardi Créole n'avait approché le Volcan d'une demie [sic] lieue, et je l'avais vu à portée de pistolet; c'était tout ce que je désirais. (Ano., 1769: 223).

1771, Volcan, science et botanique.

La conjonction opportune entre l'escale imprévue du naturaliste Philibert Commerson (1727-1773) de retour de mission à Madagascar et la soudaine éruption du mois de novembre 1771, persuade Honoré de Crémont d'organiser un second voyage au Volcan avec l'approbation scientifique du botaniste. Les sources textuelles disponibles sur cette expédition sont à nouveau litigieuses. En effet, nous ne disposons d'aucune relation du voyage rédigée par l'un ou l'autre des deux protagonistes de l'entreprise. L'ordonnateur d'habitude prompt à se faire valoir est resté étrangement muet sur son périple pourtant couronné de succès. Quant à Commerson, s'il signale à son beau-frère (le curé Beau) un voyage « digne d'être célébré », il ne semble pas en avoir rédigé un compte rendu précis ou du moins celui-ci n'a jamais été retrouvé dans ses « papiers »¹⁵. Outre l'allusion laconique (et critique) de Bory sur ce voyage (Bory, 1804: (tome III) 7-8), le seul témoignage imprimé qui nous en soit parvenu est le compte rendu de Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy (1755-1836), intégré au groupe des visiteurs dans une fonction d'herboriste, attaché au botaniste. Rédigée plus d'une trentaine d'années après l'événement, l'interprétation que Lislet-Geoffroy nous livre souffre de quelques erreurs dans la chronologie du périple¹⁶ invitant à

14 De Crémont, le frère de Joseph Hubert, Hubert de Montfleury, les deux guides, Guichard et Fontaine, ainsi que Jacob, le découvreur du Pas de Bellecombe.

15 On peut avancer l'hypothèse que le silence de l'ordonnateur s'expliquerait par la ferme désapprobation du voyage de la part de son homologue, Pierre Poivre (1719-1786), installé à l'île de France et très préoccupé à cette période par la situation alimentaire de cette île. Pour Commerson, le doute subsiste. A-t-il réellement rédigé une relation de son voyage au Volcan comme certains le prétendent et que pourrait accréditer l'existence d'un dessin de sa main représentant le sommet du Volcan que Bory de Saint-Vincent dit avoir eu « sous la main » ?

16 Lislet-Geoffroy fixe la date du voyage à l'année 1772 et la temporalité affichée n'est pas celle instruite par Commerson. La confusion qui accompagne les deux témoignages a été amplifiée par

être plus circonspect sur certains de ses épisodes. Quoi qu'il en soit et avec les précautions qui doivent accompagner l'analyse de ce mémoire, le récit de Lislet-Geoffroy reste très précieux.

L'expédition de 1771 constitue l'entreprise la plus importante en termes de participants parmi l'ensemble des voyages au Volcan entrepris en 1751 et 1965. Plus de 45 personnes (deux Marrons ont été capturés en chemin) composent la troupe dont font partie quelques éminents représentants de la société créole du sud de l'île, à l'image de Jean-Baptiste Banks (1746-1790), arpenteur du Conseil supérieur, ou encore du Chevalier de Saint-Lubin¹⁷, notaire du père de Lislet, M. Geoffroy. Le fils de ce dernier qui accompagne les curieux est un tout jeune homme, âgé de 16 ans à peine, comme le dessinateur de Commerson, Paul Sanguin de Jossigny (21 ans). L'itinéraire choisi est original puisqu'il s'agit d'atteindre le bord de l'Enclos en utilisant les profondes ravines des pentes sud du Massif de la Fournaise. Après trois jours d'un cheminement compliqué, les visiteurs débouchent sur la bordure du rempart, à la hauteur du Piton de Bois vert [futur Piton de Bert]. Le jour suivant, une partie de la compagnie (12/13 personnes) descend le « précipice » de l'enclos le long d'une arête, située perpendiculairement au bivouac de la veille et s'engage sur les pentes du Piton de la Fournaise dont la cime est atteinte au prix d'une grande énergie. L'éruption en cours provient d'un second cratère qui n'existait pas lors de la précédente visite d'Honoré de Crémont. Après quelques heures d'observation, incommodés par les émanations de la bouche en activité, les curieux s'arrachent à la fascination du spectacle et regagnent le camp, vers 6 heures du soir. C'est donc une nouvelle conquête du sommet de la Fournaise (la 3^e) qui est réalisée, en novembre 1771, sans qu'il soit possible de déterminer avec exactitude le nombre de personnes ayant cheminé au bord des cratères sommitaux, à l'exception de l'ordonnateur et du botaniste.

1789, Les péripéties de Joseph Hubert.

Parmi les papiers de Joseph Hubert rassemblés et publiés par Émile Trouette, nous pouvons découvrir une note sur un voyage au Volcan réalisé en 1789¹⁸ par le gentilhomme de Saint-Benoît accompagné de ses deux amis, Dumorier et Patu de Rosemont. La petite troupe s'est rendue à la hauteur du Piton de Bois Vert, le camp de base de l'expédition de 1771, ce que révèle le point de vue retenu par Patu pour dessiner son aquarelle du Piton de la Fournaise. La suite de l'épopée est moins glorieuse puisque les curieux « ont failli périr », le mauvais temps les ayant égarés dans la Plaine des Sables.

Le voyage de Joseph Hubert n'apporte pas d'élément constitutif pour le palmarès de la conquête du sommet du Volcan, il constitue néanmoins un jalon significatif pour l'histoire des visites à la Fournaise. À ce propos, il faut remarquer l'espacement temporel important qui sépare ces premiers récits, près

les commentateurs de cette aventure, (Bory de Saint-Vincent et A. Lacroix). Depuis le colloque Commerson (1973), nous savons avec certitude que la visite a eu lieu au milieu du mois de novembre 1771.

17 En l'état des sources consultées, les données civiles du Chevalier sont assez aléatoires, sa disparition est située vers 1771... à la période du voyage au Volcan ?

18 Bory de Saint-Vincent est le premier à mentionner cette information (Bory, 1804, III^e partie: 8).

d'une quinzaine d'années, révélant implicitement la dimension exceptionnelle de l'entreprise assimilée toujours à un véritable exploit.

1791, *Le regard scientifique de l'officier Bert.*

Le manuscrit de l'officier Alexis Bert (1764-1823) a fait l'objet de plusieurs copies *in extenso*. Dans son ouvrage de 1936, Alfred Lacroix a reproduit l'intégralité du texte de cet officier artilleur, féru d'histoire naturelle et passionné par la géologie du Volcan. C'est le premier récit de voyage à la Fournaise n'ayant pas été expurgé ou présenté par l'intermédiaire d'un commentateur plus ou moins éloigné de l'entreprise. La description des conditions et des séquences du déroulement de l'expédition ainsi que les informations collectées sont donc directement imputables à Alexis Bert¹⁹. Il faut répéter à l'envi que la relation de l'officier représente la première observation du Volcan réalisée avec un parti pris scientifique, ce que reconnaît sans difficulté, Bory de Saint-Vincent en précisant,

[c'est] le premier voyage qui eût pu tourner au profit de la géologie et de l'histoire naturelle volcanique, si la relation en eût été imprimée. (Bory, 1804 tome III : 8).

Pressé de découvrir le sommet du Volcan depuis son passage au Grand Brûlé en juin et juillet où il a pu observer les divers développements de l'éruption, en particulier la phase paroxysmale ayant sans doute ouvert un nouveau cratère au faite de l'édifice, Alexis Bert doit patienter jusqu'à la fin du mois d'octobre pour que son ami Joseph Hubert puisse se rendre disponible. Encore troublé par les réminiscences de son voyage de 1789, Monsieur Hubert n'a rien laissé au hasard dans la préparation de cette visite. La compagnie se compose de 14 personnes, dont deux guides et Patu de Rosemont toujours prêt à suivre son ami sur les chemins de la Fournaise. Partie du Piton de Villers où les protagonistes se sont retrouvés, la petite troupe s'engage sur le désormais (presque) classique « somin Volcan », passant par le Bras de Pontho et la Ravine de Mauzac (sic). La singularité de l'itinéraire réside dans le choix de la caverne de Cotte comme havre nocturne. Le lendemain, les curieux effectuent de nombreuses observations entre la Plaine des Sables et le Piton de Bois Vert où ils ont prévu de passer la nuit. Une autre journée est investie aux mêmes occupations et pour rejoindre le bord de l'Enclos, à la hauteur du Pas de Bellecombe. Le lendemain matin, les curieux se partagent en deux groupes secondés par leurs « Noirs ». Bert et Patu de Rosemont prennent le chemin du sommet du Volcan tandis que Joseph Hubert décide de rester sur le bord de l'Enclos pour aller explorer le replat « à l'origine de la Rivière de l'Est » [la savane Cimetièrre]. Si Patu borne sa course à la « chapelle » (qui prendra son nom), tumulus de lave dont l'intérieur permet d'observer le drapé des stalactites de basalte, Bert poursuit jusqu'au sommet. La morphologie de ce dernier a été fortement bouleversée lors du paroxysme de l'éruption, comme en témoigne l'apparition d'une « nouvelle bouche » à l'Est de la première²⁰. Après quelques heures d'observation (picturale pour Patu),

19 Le patronyme de l'officier est parfois orthographié avec un « h » à la fin de son nom : Berth.

20 Cette bouche sera baptisée quelques années plus tard par Bory de Saint-Vincent du nom de l'illustre géologue et professeur aux Écoles centrales et aux Mines, Déodat [Gratet de] Dolomieu (1750-1801).

l'équipée rejoint la compagnie de Joseph Hubert au camp de base. Le retour à Saint-Benoît s'effectue en deux étapes, à l'issue d'un voyage qui aura mobilisé les curieux pendant 6 jours. Le manuscrit d'Alexis Bert est une contribution importante pour l'histoire du Volcan car il nous donne une description assez précise des différents épisodes de l'éruption de 1791 et leurs implications dans le nouvel agencement du dispositif sommital de la Fournaise. Pour mon propos, l'officier apporte une confirmation indiscutable de sa présence au sommet du Volcan.

1795, *Dans le labyrinthe de Petit-Radel*

Le récit du périple (et cela en est réellement un!) du docteur Philippe Petit-Radel (1749-1815), diplômé de l'École de médecine de Paris, se trouve enfoui sous une prose latine de plus de 300 pages. C'est Firmin Cazamian qui a exhumé l'extrait de texte décrivant la résidence du médecin à La Réunion, entre janvier 1794 et avril 1796, date de son embarquement sur le *Pigou*, commandé par le Capitaine Jacob Lewis, cinglant vers son port d'attache Philadelphie. Les fréquentes digressions qui télescopent le déroulement chronologique de sa visite à la Fournaise embrouillent le lecteur qui se retrouve alors dans un véritable labyrinthe au cœur duquel il est difficile de reconstituer l'itinéraire temporel de l'entreprise. La toponymie invoquée et les descriptions paysagères surprenantes achèvent de déconcerter l'observateur chevronné du Volcan qui peine à identifier certains des lieux évoqués par le docteur. Malgré ces lourds défauts, apparaissant comme rédhibitoires pour certains analystes comme A. Lacroix qui l'écarte de la liste des premiers observateurs du Volcan (1936 : 262-273), la relation de Petit-Radel reste pour moi d'un grand intérêt notamment pour l'iconographique qui accompagne et éclaire le cheminement de son périple. Texte confus certes, mais texte rédigé de la main (même) du protagoniste de ce voyage ce qui lui confère une valeur testimoniale indéniable.

Par le nombre des participants²¹, la configuration humaine de l'entreprise de Petit-Radel préfigure la plupart de celles qui vont suivre son passage à la Fournaise que je localise à la fin de l'année 1795 (fin octobre-début novembre). Le « somin Volcan » est de nouveau la voie préférée par le guide et la caverne de « Manzague » (sic) accueille les visiteurs pour leur première nuit de bivouac. Avec un rythme assez soutenu, l'équipée poursuit, le lendemain matin, sa progression jusqu'au sommet de la Fournaise. L'éruption, que le docteur situe dans le nouveau cratère ouvert quatre ans plus tôt, a produit une coulée qui s'est divisée en trois branches lors son épanchement vers l'océan. À l'approche de la nuit, les curieux sont toujours au sommet du Volcan. Une tente est alors montée sous la protection d'une « colline voisine, afin de [se] mettre à l'abri de tout danger ». Le jour suivant, Petit-Radel poursuit ses observations et note la présence de gros blocs sur les pourtours du cratère que le guide lui signale avoir été éjectés lors de l'éruption de 1791. Si la suite du voyage est un peu confuse et donc délicate à déterminer, la carte jointe au récit du docteur permet un repérage

21 Le docteur Petit-Radel s'est entouré de trois « Noirs » (terme convenu pour désigner les esclaves) et d'un guide. Si elles ne sont pas citées directement, deux personnes apparaissent comme des ombres salutaires dans l'organisation de son voyage : Joseph Hubert et M. Nérac, « colon des Hauts du Tampon ».

précis de son itinéraire de retour, inédit à l'époque. En effet, le chirurgien choisit de rallier Saint-Benoît en suivant la bordure Nord du rempart de l'Enclos²² pour rejoindre le Pays Brûlé, puis les Cascades et poursuivre le long du littoral en direction du quartier de Joseph Hubert. Cette dernière partie exige de la petite troupe encore deux jours de cheminement harassant et ce n'est que huit jours après son départ de la Plaine des Cafres qu'elle atteint sa destination finale. L'option du trajet de retour ne résulte pas d'un caprice de la part du docteur mais vraisemblablement d'un consensus passé avec le guide qui semble avoir connaissance de cette possibilité pour l'avoir peut-être lui-même déjà pratiquée dans une tentative précédente... dont nous ne conservons aucune trace écrite. La probabilité de cette hypothèse souligne à nouveau, s'il en était besoin, la relativité de toute proposition classificatoire du nombre et de l'ordre des voyages au Volcan pour la période 1751-1799.

1799, Aubert du Petit Thouars au sommet de la Fournaise ?

Le voyage au Volcan du botaniste, Louis-Marie Aubert du Petit Thouars (1758-1831), frère du héros de la bataille d'Aboukir (1798)²³, reste du domaine des conjectures et relève du témoignage indirect. Joseph Hubert est à l'origine de l'hypothèse d'un passage fugitif du « chevalier errant de la botanique » (Flourens, 1845 : 8) au sommet de la Fournaise. Dans un courrier à Monsieur Le Comte (Favéta) mentionné plus haut, l'autodidacte de Saint-Benoît, s'empare sur l'inconscience de ses neveux à vouloir suivre à tout prix le naturaliste dans sa descente du Pas de Bellecombe. « Que notre naturaliste y fût tombé, c'eût été un grand malheur, mais c'est son métier » précise-t-il, alors « qu'il ne convenait pas d'y faire passer des gens qui n'auraient tiré aucun parti de cette visite » (Hubert dans Trouette, 1881). L'anecdote rapportée par Joseph Hubert indique bien l'existence d'une expédition au Volcan en 1799²⁴ organisée sans doute à la demande d'Aubert du Petit Thouars avec comme participants, outre les guides et les porteurs, les neveux de M. Hubert, Dumorier et ses beaux-frères.

Le naturaliste est-il parvenu au sommet du Volcan ? En l'absence de l'abondante relation épistolaire que du Petit Thouars a rédigé à l'attention de son correspondant, Monsieur Le Comte, (le fait est signalé par Joseph Hubert), rien ne me permet dans l'immédiat de l'affirmer, ni même de confirmer sa présence au fond de l'Enclos lors de cette visite.

À partir des différentes relations évoquées dans cette partie et en tenant compte du parti pris explicité au début de cette proposition - fonder l'historique des premières arrivées au sommet du Volcan en s'appuyant sur la mémoire des

22 Les curieux sont passés par le Nez Coupé de Sainte-Rose et le rempart de Bois Blanc.

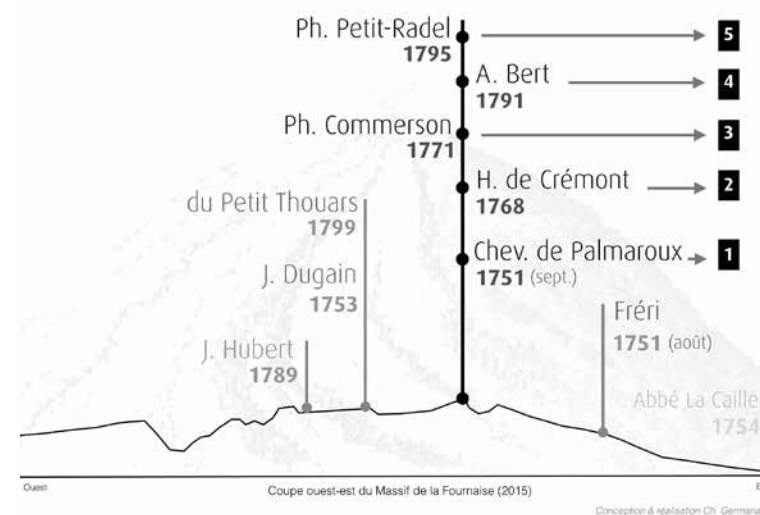
23 Dans la construction du grand récit national, la campagne d'Égypte (1798-1801) tient son rôle avec la célébration des figures de choix comme celle d'Aristide Aubert du Petit Thouars (1760-1798) dont la bravoure désespérée et la fidélité inconditionnelle au symbole de la patrie (le drapeau) sont souvent placées en exergue de cette construction : mutilé d'un bras et des deux jambes par le bombardement de son navire (*le Tonnant*), installé sur le pont dans un « baquet de son », Aubert du Petit Thouars poursuit le commandement de l'équipage jusqu'à son dernier souffle.

24 Ce voyage a pris place avant le 20 juin ce que signale le gentilhomme de Saint-Benoît.

voyages sédimentée dans l'écrit - il n'est pas incohérent de proposer le scénario suivant (fig. 2) :

- la conquête du sommet aurait été réalisée la première fois en septembre 1751 par le Chevalier de Palmaroux qui apparaîtrait ainsi comme le premier homme à avoir marché au bord du cratère sommital de la Fournaise, le dispositif morphologique de la période étant caractérisé par une seule bouche active.
- 17 ans plus tard, Honoré de Crémont, Hubert de Montfleury, Germain Guichard et Jacob, *le passeur de la Fournaise*, sont à leur tour à la cime du Volcan dont l'unique cratère connaît alors une nouvelle activité éruptive observée à distance par ces nouveaux curieux.
- 3 ans ont passé avant qu'Honoré de Crémont ne soit de retour sur le toit de la Fournaise en compagnie du naturaliste Philibert Commerson et, si je m'en tiens au texte de Lislet-Geoffroy, suivi par une petite compagnie de 10 personnes : le guide en chef, Payet, deux de ses aides, le Chevalier de Saint-Lubin, J-B. Banks et 5 « Noirs » « porteurs de cordes » et « armés de serpe ». Le texte étant très discret sur le nombre des visiteurs ayant véritablement atteint le sommet du Volcan, je pense que nous ne pouvons pas valider plus du tiers des participants de l'ascension à s'être réellement rendu au bord des cratères sommitaux, le 18 novembre 1771. De Crémont et peut-être son guide sont les seuls capables de noter le changement intervenu depuis 1768 au sommet de la Fournaise dont la morphologie sommitale compte désormais une nouvelle bouche, active, au moment de la visite de cette équipée réduite.

Fig. 2 : le palmarès (provisoire) des conquérants du sommet de la Fournaise



- Il faut attendre ensuite 10 ans avant de retrouver deux hommes au faite du Volcan : Alexis Bert et son guide. À leur arrivée, ils effectuent la reconnaissance des bouleversements que l'éruption du mois de juin-juillet [1791] a provoqués sur le dispositif sommital. L'officier note ainsi l'apparition d'une troisième bouche [le Cratère Brûlant] qui semble avoir absorbé en partie celle de 1771.

- Pour la période envisagée (1751-1799), la série des conquérants du sommet de la Fournaise se clôt en 1795 avec le passage du docteur Petit-Radel et de ses compagnons de voyage, témoins privilégiés de l'éruption en cours que la tradition situe en 1794, mais que je place, après une lecture serrée de son texte labyrinthique, entre la fin du mois d'octobre et le début mois de novembre 1795.

Pour cette seconde partie du XVIII^e siècle, correspondant à la période de la conquête de la montagne ardente par un ensemble de précurseurs d'un voyage qui va être plus régulièrement pratiqué au cours du siècle suivant, il faut sans doute accepter le chiffre d'une quinzaine de personnes²⁵ ayant effectué le voyage au Volcan dans sa finalité, du moins, selon la conception instituée par Honoré de Crémont en 1768, c'est-à-dire jusqu'au sommet de la Fournaise... à condition, bien entendu, d'accepter de considérer les informations mémorisées et transmises par ces témoignages comme la traduction authentique de ces périple.

LES PREMIERS VISITEURS AU SOMMET DU VOLCAN : LES REFUSÉS

Une lecture incisive de plusieurs textes commentés dans la partie précédente, confrontée aux données de terrain, aujourd'hui assez bien connues, mais qu'il faut replacer pour éviter tout anachronisme dans les conditions originales de la période où ont eu lieu les premiers voyages au Volcan, révèle des détails discordants qui ne manquent pas d'interpeller les habitués de la Fournaise pratiquant depuis une vingtaine d'années, voire pour certains d'entre eux plus d'une quarantaine, l'auscultation du Massif. Ce sont des temps de trajet contradictoires à l'intérieur d'un même récit, des raccourcis narratifs énigmatiques sur des étapes importantes, comme l'accès au fond de l'Enclos ou l'ascension du sommet, le report différent d'un événement identique de la part d'auteurs censés raconter la même histoire... Bref, l'accumulation de ces discordances me conduit à douter de certaines réalités exposées dans ces comptes rendus et donc forcément à déconstruire l'ordre du palmarès présenté dans la figure 2. Les textes dont il est question concernent les périple du Chevalier de Palmaroux (1751) et celui de Philibert Commerson (1771), en étant bien conscient que la réalité de leur voyage et sa date ne sont pas remises en question mais seulement la partie qui correspond à leur passage au sommet de la Fournaise. Concernant cette dernière posture, j'étendrai mon analyse critique aux voyages de Joseph Hubert pour avancer l'hypothèse que le gentilhomme n'est sans doute jamais parvenu au sommet du Volcan, ce qui ne dévalorise absolument pas le personnage et ne réduit en rien sa contribution souvent décisive à la réussite des premières explorations du Massif de la Fournaise.

25 L'approximation attachée à cette estimation est révélatrice de notre incapacité à déterminer le chiffre exact des conquérants du sommet de la Fournaise, pour la période 1751-1799, les textes disponibles restant trop imprécis sur cette question.

Pierre-André d'Héguerty vs Dolnet de Palmaroux.

Si ce voyage figure à la première place du palmarès des conquérants de la Fournaise, la réalité de cet exploit est entachée par plusieurs faits contradictoires ou peu crédibles qui m'amènent à remettre en question la présence de « l'habitant de Saint-André » au bord du cratère sommital, le 21 septembre 1751.

Le premier point à considérer, qui à lui seul ne permet pas d'évacuer l'hypothèse du passage de Dolnet de Palmaroux sur le haut de la Fournaise, est le contexte de la publication du sieur d'Héguerty et sa personnalité. La relation du Chevalier a été lue devant la cour du Roi Stanislas [de Pologne] par l'ancien Gouverneur de la Compagnie à Bourbon, lors de la séance de l'*Académie des Sciences et des Belles-Lettres de Nancy*, le 1^{er} février 1753. D'Héguerty affiche une certaine faconde dans sa manière de mettre en scène l'aventure au Volcan de son ami. Le désir de faire briller sa position devant la cour l'a entraîné, me semble-t-il, à ajouter un épisode sans doute inexistant dans la lettre du Chevalier de Palmaroux. En effet, l'homme n'est pas vraiment connu pour sa probité. L'exercice de son mandat à Bourbon a été assez ambigu vis-à-vis de la Compagnie qui lui a reproché à plusieurs reprises son manque de loyauté. L'affaire du Plan du quartier de Saint-Denis²⁶ ne plaide pas en sa faveur et sa fortune amassée comme planteur de café en marge des intérêts de la Compagnie le présente comme un affairiste. Dans le récit présenté à la Royale Assemblée, il insiste sur son rôle à Bourbon et développe une panoplie d'excuses pour masquer son incapacité à entreprendre, le premier, le voyage à la Fournaise. Sans réduire l'importance de l'aventure de son ami, il ne manque pas l'occasion de reprendre la main à la fin de la relation pour étaler sa (prétendue) connaissance des volcans. Bien sûr, je reconnais que cet argument n'est pas suffisant pour remettre en question l'ascension du Chevalier. Mon interrogation repose de manière plus solide sur les dissonances perceptibles dans les récits présentés par les deux commentateurs à propos de l'étape sommitale.

Pour Bory, au moment du passage du Chevalier, la Fournaise était en éruption ; pour d'Héguerty, il n'y avait pas d'activité éruptive. Cette contradiction est assez étonnante pour un événement qui devrait avoir fortement marqué les visiteurs et qui devrait donc afficher une belle conformité dans les deux récits. Mais il y a plus, la temporalité dans laquelle d'Héguerty inscrit l'épisode conduisant la compagnie, du bord de l'Enclos au sommet du Volcan en comptabilisant l'étape du retour, n'est pas crédible. En entreprenant « de monter sur la montagne du Volcan » dès l'aurore, les curieux ne seraient arrivés au sommet que vers trois

26 En 1732, le Gouverneur pour la Compagnie exerçant à Bourbon entre 1727 et 1735, Pierre-Benoît Dumas (1668-1745), avait commandé à l'ingénieur Paradis, la réalisation d'un plan de lotissement pour le quartier de Saint-Denis, afin de figurer « les emplacements réglés et délimités comme ils doivent être ». Levé en 1733, le plan est approuvé le 15 mai de la même année. Lors de son mandat (1739-1743), d'Héguerty va ordonner l'exécution d'un nouveau plan (le 3^e) dont certains des terrains réservés à la Compagnie vont être concédés à divers personnages d'une manière assez suspicieuse. C'est l'arpenteur Guyomar qui est chargé du relevé, achevé le 18 avril 1742 et « homologué » (sic) par le Conseil, le 2 mai suivant. Véritable délit d'ingérence de la part du Gouverneur qui a su tirer profit de cette opération, la Compagnie met fin à ses fonction et d'Héguerty est obligé d'annuler le « Plan Guyomar » et à rembourser les propriétaires des terrains spoliés par cette annulation.

à quatre heures de l'après-midi ? Cela signifie une ascension réalisée en plus de neuf heures ! Comment cette petite troupe accumulant une dose de fatigue certaine durant cette longue journée réussit-elle l'exploit au retour de franchir la distance qui la sépare de la cime du Volcan au bord du Cassé donnant accès à la Ravine Langevin dans la Plaine des Sables, en à peine trois heures ! je m'interroge également sur le mutisme du texte vis-à-vis de l'énorme difficulté que représente le franchissement du rempart pour atteindre le fond de l'Enclos Fouqué²⁷ alors que pour les autres parties du voyage les descriptions sont plutôt très détaillées²⁸. Le passage du texte de Bory fait preuve d'un silence tout aussi assourdissant sur cet épisode. Après avoir décrit l'arrivée des visiteurs au bord de l'Enclos, le naturaliste les propulse directement au sommet de la Fournaise sans écrire un mot sur l'étape intermédiaire nécessaire pour atteindre cet objectif, ce qui m'entraîne, là aussi, à être très critique à propos du petit manuscrit qu'il a consulté.

Enfin, deux éléments peuvent être ajoutés dans ce dossier à charge. S'ils se situent en marge des récits du voyage, ils méritent d'être considérés. Le premier renvoie à l'affirmation radicale prononcée par l'Abbé Caulier, dans un texte datant de 1764, dénonçant la prétention d'une conquête du sommet du Volcan avant cette date :

Ce vaste bassin qui entoure le volcan est encore bordé jusqu'à une distance considérable de morceaux de cendres, afin que le curieux mortel ne puisse jamais voir de près cette bouche infernale. Il faut par conséquent réputer pour non véridiques ceux qui, de bouche ou par écrit, se vanteraient d'avoir des connaissances visuelles plus détaillées et plus merveilleuses. (Caulier, cité par Eve, 2003 : 125).

Le R.P. Caulier a été en charge de la paroisse de Saint-Pierre jusqu'en 1752. Il disposait alors d'un réseau de connaissances assez étendu parmi les habitants de sa localité et il aurait été sans aucun doute l'un des premiers récipiendaires de l'information concernant la conquête de la Fournaise, en septembre 1751, l'affaire ne manquant pas de faire grand bruit au sein de la petite colonie. Le second élément condense les nombreuses remarques (*supra*) formulées dans la relation du premier voyage au Volcan d'H. de Crémont. Parmi l'assemblée des habitants de l'île qui accompagnent le gouverneur et son intendant réunis en bordure de l'Enclos, le 27 septembre 1768, tous soutiennent le fait que personne dans la colonie, à leur connaissance, ne s'est rendu au-delà du précipice qui limite l'accès « à la montagne ardente ». Ils assurent aux représentants du Roi que les habitants du pays ont toujours limité à ce bord leur voyage au Volcan. De son côté, Honoré de Crémont ne cache pas son enthousiaste d'être le premier Européen à s'être approché d'aussi près du cratère central. Si l'on peut gloser

27 Jacob n'a pas encore ouvert le Pas de Bellecombe !

28 Dans la même perspective, si l'absence de référence aux lieux remarquables (*Formica Leo*, Chapelle Rosemont) qui jalonnent le cheminement jusqu'au sommet pourrait apparaître suspecte, on peut toujours opposer à cet argument un choix d'itinéraire très singulier de la part des visiteurs qui suivent les nombreuses facilités intuitives offertes par la topographie confortables des surfaces de basalte formant le plancher de l'Enclos.

sur la qualité « d'Européen » et se demander si celle-ci était alors attribuable au Chevalier de Palmaroux, il ne faut pas oublier qu'à cette période « tout se savait » à Bourbon parmi les représentants de la petite société coloniale naissante et que la mémoire des événements insolites ou exceptionnels, comme la réussite de l'ascension du Volcan, aurait été conservée bien vivante parmi les habitants. La conjonction de tous ces points me conduit à remettre en question la réalité de cette ascension. Le Chevalier de Palmaroux et son voyage au Volcan ne sont bien sûr nullement en cause, l'origine de cette prouesse supposée étant imputable à la stratégie de jeu d'acteur développée par Pierre-André d'Héguerty, soucieux de son « bien paraître » parmi les élites locales.

Philibert Commerson... menteur ?

Difficile de s'attaquer à ce monument de la science et pourtant le premier à mettre en doute la réalité de son ascension n'est autre que son homologue et admirateur, Bory de Saint-Vincent :

« J'ai lieu de croire que, cette fois, les curieux s'arrêtèrent sur la plaine des Sables, et ne descendirent pas le rempart de l'Enclos pour gravir à la Fournaise ; car un dessin de Commerson, que j'ai sous la main, me prouve ce fait par les choses qui y sont omises, et qui, s'il eût visité le sommet de la montagne, ne seraient pas échappées à ce grand observateur » (Bory, 1804, III^e partie : 8).

Il est vrai que la description enflammée de Commerson concernant son passage au sommet de la Fournaise, à proximité du cratère en activité, laisse sceptique :

[...] avoir été à l'escalade du volcan enflammé, jusqu'à la hauteur de sa bûte, en avoir essuyé une bouffée, une flamme veloutée qui n'a fait que m'effleurer à la vérité, mais qui a atteint très vivement celui qui me suivait [...] s'être promené dans des souterrains conducteurs de la Lave ou la moindre moffette sulfureuse pouvait nous suffoquer. (Lislet-Geoffroy, 1890 : 364)

Dans le mémoire de Lislet-Geoffroy, le détail d'une personne blessée par une « flamme veloutée » est cruellement absent, pourtant le fait est suffisamment interpellant pour ne pas avoir échappé au fils de M. Geoffroy. Je dois préciser, ici, que son texte reprend un épisode du voyage de Commerson qu'il n'a pas vécu directement mais qui lui a été raconté... après coup. En effet, le jeune homme qui herborisait pour le compte du botaniste n'a pas souhaité accompagner les curieux au sommet du Volcan car il gardait de son équipée des jours précédents, de nombreuses plaies sous les pieds puisque comme la plupart des guides et des porteurs de la période, il cheminait nu-pieds. Il était donc resté au bivouac du Piton de Bois Vert en compagnie du dessinateur Jossigny occupé à réaliser des vues du Volcan. S'il a sans doute suivi la progression des curieux dans le fond de l'Enclos, la suite du récit ne peut provenir que de l'un des protagonistes :

[rendus au cratère], d'où il ne sortait que de la fumée; ils s'en approchèrent tous, et de dessus une petite éminence, ils virent le fond, à une trentaine de toises [~ 60 m], apercevant des crevasses, par où sortait la fumée, produite par des laves en fusion; du même endroit ils aperçurent dans l'autre cratère la lave bouillonnante s'élever jusqu'aux bords de la cheminée d'où sortaient les flâmes. (ibid.)

La précision de cet épisode rapporté par Lislet tranche radicalement avec les confusions de la temporalité formulée à partir de ses souvenirs. Ce contraste, le statut (presque) d'intertextualité de son texte (si ce n'est qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un écrit mais d'un récit oral) et les écarts dans les descriptions proposées, notamment avec celle inscrite dans l'échange épistolaire de Commerson avec son beau-frère, aboutissent forcément à générer une attitude critique chez l'observateur. Posture renforcée par l'étrange silence d'Honoré de Crémont autour de ce voyage mémorable qui aurait dû, dans sa logique, se traduire par la production d'une relation emphatique. Cette hypothèse s'appuie sur sa promesse implicite adressée à l'Académie des sciences, de lui rendre compte de son second voyage par un texte détaillé et cadré par une approche scientifique profilée par les membres de cette institution; promesse qui n'a pas été tenue, ce qui semble assez surprenant de la part de l'intendant de Bourbon. L'addition de tous ces petits indices, sujets à caution pris individuellement, incite à franchir le pas et de conclure, comme Bory de Saint-Vincent, à l'inexistence de l'épisode sommital pour ce voyage. Pourtant, j'avoue ma perplexité et ma réticence à supprimer Philibert Commerson (et H. de Crémont) de la liste des *marcheurs au sommet de la Fournaise*. La forte personnalité du botaniste, les qualités d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle dont témoigne avec constance son œuvre scientifique rendent difficile la remise en question de sa présence au bord du second cratère sommital lors de son voyage au Volcan dont il confirme la probabilité à plusieurs endroits dans sa correspondance :

Je ne sçais, si avant de partir de Bourbon je vous ai rendu compte du voyage vraiment digne d'être célébré que j'ai fait à ses volcans et des risques de toutes espèces que j'ai courus... (Lettre de Commerson à son beau-frère, le 16 février 1772, citée par Montessus de Ballore, 1885 : 231).

Je ne connais rien, disait-il à Lalande, dont je suis plus content que ce travail [ses observations rassemblées dans un mémoire]. La nature n'a donné à l'Europe que de faibles échantillons de ce qu'elle pouvait faire en ce genre; c'est à Bourbon comme aux Moluques, aux Philippines, qu'elle a établi ses fourneaux et ses laboratoires pyrotechniques. J'ai des choses ineffables sur ce sujet, après que l'Académie en aura eu les prémices, le public peut s'attendre à un bon in-4° de mémoires plus curieux les uns que les autres (ibid., 239).

J'en visitais toutes les principales montagnes, celles du volcan même dont j'ai fait l'histoire à part, après avoir employé dix-neuf jours à l'aller escalader jusqu'au sommet aux plus grands risques de la vie (ibid., 248).

La lecture de plusieurs autres témoignages distribués à travers les mémoires du botaniste et les biographies de ses hagiographes attestent indéniablement la réalité de l'existence d'un compte rendu de son voyage au Volcan de Bourbon en 1771, comme l'indique Montessus de Ballore :

Au centre de l'île Bourbon à peu près existaient deux volcans, dont l'un éteint, l'autre, en ignition. Commerson, tournant ses regards dans cette direction, y vit des matériaux attrayants pour compléter les deux volumes qu'il préparait. Plus d'hésitation : il décida l'escalade de la montagne, au péril de sa vie. Trois semaines furent employées à l'étude de ces volcans. De l'observation scrupuleuse qui en fut faite, Commerson tira des documents précieux. Mis en ordre, ils furent destinés à la publicité. Malheureusement ils eurent le sort de beaucoup d'autres : ils l'attendent encore ! (id., 239)²⁹.

Conforté par ces éléments et par la réputation de Lislet-Geoffroy reconnu pour ses vertus qui n'ont rien à envier à celles du botaniste, il serait maladroit et déplacé de mettre en doute la probité de l'hydrographe formé par le Chevalier de Tromelin (1735-1815), même s'il ne précise pas qu'il a *réellement* vu Commerson, l'ordonnateur et toute leur suite postés à portée du cratère observant les manifestations de la Fournaise, l'après-midi du 18 novembre 1771. Je m'accorderais donc volontiers avec l'idée du passage de Philibert Commerson au sommet du Volcan contrairement au dogme implicite de l'observation des cratères sommitaux par Joseph Hubert au cours de l'une de ses nombreuses visites à la Fournaise.

L'improbable regard de Joseph Hubert du haut de la montagne ardente.

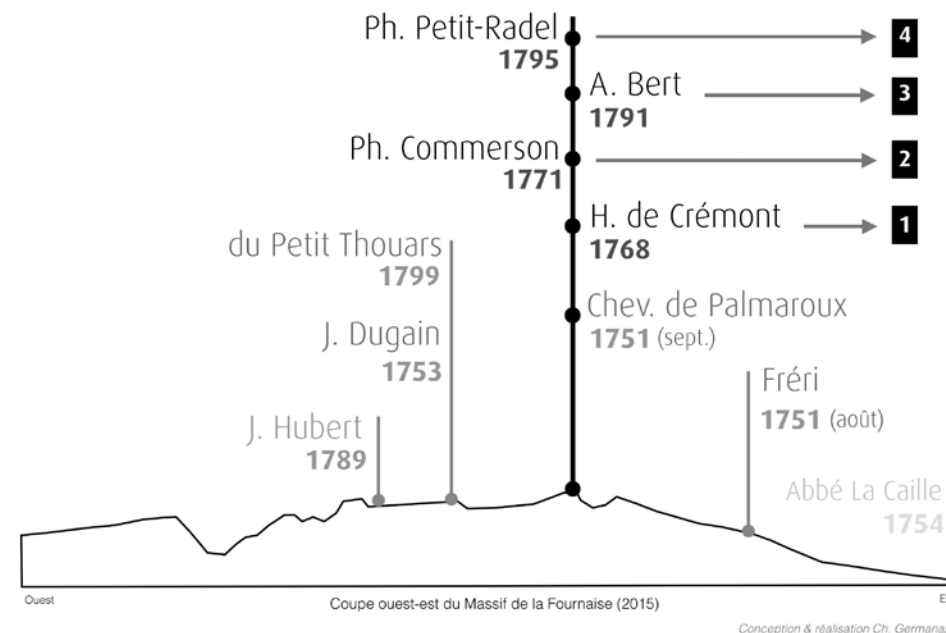
Le rôle moteur et décisif joué par le célèbre habitant de Saint-Benoît dans l'histoire des voyages au Volcan est un fait suffisamment connu sans qu'il soit nécessaire de le rappeler avec insistance. Si l'homme est passionné par la botanique, il tente d'acclimater les précieux plants d'épice que Pierre Poivre lui fait parvenir, la géologie et ses curiosités volcanologiques piquent également sa curiosité. Son intérêt pour le Volcan n'est pas aussi sans relation avec la tradition familiale dont il reprend le flambeau. En effet, comme nous l'avons vu

²⁹ Expédiés par sa compagne Jeanne Baré ou Baret (1740-1807), ses « papiers » ont semble-t-il été « visités » par ses confrères qui pour certains n'ont pas hésité à se servir. À cet égard, on peut s'interroger sur la provenance du dessin de Commerson que Bory a eu « sous la main » et qui l'a entraîné à exclure un peu trop vite la probabilité d'une visite effectuée par le botaniste au sommet de la Fournaise.

plus haut, son père avait été la personne-ressource que Fréri avait sollicitée en 1751, en raison de sa réputation qui le désignait comme l'un des habitants du quartier de Saint-Benoît disposant des meilleures connaissances concernant les abords du Massif de la Fournaise. Depuis cette sollicitation initiale, la famille Hubert semble avoir toujours considéré comme un point d'honneur de mettre à la disposition des visiteurs souhaitant se rendre au Volcan, la logistique et les informations nécessaires pour réussir l'entreprise. Les curieux qui se succèdent dans son habitation, d'Honoré de Crémont à Bory de Saint-Vincent, en passant par Alexis Bert, Petit-Radel et Aubert du Petit Thouars pour ne citer que les plus connus, sont ainsi nombreux à bénéficier de son hospitalité et de son aide pour préparer le voyage au Volcan. En 1812 encore, lors de la spectaculaire éruption du mois de septembre visible depuis le Grand Brûlé, la plupart des visiteurs font étape à l'habitation de Joseph Hubert. Son amitié et sa correspondance assidue avec Bory de Saint-Vincent ajoutées à ses voyages au Volcan et ses expérimentations sur la matière ignée que vomit la Fournaise lui octroient une notoriété locale indiscutable pour tout ce qui touche au Volcan de Bourbon. Pourtant, d'après mes recherches, Joseph Hubert n'a jamais visité le sommet du Volcan. L'expérience de 1768 semble l'avoir dissuadé à jamais de redescendre le pas de Bellecombe pour gagner le sommet de la Fournaise. S'il a été la seconde personne à suivre Jacob pour se rendre fond de l'Enclos, la dangerosité de l'épreuve l'a profondément effrayé au point que le lendemain, « dégoûté du précipice » comme l'écrit de Crémont, « ne voulant plus en tâter », il se range sans réserve au côté du Gouverneur qui a renoncé à l'ascension. En 1789, il chemine au bord de l'Enclos avec ses amis mais aucune tentative n'est signalée pour descendre le rempart. En 1791, lors du périple qu'il organise au profit d'Alexis Bert, il décline à nouveau la descente du Pas de Bellecombe, préférant aller explorer le fond de la rivière de l'Est. En 1799, bien qu'il prétende avoir été dans « d'autres voyages, sur le bord du cratère³⁰ », il s'acharne à persuader ses compagnons de ne point descendre le rempart en raison des « très grands dangers ». Au final, je n'ai pas pu identifier le moindre indice probant de sa présence au sommet du Volcan que ce soit dans les récits de ses visites effectuées à partir du Grand Brûlé où plus largement dans son abondante correspondance. Cette réalité ne diminue en rien l'aura du personnage qui reste l'une des grandes figures emblématiques des voyages au Volcan et elle ne remet aucunement en question le palmarès des premiers arrivés.

30 Son emploi du singulier pour le cratère peut être un indice révélant indirectement sa méconnaissance du dispositif sommital de la Fournaise qui compte, en 1799, plusieurs bouches dont le fameux « Cratère Brûlant » associé à l'éruption de 1791.

Fig. 3: le palmarès (revu) des conquérants du sommet de la Fournaise



Pour conclure, je ne m'attarderai pas à gloser sur l'ordre d'arrivée des premiers visiteurs au sommet de la Fournaise. Si la question présente un léger intérêt pour l'orthodoxie des faits historiques, elle apparaît bien puérile à l'échelle de l'histoire géologique du Volcan et en considérant l'occupation précoce des hommes sur le Massif de la Fournaise. Je soulignerai plutôt la nécessité de déconstruire la manière habituelle de présenter l'histoire des voyages au Volcan dont les projecteurs sont surtout braqués sur les personnalités à l'origine de ces périple. En effet, on évoque le voyage de Fréri, du Chevalier de Palmaroux, d'Honoré de Crémont, de Commerson (en oubliant Lislet-Geoffroy), de Bert, de Bory de Saint-Vincent, de Maillard et la liste est infinie..., en occultant totalement les autres participants sans lesquels la réussite de ces visites aurait été bien compromise. Cela est vrai des guides, même si par endroits leur nom et certaines de leurs qualités sont cités dans les récits, où qu'un fait dramatique les mette en lumière comme ce fut le cas avec la mort de Josémont Lauret, en octobre 1887. Quant aux porteurs, ils constituent les « oubliés » ou les « invisibles » des voyages à l'image d'un Jacob qui ouvre pourtant, en octobre 1768, l'accès au Volcan pour des générations de visiteurs et dont la postérité de la découverte

d'un « Pas » pour atteindre le fond de l'Enclos est effacée au profit de celle d'un Gouverneur qui s'est borné à rester au bord de l'Enclos. On oublie aussi un peu trop facilement la manière dont les porteurs sont parfois houspillés par les commanditaires de l'expédition qui ne mesurent pas ou mal la somme d'efforts que constitue le portage des vivres et du matériel dans des conditions climatiques et topographiques pour lesquelles ils ne sont absolument pas préparés et dont ils ne sont pas toujours des participants consentants (cf. le premier voyage de Bory au Volcan et celui de Charles Vélain en septembre 1874). Les « savates goni » dont ils s'équipent progressivement et les toiles rugueuses qui ont servi à transporter les « rafraîchissements » et dont ils s'enveloppent frileusement lors des bivouacs nocturnes aux températures sévères, témoignent silencieusement de la précarité de leur condition. Il est sans doute temps d'envisager, à l'enseigne de l'historien Howard Zinn, l'écriture d'une histoire populaire des voyages au Volcan.

Christian GERMANAZ

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Corpus historique

Voyages de Fréri et du Chevalier de Palmaroux (1751)

Bory de Saint-Vincent, Jean-Baptiste Geneviève Marcellin, 1804. *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique, fait par ordre du gouvernement, pendant les années 9 et 10 de la République (1801-1802)*, Paris, Buisson, chp. XIX (partie III), p. 2-5.

Caulier, Philippe-Albert (R.P.), 1938, « Fragments sur l'Île Bourbon », (titre factice d'A. Lougnon pour présenter quelques observations du Révérend Père), *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes françaises*, Janvier mars 1938 et Avril Juin, 1938, p. 149-169 et 188-205.

D'Héguerty, Pierre André, 1755, « Observations sur le volcan de l'Isle de Bourbon », *Mémoires de la Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy*, tome III, p. 218-235.

Guetard, Jean-Étienne, 1757, « Mémoire sur plusieurs morceaux d'histoire naturelle tirés du Cabinet de S.A.S.M. le Duc d'Orléans », *Histoire de l'Académie royale des sciences*, Mémoires pour l'année 1753, p. 369-400.

Voyages de Jean Dugain (1753) et d'Honoré de Crémont (1768)

[Anonyme], 1769, « Relation du voyage fait au volcan de l'Isle de Bourbon, le 27 & le 28 octobre 1768. Par M. de Crémont, Commissaire Ordonnateur de cette isle », *Journal Encyclopédique dédié... Duc de Bouillon*, vol. VII, n° II, p. 213-227.

Crémont, Honoré de, 1770, « Relation du premier Voyage fait au Volcan de l'île de Bourbon par M. de Crémont, Commissaire Ordonnateur dans cette Île », *L'Année littéraire*, tome VII, p. 73-94.

Voyage de Philibert Commerson (1771)

Lislet-Geoffroy, Jean-baptiste, 1890, *Voyage au volcan de Bourbon*. Manuscrit de 5 pages, présenté dans la *Revue Historique et Littéraire de l'île Maurice* en 1890, sous le titre : « Voyage au volcan de Bourbon en 1772 », III^e série, n° 38, p. 361-365.

Voyage de Joseph Hubert (1789)

Trouette, Émile, 1881, *Papiers de Joseph Hubert*, Saint-Denis de la Réunion, Lahuppe, 269 p.

Voyage d'Alexis Bert (1791)

Bert, Alexis, 1791, *Description du volcan de l'île de la Réunion et des environs [précédée de quelques idées sur la structure générale de cette île]*, manuscrit de 29 pages. Alfred Lacroix a réussi à retrouver un fac-similé de l'original [réalisé entre 1793 et 1806] et l'a publié *in extenso* dans son ouvrage de 1936, p. 1-44.

Voyage de Philippe Petit-Radel (1795)

Petit-Radel, Philippe, 1801, *De amoribus Pancharitis et Zoroœ, poema erotico-didacticon; seu umbratica lucubratio de cultu Veneris Miletii olim peracto, Ut Amathunteo sacello mysta subduxit et variis de generatione cum vegetantium, tum animantium exemplis auctum vulgavit Athenis*. 2^e éd., Paris: Didot junior, 318 p.

Voyage de Joseph Hubert et de Aubert du Petit Thouars (1799)

Flourens, Pierre, 1845, *Éloge historique d'Aubert Aubert Du Petit-Thouars, par M. Flourens, ... lu à la séance publique annuelle du 10 mars 1845 / Institut royal de France, Académie des sciences*, Paris, Firmin-Didot frères, 31 p.

Trouette, Émile, 1881, *Papiers de Joseph Hubert*, Saint-Denis de la Réunion, Lahuppe, 269 p.

Textes contemporains

Brizou, Jocelyne ; Desprès, M-R, 1978, *Madame Desbassyns, mythe et réalités*, mémoire de licence de Lettres modernes, université de Provence, 44 p.

Eve, Prosper, 2003, *Les esclaves de Bourbon, la mer et la montagne*, Paris-Saint-Denis de La Réunion, Karthala-Université de La Réunion, 366 p.

Gamaleya, Boris, 1983, *Le Volcan à l'envers ou Madame Desbassyns le diable et le bon dieu*, Saint-Leu (La Réunion), Presses de développement, 246 p.

Germanaz, Christian, 2003, « Les hommes aux semelles volcan », voyages et voyageurs de la Fournaise », *Éruption, Objectif volcans*, vol. 3, p. 47-50.

Germanaz, Christian, 2005, « Voyages, voyageurs et iconographie de la Fournaise » dans *Du pont des navires au bord des cratères : regards croisés sur le Piton de la Fournaise (1653-1964). Itinéraires iconographiques et essai d'iconologie du volcan actif de La Réunion*, thèse de doctorat de géographie, Annexe 2 : 160 p.

Germanaz, Christian, 2014, « Le haut lieu touristique comme objet spatial linéaire : le « Somin Volcan » (Île de La Réunion). Fabrication, banalisation et patrimonialisation », *Cahiers de géogr. du Québec*, vol. 57, n° 162, p. 379-405. [Lien] : http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_57/no162/Res-Germanaz.pdf.

Germanaz, Christian ; Sicre, Michel, 2017, *Semelles Volcan. Textes et images des voyages au Volcan (1751-1965)*, Saint-Denis-Bourg Murat, Région Réunion-Cité du Volcan, 350 p. (En cours...)

Lacroix, Alfred, 1916, *Notice historique sur Bory de Saint-Vincent, (Geneviève-Jean-Baptiste-Marcellin)*, Paris, Académie des Sciences - Gauthier-Villars, 75 p.

Lacroix, Alfred, 1919, « L'activité éruptive du volcan de la Réunion de 1802 à 1817 d'après les observations d'un témoin oculaire. Notice envoyée à M. Faujas de Saint-Fond, le 1er avril 1817, par M. Hubert, résidant à Saint-Benoît dans l'île Bourbon », *Bull. Soc. Géol. Fr*, vol. 19, (Quatrième série), p. 3-10.

Lacroix, Alfred, 1925, « Succession des éruptions et Bibliographie du Volcan actif de la Réunion », *Bull. Volcanologique*, mars 1925, vol. 1, n° 3, p. 20-56.

Lacroix, Alfred, 1934, *Notice historique sur les membres et les correspondants de l'Académie des sciences ayant travaillé dans les colonies des Mascareignes et de Madagascar au XVIII^e siècle et au début du XIX^e*, Paris, Académie des Sciences - Gauthier-Villars, 118 p.

Lacroix, Alfred, 1936, « les observateurs du Volcan dans le passé » et « nouveaux documents sur l'activité du Volcan au XVIII^e siècle » dans *Le volcan actif de la Réunion et ses produits*, Paris, Académie des Sciences-Gauthier-Villars, p. 261-275 et 276-279.

Lacroix, Alfred, 1937, « Fréri et de Crémont. Quelques observations inédites ou peu connues sur le volcan de Bourbon au XVIII^e siècle », *Recueil trimestriel de*

documents et travaux inédits pour servir l'histoire des Mascareignes Françaises, 1937, vol. 1., tome III, St-Denis, p. 5-35.

Lougnon, Albert, 1937, « Seize lettres de Bert à Joseph Hubert », *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir l'histoire des Mascareignes Françaises*, n° III, p. 53-92 et 103-127.

Matiti-Picard, Marie-Josée, 1999, « Le volcan à l'envers » de Boris Gamaleya ou la traversée avec le diable : pour une réécriture de l'histoire et une reconquête de l'identité, mémoire de maîtrise de Lettres modernes, université de la Réunion, 120 p.

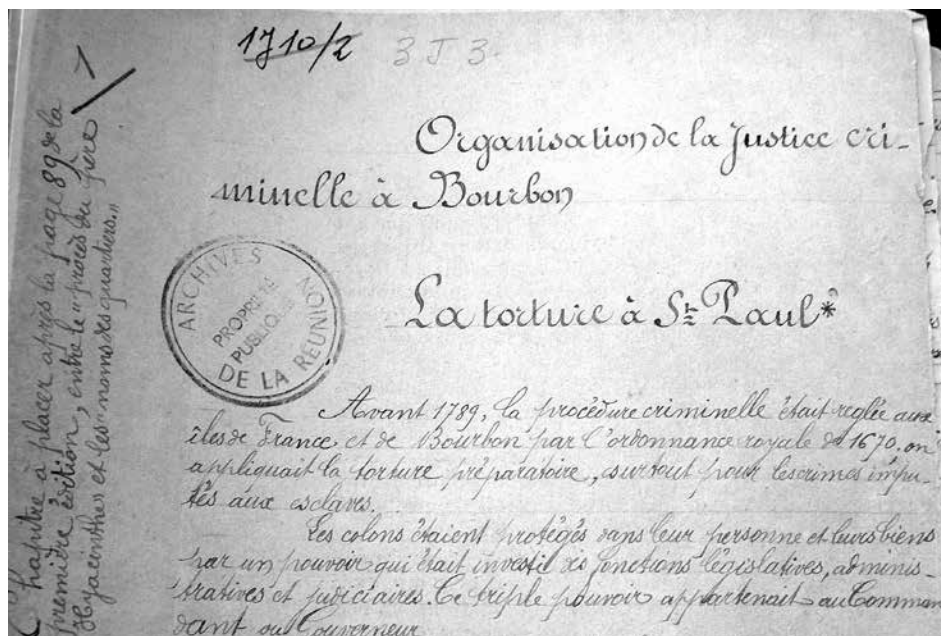
ORGANISATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE A BOURBON

LA TORTURE A SAINT-PAUL

par Gilles-François CRESTIEN

Gilles-François Crestien fut notaire et maire de Saint-Paul au milieu du XIX^e siècle. Membre pendant de nombreuses années de la Société des Sciences et Arts de La Réunion, il est passé à la postérité pour avoir publié en 1881, chez Challamel à Paris, les « *Causeries historiques* », rééditées en 2015 par le Corridor Bleu. Nous avons récemment retrouvé aux Archives départementales, dans le fonds qui porte son nom, de nouveaux articles, pour la plupart inédits, qu'il destinait à une seconde édition, revue et augmentée de ses « *Causeries historiques* », qui ne fut jamais publiée. Parmi eux, celui que nous publions ici.

JFHF



Avant 1789, la procédure criminelle était réglée aux îles de France et de Bourbon par l'ordonnance royale de 1670; on appliquait la torture préparatoire, surtout pour les crimes imputés aux esclaves.

Les colons étaient protégés dans leur personne et leurs biens par un pouvoir qui était investi des fonctions législatives, administratives et judiciaires. Ce triple pouvoir appartenait au Commandant ou Gouverneur.

Vers la fin du XVII^e siècle, et transitoirement, la justice fut rendue par six vieillards dont la tradition nous a donné les noms: Athanase Touchard, Louis Capron, René Hoareau ou Aro, François Mussard, Lezin, Rouillard et Antoine Payet; leurs jugements étaient basés sur l'équité et n'étaient pas sujets à l'appel.

Par un édit de mars 1711, fut établi dans la colonie, le *Conseil Provincial* qui statuait sur toutes matières, civile et criminelle.

Ses décisions étaient rendues au nom du roi et de M.M. les directeurs généraux de la Compagnie des Indes Orientales de France. Le premier registre de ses décisions est daté du trois Novembre 1714. A cette époque, ce conseil était composé de: Monsieur Parat, gouverneur pour le roi, des directeurs généraux, de M.M.: Henri Justamont, procureur fiscal et secrétaire de la Compagnie, Nicolas Duval de l'ordre de St-Augustin, curé de l'île Bourbon, Augustin Panon, Estienne Hoareau, Jacques Bouyer, conseillers, Joseph de Guigné, greffier de l'île Bourbon.

Le conseil siégeait tantôt à St-Paul, tantôt à St-Denis.

Le *Conseil Provincial* fut remplacé en septembre 1724 par un conseil supérieur créé par édit de 1723.

Le Conseil supérieur avait aussi des attributions très étendues, il concédait les terres, votait les impôts, fixait le taux des taxes à l'entrée des marchandises, recevait et contrôlait la comptabilité.

A sa création, un Sieur Philippe d'Archer y était procureur général près le dit Conseil Supérieur, et garde magasin, teneur des livres au quartier St-Paul.

Le Conseil était, comme le Conseil Provincial, un corps judiciaire, administratif et législatif. Il conserva toutes ces attributions jusqu'au 13 novembre 1767, époque de la promulgation de l'ordonnance du roi du 25 septembre 1766 qui sépara les fonctions judiciaires de celles législatives ou administratives.

Cette division des pouvoirs était plutôt apparente que réelle; elle ne s'est opérée qu'en 1791.

Bien que ce Conseil fût investi du droit de statuer dans toutes les affaires criminelles, un autre Conseil dit *National* et *Général* fut établi en 1730 à l'effet de juger les esclaves « dûment atteints et convaincus du crime de révolte et de conspiration générale, d'avoir eu le dessein de tuer leur maître, et tous les blancs sans exceptions ».

Cette espèce de Cour Prévotale prononça plusieurs condamnations capitales qui furent mises à exécution; elle était composée de onze juges.

Un édit du roi du mois de juin 1766 supprima le premier Conseil Supérieur établi en 1724, et en érigea un autre sur de nouvelles bases ayant toujours pour attribution de juger les affaires civiles et criminelles en premier et dernier ressort.

Un *tribunal terrier* fut institué par ordonnance royale du 25 septembre 1766

pour juger toutes les contestations que pourraient faire naître les concessions de terrain. Il prescrivait certaines conditions d'éligibilité aux fonctions de la magistrature. Les conseillers et le procureur général étaient choisis parmi les avocats âgés de 27 ans, et qui avaient fréquenté le barreau, et exercé dans quelque'un des parlements du royaume pendant quatre ans.

C'est en octobre 1771 qu'un édit du roi créa une juridiction à St-Denis pour juger en première instance toutes les affaires civiles et criminelles. Ce nouveau tribunal était composé d'un conseiller royal, d'un lieutenant de juge, d'un Procureur du roi et d'un greffier. Un nouveau conseil supérieur fut établi dans la même année par édit de Novembre 1771. Le nombre des conseillers fut réduit, de onze juges à six ; quatre assesseurs leur furent adjoints, il devait être composé de 5 membres pour juger en matière civile, sept en matière criminelle.

Comme nous l'avons dit, au commencement de ce chapitre, avant la révolution de 1789, la procédure criminelle était réglée aux îles de France et de Bourbon par l'ordonnance royale de 1670.

Toute fois, conformément à la déclaration de Louis XVI du 24 août 1780, l'usage de la question préparatoire dont l'objet était de tirer de la bouche de l'accusé la confession du crime dont il avait été prévenu, y avait été aboli par arrêt de règlement du Conseil supérieur de l'île de France et de Bourbon, du 11 août 1781. Cet arrêt ne reçut son exécution que bien longtemps après à Bourbon.

Par un décret du 10 décembre 1790, l'assemblée coloniale fit l'application à l'île Bourbon des décrets de la Constituante des 8 et 9 octobre 1789, et du 22 avril 1790 sur la réformation provisoire de la procédure criminelle.

La colonie ne tarda pas à être régie par le code d'instruction criminelle de 1791 qui remplaça l'ordonnance de 1670, et le décret du 10 décembre 1790.

A ce code succéda l'arrêté de 1791 rendu par l'assemblée coloniale, qui réglait la procédure criminelle.

Le procès dont nous allons rendre compte fut jugé le 30 mars 1781 ; l'exécution de l'arrêt eut lieu le 6 et 7 avril suivant.

Habitait à St-Paul, dans une petite maison en bois couchés, située à l'extrémité de la Chaussée Gilbert, en face du sentier pavé qui conduit à la Grande Fontaine, un sieur Martin Bréhan, dit Labauce ; il exerçait une de ces professions non classées consistant à acheter, de toutes provenances, des matières d'or et d'argent, et des bijoux. On le croyait riche de ce trafic.

Dans la nuit du lundi, 17 au 18 décembre 1780, se présentent dans la demeure de Labauce, son esclave Toussaint, assisté de Clément, malgache, charpentier, appartenant à un sieur Mercier Boiseler, et un nommé Jean Marie ; ce dernier offre à Labauce de lui acheter une montre dont la provenance ne devait probablement pas être justifiée par un titre de propriété bien régulier ; au moment où celui-ci est occupé à examiner et à palper l'objet dont l'acquisition lui est proposée, Toussaint lui assène sur la tête un coup de marteau qui l'abat à ses pieds ; les complices, Jean Marie et Clément, aussitôt saisissent les mains de la victime, et achèvent l'œuvre commencée par Toussaint.

Les soupçons se portent d'abord sur Toussaint, il ne peut établir un alibi, bien qu'il cherche à prouver qu'au moment où se consommait le crime il était couché dans sa case près de sa femme Brigitte.

Une instruction se suit contre le prévenu. Les charges accablent Toussaint, comme auteur principal du crime.

Il est traduit le 30 mars 1781 devant la cour siégeant en matière criminelle, composée de M. Etchevery, escuyer, conseiller du roi, juge civil et criminel, et de police en la juridiction royale de l'île, assisté de M.M. Mathieu Barthelémy, Le Villan Des Rabines, avocats au parlement de Bretagne, et du Greffier.

L'audience est tenue dans l'une des chambres de l'ancien tribunal, situé à St-Paul, sur la place d'armes, chambre occupée actuellement par l'hospice des femmes.

Suivant arrêt du dit jour, 30 mars 1781, il est décidé que la question ordinaire et extraordinaire serait appliquée à Toussaint, procédure barbare où bien souvent « la torture interroge et la douleur répond » (Raynouard).

La mise à la question est fixée au lundi 6 avril suivant.

Toussaint est conduit les bras liés derrière le dos dans la chambre sus-désignée ; assis sur la sellette, il est déshabillé par le questionnaire après avoir été attaché en la manière accoutumée, dit l'arrêt, les jambes mises entre deux ais serrés par deux cordes, il lui est introduit un coin, et interrogé il répond qu'il a couché au quartier St-Paul, dans la cuisine de son maître.

Interrogé de nouveau s'il n'est pas sorti cette nuit de sa case, il répond : que quelque'un est venu l'appeler vers minuit mais qu'il n'est pas sorti.

Au deuxième coup de maillet,

il dit : qu'il a entendu la voix de celui qui est venu l'appeler, mais qu'il ne l'a pas reconnue.

Au troisième coup de maillet,

pour donner le change, il s'est écrié que c'était un nommé Simon qui avait lié les mains de Labauce, qui avait commis le crime avec Jean Marie, et avait étranglé Labauce.

Enfin, vaincu par la souffrance, il avoue sa participation à l'assassinat de son maître, de complicité avec Jean Marie et Clément.

En conséquence :

Par arrêt du dit jour, 6 avril 1781, Toussaint est condamné à faire amende honorable en chemise, nu-tête « la corde au col, tenant entre ses mains une torche ardente du poids de trois livres, devant la porte de l'église paroissiale de St-Paul ; là, il sera conduit par l'exécuteur de haute justice, pour, étant à genoux, dire et déclarer que méchamment il a participé au complot et à l'assassinat de son maître Martin Bréhan dit Labauce ; qu'il en demande pardon à Dieu, au roy et à la justice, et à avoir le poing coupé sur le poteau planté au-devant de la porte de l'église, et après, mené en la place du bazar de St-Paul, et à avoir les jambes cassées et rompues vives sur l'échafaud, et mis ensuite sur la roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours, et son corps mort porté et jeté par

l'exécuteur dans le lieu à ce destiné, avec Clément, Charpentier, et Jean Marie complices ».

Rompu par la question et étendu sur une paillasse, le lendemain mardi, 7 avril, le patient est confronté avec Clément et Jean Marie. Il ne peut se tenir sur la sellette en vertu de l'arrêt rendu la veille, il est ensuite porté sur la place du vieux bazar en face de la caserne. L'exécuteur de haute justice achève son œuvre au milieu des cris et des gémissements du mutilé.

Toussaint, le poing coupé, les jambes et les reins brisés, est lié sur la roue du supplicié.

Chaque fois que le patient passe à portée du bras du bourreau, celui-ci lui assène un coup de maillet; au quatrième coup, le malheureux rend le dernier soupir dans des souffrances qu'on ne saurait décrire.

Ceci se passait dans le siècle des Beccaria, des Montesquieu, des Voltaire, des J.J. Rousseau; ceci se passait en 1781, alors que le roi Louis XVI, avait, par la déclaration du 14 août 1780, supprimé la question préalable!

LES POESIES ÉROTIQUES OU LA NAISSANCE D'UN POÈTE¹ par Catriona SETH

Arrivé en France pour faire ses études, après ses premières années passées à l'Île Bourbon, protégé du principal du Collège de Rennes, l'abbé Thé du Chatellier, Évariste Parry (1753-1814) a dû pratiquer la poésie d'abord comme activité scolaire². Il a côtoyé, au cours de sa scolarité, des contemporains qui partageaient ses ambitions, comme Pierre-Louis Ginguené, son aîné de quelques années³, ou encore l'égyptologue Savary⁴ (1750-1788). Pendant son bref passage au séminaire Saint-Firmin, il se lie avec Michel de Cubières, futur poète et révolutionnaire, lequel quittera l'établissement avant lui, ayant semble-t-il été renvoyé pour inconduite⁵. Le premier recueil publié par son compatriote Antoine Bertin en 1771, *Mes Réveries*, inclut deux petites pièces adressées à un ami de l'auteur qui entend se faire prêtre. Peut-être s'agit-il de Parry⁶. En tout cas, elles permettent de se faire une idée du milieu intellectuel et mondain dans lequel évolue le jeune Créole :

1 Le présent article a paru pour la première fois dans le n° 35 (2015) des *Cahiers Roucher – André Chénier* au sein d'un numéro intitulé *La Poésie érotique autour de Parry*.

2 Pour une vision d'ensemble, nous nous permettons de renvoyer à notre monographie *Évariste Parry. Créole, révolutionnaire, académicien*, Paris, Hermann, 2014.

3 Voir le numéro 15 des *Cahiers Roucher – André Chénier: Ginguené (1748-1816), idéologue et médiateur*, textes réunis par Édouard Guillon, Rennes, P.U.R., 1995.

4 Ginguené le rappelle dans son épître à Parry : « L'aimable Savary, notre ami, notre émule, / Qui trop tôt de la Parque a senti le courroux, / Sans penser à l'Égypte y croissait avec nous. » (P.-L. Ginguené, « Épître IV – à Monsieur de Parry » (1790) initialement publiée sous le titre « Épître à M. de Parry, qui m'avait donné un exemplaire de ses œuvres », *Almanach des Muses*, 1791, p. 217-220).

5 Voici le récit du départ de Cubières (qui se fait parfois appeler Palmézeaux, comme ici), tiré du « Rapport sur M. C. Palmézeaux fait dans une société littéraire de Paris le 9 vendémiaire an XII », par le Dr Bonnefoi, inclus en-tête des *Œuvres dramatiques de C. Palmézeaux*, Paris, Mme Demarest, 1810 p. 7-9. Il est alors au Séminaire : « Palmézeaux commençait à étudier le *Traité de l'incarnation* du docteur Le Grand (*), lorsqu'il s'incarna avec une jeune blanchisseuse qui lui parut préférable à tous ces fatras scolastiques des théologiens et des philosophes de la Sorbonne. Dénoncé pour cette conduite peu édifiante et pour quelques vers érotiques qu'il avait fait insérer dans l'*Almanach des Muses* de l'an 1770, il fut, comme de raison, renvoyé du petit séminaire, et il ne s'en plaignit pas. Il avait eu des torts bien plus graves. Déjà à l'insu de ses maîtres il avait composé dans cette sainte maison une lettre de Saint Jérôme à une dame romaine, Héroïde, d'environ cinq cents vers alexandrins, qui ne tarda pas à paraître sous le titre de *Lettre d'un solitaire de Chalcide à une dame romaine* et qui était accompagnée de quelques poésies fugitives, dont les journalistes d'alors, et entr'autres Fréron, ne manquèrent pas de faire de grands éloges. (*) Ce docteur Le Grand était alors docteur de Sorbonne, et l'un des supérieurs du grand séminaire de St.-Sulpice; il a laissé quelques ouvrages estimés des théologiens. » – Siéyès en est aussi à l'époque mais je ne sais rien de leurs relations à l'époque.

6 Voir C. Seth, « Oubliées et non perdues, les *Réveries* de Bertin », *Cahiers Roucher-André Chénier*, n° 10-11 (1990-1991), p. 29-37.

Cher abbé, puisqu'absolument,
Comme on le dit, vous voulez l'être,
Je vous en fais mon compliment,
Il n'est pas de métier, peut-être,
Plus agréable et plus charmant.
Mais, croyez-moi, peur de folie,
Différez un peu votre envie ;
Scandaliser serait grand mal,
Prêt à renoncer au profane !
Attendez donc le carnaval,
Pour mettre Apollon en soutane⁷.

Le deuxième petit poème de Bertin à un religieux en puissance s'intitule « Épître à mon ami » et pourrait décrire aussi bien Parny que son compagnon de séminaire Michel de Cubières, plus dissipé, semble-t-il, que le jeune Créole :

Beau masque, aimable anachorète,
Qui prêchez si bien la retraite,
L'oubli des sots et des pervers ;
Ma foi, votre foi est frivole,
D'un saint vous vous donnez les airs,
Mais c'est mal en jouer le rôle,
Que de faire de si beaux vers⁸.

Si le « beau masque » avait pour nom Parny, son ami a dû bien vite se réjouir des nouvelles en provenance de Saint-Firmin : le jeune Créole quitta sans scandale le séminaire qui avait été de manière curieuse un lieu de maturation pour son talent. Il le rappelle dans une *Notice* autobiographique ultérieure, destinée peut-être à Tissot qui devait éditer ses œuvres⁹ :

Son âme sensible et tendre avait dès lors [l'époque de ses études] besoin d'aimer : il fut, non pas dévot, mais pieux. Ses classes faites, il vint à Paris pour prendre l'habit ecclésiastique, et entra au séminaire de St Firmin. Pendant huit mois qu'il y resta, il étudia, il réfléchit, et sa foi s'évanouit. Il attribuait surtout sa *conversion* à la lecture de la *Bible* que son confesseur lui avait toujours interdite. Il quitta donc la soutane, et endossa un uniforme¹⁰.

7 Bertin, « Vers à Monsieur *** », A. de Bertin, *Mes Rêveries contenant Erato et l'Amour poème, suivi des Riens*, Londres, 1771, p. 82.

8 « Vers à mon ami », *Ibid.*, p. 75-77.

9 Il est possible que la notice ait été écrite dans un premier temps pour Régnaud de Saint-Jean d'Angely, héritier des papiers de Parny, mais qui ne put, à cause de la situation politique défavorable aux anciens de l'Empire, se charger comme prévu de l'édition. Il eut aussi à faire face à une contestation de l'héritage de la part de la famille de la veuve du poète.

10 Archives Forges de Parny. Voir C. Seth, *Évariste Parny (1753-1814)*, thèse, Paris IV, 1995, p. 572.

Des œuvres ultérieures comme *La Guerre des Dieux*, *Le Paradis perdu* ou encore *Les Galanteries de la Bible* portent les traces de cette lecture de la Bible et de la sensibilité d'un poète à ses images et à sa langue.

Le passage par l'armée – son nouvel engagement professionnel – va également donner à Parny une ouverture sur la république des lettres : avec son frère Jean-Baptiste-Paul et Bertin, entre autres, il s'associe à différents amis pour créer une sorte de société bachique, *La Caserne*, lieu de rencontre de jeunes hommes aux talents artistiques certains. Nombre d'entre eux sont nés sous les tropiques et sont, à l'instar des Parny, des déclassés dans un régime qui tend à se refermer sur des exigences de naissance pour les carrières militaires – qu'on se souvienne de ce qu'il adviendra des ambitions d'André Chénier quelques années plus tard. Les frères Parny contournent les obligations, assurant que les papiers concernant leur noblesse se trouvent de l'autre côté du monde, dans leur île natale – ils auraient « badin[é] » à propos de leurs preuves « telles quelles », selon Thé du Chatellier – et comptent sur leurs qualités personnelles pour avancer dans le monde.

La Caserne est un lieu de maturation des talents : on y lit, on y fait de la musique, on y écrit. Le *Voyage de Bourgogne* de Bertin et les lettres de Parny à son frère Jean-Baptiste-Paul et à Bertin en témoignent. Les Créoles, tout comme leur ami Michel de Cubières, doivent beaucoup, dans leur pratique, à la tradition de la poésie fugitive, art mondain avant tout¹¹, à l'origine d'écrits qui se veulent souvent *impromptus*, disant des événements intimes et guère destinés à circuler au-delà d'un cercle immédiat. Cette poésie de l'instant offre un contrepoids immédiat et personnel aux grandes œuvres épiques d'un Delille, comme d'un Roucher, ou à celles, inachevées, d'un Le Brun.

L'absence est un autre élément déterminant dans le développement de la voix personnelle de Parny. Il a en effet été rappelé à Bourbon par son père, avec son jeune frère Chériseuil. Leur aîné, Jean-Baptiste-Paul, qui se fait appeler « comte » de Parny ou Parny-Dessalines doit vraisemblablement à son succès à la Cour – il est écuyer du comte d'Artois – de pouvoir rester à Paris. Le voyage de Parny se fait en compagnie d'un ami d'enfance, Auguste Pinczon du Sel, qui tient, comme lui, un journal en forme de lettres. On y voit les manières de dire l'expérience et les traces d'une rivalité amicale. On y apprend aussi les dangers de la navigation du temps et l'émotion suscitée par une escale imprévue à Rio.

L'expérience du retour à Bourbon va accroître le sentiment de déclasserement de Parny, qui ne s'y trouve pas chez lui :

11 Voir Nicole Masson, *La poésie fugitive au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 2002.

Nous arrivons enfin, Pardonne, ô ma Patrie,
 Mais je ne connus point ce doux saisissement
 Qu'on éprouve en te revoyant;
 Mon âme à ton aspect ne s'est pas attendrie:
 La Patrie est un mot, et le proverbe ment¹².

Parisien à Bourbon, comme il sera Créole à Paris, Parny découvre son île en assumant des fonctions de surnuméraire pour seconder M. de Brue, chargé de lever les plans de l'île¹³ et en espérant décrocher un poste dans l'administration coloniale. Il reste des traces de sa connaissance de la nature et de la géographie physique de Bourbon dans certains passages des élégies en particulier. Le jeune homme apprécie les fruits tropicaux et la nature généreuse. Dépit de se trouver loin de ses amis, malheureux en amour, il relève aussi un cadre dont il met en évidence l'aspect hostile :

Le volcan dans sa course a dévoré ces champs;
 La pierre calcinée atteste son passage:
 L'arbre y croit avec peine; et l'oiseau par ses chants
 N'a jamais égayé ce lieu triste et sauvage.
 Tout se tait, tout est mort. Mourez honteux soupirs¹⁴.

À Bourbon, Parny aurait donné des leçons de harpe à une jeune Créole dont l'identité a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'Esther Lelièvre. La liaison prit fin, peut-être parce que les parents des deux jeunes gens – le père remarié de Parny, la mère veuve de sa bien-aimée – s'opposaient à un mariage. C'est ce que peut laisser croire la version narrée dans les vers du poète. La rupture fut peut-être aussi consommée parce que Parny entendait repartir en France. L'important n'est pas là. Ce qui est essentiel, c'est que de cette liaison relue au prisme de la littérature – les allusions implicites à des sources classiques sont nombreuses – Parny tire la matière des *Poésies érotiques*.

Si l'insuccès du premier recueil de Bertin, *Mes Rêveries, contenant Erato et l'Amour, poème*¹⁵, pouvait paraître constituer une mise en garde pour les écrivains en puissance, sa contribution, et celle d'autres, comme Cubières, de petites pièces en vers à l'*Almanach des Muses* pour 1772 montre qu'il n'avait pas renoncé à cette voie. Parny, comme nombre de ses contemporains, va se servir de ce périodique, si connu et recherché à l'époque, pour faire ses débuts

12 « Lettre IV. À M. de P... du S... », Parny, *Œuvres complètes*, Paris, Debray, 1808, t. I, p. 239.

13 C'est ce qui ressort de la lettre du 13 septembre 1774 (AN Colonies C3 15) dans laquelle Crémont tire au clair les choses pour Maillart-Dumesle auprès duquel Paul Parny s'était avancé. Voir aussi Forges de Parny, *Famille de Forges de Parny, op. cit.*, p. 78-79.

14 *Ibid.*, p. 93-94.

15 Voir notre article « Oubliées et non perdues : les *Rêveries* de Bertin » in *Cahiers Roucher – André Chénier* n° 10 – 11 (1990-1991).

d'écrivain publié¹⁶. En effet, le numéro de l'*Almanach des Muses* pour 1777, sorti dans les derniers jours de 1776 – il s'agit, pour l'éditeur, de profiter du marché juteux des étrennes –, comprend un poème intitulé « Romance » ou « Il faut aimer ». Mieux connu par son incipit, « Vous qui de l'amoureuse ivresse », le texte, avec la musique qui l'accompagne, est signé « Par M. le Chevalier de P. » (ou « M. le Chevalier de Par** » dans l'index). Il est composé d'une alternance d'octosyllabes et de quadrisyllabes, le mètre que reprend plus tard la *Chanson de Fortunio* de Musset. Le texte assure que l'amour est le maître de tous. Avec son timbre, il a connu une large diffusion¹⁷.

Une autre possibilité de circulation plus large de sa poésie, Parny la trouve au sein d'une assemblée importante dans le bouillon de culture qu'est le monde parisien de la fin des Lumières : la Loge des Neuf Sœurs, dont les (neuf) fondateurs comprennent son frère Jean-Baptiste-Paul et Michel de Cubières. Jacques Lemaire pense que la « planche » de Parny, l'équivalent d'une sorte de discours de réception d'un nouveau franc-maçon, était son *Épître aux Bostoniens* ou *aux Insurgens [sic] de Boston*, un texte plaisant dans lequel le Créole taquine les insurgés américains qui prétendent être libres alors que le despotisme est la norme¹⁸ – il s'en servira d'ailleurs comme brevet de civisme sous la Révolution.

Parlez donc, Messieurs de Boston,
 Se peut-il qu'au siècle où nous sommes,
 Du monde troublant l'unisson,
 Vous vous donniez les airs d'être hommes¹⁹?

Les *Mémoires secrets*, dits « de Bachaumont », qui le reproduisent, saluent le texte qui circule sans nom parmi l'intelligentsia parisienne : « Il y a de la gaîté, de la vérité, et une excellente philosophie, assaisonnée de sarcasmes adroits et piquants contre le gouvernement britannique, et, en général, contre tous les souverains, car on voit que l'auteur n'est rien moins que royaliste²⁰. » C'était,

16 On se souvient qu'André Chénier rejette cette voie de promotion de ses activités dans « La République des Lettres » : « Pour moi, sans vouloir proposer mon exemple pour modèle, je ne suis jamais plus content que lorsqu'un ami me rapporte qu'une société de ces grands qui protègent a entendu mon nom avec étonnement, s'en est informée; que jamais ils n'ont entendu mon nom./ Que jamais à leur table on ne m'ouït rien lire./ Que les journaux fameux n'ont point connu ma lyre./ Que les Muses jamais, pour plaire à l'univers, /N'ont dans leur almanach enregistré mes vers. » *Œuvres complètes*, éd. G. Walter, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1958, p. 474-475.

17 « Les Paroles et la Musique sont du même Auteur », lit-on au-dessous de la partition « N°2 Romance de M. de P** ». La première romance, par d'Ussieux, est sur une musique de Rousseau. – Le poème lui-même figure aux p. 67-69.

18 Voir J. Lemaire, « Parny et la franc-maçonnerie », *Études sur le dix-huitième siècle*, II (1975), p. 46.

19 « Épître aux Insurgens », *Œuvres complètes*, éd. citée, t. II, p. 161.

20 *Mémoires secrets*, vol. X (1777), 15 octobre, p. 271.

pour Parny, vivre dangereusement : son frère était écuyer de la Reine et la protection de la famille royale est à l'origine des succès sociaux nombreux des jeunes Créoles. L'ambiance libre des Neuf Sœurs, l'expérience de la rencontre, adulte, avec l'univers colonial de son enfance, ont certainement joué un rôle dans la prise de conscience et de distance dont témoigne ce texte ironique et spirituel. Le poète a peut-être voulu asseoir sa place parmi des gens de lettres qui devaient juger avec un certain cynisme les succès à la Cour d'officiers créoles sans alliances prestigieuses ou titres glorieux.

Les triomphes des frères Parny, à la Cour et à la Ville, ont dû encourager Évariste-Désiré à se lancer sur la scène littéraire par la publication d'un premier recueil. Le 14 février, le *Journal de librairie* en annonce la parution, sous le titre de *Poésies érotiques* et la fausse adresse, plaisante, de l'Île Bourbon. Le petit volume (il ne fait que 64 pages) comprend sans doute des vers que Parny avait en portefeuille et qui étaient des textes fugitifs, comme des compliments galants à des femmes réelles ou imaginaires et des chansons à boire composées peut-être pour le cercle de la Caserne.

Le succès est immédiat – et peut-être immérité. En effet, ce volume est salué élogieusement par la presse et les lecteurs. Les raisons, à notre avis, ne sont pas purement littéraires. Parny, membre de la Loge des Neuf Sœurs, nous l'avons vu, se muait en champion de la jeune génération, en remplacement de Dorat, le maître de Cubières, grand écrivain maltraité par la critique dès son époque. Bien en Cour, frère de l'écuyer de Marie-Antoinette, le nouveau venu du monde des lettres pouvait réunir les suffrages des proches de la Reine. Déclassé, il était lié au milieu de ceux que l'on n'appelait pas encore les intellectuels. Créole, il représentait les Français d'ailleurs, enrichis dans les colonies ou rentrés d'Amérique. Son déclassement, sa fréquentation de milieux divers, ont pu lui servir, dans la circonstance.

Le bouleversement qu'on peut reconnaître d'emblée à Parny est le refus d'une certaine rhétorique et le choix d'une langue simple et directe. Il est peut-être en cela en train de passer son inspiration littéraire au filtre de son expérience propre : il a entendu d'autres langues, en particulier celle des esclaves malgaches, majoritaires à Bourbon, et qui seront à l'origine de ses séduisantes *Chansons madécasses*, parues pour la première fois, en 1787. Cette simplicité ou cette négligence (que critique au passage un article – favorable dans l'ensemble – de l'*Année littéraire*) montrait que l'on pouvait parler en vers aussi directement qu'en prose. Selon Tissot : « Parny vint, et mit en fuite le maître [Dorat], l'école et les disciples. Les femmes le reconnurent d'abord pour un peintre éloquent du véritable amour²¹. »

On ne peut reprocher à Parny de ne pas avoir entendu les reproches qui lui étaient faits dans certains comptes rendus dès son premier recueil, malgré

le concert de louanges. Il me semble au contraire que cette reconnaissance immédiate fit l'effet d'une semonce au jeune homme : il prend désormais au sérieux cette poésie qui était jusqu'alors avant tout une activité de loisir – et deviendra pour lui un gagne-pain après la Révolution. En 1778, un court poème plaisant, qui met en scène un *Dialogue entre un poète et sa muse*, ouvre avec une reconnaissance franche :

Oui, le reproche est juste, et je sens qu'à mes vers
La rime vient toujours se coudre de travers.
Ma Muse vainement du nom de négligence
A voulu décorer sa honteuse indigence ;
La critique a blâmé son mince accoutrement.
Travaillez, a-t-on dit, et rimez autrement.
Docile à ces leçons, corrigez-vous, ma Muse,
Et changez en travail ce talent qui m'amuse²².

On peut écrire avec aisance, mais sans relâchement : « il faut être, vous dis-je, / Amant quand on écrit, auteur quand on corrige ». Ce sera désormais le but de Parny qui reprend ses poèmes et les revoit plusieurs fois, modifiant des éléments, rajoutant des textes, en retranchant d'autres, mais en se donnant pour maître-mots « la vérité des sentiments et de l'expression », pour reprendre les termes qu'il emploie dans son discours de réception à l'Institut en 1803. Il y rappelle que le poème doit partir du cœur de l'auteur pour arriver à celui du lecteur : « Le poète doit se faire oublier, et non s'oublier lui-même²³ ».

Parny va appliquer cette leçon dans la nouvelle mouture des *Poésies érotiques* qu'il livre en 1781 (au sein d'un volume intitulé *Opuscules*) et qui constitue, à notre sens, un tournant décisif pour la poésie – pour la sienne d'abord, pour la tradition élégiaque ensuite²⁴. Il a resserré l'inspiration par rapport à la version initiale de son œuvre : les poèmes à Euphrosyne ou Aglaé disparaissent, tout comme les chansons à boire. Ce qui tient trop de l'exercice scolaire, comme « Sur la maladie d'Éléonore », un morceau inspiré par Properce, est ôté. Ne restent que des vers ayant trait à la liaison entre un locuteur – avec lequel Parny s'identifiera à plusieurs reprises dans des textes ultérieurs et des confidences à des proches – et une certaine Éléonore. La jeune femme porte le prénom que Bertin, dans son *Voyage de Bourgogne*, donne à la belle auprès de laquelle soupire son ami à Bourbon, ce qui laisse croire que le nom poétique de l'inspiratrice – souvenir peut-être du Tasse – a dû être choisi très tôt :

22 « Dialogue entre un poète et sa muse », *Œuvres complètes*, t. II, p. 164. On trouve parfois « Le connaisseur a dit » au premier hémistiche du vers 5.

23 *Ibid.*, p. 120.

24 Il y a déjà eu, avant cette publication datée de 1781, non seulement des contrefaçons de l'édition originale des *Poésies érotiques*, mais encore un premier état nouveau, au sein d'un volume intitulé *Opuscules*, dès 1779.

21 Voir l'édition des *Poésies érotiques*, Paris, Delaunoy, 1826, t. I, p. XLII.

À l'ombre des citronniers,
 Il aime, il chante Éléonore ;
 Tant que le soleil luit, il lui parle d'amour ;
 Et quand la nuit est de retour,
 Plus heureux dans ses bras, il en reparle encore.
 Aimer, c'est tout son art ; et tandis qu'à Paris
 On voit tant d'auteurs secs, chargés de lourds écrits,
 Gravir, en haletant, au temple de mémoire ;
 Lui, fameux par ses seuls loisirs,
 Brillant de son bonheur, plein d'heureux souvenirs,
 Comme au sortir de table il arrive à la gloire.

Le renouveau véritable de 1781 est de faire de poésies l'équivalent de ce qu'on désigne alors sous le nom de « poème », de tracer, au moyen de fragments, un ensemble qui propose une linéarité à l'apparence autobiographique²⁵ et vient ainsi, à sa façon, apporter une réponse aux échecs de certaines œuvres longues²⁶.

Le recueil se nourrit en effet d'un fonds d'expérience personnelle, croisé avec des réminiscences littéraires, en particulier de poèmes latins²⁷. Il y

25 Voir Catriona Seth, « Entre autobiographie et roman en vers: les *Poésies érotiques* » in *Autobiographie et fiction romanesque autour des « Confessions »*, Actes du Colloque de Nice réunis par Jacques Domenech, Nice, Presses universitaires, 1997.

26 On peut songer aux *Mois* de Roucher dont les beautés particulières de certains passages sont célébrées, mais dont l'ensemble peine à convaincre ses contemporains.

27 Il y a des souvenirs d'autres poètes, en particulier des latins, dans les vers de Parny. Selon Raphaël Barquissau (*Les Poètes créoles*, Paris, Jean Vigneau, 1947, p. 32-33), les plus significatifs sont: « III, pièce IV, *Ma Retraite* [:] Tibulle, I, I, 45. III, IX *Ma Mort*: Tibulle, I, I, Properce, II, XIII; I, XV, *Billet*: Properce, I, II; Catulle, XXXII; II, I, *Le Refroidissement*: Properce, I, I; II, X, *Retour à Éléonore*: Properce, I, XII, 7, 8, 19, 20; II, XXII, 23, 24; II, XXIV, 17, 18; I, XIV, *Projet de solitude*: Properce, II, XXVIII; *La Maladie d'Éléonore*: Properce, II, XXX; II, III, *La Rechute* (Premières éditions: À ma bouteille); début: Properce, III, XVII; III, VI, *Le Voyage manqué*: Properce, I, VI; I, XII, *Fragment d'Alcée*: Properce, II, XXXV; Rousseau, *N. H.*, I, XXXI; II, VIII, *À mes Amis*: Catulle, V; Horace, *Ode à Sestius*; I, II, *L'Heure du Berger*: Jacques Gohorry, *Chant rustique*, dans Crapelet, *Poètes français*, III, p. 256; III, V, *Au gazon foulé par Éléonore*: Quinault, Enfin la charmante Lisette... »; I, VIII, *Le Remède dangereux*: Chaulieu, *Œuvres*, 1757, II, 28 et II, 24; Rousseau, *N. H.*, I, 12 et 22). » – Barquissau ajoute encore: « L'imitation de Properce se fait sentir dans *Billet*, *Projet de Solitude*, *Le Refroidissement*, *Retour à Éléonore*, *Sur la maladie d'Éléonore*, *Délire*, *La Rechute*, etc. Le prétendu *Fragment d'Alcée*, d'un ton si hardi, n'est qu'une paraphrase du *De Sacris Isidis* de Properce. *À mes Amis* associe un passage de Catulle à l'*Ode à Sestius* d'Horace. *L'Heure du Berger* ne fait qu'imiter une chanson du XVI^e siècle, de Gohorry. *La Discretion*, le sensuel *Cabinet de Toilette*, *Demain*, reproduisent des lettres de *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau (1^{re} partie, lettres 36, 33, 54, 26). Quelques-unes des pièces les plus grivoises ne sont que des souvenirs de Quinault (*Au gazon foulé par Éléonore*), de l'abbé de Chaulieu qu'évoque en riant Bertin dans *Le Voyage de Bourgogne* (*Le Remède dangereux*). Le poème qui ouvre le recueil, après celui que Parny a supprimé comme trop peu respectueux et qui débute lui-même si cavalièrement: « Tu l'as connu, ma chère Éléonore, / Ce doux plaisir, ce péché si charmant », n'est qu'une redite de l'*Épître à Chloé* de Saint-Lambert. »

a désormais quatre livres, dont le dernier est entièrement composé d'élégies, genre qui faisait le fonds du recueil des *Amours* de Bertin (1780). La particularité de Parny est d'organiser son ouvrage en quatre temps, qui se répondent deux à deux, en majeur et mineur alterné, comme les mouvements d'une sonate, pour ce mélomane averti²⁸: les sentiments vont en s'intensifiant jusqu'au silence final qui clôt l'histoire euphorique, puis désespérée, des amours du poète et de son Éléonore.

Si Parny a sans doute pris pour point de départ une liaison malheureuse, il répond au programme qu'il s'était fixé dans son *Dialogue* en faisant avant tout de la littérature. Il formule des sentiments que ses lecteurs pouvaient avoir ressenti et évoque des situations qu'ils avaient pu connaître: des amours clandestines, des déceptions, des espoirs.

Furtivement j'arrivai dans tes bras,
 Tu résistais; mais ta bouche vermeille
 À mes baisers se dérobait en vain;
 Chaque refus amenait un larcin²⁹.

Si le titre *Poésies érotiques* renvoyait, n'en déplaise à Sainte-Beuve, qui le rejette pour son édition, avant tout à la tradition latine de la poésie amoureuse, il n'est pas sans rapport avec le sens actuel de l'adjectif: certains poèmes, dans lesquels, dépouillé de l'écran mythologique, le poète célèbre les amours sensuelles, parlent encore au lecteur contemporain. Qu'on en juge par ces vers tirés de « Délire » dans lesquels est narrée une rencontre entre les amants:

Avec lenteur sa main voluptueuse
 D'un sein de neige entrouvre la prison,
 Et de la rose il baise le bouton
 Qui se durcit sous sa bouche amoureuse.
 Lorsque ses doigts égarés sur les lis
 Viennent enfin au temple de Cypris,
 De la pudeur prévenant la défense,
 Par un baiser il la force au silence.
 Il donne un frein aux aveugles désirs;
 La jouissance est longtemps différée;
 Il la prolonge, et son âme enivrée
 Boit lentement la coupe des plaisirs³⁰.

28 Voir sur la question C. Seth, « Le Corps d'Éléonore », *Roman* n°25 (décembre 1988), p. 73-8.

29 « La Frayeur », *Œuvres complètes*, t. I, p. 18.

30 « Délire », *Œuvres complètes*, t. I, p. 81-82.

Après le bonheur des amours naissantes, le « Refroidissement » du livre II et les retrouvailles du livre III, la rupture de ton et de forme du livre IV est sensible. On pourrait y voir, par analogie, un passage du rococo au néoclassique. Les élégies viennent donner sens à l'ensemble. Après les billets galants et les soupirs, les déplorations de l'écrivain se font paysages d'âme avec une mer déchaînée ou une terre brûlée, sans oiseaux, sans végétation, dans des poèmes plus longs que ceux qui les précèdent et font rentrer, pour la première fois, dans la littérature, le décor de l'île natale du poète.

Le volcan dans sa course a dévoré ces champs ;
 La pierre calcinée atteste son passage :
 L'arbre y croît avec peine ; et l'oiseau par ses chants
 N'a jamais égayé ce lieu triste et sauvage.
 Tout se tait, tout est mort. Mourez honteux soupirs
 Mourez importuns souvenirs
 Qui me retracez l'infidèle,
 Mourez, tumultueux désirs,
 Ou soyez volages comme elle.
 Ces bois ne peuvent me cacher ;
 Ici même, avec tous ses charmes,
 L'ingrate encor me vient chercher ;
 Et son nom fait couler des larmes
 Que le temps aurait dû sécher³¹.

L'auteur choisit le plus souvent l'alexandrin ample, qui remplace la fluidité des vers antérieurs aux mètres souvent brefs, mais il le fait alterner avec des vers plus courts. Le souvenir vient remplacer la célébration de l'instant dans les quatorze élégies et l'écrivain, loin d'anticiper des moments de bonheur, déplore la fin des amours en ne décelant plus que des simulacres d'une passion dans laquelle il a été la victime non d'une jeune innocente, mais d'une petite coquette, avant de revenir sur son propos et d'accuser des tiers de l'avoir séparé d'une femme qu'il aimera toujours. L'individu est au centre du poème, auteur et sujet à la fois.

Reliquaire des amours défuntes, le livre renvoie à lui-même avec un prolongement inattendu de l'image du *Sta viator*, à la fois poème et épitaphe lapidaire d'Éléonore et de son amant à jamais unis par le texte même si la vie les a séparés :

Un jour le voyageur, sous la mousse légère,
 De ces noms connus à Cythère
 Verra quelque reste effacé.
 Soudain il s'écriera : Son amour fut extrême ;
 Il chanta sa maîtresse au fond de ces déserts.
 Pleurons sur ses malheurs, et relisons les vers
 Qu'il soupira dans ce lieu même.

Sur une histoire banale, Parny construit ainsi une grande œuvre. Le fugitif mène à l'éternel, le chant de deuil est aussi célébration. En termes proprement littéraires, c'est bien l'édition de 1781, et non celle de 1778, qui apporte un renouveau véritable à la poésie. Celui qui l'a peut-être mieux perçu que quiconque, sur le moment, est, on ne s'en étonnera guère, un autre poète : Félix-François Nogaret, que ses contemporains surnomment *L'Aristénète français* en référence à l'une de ses œuvres. Nogaret sort en effet, en 1782, un court pamphlet saluant la publication de l'édition nouvelle des *Poésies érotiques*, augmentée du quatrième livre, la *Lettre et monologue d'un jaloux sur les opuscules de Monsieur le chevalier de Parny*. Il a compris, comme lecteur, mais aussi comme écrivain, que l'intime peut faire le fonds de la grande littérature. Il perçoit que la simplicité aura toujours un impact plus grand que l'abus de figures mythologiques et de tropes complexes. Il assure ne pas être seul de cet avis : « Le public s'est accordé pour dire que M. le chevalier de Parny s'est surpassé dans les douze élégies qu'il a ajoutées à ses *Opuscules*, & qui se trouvent dans la dernière édition chez Hardouin. »

Il ne faut guère s'étonner si, quelques années plus tard, Chateaubriand, Lamartine ou Pouchkine reconnaissent en Parny leur maître. Le petit roman d'amour qu'est la version révisée des *Poésies érotiques* donne à l'introspection ses lettres de noblesse. Il rend unique une expérience qui suscite des échos chez chaque lecteur. Il offre une part d'éternité à toute histoire d'amour. Il démontre avec éclat ce que la vie doit à la littérature et la littérature à la vie.

Catriona SETH

31 *Ibid.*, p. 93-94.

IL Y A DEUX CENTS ANS, L'ENTRÉE DE LA RÉUNION DANS L'ÉCOLE

par Raoul LUCAS

Si on veut s'intéresser à l'Ecole et à son histoire, les clichés, colorés ou pas, de nostalgie, et les anecdotes, fussent-elles en grand nombre, et collectionnées avec application, ne nous aident pas beaucoup. Ce n'est donc pas dans cette perspective que s'inscrivent depuis plus de deux décennies nos travaux sur l'Ecole. Pour comprendre l'Ecole, son développement, son évolution, son histoire il nous faut nous intéresser à la société où elle se déploie¹.

C'est cette thèse que nous mobiliserons dans le cadre de cet article, qui a pour objectif de démontrer que c'est à la Rétrocession, quand Bourbon, occupée par les Anglais, est rendue à la France, en 1815, que la question scolaire se pose véritablement dans la colonie². En 1817, les premiers enseignants sont à pied d'œuvre et les premiers établissements s'ouvrent à Bourbon. C'était il y a deux cents ans et ce bicentenaire offre une opportunité toute trouvée pour revenir sur ce moment où Bourbon entre dans l'Ecole.

Nous le ferons en organisant notre développement en trois parties. La première traitera de la place faite à l'Ecole jusqu'à la Rétrocession. La deuxième analysera des conditions rendant possibles et durables une offre scolaire coloniale. La dernière partie exposera ce qui caractérise les choix scolaires effectués. Nous concluons enfin sur ce que ces choix nous disent des priorités que se donne la société coloniale pour son école.

Les pratiques scolaires à Bourbon avant la Rétrocession

Disons le d'emblée, sur toute la période qui précède la Rétrocession et qui s'étend sur un siècle et demi, les pratiques scolaires ne sont pas inconnues à Bourbon. Au tout début du peuplement de la colonie, à la fin donc du XVII^e siècle, un gouverneur, le gouverneur Vauboulon, tente, par ses ordonnances de 1689 et 1690, d'obliger les colons à donner à leurs enfants une instruction et à les mettre en apprentissage chez des ouvriers venus de France. Ces ordonnances, citées par de nombreux auteurs, peuvent faire partie de l'histoire légendaire de l'école dans la colonie. Elles ne seront jamais appliquées. Au siècle suivant, la Compagnie des Indes, dont l'île est alors la propriété, se propose de confier l'instruction des enfants aux lazaristes, présents à Bourbon. Plusieurs traités

¹ De nombreux historiens de l'éducation inscrivent leurs travaux dans cette perspective théorique, voir notamment ceux de Dominique Julia, d'Antoine Prost ou de Jean-Michel Chapoulie.

² Dans le cadre de cet article, notre développement est forcément contraint, aussi pour approfondir différents aspects qui auraient mérité de l'être, on pourra se rapporter utilement à notre ouvrage de synthèse consacré à la période coloniale de l'Ecole à La Réunion : *Bourbon à l'Ecole. 1815-1946*, 2006.

sont signés mais sans application. En 1759, un collège voit le jour, qui connaît un certain succès avant d'être transformé en caserne, puis fermé.

L'échec de la Compagnie des Indes et l'administration de l'île par l'autorité royale, ne constituent pas un changement dans l'approche des problèmes éducatifs à Bourbon. Quand, à la fin du XVIII^e siècle, dans quelques quartiers, quelques rares écoles existent, sans moyens, sans maîtres qualifiés et sans soutien réel, elles échouent les unes après les autres. Dans sa lettre à Bertin, Evariste de Parny décrit éloquemment la situation de l'éducation dans la colonie où explique-t-il à son correspondant « [...] Ici l'on abandonne les enfants aux mains des esclaves, ils prennent insensiblement les goûts et les mœurs de ceux avec qui ils vivent. A sept ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire et leur enseigne les quatre premières règles de l'arithmétique, alors, l'éducation est complète » (De Parny, 1862).

En fait, pour les plus fortunés des colons, l'accès de leurs enfants à l'instruction passe par l'île de France et la France. Et quand la guerre franco-anglaise fait rage en Europe, seule demeure le choix de l'île de France. Un choix qui ne convient pas à l'administrateur de Bourbon, qui plaide, mais en vain, que son île, parce que plus peuplée, et plus démunie, soit destinataire de l'établissement à créer, plutôt que l'île de France (Lucas et Serviable, 2008).

Mais, quand les Mascareignes sont occupées par les Anglais, les colons de Bourbon vont refuser d'envoyer leurs enfants se former à l'île de France. Aussi vont-ils s'organiser et solliciter le concours d'un instituteur individuel qui s'apprêtait à rentrer en France. Ainsi s'ouvre, à Saint-Denis, l'institution Gallet (Brunet, 1884).

Comment interpréter ces initiatives, et d'autres qui ne sont pas ici rapportées, comme celle de l'abbé Bellon en 1794, mais qui, toutes, s'enlisent et finissent souvent par échouer³? Pour certains, cette situation traduit un certain désintérêt des colons pour les questions éducatives (Lombard, 1982), pour d'autres la preuve que la colonie fait du « surplace » en matière scolaire (Eve, 1990). Mais d'autres hypothèses explicatives sont possibles si on change de focale. En effet si on regarde les initiatives scolaires sur le temps long, sans les isoler les unes des autres, et en les rapportant aux structures économiques et sociales de la colonie, on voit que ce qui les caractérise c'est leur caractère discontinu. Ensuite si on prend en compte l'administration de Bourbon et qu'on intègre qu'elle est doublement dépendante, de la France, sa métropole, et de l'île de France, sa métropole régionale, deux autres conclusions peuvent être également tirées. L'une est en lien avec l'île de France. C'est dans la métropole régionale des colonies françaises de l'océan Indien, l'île de France, que les établissements scolaires appelés à s'ouvrir doivent s'implanter. Mais pas à Bourbon, et si c'est néanmoins le cas, ces écoles ne peuvent avoir qu'un caractère expérimental. La

³ Parmi ces projets mentionnons notamment celui de Françoise de Trévalon. En 1759, cette ancienne religieuse lègue ses biens pour permettre la fondation d'une école pour jeunes filles à Saint-Denis. Il faudra attendre plus de trente ans pour voir les volontés de la religieuse exécutées. Ouvert en 1790, trois ans plus tard, l'établissement, qui rencontre d'importantes difficultés, est fermé.

seconde est en lien avec les choix des autorités gouvernementales en matière d'instruction secondaire. Les colons ne doivent pas oublier qu'ils sont Français et c'est en France que leurs enfants doivent venir faire leurs études, après avoir reçu dans les îles les connaissances de base. Si l'arrivée des Anglais dans l'océan Indien bouscule les choses et retentit sur le plan de l'instruction, c'est surtout après 1815 que des changements majeurs s'opèrent et entraînent une rupture avec ce qui jusqu'alors caractérisait les pratiques scolaires à Bourbon.

La nouvelle donne

Le 6 avril 1815, le Traité de Paris consacre le retour de l'île Bourbon à La France, mettant un terme à l'occupation anglaise de la colonie qui aura duré cinq ans. Ce Traité va avoir des conséquences considérables pour la colonie. D'abord sur la place de Bourbon dans l'Empire colonial français et ensuite pour l'économie de la colonie et son organisation sociale. La nouvelle donne que connaît alors Bourbon, et aussi la situation de l'Ecole dans la France de la Restauration, vont contribuer à une perception nouvelle de l'école dans la colonie. C'est tout ce processus qui nous faut présenter dans les limites de cet article.

1815 marque la fin de la subordination politique et institutionnelle de Bourbon à l'île de France. Ce Traité consacre le démembrement de l'ensemble colonial français de l'océan Indien. L'île de France, devenue île Maurice, est désormais une colonie anglaise, comme Rodrigues et l'Archipel des Seychelles. Cette sujétion, Bourbon ne l'a jamais acceptée: « *Elle [était] pour les habitants une cruelle blessure d'amour-propre que de voir leur île naguère chef-lieu passer au second plan [...]* » (Leguen, 1979). Aussi, si cette situation nouvelle n'est pas pour déplaire à Bourbon, bien au contraire, elle a, néanmoins sur le plan de l'instruction, une conséquence fâcheuse: les colons de Bourbon ne peuvent plus envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires d'une île devenue anglaise.

La seconde conséquence du Traité de Paris se joue sur le plan économique. Pour les besoins de la France, qui manque désormais cruellement de sucre, après la perte de Saint-Domingue, une nouvelle orientation se profile pour Bourbon: l'économie sucrière. Les transformations socio-économiques provoquées par le développement de la canne sont considérables. Entre 1815 et 1820, la production du sucre à Bourbon est de 696 tonnes et la colonie compte, en 1820, 3 moulins à vapeur. Entre 1820 et 1825, la production sucrière est de 4 000 tonnes et la colonie possède 20 moulins à vapeur en 1823 et 73 l'année suivante (Fuma, 1989). Avec ces moulins, dont le nombre connaît un développement très rapide, c'est un autre mode de production qui prend forme dans la colonie entraînant une modification des situations antérieures dans le domaine de l'emploi et amenant la question de la formation de la main-d'œuvre (Lucas, 2006).

L'autre élément nouveau dans le Bourbon de la Restauration n'est pas lié au Traité de Paris mais à l'occupation anglaise de la colonie et à ses conséquences sur le plan social. Sous la période anglaise les affranchissements se sont multipliés. Ces affranchis constituent désormais sous la Restauration un groupe important, celui des Libres de couleur. Libres, les individus appartenant à ce groupe ont des droits mais, comme ils sont de « couleur », ils ne bénéficient pas de la plénitude des droits dont dispose la population blanche⁴. L'accès à certains actes et profession leur est interdit et la question de la socialisation de cette population civilement nouvelle se pose.

Concernant maintenant la situation de l'Ecole à la Restauration en France, ce qui la caractérise c'est l'importance du débat sur la nécessité de développer l'enseignement élémentaire. Si certaines forces conservatrices voient en l'ignorance le meilleur rempart pour la défense de l'ordre social, la bourgeoisie libérale croit au contraire en les vertus salvatrices de l'enseignement élémentaire (Prost, 1968).

1815 constitue donc un tournant dans l'histoire de Bourbon et crée les conditions pour qu'une rupture s'opère avec les pratiques scolaires antérieures. Désormais, un ensemble de raisons impose la nécessité de doter la colonie d'une organisation scolaire durable.

Les choix scolaires opérés

Pour le pouvoir central il s'agit d'ouvrir des écoles élémentaires destinées à accueillir les seuls libres de couleur. D'emblée, les esclaves en sont exclus. Il n'y a pas de législation officielle qui codifie l'interdiction pour l'esclave de bénéficier de l'éducation mais elle est dans l'ordre des choses. Quant aux Blancs pauvres, eux non plus ne sont pas concernés. Mais à Bourbon les Blancs pauvres constituent l'immense majorité de la population blanche. Aussi, laisser hors du projet scolaire la population blanche, certes pauvre, mais qui à la plénitude des droits, alors que l'on scolariserait une population de couleur, socialement inférieure aux Blancs, mettrait en péril l'organisation servile de la colonie, comme le montrent les administrateurs de la colonie. Pour la bourgeoisie, sa grande affaire ce n'est pas l'enseignement élémentaire mais l'ouverture dans la colonie d'un établissement secondaire dispensant un enseignement d'excellence pour former une élite conforme à l'ordre colonial, assurant ainsi sa reproduction. Mais pour le pouvoir central c'est en métropole que l'élite des colonies doit être formée et il est totalement opposé à la création d'un établissement secondaire dans la colonie. C'est sur fonds de demandes contradictoires qu'un double débat s'opère portant sur les formes scolaires à retenir et sur les contenus à dispenser et qui va alimenter de très nombreux et violents conflits.

⁴ Voir notamment sur cette question l'ouvrage de Pierre Thomas: *Essai de statistique de l'île Bourbon...*, Paris, 1828.

Sans les suivre pas à pas notons que l'enseignement retenu, initialement pensé pour les seuls Libres de couleur va également accueillir les Blancs pauvres⁵. Cet enseignement est confié à deux congrégations : pour les garçons, les Frères des Ecoles Chrétiennes et pour les filles, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny⁶. Il s'agit pour les autorités, en recourant aux congrégations, que l'école moralise plutôt qu'elle instruit et qu'elle dispense un enseignement rudimentaire visant à transformer les attitudes des pauvres à l'égard du travail. Concernant la création d'un établissement secondaire, dont la bourgeoisie a fait un *casus belli*, le pouvoir central finit par céder et autorise la colonie à disposer d'un Collège Royal dont le fonctionnement serait alors à sa charge. Bourbon devient ainsi la première colonie française à disposer d'un tel établissement.

Le 18 mai 1817, les Frères débarquent à Bourbon. Ils sont six, les Frères Bénézet, Florent, Adrien, Savinien, Stanislas et Jacques. Un peu plus d'un mois plus tard, le 28 juin 1817, Thérèse Trotet, Victoire Desprez, Anne-Marie Delorme et Marie-Joseph Varin débarquent à leur tour après un voyage de 173 jours. A la demande du gouverneur les Frères s'installent à Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre et ouvrent dans chacune de ces communes une école. Quant aux religieuses, ne pouvant être accueillies à Saint-Denis, elles sont hébergées à Saint-Paul, sur la propriété de Madame Desbassyns. C'est donc à Saint-Paul que les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ouvrent leur premier établissement, le 8 septembre 1817. Le lendemain, arrivent d'autres Sœurs qui s'installent à Saint-Denis et ouvrent leur école le 2 janvier 1818.

Quant aux professeurs, ce sont des anciens élèves de l'Ecole Normale supérieure qui sont choisis. Si les trois premiers professeurs recrutés sont à pied d'œuvre dès juin 1817, les bâtiments devant accueillir les élèves ne seront prêts qu'un an et demi plus tard. Le 24 décembre 1818 le Collège Royal de Bourbon est inauguré⁷. Le 7 janvier 1819, l'établissement, qui est doté d'un internat, accueille ses premiers élèves.

Pour conclure notons que c'est avec la nouvelle orientation agricole et industrielle de Bourbon sur le plan économique, et l'arrivée, sur la scène sociale, d'un groupe important d'hommes – les Libres de couleur – qu'apparaît le besoin d'un enseignement élémentaire dans la colonie. En choisissant deux congrégations, qui sont donc à la fondation de l'Ecole dans la colonie, les autorités coloniales attendent d'elles qu'elles moralisent plutôt qu'elles instruisent les élèves qu'elles vont accueillir en conformité avec l'ordre colonial. Un projet qui n'est pas celui des Congrégations et qui se place, dès son démarrage, sous le signe d'un

5 Pour une première approche sur cette question, voir l'article d'Yves Pérotin, paru dans le volume 3 de *Recueil de Documents et Travaux Inédits...* (1959).

6 J'ai consacré de nombreux travaux à cette question. Pour une lecture synthétique on privilégiera « Des écoles congréganistes aux écoles libres à La Réunion » (2005).

7 L'acte inaugural est pensé et organisé avec majesté par le gouverneur Pierre-Bernard Milius. La direction du Collège Royal est confiée au colonel Josselin-Jean Maingard, directeur de l'artillerie

malentendu lourd de conséquences pour l'Ecole et la colonie⁸. Mais au moment où on décide d'ouvrir des écoles élémentaires pour des pauvres, Blancs certes, mais aussi de couleur, la bourgeoisie considère comme inimaginable que ses enfants puissent fréquenter de tels établissements d'où sa détermination à arracher du pouvoir central la création du Collège Royal, pièce maîtresse du dispositif colonial dont elle entend avec vigilance veiller à la reproduction.

Raoul LUCAS

Orientation bibliographique

Briand J.-P., Chapoulie J.-M., *Les Collèges du Peuple*, Paris, INRP/CNRS, 1992.

Dufour-Brunet, *L'Instruction publique à l'île de La Réunion*, Paris, Berger-Levrault, 1884.

Eve P., *Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion*, Saint-Denis, CCEE, 1990.

Fuma S., *Une colonie île à sucre*, Saint-André, Océans Editions, 1989.

Javouhey A.-M. (Sœur), *Recueil des Lettres de la fondatrice et première supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, Paris, Mersch, 5 volumes, 1907-1917.

Julia D. et al, *Atlas de la Révolution Française*, « L'enseignement 1760-1815 », T2, Paris, EHESS, 1987.

Leguen M., *Histoire de l'île de La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1979.

Lombard G., « L'enseignement à La Réunion, pistes de recherche », *Actes de l'AHIOI*, Saint-Denis, 1982.

Lucas R., *Bourbon à l'Ecole. 1815-1946*, Saint-André, Océan Editions, 2006.

Lucas R., « Des Ecoles congréganistes aux écoles libres à La Réunion » in Tupin F., *Ecoles Ultramarines*, Paris Anthropos, 2005.

Lucas R., Serviable M., *Commandants et Gouverneurs de l'île de La Réunion*, Saint-André, Graphica, 2008.

8 Voir notamment, pour les Frères la monumentale histoire de Rigault (1937-1953) et pour les Sœurs la toute aussi monumentale correspondance de La Fondatrice (1907-1917).

Parny (de) E., *Œuvres*, Paris, 1872.

Pérotin Y., « Le prolétariat blanc à Bourbon avant l'émancipation » in *Recueil de Documents et Travaux Inédits pour servir l'Histoire de La Réunion*, n° 3, 1959.

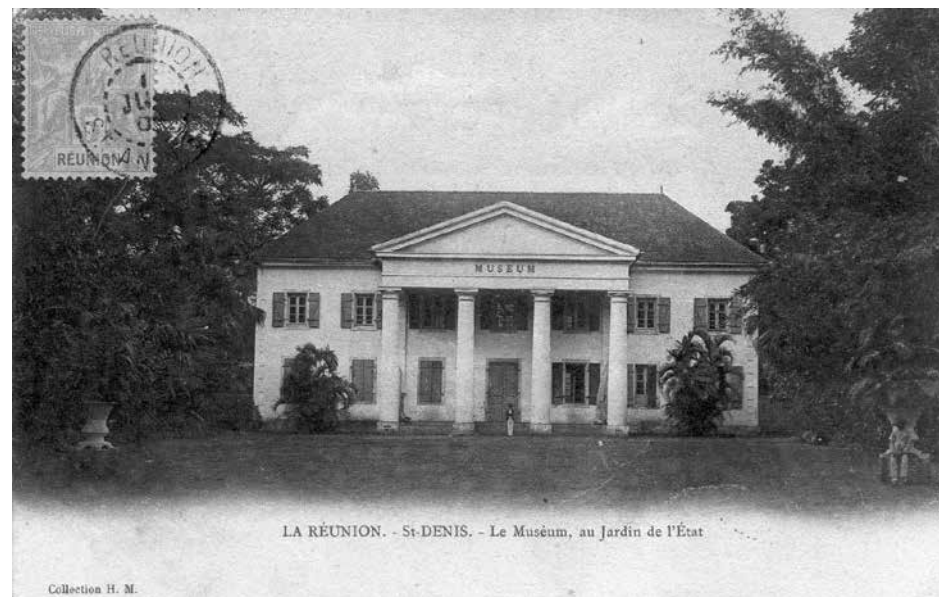
Prost A., *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Colin, 1968.

Prost A., *Education, société et politique*, Paris, Le Seuil, 1992.

Rigault G., *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes*, Paris, Plon, 9 vol., 1937-1953.

Thomas P., *Essai de statistique de l'île Bourbon: considérée dans sa topographie, sa population, son agriculture, son commerce, etc.; suivi d'Un projet de colonisation de l'intérieur de cette île*, Bachelier, Paris, 1828.

LE BANQUET OFFERT A M. ALEXANDRE LAVALLEY (Saint-Denis, le 2 août 1884) par Eric BOULOGNE



Depuis le 23 juin 1877, depuis la *Loi Relative à la création d'un port à la Pointe des Galets (Réunion) ainsi qu'à l'établissement d'un chemin de fer reliant ce port à Saint-Pierre et à Saint-Benoît*, tout semble aller pour le mieux pour le Chemin de fer de la *Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion*.

En effet, le Chemin de fer, inauguré en 1882, suscite un grand engouement. On emprunte la voie ferrée pour aller d'un quartier à l'autre, les distances se sont considérablement réduites. Ce projet, enfin réalisé, est un succès. Les voyageurs se pressent dans les haltes et les gares de la Compagnie.

En cette année 1884, le Chemin de fer est sans rival et rend d'appréciables services à la Colonie. Les voyageurs empruntent les trains à *Grande Vitesse* et peuvent choisir entre 3 classes. Les marchandises sont dirigées vers les trains à *Petite Vitesse*.

Au port de la Pointe des Galets, les difficultés sont nombreuses et grèvent le budget de la Société de MM. Lavaley et Pallu de la Barrière. Les nuages s'amoncellent au-dessus de la Compagnie...

Depuis 1880, la construction des jetées est considérablement ralentie par une succession de cyclones, de raz de marée, et un énorme « banc de galets », non repéré lors des sondages préliminaires, nécessite l'emploi d'un matériel spécifique (caissons à air comprimé) très coûteux. Par ailleurs, le *Titan*, appareil spécialement conçu pour la pose d'énormes blocs de 115 tonnes, pèse sur les finances. L'immense chantier prend du retard...

En avril 1884, la Commission extra-parlementaire, chargé d'examiner la demande de garantie supplémentaire, reconnaît le bien fondé des problèmes rencontrés par la Compagnie. Malgré tout, et sans complaisance, « *La commission a été obligée de reconnaître que les évaluations des concessionnaires, MM. Lavalley et Pallu de la Barrière, n'ont pas été faites avec tout le soin, toute la rigueur qui, dans une entreprise de cette nature, eussent été désirables.* »

Ces faits reconnus, la déchéance pourrait être prononcée, en vertu de l'Art. 1 de la Convention de 1876.

Le 26 mai 1884, le ministre de la Marine et des Colonies signe une convention supplémentaire, « *par laquelle la Compagnie s'engageait à agrandir le port, à le terminer avant le 1^{er} janvier 1886. De son côté l'état autorisait l'émission d'obligations jusqu'à concurrence de 11 400 000 francs et portait sa garantie à 2 495 000 francs, subvention de la Réunion comprise.* ». La Compagnie peut souffler... l'État vient de lui éviter la déchéance.

Rappelons que, selon l'Art. 1, « *Il est convenu, en outre, que les cas de déchéance seront solidaires entre les deux concessions, de telle sorte que si la déchéance est encourue dans l'une des deux entreprises, elle puisse être étendue à l'autre si l'Administration le juge nécessaire.* » Autrement dit, la Compagnie peut tout perdre, le port et le chemin de fer. C'est l'épée de Damoclès au-dessus des concessionnaires. La Compagnie n'a plus le droit à l'erreur.

M. Alexandre Lavalley

En février 1875, M. Alexandre Lavalley, ancien ingénieur en chef du canal de Suez et M. Eugène Pallu de La Barrière, homme d'affaires, adressent à M. le Gouverneur (Louis Hippolyte de Lormel) et à M. le Président du Conseil Général de la Réunion le Cahier des charges relatif à la demande de concession de Chemin de fer.

Dès avril 1875, M. A. Lavalley donne les pleins pouvoirs à M. E. Pallu de La Barrière pour apporter telles ou telles modifications, à la demande de concession et au Cahier des charges; « *en même temps M. Lavalley m'adresse [E. Pallu de la Barrière] des instructions qui me tracent les limites que je ne dois pas dépasser.* »

Suite à l'*Affaire du Crédit Foncier Colonial*, la Colonie se retrouve couverte de dettes, et la prudence reste de mise quant à de futurs engagements.

« *Nous savons que la Colonie a, en ce moment surtout, de lourdes charges. Mais les charges passeront et les engagements que la Réunion pourrait prendre pour se donner un port et un chemin de fer ne commenceront à peser sur son budget que dans un certain temps, et alors que les travaux en cours d'exécution auront commencé à verser dans sa circulation 4 à 5 millions par an, pour ne cesser qu'au moment où l'ouverture du port et du chemin de fer apportera à la Colonie les avantages de toute nature qu'elle en attend.*

« *Les sommes considérables payées en main-d'œuvre auront un effet certain sur le budget des recettes qu'elles grossiront.*

« *N'a-t-on pas d'ailleurs le droit d'espérer que les efforts de la Réunion provoqueront un concours plus important de la Métropole qui aurait l'avantage d'assister une Colonie aussi intéressante et aussi éprouvée, et de se créer un port dans ces parages où la France n'en a pas.* » (Lettre du 10 avril, de M. Alexandre Lavalley à M. le Gouverneur de la Réunion)

À Paris, Alexandre Lavalley espère remettre au Ministre de la Marine et des Colonies le projet et le rapport sur le Port et le Chemin de fer de la Réunion avant le 20 mai, et en informe le Directeur des Colonies.

« *Les nombreux renseignements que j'ai dû recueillir et surtout les travaux de recherche et les sondages dans l'emplacement du port projeté sont cause de la longueur du temps que m'ont pris une étude que j'ai tenu à faire aussi complète que possible, et l'établissement d'un projet immédiatement exécutable.* » (Lettre du 6 mai 1875, de M. Alexandre Lavalley à M. le Directeur des Colonies)

« *J'ai voulu m'entourer de tous les renseignements possibles et ne présenter qu'un projet mûrement et complètement étudié et aussi un devis des dépenses, ayant toutes les chances de n'être pas dépassé.* » (Lettre du 7 mai 1875, de M. Alexandre Lavalley à M. le Président du Conseil Général de la Réunion)

Alexandre Lavalley rencontre régulièrement les ingénieurs du Conseil des Travaux; il importe de préciser quelques points, d'évaluer les besoins nécessaires, etc. Ainsi, sur l'emplacement du Port, sujet à maintes critiques, les ingénieurs maintiennent leur position.

« *Ces messieurs continuent de porter le même jugement, tout à fait favorable, sur le choix de l'emplacement du port, sur ses dispositions générales: cette appréciation, ils l'ont du reste formellement et officiellement exprimée dans les deux délibérations qu'ils ont prises à deux reprises différentes.*

« *Il ne tient qu'à la Colonie, jusqu'à présent si déshéritée, d'avoir un excellent port et un chemin de fer, desservant très commodément toutes ses plantations ou du moins la presque totalité.* » (Lettre du 7 mai 1875, à M. le Président du Conseil Général de la Réunion)

Affrontant de multiples commissions, à la Réunion et en Métropole, le Cahier des charges subira maints remaniements avant d'être approuvé définitivement et aboutir à la loi du 23 juin 1877 « *relative à la création d'un port à la Pointe des Galets (Réunion) ainsi qu'à l'établissement d'un chemin de fer reliant ce port à Saint-Pierre et à Saint-Benoît* ».

« *Vous savez sans doute que mes collègues de la Compagnie du tunnel sous la Manche m'ont fait leur administrateur délégué; j'aurai, par la suite, fort à faire; mais pour le moment nos travaux se bornent à des études et des recherches pour compléter les connaissances géologiques des terrains à traverser; d'ici à ce que nous en soyons à l'exécution du tunnel proprement dit, nous aurons eu le temps de mettre en marche notre beau travail de la Réunion, dont le but à atteindre est des plus intéressants.* » (Lettre du 8 mai 1875, à M. Eugène Pallu de La Barrière à Saint-Denis (Réunion))

Le tunnel sous la Manche attendra encore... Alexandre Lavalley, éminent ingénieur, deviendra en 1878 Directeur de la Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion (Société anonyme) et supervisera tous les travaux.

« *Donner un port sûr à une île qui paraissait en être privée à jamais, la doter d'un chemin de fer reliant tous ses quartiers, desservant presque toute sa population, alors que la configuration des lieux paraît opposer tous les obstacles à la circulation, rendre à la Métropole un port dans des parages où la guerre lui avait enlevé celui qu'elle avait justement possédé, me paraissait être une œuvre intéressante au plus haut point.*

« *M. E. Pallu de La Barrière vous dira que les avantages, les conditions que nous demandons pour notre concession, ne sont que les conditions nécessaires pour l'obtention des capitaux; si, pour obtenir port et chemin de fer, la Colonie doit prendre des engagements, des charges nouvelles, ces charges ne seront que des dépenses éminemment productives, et elles ne se feront sentir que quand les charges actuelles auront cessé de peser, mais surtout seulement lorsque les travaux exécutés dans l'île auront commencé à verser 4 à 5 millions par an, pour continuer jusqu'à l'ouverture du port et du chemin de fer, dont les avantages feront paraître très légers les engagements pris envers nous. Les 4 à 5 millions payés annuellement en main-d'œuvre grossiront le produit de tous les impôts, et plus tard les facilités de débouchés et de circulation les grossiront plus encore.* » (Lettre du 10 avril 1875 de M. A. Lavalley au M. le Président du Conseil général de la Réunion)

Le 2 août 1884, au Jardin Colonial, on s'apprête à fêter le départ de M. Lavalley pour la France. Oublions pour un temps les difficultés de la Compagnie et portons un toast à l'éminent ingénieur.

(Le lecteur trouvera, ci-dessous, le texte intégral relatant le Banquet offert le 2 août 1884 à M. Lavalley. Ce texte, extrait du *Moniteur de la Réunion* et édité sous forme de livret (de 15 pages) à l'imprimerie de MM. Gabriel et Gaston Lahuppe, 119 rue du Conseil (actuelle rue Juliette Dodu) à Saint-Denis, mérite une lecture attentive...)

————— O —————

BANQUET

OFFERT LE 2 AOÛT 1884

A M. LAVALLEY

—————

La pensée d'offrir un Banquet, par souscription, avant son départ pour la France, à l'éminent ingénieur sous la haute direction duquel a été construite notre voie ferrée et s'exécutent les importants travaux du Port de la Pointe des Galets, était une de ces manifestations de la reconnaissance publique dont le chef-lieu devait tenir à honneur de prendre l'initiative.

Il était aussi de toute justice que ce témoignage de gratitude s'étendît aux distingués collaborateurs de M. Lavalley, MM. les ingénieurs Blondel, Raabe et Rollin.

Aussitôt conçue, l'idée fut réalisée grâce au zèle et aux soins d'un Comité composé de :

MM. Azéma Mazaé, *président*;
Ruben de Couder, *v.-président*;

H. Bridet,
F. Naturel,
Le Siner,
Lamiré,
J. Potier,
R. Lauratet,
V. Fourcade

} Commissaires

Le Banquet a eu lieu samedi, 2 août, au Jardin Colonial dans le vaste bâtiment élevé en 1881 pour notre Exposition intercoloniale, sous la présidence de M. Mazaé Azéma, conseiller général et la vice-présidence de M. Ruben de Couder, directeur d'une de nos compagnies financières.

La fête a été digne de l'hôte illustre en l'honneur de qui elle était donnée, si ce n'est par la splendeur du festin, chose difficile à obtenir dans notre petit pays — du moins, et cela vaut mieux, par les témoignages de gratitude et de sympathie prodigués à celui à qui nous devons déjà notre Chemin de fer et à qui nous serons bientôt redevables de cet avantage précieux que la nature nous a refusé, un Port, un refuge assuré contre les terribles ouragans de la Mer des Indes.

M. le Capitaine de Port, Lamiré, et M. Julien Potier, Directeur du Jardin Colonial, avaient bien voulu se charger de la décoration de la salle du festin. C'est dire qu'ils n'avaient rien laissé à désirer. C'était un coup d'œil vraiment ravissant que celui de ces arbustes indigènes, de ces fleurs et de ces drapeaux mêlant leurs vives couleurs à l'éclat des lustres et des bougies.

Reçu à sept heures et demie à l'entrée principale du Jardin, dont la grille étincelait de feux multicolores, M. Lavalley a été introduit dans la salle du Banquet par les président et vice-président, MM. Mazaé Azéma et Ruben de Couder, et les commissaires, MM. Bridet, Le Siner et F. Naturel.

Parmi les autres convives on remarquait :

MM. François Mottet, Veyrières, Grenard, Dolabaratz, Aug. Vinson, Echernier, Albert Rieul, Barse, Michel, inspecteur des tabacs, de nombreux propriétaires ruraux, des négociants et des commerçants de la place. Le Président de la Chambre d'agriculture, qui était au nombre des souscripteurs, n'a pu assister au Banquet,

La hâte avec laquelle cette belle manifestation avait été organisée, improvisée, devrions-nous dire, avait obligé de clore bien vite la liste de souscription. Le nombre des adhérents n'en était pas moins de plus de 80.

Après le premier service, M. Mazaé Azéma a réclamé l'attention des convives et a porté le toast suivant à M. Lavalley :

Monsieur,

Vous avez entrepris dans notre pays une oeuvre grandiose !

Là où la nature avait multiplié les obstacles, en creusant des ravins profonds, en élevant d'inaccessibles montagnes, sur le sol tourmenté de notre île aimée, vous avez jeté des ponts, vous avez traversé des monts, pour laisser librement circuler, sur une ceinture de fer, le progrès et la civilisation.

Sur nos côtes inhospitalières, vous poursuivez encore la gigantesque entreprise d'ouvrir, au milieu des terres, un tranquille refuge à la navigation sans cesse inquiétée.

Ces travaux n'auraient pu s'exécuter, si vous n'en aviez soutenu les premiers projets de votre haute influence, si vous n'en aviez assuré l'exécution par

vos infatigable persévérance et par votre science profonde et incontestée. La notoriété et la confiance qu'inspiraient vos talents n'ont point été étrangères au concours généreux que les pouvoirs publics ont, en cette circonstance, accordé à notre Colonie, et qu'ils lui accordent encore à cette heure.

Aussi, Monsieur, au moment où, pour la seconde fois vous allez quitter nos rivages, après y avoir porté l'initiative d'abord, le succès bientôt, permettez-moi d'être l'interprète de cette assemblée pour vous exprimer les sentiments de gratitude de tous pour les bienfaits dont vous doterez notre île, et de respectueuse sympathie pour votre personne.

Avec la collaboration des ingénieurs qui vous secondent si bien, avec le puissant appui des membres du Conseil d'administration de votre Compagnie, nous avons l'assurance que vous conduirez votre oeuvre à bien.

J'ai été particulièrement honoré, Monsieur, d'avoir été désigné pour vous exprimer ces sentiments au nom de cette assistance, au nom de vos admirateurs, au nom de la Colonie.

A M. Lavalley ! au succès de son oeuvre !

*

* *

Ces paroles pleines de tact et exprimant si bien la pensée de l'auditoire, ont été couvertes d'applaudissements.

*

* *

Se levant aussitôt et après avoir chaleureusement remercié l'assemblée de l'honneur qui lui était fait, M. Lavalley — nous regrettons de ne pouvoir donner que l'analyse de son discours — a dit qu'il regardait les marques de sympathie qui lui étaient prodiguées comme s'adressant bien moins à sa personne qu'à l'oeuvre dont il était le représentant et à laquelle sa Compagnie et ses collaborateurs consacraient tous leurs efforts.

Une première partie, le Chemin de fer, est terminée depuis deux ans ; malgré ses onze kilomètres de tunnel, ses nombreux ouvrages d'art, ses ponts importants sur des torrents impétueux, en trois ans la voie ferrée a été livrée au public.

Les résultats obtenus sont déjà considérables ; grâce aux tarifs démocratiques adoptés par la Compagnie, tout le monde se déplace fréquemment, l'ouvrier aussi bien que le plus riche habitant ; les échanges deviennent plus faciles, les liens qui unissent les divers quartiers se resserrent, les intérêts se confondent davantage.

Le transport facile et économique des marchandises a étendu le rayon d'approvisionnement des grands centres de population, donné de la valeur à

des produits dépréciés par l'éloignement des consommateurs, garanti les usines contre tout chômage, en leur permettant de recevoir rapidement et à prix très réduits les grosses pièces de machines qui leur sont nécessaires; enfin permis déjà une certaine concentration sur quelques rades, au grand avantage du commerce et des producteurs.

Là ne se borneront pas les services que la voie ferrée est appelée à rendre. Le prix du sucre si désastreusement avili oblige les habitants à chercher tous les moyens de diminuer les frais de production. Beaucoup pensent avec raison que l'un de ces moyens se trouvera dans la concentration de la fabrication dans un nombre restreint d'usines bien outillées et bien conduites.

La Compagnie étudie en ce moment avec la plus grande attention la question du transport économique des cannes et des autres produits, pour lesquels s'élaborent encore des projets de concentration.

Elle n'oubliera jamais que sa prospérité est intimement liée à celle de la Colonie. La deuxième partie de notre oeuvre, le Port, approche enfin de son achèvement. L'année prochaine avant l'ouverture de la récolte, il pourra recevoir au moins tous les voiliers; quelques mois après il sera accessible aux plus grands vapeurs.

Aux difficultés prévues à l'origine et aisément surmontées, quelque grandes qu'elles fussent, sont venues s'ajouter des difficultés de terrains que les premières recherches n'avaient pas signalées, avec des aggravations provenant de l'éloignement de l'Europe, et de ses ressources, de la maladie qui a pesé si lourdement sur les ouvriers et qui a emporté plusieurs des ingénieurs de la Compagnie.

Mais ces difficultés sont maintenant connues, on enlèvera le banc de galets qui nous a arrêtés si longtemps, par les moyens qui ont réussi partout et qui ne peuvent échouer ici; les appareils nécessaires sont en construction en France, La difficulté matérielle peut donc être considérée comme vaincue; on pouvait craindre peut-être que l'argent manquât; mais le Gouvernement va mettre à la disposition de la Compagnie des ressources suffisantes pour faire disparaître toute crainte à cet égard.

Rien ne peut donc empêcher l'ouverture du Port à la date fixée.

M. Lavalley termine son toast en buvant à tous ses auditeurs, à leurs familles, à leurs amis, à tous les habitants de cette aimable et belle île de la Réunion.

*
* *

Après l'illustre ingénieur, c'est l'honorable M. Ruben de Couder qui a pris la parole pour porter la santé de M. Blondel et de tous les ingénieurs du Chemin de fer et du Port.

Il s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter la santé de M. Blondel, directeur, à la Réunion, de la Compagnie du Port et du Chemin de fer.

Depuis l'origine de cette grande entreprise, nous avons vu M. Blondel à l'œuvre et nous avons été témoins du dévouement, de l'activité et de la haute capacité qu'il a déployés dans les difficiles fonctions de représentant de la Compagnie dans la Colonie.

Nous avons pu apprécier la courtoisie et l'affabilité qu'il a toujours apportées dans ses rapports avec le public comme dans ses relations privées.

Nous conserverons donc un souvenir durable de son séjour parmi nous.

Nous devons, dans ce toast, associer à M. Blondel le haut personnel du port et du chemin de fer: M. Raabe, directeur de l'exploitation, M. Rollin, directeur de la construction et MM. les chefs de service qui tous ont bien mérité de la Colonie par leur collaboration intelligente et dévouée.

Nous avons une foi profonde, Monsieur Blondel, dans le succès final de cette grande oeuvre qui, sous l'impulsion puissante de M. Lavalley, est ici dirigée par vous et exécutée par des hommes tels que ceux qui y concourent.

Déjà quel progrès! Voyez, Messieurs: il n'y a pas cinq ans, il nous fallait une journée et une dépense de cent vingt-cinq francs et plus pour aller de Saint-Denis, à Saint-Pierre, en affrontant les hazards de la mer dans l'hivernage et d'un débarquement sur une plage inhospitalière, ou en subissant les fatigues d'un voyage à travers la montagne. Qui eût osé prédire que cette montagne serait percée et qu'un chemin de fer conduirait à Saint-Pierre en cinq heures pour une somme dix et vingt fois moindre? Cette idée que les moins incrédules eussent considérée comme un rêve invraisemblable, s'est cependant réalisée. Il en sera de même du Port. Les résultats déjà acquis garantissent l'achèvement complet et définitif d'un projet dont l'idée a préoccupé pendant quatre-vingts ans les pouvoirs publics et les ingénieurs, sans arriver à une solution. Enfin, ce que nous avons renoncé à espérer, nos navires ne seront plus obligés d'aller, de rade en rade, chercher leur chargement et débarquer leurs marchandises, exposés aux cyclones, aux fréquents appareillages, à la perte de leurs ancres et de leurs chaînes; et surtout la vie de nos marins sera moins menacée.

Désormais, les opérations se feront instantanément, par comparaison avec la lenteur actuelle, et nous ne craindrons plus enfin, à une époque où la rapidité des mouvements devient de plus en plus, dans la lutte commerciale, une nécessité économique, de voir les navires désertir peu à peu notre île abandonnée à elle-même.

Aucun sacrifice, Messieurs, n'était trop grand pour conjurer un sort pareil. Le gouvernement de la République l'a compris; la Colonie, de son côté, a fait ce qu'elle a pu, et des hommes tels que ceux dont nous acclamons les noms se sont trouvés, qui sont à la hauteur de la tâche.

Honneur à eux et disons de tout notre cœur : A la santé de M. Blondel, à la santé de MM. Raabe et Rollin, à la santé de MM. les chefs de service qui, sous leur direction, apportent à l'achèvement de la grande œuvre, le concours de leur zèle et de leur intelligence !

*
* *

M. Blondel a répondu en ces termes :

Monsieur,

Permettez-moi, en mon nom et au nom de mes collaborateurs, de vous remercier des paroles trop flatteuses que vous venez de nous adresser. La sympathie que vous nous témoignez est pour nous tous un puissant encouragement à l'achèvement de l'œuvre dont nous ne sommes que les modestes ouvriers. L'accueil fait à un chef pour lequel nous professons autant d'admiration que de respect, nous fait tout oublier peines, fatigues et difficultés de toute sorte.

Je vous demande la permission de boire à la ville de Saint-Denis, où j'espère maintenant avoir acquis droit de cité, et en particulier à vous, Messieurs, dont la généreuse initiative a voulu honorer en M. Lavalley les idées de travail et de progrès, au nom desquelles nous sommes fiers de parler en ce moment. Je porte donc, Messieurs, avec votre santé, celle de la ville de Saint-Denis.

*
* *

Répondant au toast porté par M. Blondel à la ville de Saint-Denis, M. Gabriel Lahuppe, maire de la capitale, parle de l'opposition faite dans l'origine au Port et au **Chemin** de fer.

Mais il est heureux de proclamer qu'aujourd'hui Saint-Denis, comme toutes les autres communes, rend hommage aux éminents ingénieurs qui ont déjà doté le Pays des bienfaits du Chemin de fer, et souhaite ardemment le prompt achèvement du Port de la Pointe.

M, Lavalley se lève et répond qu'il sait bien que des intérêts particuliers, craignant d'être atteints par cette concurrence, se sont élevés contre l'œuvre nouvelle ; mais qu'il ne pense pas que l'opinion de la Ville lui ait jamais été contraire et il propose de renouveler le toast porté par M. Blondel.

*
* *

M. Ruben de Couder ayant dit à M. Lavalley que l'on prétendait que l'entrée du Port serait et était même constamment ensablé celui-ci se lève pour protester contre cette assertion.

Comme toutes les œuvres humaines le Port aura besoin d'entretien mais quel sera cet entretien ? Les jetées ont subi les raz-de-marée et les cyclones les plus violents sans être entamées ; l'avant-port demandera un curage peut-être tous les 5 ans ou tous les 10 ans. Quant aux sables qui peuvent entrer dans le chenal, soit par dessus les jetées, soit en les contournant, on sait exactement quelle en est la quantité ; dans les conditions où nous nous trouvons, il suffit d'un mois à peine de dragages pour les enlever, et ils n'ont jamais atteint la passe des navires, où la profondeur est restée intacte ainsi que la largeur.

Depuis on a fait disparaître une cause d'apport en surélevant le niveau des jetées, et on peut estimer que la seconde cause produira des effets bien moins importants encore. Ce phénomène d'apports avait, du reste, été prévu ; il est la conséquence directe de la construction des jetées, et les travaux si remarquables du savant M. Bridet, qui a rendu aux marines du monde entier le service de découvrir les lois des cyclones et des raz-de-marée, avaient permis, par la marche des courants que produisent ces phénomènes, de prédire presque exactement ce qui s'est produit.

On peut donc être rassuré sur la conservation du Port et sur les dépenses d'entretien qu'il nécessitera.

M. Lavalley saisit cette occasion pour parler d'une question qui lui a été soumise plusieurs fois depuis son arrivée à la Réunion.

On a parlé de la suppression des établissements existants par une intervention gouvernementale. La Compagnie n'a jamais eu la pensée de rien demander de pareil. Tout le monde peut lui faire une libre concurrence ; les producteurs et les consommateurs iront où ils trouveront avantages de temps et d'argent. Elle entend que son port ne soit qu'une marine de plus, ses magasins un dépôt de plus. Il y a peu de temps, l'honorable maire de Saint-Pierre a prié M. Lavalley d'aider la commune à l'achèvement de son port. M. Lavalley lui a demandé de lui adresser des propositions. Si l'on trouve une solution qui concilie les intérêts de la Commune, de l'Etat et de la Compagnie qui a engagé des capitaux considérables dans cette affaire, il n'hésitera pas à entrer dans cette voie. M. Lavalley cite ce fait pour montrer dans quel esprit la Compagnie comprend le rôle qu'elle doit remplir à la Réunion.

*
* *

Le Banquet s'est continué jusqu'à une heure assez avancée, au milieu de la plus parfaite cordialité.

Nous ne terminerons pas cette relation sans adresser nos remerciements à la Musique de la milice qui, après avoir accueilli M. Lavalley aux accents de la Marseillaise, a fait entendre pendant tout le repas ses accords les plus entraînants.

Nous devons également des éloges à M. Ed. Laurent, l'organisateur du repas dont le menu a été aussi riche et aussi varié que possible.

*
* *

Telle a été l'éclatante manifestation des sentiments de gratitude des colons de la Réunion. M. Lavalley rentre en France après deux grands mois passés dans la Colonie; il a consacré tout ce temps à se rendre un compte exact de l'état d'avancement des travaux du Port et des conditions dans lesquelles ils doivent s'achever. Ayons donc confiance dans son énergie et dans son infatigable activité pour mener bientôt à terme ce grand travail d'intérêt général.

Puisse l'accueil tout d'estime, de sympathie et d'admiration qu'il a reçu parmi nous avoir un lointain écho et prouver que la reconnaissance est un devoir que les habitants de la Réunion aiment à remplir!

(Moniteur de La Réunion)



Les échos de la *Musique de la Milice* s'estomperont peu à peu et la Compagnie de MM. Lavaley et Pallu de la Barrière devra affronter d'importantes et insurmontables... difficultés.

Au 1^{er} janvier 1886, la Compagnie demande l'autorisation d'exploiter le port encore inachevé. Le 14 février, une inauguration provisoire a enfin lieu.

Le ministre de la Marine et des Colonies autorise, à compter du 1^{er} avril, l'exploitation provisoire du port de la Pointe des Galets. On cherche à éviter une déchéance qui semble inéluctable et probablement « *peu favorable aux intérêts de l'État* ».

La Cie du Chemin de fer et du Port de la Réunion voit ses difficultés s'éloigner. Le 1^{er} septembre 1886 a lieu, enfin, l'inauguration officielle du port de la Pointe des Galets. Les bassins et les infrastructures portuaires s'ouvrent au trafic.

Mais, le port de la Pointe des Galets, d'un accès facile et sûr, a du mal à drainer vers lui le gros du trafic. Face aux tarifs plus élevés des nouvelles infrastructures portuaires, les armateurs préfèrent toujours diriger leurs navires vers les *marines*, souvent bien situées et avec des magasins de dépôts plus proches des usines, des villes ou des quartiers.

La Compagnie perd chaque jour de l'argent et le déficit financier s'aggrave... et les recettes du chemin de fer, pour l'instant excédentaires, ne peuvent parer aux insuffisances des recettes du port.

Au port, de nombreux travaux restent en suspens. En novembre 1887, la Compagnie, ayant épuisé son capital social, se déclare dans l'impossibilité de poursuivre l'exploitation du port et demande à émettre de nouvelles obligations. Une nouvelle Commission extra-parlementaire examine la situation de l'entreprise. Le 23 novembre, la Compagnie informe, dans un courrier adressé au ministre de la Marine et des Colonies, « *quelle cessera l'exploitation de l'entreprise à partir du 1^{er} janvier 1888* ».

Reste, pour les concessionnaires de la Compagnie, le mince espoir d'une nouvelle convention supplémentaire...

Mais, devant l'arrêt des travaux à la Pointe des Galets, le Sous-secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies, prononce par arrêté du 2 décembre 1887, la déchéance de la Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion. La déchéance entraîne ipso facto (clause de l'Article 1^{er} des Conventions de 1876 et 1877) la perte des droits de la Compagnie sur le Chemin de fer.

1887 (2 décembre) – Arrêté *Relatif à la déchéance de la Compagnie du Chemin de fer et du Port de la Réunion*.

1888 (1^{er} janvier) – Le Chemin de fer et le Port deviennent la propriété de l'Etat.

Désormais, le destin du C.P.R. (Chemin de fer et Port de la Réunion) dépend de l'État. La Cie de MM. A. Lavalley et E. Pallu de la Barrière, *Société anonyme du Port et du chemin de fer de la Réunion*, créée le 28 février 1878, n'aura duré... que dix ans.

Les années ont passé et le Banquet offert à M. Alexandre Lavalley, en août 1884, n'est plus qu'un très lointain souvenir... Néanmoins, l'œuvre initiée par la Compagnie rendit d'immenses services à La Réunion. Le nouveau port de la Pointe des Galets et le Chemin de fer contribuèrent pleinement au développement économique et social de l'île de La Réunion... durant plusieurs décennies.

Éric BOULOGNE

Remerciements à Mme Marie Pallu de la Barrière et à M. Michaël Bertin.

Sources et principaux ouvrages consultés

Concession d'un Port et d'un Chemin de Fer à la Réunion, Projet de Loi, Convention, Ministère de la Marine et des Colonies, Paris 1876

Chemin de Fer et Port de la Réunion, Lois, Conventions, Cahier des Charges et Rapport de la Commission extra-parlementaire de 1884, Ministère de la Marine et des Colonies, Paris 1885

Le Petit Train Longtemps, Ile de La Réunion, E. Boulogne, Editions Cénomane, Le Mans / *La Vie du Rail*, Collection « Le Siècle des Petits Trains », Paris, 1992
Locomotive! / Le petit train de l'île de La Réunion, Éric Boulogne, Éditions Orphie, 2012
Collections privées (lettres, périodiques, documents divers, etc.)

François CUDENET (1836-1913)
Peintre-photographe
Par Claude MOY de LACROIX-MIGNARD



« D'ordinaire la Nature partage ses dons entre ses favoris. Exceptionnellement libérale envers François CUDENET, elle les a tous versés et réunis sur lui. Art, science, littérature, qualités pratiques : elle lui a tout donné à la fois et elle a voulu qu'il réussisse et se distinguât en toutes les choses de l'intelligence. »
C'est ainsi que Méziaire GUIGNARD introduit son éloge funèbre le 13 décembre 1913 à Saint-Pierre.

On connaît bien peu de chose sur François CUDENET et c'est cet éloge funèbre qui nous permet de mieux cerner le personnage et nous allons souvent le citer. C'était à la fois un scientifique et un artiste. Il fut membre fondateur de l'Académie de l'île de la Réunion.

Sa Famille

François CUDENET naît le 5 novembre 1836 à Saint-Pierre. Il est le fils d'Amélie ARMANET et de François-Marie CUDENET, négociant originaire de Saint-Malo qui a dirigé une tannerie après s'être installé dans la colonie.

Sa famille est originaire du Finistère (Tréguier) Françoise MICOUIN et Patrick HAREL ont réalisé un important travail généalogique et historique sur cette famille « *De Saint-Malo à l'île de France* ». De nombreux fils de cette famille sont marins, capitaines, timoniers, et viendront dans l'océan indien à l'île de France, à Madagascar et à Bourbon.

L'un de ces fils, d'abord fixé à l'île de France passe à Bourbon et s'établit comme commerçant au quartier Saint-Pierre. Il est agent de change, membre du conseil

colonial. Il épouse Amélie ARMANET, fille d'Augustin ARMANET, fondateur et propriétaire du premier journal sudiste « Le courrier du Sud ».

Le couple aura quatre enfants dont le François CUDENET qui nous intéresse qui est le deuxième de la fratrie.

Il va épouser en 1872 à Port-Louis sa cousine issue de germains, Marie Amélie Le CUDENNEC dont il n'aura pas d'enfants.

Après son veuvage il a une liaison avec Clémentine ARLINE (couturière) et aura quatre enfants.

En 1906, âgé de 70 ans, il fait établir un acte de reconnaissance au bénéfice des quatre enfants qu'il eut avec Clémentine ARLINE.

Ses Études

Il poursuivit de brillantes études au lycée colonial.

« Mais avant de jouir en artiste de ces beautés de la nature saint-pierroise, François CUDENET dut achever ses études au lycée. Il les termina brillamment par le prix d'honneur de rhétorique, que lui disputa un condisciple destiné à une grande réputation, Dureau de VAULCOMTE, la suprême élégance dans l'art de la parole. »

La rhétorique autrefois, discipline obligatoire au lycée était l'art de l'éloquence, mais aussi une école de pensée. ARISTOTE et CICERON en sont les maîtres à penser.

« Avant d'écrire ou de parler, apprenez à penser. Selon que notre pensée est plus ou moins obscure, notre communication sera plus ou moins claire » disait BOILEAU.

Professeur au Collège Barquissau

Il obtient un poste de professeur de mathématiques et de sciences naturelles au collège de Saint-Pierre où il va exercer en même temps que M. Désiré BARQUISSAU. Il est déjà passionné par les arts plastiques, et pratique d'ailleurs le dessin et la peinture depuis son enfance.

Mézières GUIGNARD qui a été son élève écrit :

« Professeur de sciences mathématiques et naturelles, François CUDENET sut rendre attrayantes aux moins doués ces études réputées sévères et arides. À ces explications lumineuses, les nuages des abstractions et des formules se dissipaient comme les brouillards du matin aux premiers rayons du soleil.

À la place de ces fantômes évanouis, les élèves voyaient se mouvoir et comme danser devant eux dans de la lumière, des êtres vivants, des choses vivantes, tant le jeune professeur avait la pleine intelligence des sciences, tant il les possédait et savait les expliquer, les aimant passionnément.

Tous les jours, il renouvelait le miracle permanent de Pygmalion animant le marbre de sa statue au souffle de son amour. »

« François CUDENET enseignait aussi le dessin. Le dessin a été sa passion, sa constante occupation. Il y voyait la base, l'essence même de la peinture, sans pour autant lui sacrifier la couleur vivante et plus éclatante. Il commença sa carrière en enseignant le dessin. Quelques jours avant sa mort, il donnait encore des leçons de dessin dans ce cours qu'il avait ouvert pour les jeunes filles. »

« Alors François CUDENET se tourna avec une ardeur nouvelle vers la nature, que du reste, il n'avait jamais cessé d'étudier, d'admirer, et d'aimer et dont il sentait la vie et le charme avec une vivacité extraordinaire.

Nul n'était plus apte à goûter les beautés qu'elle étale ici avec une inépuisable variété. Nul ne sympathisait avec plus de délices et avec une âme extraordinairement pénétrante avec les êtres et les choses.

Comme il frémissait avec les plantes ! Comme il vibrait avec la lumière et les formes changeantes qu'elle transfigure...

Quelle cascade ne l'a ébloui avec la blancheur de ses pierreries ou de la profondeur de ses abîmes ! Quel piton ne l'a attiré sur ses antiques cratères verdoyants, dénudés ou brûlants encore !

Quel coin ou quel objet, dans cet étroit paradis, des rivages bordés d'écume aux montagnes couvertes de nuages n'a charmé son regard, ne l'a fait frissonner de volupté. »

Le Photographe

« L'enseignement ne prenait pas tout son temps.

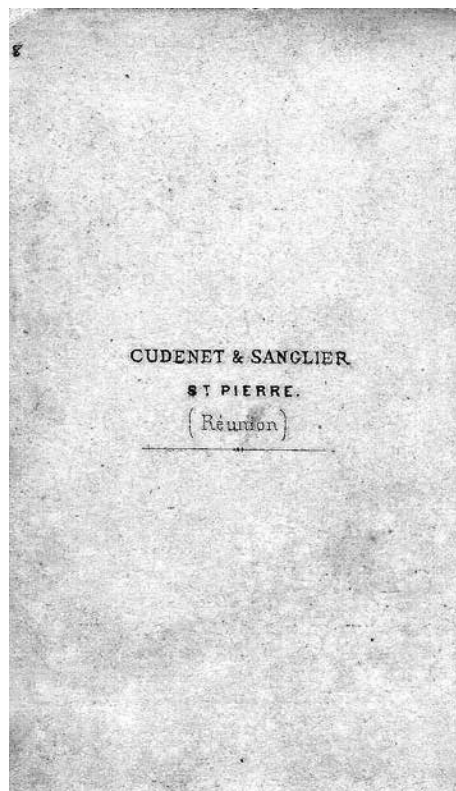
Il avait aussi des loisirs, qu'il sût bientôt employer selon ses goûts et pour l'agrément de la communauté. »

« Associé à l'un des habitants les plus honorables de la ville, à un homme dont le caractère aussi noble que le sien et qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe, il fonda un atelier de photographie artistique, de cette photographie qui ajoute aux beautés du modèle et efface les imperfections.

Tous les jolis visages de Saint-Pierre et des environs vinrent poser devant son appareil et, sortirent de ses mains, si je puis dire, ravis, plus admirables et plus admirés.

La photographie CUDENET & SANGLIER jouit d'une grande vogue, mais l'art coûte cher et le public voulant de l'art bon marché, l'atelier dut fermer. »

Professionnel, il travaille en collaboration avec Sanglier dans un studio de Saint-Pierre.



Autres activités de photographes

Il participe avec d'autres photographes au guide de la Réunion illustré créé par le Docteur MANÈS. Mais on n'arrive pas à identifier lesquelles parmi les nombreuses photographies, sont les siennes.

Il collabore à un album sur la Réunion avec d'autres photographes BEVAN, PARENT et RONDEAU en 1861. Ces photographies sont répertoriées aux archives d'outre-mer. Les nombreuses photographies (70) ne sont pas signées en dehors de quelques-unes.

Un autre album sera réalisé avec BEVAN et GAYRAUD (Album BCG).

Ces photographies seront parfois éditées en cartes postales.

Parmi les 70 présentées par le CAOM, quatre sont signées de François CUDENET ou FC :

Il édite comme les autres photographes des cartes postales.

Nous disposons de photos de CUDENET par d'autres photographes en particulier de celles d'Henri GEORGI (1895-1900), célèbre photographe de la Réunion au volcan, au cratère BORY, sur la stèle de Josémont LAURET.

Le Journaliste

Il écrit dans plusieurs journaux locaux, notamment dans le « Courrier du sud » dont son beau-père, Augustin ARMANET était propriétaire éditorialiste.

Révélation cinématographique :

C'est cette activité qui ne sera qu'un épisode de sa vie qui a le plus frappé la postérité sans doute parce qu'il introduisit dans la vie réunionnaise la modernité du cinéma.

En janvier 1896, alors qu'il est en voyage à Paris, François CUDENET assiste à une séance cinématographique d'Auguste et Louis LUMIERE au Grand Café. Enthousiasmé par leur invention, il décide d'acheter un appareil similaire et de le ramener sur son île. Revenu avec le projecteur MENDEL, il procède à la première projection de l'histoire de La Réunion le 17 décembre 1896 à dix heures à l'hôtel de ville de Saint-Denis. Il s'agit d'une séance privée destinée à la bourgeoisie et aux notables.

Frédérique GONTHIER en 2000 présente son mémoire de maîtrise à Saint-Denis (Université de la Réunion) : « *Le temps du cinématographe à la Réunion de 1896-1905. Quand les Réunionnais découvrent les photographies animées* », Elle fait bien apparaître le rôle visionnaire que joua François CUDENET.

Les premières séances sont un succès.

C'est à Saint-Denis, dès les premiers essais du 17 décembre 1896 à l'hôtel de Ville, que les premiers « voyages » commencent. Il faut imaginer un peuple vivant à la lumière torride du soleil, habitué à s'endormir une fois le jour fini, plongé dans l'obscurité. Le seul éclairage provient des projections qui s'animent devant eux sur un drap épais et blanc. Alors ils partent ! Ils vont là où les photographies animées les mènent. Ils explorent. Ils découvrent et admirent d'autres lieux. Ils partent en expédition et suivent un peu malgré eux, l'itinéraire contrasté d'un opérateur en quête de « vues nouvelles », en quête de vues du monde. Comme le signale Georges Vitoux, journaliste dans l'Indépendant créole le 27 décembre 1896, « le cinématographe offre l'illusion du vrai... avec une admirable et saisissante perfection ». Mais ce qui intéresse surtout, c'est la technique, le « comment de cette fenêtre ouverte » par laquelle on voit les fantômes d'un monde inconnu bouger sans rien dire. Il y a à la lecture des journaux de l'époque une volonté inaliénable d'en comprendre avant tout le fonctionnement.

« Le Cinématographe met en scène des échantillons de vie » dit Frédérique Gonthier.

Dès la fin de 1896, les chroniqueurs rappellent les comptes rendus de séances l'aspect réaliste ou même magique pour attirer l'attention sur le côté fantastique, ensorceleur des films. Les vacanciers mauriciens accourent.

Les films diffusés ne sont que des documentaires : « La sortie des usines LUMIERE », « le couronnement de la reine VICTORIA »,

Dès janvier 1897, la concurrence de Marius RUBELLIN avec son cinématographe des fameux frères LUMIERE est redoutable. Celui-ci utilise largement la publicité des célèbres inventeurs et précise que son appareil est bien supérieur à celui de François CUDENET. Celui-ci va vendre son entreprise à PHILIPPART et se tourner vers son activité préférée la peinture.

Le peintre

« L'esprit de CUDENET progressant sans cesse, un autre goût s'était emparé de lui, celui de la production originale de la création même, la peinture des portraits, des paysages, des natures mortes. C'est là qu'il a donné sa mesure, là apparaissent ou éclatent ses qualités de peintre, ses connaissances techniques, la pureté de son goût, sa manière de comprendre et de rendre la figure de l'homme et des choses.

Vous avez vu ses œuvres diverses, ses pastels si délicatement nuancés, ses sites si bien éclairés, si vivants et d'une si belle harmonie, ses têtes de femme et d'enfant si exquises de grâce, l'énergie de ses têtes d'homme, ses fruits si fidèlement reproduits et d'une succulence qui fait envie.

Vous avez admiré l'exactitude de son modèle, la finesse de son dessin, la richesse de ses tons, l'éclat de son coloris et par-dessus tout, ces teintes douces qui s'harmonisent si bien avec la douceur de notre nature, de notre atmosphère, de notre sol, de nos mœurs.

Tous ces tableaux, d'une couleur démarquée sont très appréciés des amateurs, qui se les disputent, des jurys d'exposition qui les priment et les couronnent. Cette faveur de bons juges, en justifiant notre admiration, consacre les mérites de François CUDENET comme peintre. »

Où sont passés tous ces magnifiques tableaux de François CUDENET? On ne dispose plus actuellement que de très peu de tableaux:

Trois tableaux sont exposés au Musée Léon DIERX, offerts par lui-même, en 1913, juste avant sa mort.

LES CARAMBOLES, huile sur carton, signé, 24,5cms/34,1cms

LES BANANES, huile sur carton, entre 1875 et 1900, signé, 41cms/56,3cms

LES COCOS, huile sur carton, entre 1875 et 1900, 39cms/ 55cms

Une aquarelle sur carte postale

LES BIBASSES, Peinture sur carte postale, 15 septembre 1909, signée, collection privée

Un tableau appartenant à un de ses petits-fils : LES PÊCHES, tableau non signé, collection privée

Il reçoit la médaille d'argent à l'exposition des Beaux-Arts du 12 juin 1864 à Saint-Denis en devançant Constant AZEMA.

Le 17 juin 1880, il obtiendra de la société Sciences et Arts une nouvelle médaille d'argent dans la catégorie « fruits et fleurs » grâce à ses œuvres exposées.

En 1911, durant l'exposition dans la capitale à PARIS « son pinceau plein de couleurs tropicales » présente des fruits de La Réunion saisissants de vérité ainsi que d'autres natures mortes.

Citons Auguste BRUNET, parlant de l'art à la Réunion : « Ce jardin suspendu de végétations, de cascades chantantes, de couleurs et de climats, n'a cependant pas jusqu'ici exalté le pinceau des peintres (on ne peut guère citer que de rares toiles romantiques de CUDENET...) »

Le Collectionneur d'art

Lorsqu'en 1911, Marius et Ary LEBLOND au faite de leur renommée (ils viennent de recevoir le prix GONCOURT en 1909 pour leur roman « En France ») se mettent en tête de créer à Saint-Denis un musée d'Art, ils mobilisent toutes leurs relations parmi les artistes métropolitains et recueillent énormément d'œuvres de contemporains, ce qui fait de la Réunion, le premier musée d'art contemporain outremer.

Ils sollicitent aussi les familles créoles, qui se montrent très généreuses : tableaux, meubles, sculptures. Le musée Léon DIERX sera créé en 1912 quand le gouverneur met à disposition, la magnifique maison rue de Paris construite par Gustave MANÈS et cédée par la suite à l'Évêché, mais la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État a réintégré ce bien dans la propriété publique. En 1911, CUDENET offre au futur Musée Léon DIERX, 8 toiles d'Adèle FERRAND et une de GRIMAUD.

Le Musicien

Écoutons Méziaire GUIGNARD :

« Je parlerai de sa musique avec moins de compétence encore que j'ai parlé de sa peinture. Je sais seulement qu'il touchait à presque tous les instruments, mais de façon agréable et qu'il excellait au piano. Mais en véritable artiste possédé du feu de l'inspiration, il ne se borna pas à jouer les productions des autres. Il composa lui-même. Il ne savait pas moins combiner harmonieusement le son pour plaire aux oreilles que fondre et assortir les couleurs pour plaire aux yeux. Il a développé des airs charmants. Là aussi, ses compositions, inspirées des sentiments et des mœurs locales en sont imprégnées et respirent la gaieté créole et cette mélancolie qu'on retrouve partout dans notre nature et dans notre âme. »

Nous avons retrouvé quatre partitions écrites par François CUDENET et publiées à Paris.

Une valse « Folie » dédiée à Mesdemoiselles OTOOLE.

Un quadrille créole « Mangue à terre » dédié à son ami Henri SANGLIER.

« Un agnus-dei » dédié à Mademoiselle Jenny MERLO.

Une « polka » dédiée à sa sœur.

L'Écrivain

Il laisse derrière lui un ouvrage illustré inachevé traitant de la colonie de façon complète et dont la préface avait été rédigée par François Césaire De MAHY, le député.

Écoutons Méziaire GUIGNARD :

« C'est après avoir tout vu, tout admiré de ces merveilleux pays, qu'il conçut le projet de le faire mieux connaître par sa géologie et par ses sites, dans un ouvrage à la fois scientifique et artistique, un livre album « *La Réunion pittoresque* ».

La photographie devait illustrer et décrire les accidents et les curiosités du sol. L'idée était heureuse, elle aurait réussi. L'auteur à la fois artiste, savant et poète, possédait à fond son sujet. La nature n'avait pas pour lui de secrets. Il les connaissait dans ses plus mystérieuses intimités. Il excellait à la surprendre et à la fixer dans ces moments et ses attitudes les plus caractéristiques, soit dans l'ombre de ses sous-bois aux heures d'abandon et de grâce, soit dans les éblouissantes cartes de son plus ardent soleil. »

L'ouvrage commencé avec entrain fut illustré d'admirables photographies, une entre autres, que je vois encore, un bois-de-fer qui se dresse solitaire sur un fond de montagnes dans une vaste plaine.

Mais il ne fut jamais achevé ni terminé. Il ne reste qu'une préface que M De MAHY a écrite avec toute sa chaleur d'âme, toute sa verve d'intelligence et tout son patriotisme. »

La préface de François De MAHY

François De MAHY va décrire en plusieurs pages ce que devait contenir cet ouvrage :

Les arbres, les fleurs, les plantes endémiques, les poissons, les paysages variés des hauts et des bas au vent et sous le vent.

François De MAHY propose de faire un aperçu de notre histoire, « *un raccourci, une esquisse, quelques traits rapides* ».

« *Pourquoi une préface ? La voici pourtant, et très volontiers, pour la seule raison que je serai fier de voir mon nom à côté du vôtre. »*

Agent d'Assurances à « La Créole »

François CUDENET a aussi exercé la profession d'agent d'assurances (1894).

Méziaire GUIGNARD l'évoque ainsi :

« Il me serait plus facile de m'étendre sur ses qualités pratiques et de vous montrer qu'il n'était pas moins doué pour les affaires que pour les arts. Les uns et les autres ne demandent-ils pas de l'intelligence ?

Quel excellent agent de la Créole !

Quel parfait syndic des faillites n'a été l'artiste François CUDENET !

Qui apporta dans ses fonctions plus de bon sens et plus de jugement avec un plus grand souci de la justice et une probité plus scrupuleuse ?

Cet artiste était aussi un homme de chiffres, la nature ne lui avait pas donné moins de raison que d'imagination et de sensibilité. Un harmonieux équilibre existait entre toutes ses qualités intellectuelles. »

L'Homme

On sait qu'il était franc-maçon : Il est vénérable de la loge « La bienfaisance » de Saint-Pierre » en 1888.

« Il aimait se laisser aller à la provocation visant à choquer la société bien-pensante sudiste. Veuf très jeune, il avait ostensiblement refusé le mariage religieux avec la seconde femme avec qui il eut quatre enfants. » (JIR, 17 octobre 2004)

Mais écoutons plutôt Méziaire GUIGNARD son élève et son ami :

« Grand par l'esprit, vous l'étiez aussi par le cœur, vraie mesure de l'homme. Vous étiez bon, généreux, d'une modestie excessive, ne rêvant que de beauté, ne vivant que de beauté, et de tout ce qui ennoblit, élargit l'âme avec l'horreur de ce qui l'enlaidit et l'avilit, la laideur et la méchanceté. Vous n'aviez que des admirateurs et des amis. »

Athée. « *Et dans quelle ombre vous êtes maintenant plongé dans ce tombeau où ne vous réveillera nulle aurore !*

Car, avec les savants et les penseurs qui vous ont formé l'esprit, vous croyiez que tout finit ici.

Mais, quoique borné à la terre disiez-vous, l'homme n'en doit pas moins pour cette terre se perfectionner sans cesse et c'est sa grandeur. Il n'a d'autre raison de vivre que de chercher le vrai, d'aimer le beau et de pratiquer le bien.

Et ces trois saintes choses, votre guide et votre seule religion ont été le but constant de votre activité, votre unique effort, elles ont donné à votre front la suprême noblesse, à votre regard et à votre sourire la suprême douceur. »

Chercheur éclairé et érudit « *La vérité, nul ne l'a cherchée avec tant d'ardeur et fait tant d'efforts pour la découvrir.*

Il n'y a pas de livre d'auteur ancien ou moderne que vous n'ayez lu et étudié à fond. Il n'y a pas d'idée de penseur laïque ou religieux qui n'ait éclairé votre esprit de ses croyances et de ses doutes.

Et de cet immense travail est sortie pour vous la conviction que l'homme ne relève que de la raison, ne progresse que par la raison, ne vaut que par elle et l'usage qu'il en fait. »

Artiste sensible *« La beauté, il n'est pas de forme créée par la nature ou rêvée par des artistes et fixée par eux, sur la toile, dans le marbre ou dans des sons harmonieux, qui ne vous ait fait frissonner et pleurer de joie et que vous n'ayez essayé de reproduire pour votre propre ravissement. »*

Bon et généreux *« Il n'est pas d'acte conçu par une volonté droite et désintéressée qui ne vous ait transporté d'enthousiasme. Il n'est pas de misère qui ne vous ait ému de pitié! Mais vous ne vous contentiez pas d'admirer et de plaindre, vous faisiez le bien, vous secouriez l'infortune. »*

Une immense capacité de travail, une immense curiosité intellectuelle.

« Ainsi votre âme s'élevait, s'épurait. Et les heures, que vous passiez à chercher le vrai, à réaliser le beau par amour, et à pratiquer le bien, vous étaient délicieuses, divines. Et ces heures exquises, vous aviez la singulière faculté de les multiplier à votre gré.

Par une sorte de privilège, il vous a été donné de pouvoir réduire votre besoin de repos à une ou deux heures de sommeil, et le reste du temps était consacré au travail. Par vos veilles, vous avez presque doublé votre vie.

Vos lectures ont été immenses et immense l'ouverture qu'elles donnaient à votre esprit sur toutes choses. Rien, de ce que l'homme de tous les temps a inventé ou rêvé pour diminuer sa misère ou augmenter ses joies ne vous est resté étranger.

Par là, vous vous êtes élevé au-dessus de tous et vous êtes devenu la plus riche et la plus complète intelligence de ce pays. »

Un tempérament gai et joyeux

« Ajoutons que parmi les maîtres de la pensée et de l'art, vos préférés étaient ceux qui, en vous laissant réfléchir, ne laissaient pas de vous faire rire, que toutes les formes du rire vous étaient bienvenues et sympathiques. Vous viviez ainsi dans le commerce des plus illustres représentants de la gaieté et de l'activité humaine. Vous travailliez dans la joie et la clarté.

Comment vos œuvres n'auraient-elles pas brillé de cette facilité, de cette élégance, et de cette grâce qui vous distinguent ? »

Reconnaissance officielle

Le 17 juin 1913, le gouverneur de La Réunion, Hubert Auguste GARBIT le nomme « membre fondateur de l'Académie de l'île de la Réunion ». Cette reconnaissance officielle est très tardive, puisqu'elle ne survient que quelques mois avant la mort de François CUDENET le 12 décembre 1913.

Trois fondateurs de l'Académie de l'Île de la Réunion étaient des Saint-Pierrois : Jules HERMANN, François CUDENET, Méziaire GUIGNARD.

Méziaire GUIGNARD fit son éloge funèbre et rappela la chance de François CUDENET, tellement béni des dieux par le nombre de ses dons.

En 1992, la ville de Saint-Pierre a donné son nom à l'ancienne place d'Armes située devant le cinéma Rex.

Conclusion

Je suis heureuse de permettre par cet article de mieux connaître François CUDENET, illustre Saint-Pierrois et illustre académicien.

Il tombe dans l'oubli et même ses descendants semblent ignorer le grand homme qu'il fut. Son œuvre a été éparpillée et aucun catalogue de ses peintures n'a été réalisé, ses photographies ne persistent que dans quelques albums de famille pour les portraits et les paysages sont rarissimes. Je remercie ceux qui m'ont aidé à retrouver quelques images.

Jouons un peu, cherchons les tableaux de François CUDENET! Regardez dans vos greniers, fréquentez les brocantes, guettez le FC si discret, au bas ou au verso! Ce serait contribuer à réhabiliter l'œuvre d'un grand Réunionnais.

Les Sources

Cartes postales et photo : Jean-François HIBON de FROHEN, Eric BOULOGNE, Christian PETIT, l'ANOM,

Les tableaux : Bernard LEVENEUR, l'iconothèque

LE CAOM : base Ulysse

La biographie et la généalogie : Françoise MICOUIN.

La thèse de maîtrise de Frédérique GONTHIER sur les débuts du cinéma en 2000

La BNF

L'éloge funèbre de François CUDENET par Méziaires GUIGNARD en décembre 1913

La participation d'Arno BAZIN et Damien HOARAU.

Remerciements à : Madame KOO SEEN LIN, la Directrice et à Madame Fabienne LAURET de la médiathèque Raphaël BARQUISSAU.

Merci à tous les amis qui m'ont transmis leurs documents, Christian et Marie Claude LANDRY, Eric BOULOGNE, Jean-François HIBON De FROHEN, Bernard LEVENEUR, Jean PERRIN.

Merci à Arno BAZIN et Damien HOARAU pour leur collaboration pour la musique.

Claude MIGNARD

LA LIGNE DE MARSEILLE A LA RÉUNION LES MESSAGERIES MARITIMES DANS LA GRANDE GUERRE (1^{ère} partie) Par Eric BOULOGNE

La Compagnie des Messageries Maritimes prend sa source dans les premiers bouleversements de la révolution industrielle, dans le développement des techniques et des moyens de communication, et l'expansion des conquêtes coloniales. Par-delà les océans, elle a porté haut les couleurs et le prestige de la France.

Issue de la Société des Messageries Nationales (1851-1853) et de la Compagnie des Messageries Impériales (1853-1871), c'est le 1^{er} août 1871, après la chute du second Empire, qu'est fondée la Compagnie des Messageries Maritimes. Elle installe son siège à Paris, dans le quartier de la Madeleine (8^e arrondissement). À Marseille, l'hôtel des Messageries se situe place Sadi-Carnot. Félix Roussel en assure la direction en tant que président du conseil d'administration jusqu'en 1925.

Les lignes de l'Océan Indien

Le percement de l'isthme de Suez, de 1859 à 1869, sous la direction de Ferdinand de Lesseps, offre de nouvelles perspectives à la Cie des Messageries Impériales. Le canal de Suez, inauguré officiellement le 17 novembre 1869, relie la ville de Port-Saïd (sur la Méditerranée) à Suez (sur le golfe de Suez).

La convention du 15 janvier 1881 crée la ligne d'Australie et de Nouvelle-Calédonie avec escales à Mahé (Seychelles), La Réunion et Port-Louis (île Maurice). À partir de Mahé (Seychelles), et en correspondance avec les courriers d'Australie et de Nouvelle-Calédonie, une ligne annexe dessert la Côte Orientale de l'Afrique, les Comores et Madagascar.

La convention du 30 juin 1886 instaure un service mensuel entre Marseille, La Réunion et l'île Maurice, via Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Sainte-Marie et Tamatave.

Marseille-La Réunion : 2 lignes au départ de Marseille (en alternance)

La ligne (bimensuelle depuis 1895) de Marseille à La Réunion via la Côte Orientale de l'Afrique, et inversement, comprend les escales suivantes : Marseille

- Port-Saïd - Suez - Djibouti - Aden - Zanzibar - Mayotte - Majunga - Nossi-Bé - Diégo-Suarez - Sainte-Marie - Tamatave - Réunion - Maurice

La ligne (bimensuelle depuis 1895) de Marseille à La Réunion via Mahé (Seychelles), et inversement, voit les navires faire escales à : Marseille - Port-Saïd - Suez - Djibouti - Aden - Mahé - Diégo-Suarez - Tamatave - Réunion - Maurice

(L'escale de Majunga deviendra effective après le débarquement, dans la baie de Majunga, du 2^e Corps Expéditionnaire de Madagascar en avril 1895)

La convention du 11 juillet 1911 prévoit des voyages tous les quatorze jours sur l'Océan Indien, selon deux itinéraires alternatifs.

1^{er} itinéraire : aller par Zanzibar, retour par Mahé (Seychelles)

2^e itinéraire : aller par Mahé (Seychelles), retour par Zanzibar

Tout le long de la ligne, les navires dépendent des stations d'approvisionnement en charbon (combustible), de ravitaillement en vivres frais et parfois de sites de réparations (pièces de toutes sortes). Prudente, la Cie prévient sa clientèle pour certaines escales : « *sous réserves de toutes modifications qui pourraient être imposées par les circonstances* ».

Par ailleurs, la Cie des Messageries Maritimes reçoit des subventions de l'État pour le transport du courrier, du matériel de l'État (à destination des colonies), et pour le transport, souvent à des prix réduits, des fonctionnaires et des militaires de l'État.

Dans l'Océan Indien, les lignes annexes de Madagascar, assurées par les stationnaires (navires affectés à une station ou port d'attache), desservent régulièrement les ports de la côte ouest (comme Majunga, Morondava, Morombe, Tuléar), et de la côte est (comme Vohémar, Sambava, Antalaha, île Sainte-Marie, Fénérive, Tamatave, Vatamandry, Mahanoro, Mananjary, Manakara, Farafangana, Fort Dauphin), à partir de Diégo-Suarez.



Les escales - Situation sur la ligne de Marseille à La Réunion

- La Ciotat (Bouches-du-Rhône) – Suite à la convention du 20 février 1851 obligeant à construire dans un chantier français, la Cie des Services Maritimes des Messageries Nationales fait l'acquisition du Chantier de La Ciotat; grand chantier de constructions navales situé en baie de La Ciotat depuis 1836. En 1853, la Cie des Services Maritimes des Messageries Impériales remplace l'ancienne Cie. Deux à trois paquebots par an sortent des Chantiers de La Ciotat (la durée de construction d'un vapeur oscillant entre 12 et 15 mois). En 1864, la construction d'un premier bassin de radoub permet à la Cie de caréner et de réparer les navires.

De 1871 à 1914, la Cie des Messageries Maritimes va connaître son âge d'or. C'est la grande période de l'expansion coloniale. Les paquebots de la Cie sillonnent la Méditerranée, la mer Noire, la mer Rouge, l'Océan Indien, la mer de Chine, et enfin le Pacifique.

Avec la guerre, la construction navale est arrêtée. Désormais, les Chantiers de La Ciotat se consacrent entièrement à l'effort de guerre. Des ateliers sortent, à présent, des obus de divers calibres, des caissons et affûts d'artillerie, des canons, des locomotives, etc.

En 1916, les activités maritimes reprennent (réparations et constructions de navires). En 1917, est créée la Sté Provençale de Construction Navale (S.P.C.N.), filiale des Messageries Maritimes (et des Etablissements Schneider). De 1917 à 1940, la S.P.C.N. lancera plus de 80 paquebots pour les Messageries Maritimes.

(En 1940, les Chantiers Navals de La Ciotat (C.N.C.) succéderont à la S.P.C.N., jusqu'aux années 1980.)

Si La Ciotat n'est pas une escale, au sens propre, elle se révélera nécessaire pour la réparation et l'entretien des navires des Messageries Maritimes, et indispensable à l'effort de guerre.

- Marseille (Bouches-du-Rhône) – Les passagers des Messageries Maritimes embarquent à la Joliette (port artificiel, opérationnel depuis 1854 / Arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1854), au nord du Vieux-Port (port naturel, mais devenu trop étroit pour les grands paquebots).

À la Joliette, la Cie dispose d'un bureau pour répondre aux demandes et aux attentes des passagers à l'embarquement. C'est le temps *des grands départs* (l'avion mettra un terme à cette notion très particulière). Avant le départ, le médecin du bord a pris sa *Patente de santé* (certificat sanitaire délivré à un navire en partance) auprès du Service de Santé de Marseille.

On quitte Marseille, et la France, pour des mois, des années, voire pour... toujours.

La traversée de Marseille à La Réunion se fait en 28/30 jours – Départ vers 4/5 heures de l'après-midi. Au retour, les arrivées à Marseille se font, le plus souvent, vers les 6 heures du matin.

- Port-Saïd (Egypte, sous contrôle britannique) – Port-Saïd est la porte d'entrée du canal de Suez. Les Messageries Maritimes y ont une agence et un dépôt de charbon. L'approvisionnement en charbon permet de disposer de plusieurs heures d'escale.

« *Port-Saïd. Cruelle désillusion : j'en ai encore la nausée. Tous les écrivains en ont parlé, cela suffit.* » (Henry de Monfreid, *Le Lépreux* – À bord de l'*Oxus*, en août 1910)

- Canal de Suez (Égypte, sous contrôle britannique) – Un pilote, embarqué à Port-Saïd, guide le navire dans sa traversée (environ 48 heures) du canal de Suez. Le navire avance lentement, au ralenti (vitesse réglementée, à moitié de celle en pleine mer), en se maintenant à égale distance des deux bords du canal, afin d'éviter de s'ensabler. La largeur du canal varie entre 60 et 100 mètres, et des dragues sont destinées à l'extraction, en permanence, du sable. À droite du canal (de Port-Saïd à Suez), l'Afrique; à gauche, l'Asie.

On passe la nuit à l'ancre, dans une *gare* (ou station, comme à El Ferdan, près d'Ismailia), parfois dans un des grands lacs, près d'un appontement qui appartient souvent à la Cie.

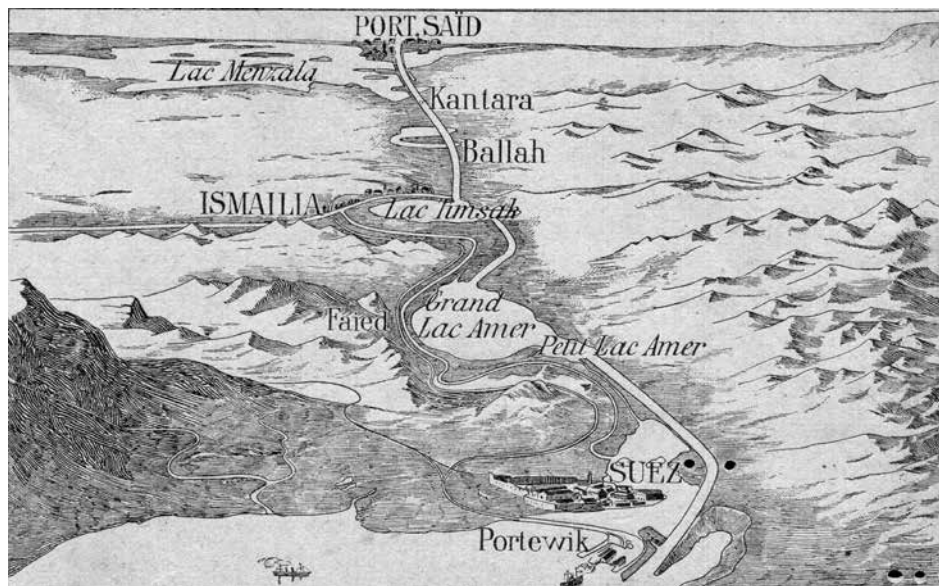
(Une gare se situe toujours sur un bassin assez large, où un navire peut s'amarrer et laisser passer un autre navire marchant en sens inverse.)

Port-Saïd, gare d'El-Kantara (à 45 km de Port-Saïd), gare d'Ismaïlia, lac de Timsah, les lacs Amer (Petit lac Amer et Grand lac Amer). Dans les lacs, plus profonds, les navires reprennent de la vitesse. C'est à Ismaïlia que Ferdinand de Lesseps installa son bureau durant dix ans (de 1859 à 1869).

« On navigue lentement dans le canal, et il y fait chaud la journée. La nuit sera fraîche sans doute. Nous serons obligés de mouiller dans une gare, à moins de chance exceptionnelle. Demain mercredi nous serons à Suez, et dimanche soir ou lundi matin à Aden. » (François de Mahy, *Autour de l'île Bourbon et de Madagascar*, 1885 – À bord du *Yarra*, septembre 1885)

« Le canal. Grosse émotion, surtout la nuit, quand le navire se traîne à travers le profond silence du désert, palpant l'ombre du faisceau de son projecteur. » (Henry de Monfreid, *Le Lépreux* – À bord de l'*Oxus*, en août 1910)

C'est souvent, compte tenu de la température de plus en plus élevée, lors de la traversée du canal de Suez que les tenues des passagers changent. On sort des malles et des valises les tenues blanches pour les hommes, annonciatrices de l'approche des... colonies.



- Suez (Égypte, sous contrôle britannique) – Suez est le débouché du canal dans le golfe de Suez, en direction de la mer Rouge. La mer Rouge marque

significativement le changement de température, souvent torride, pour les voyageurs à leur première traversée.

- Aden (sous protectorat britannique) – Le détroit de Bab el-Mandeb, la « Porte des pleurs/larmes », entre le sud de l'Arabie et le nord-est de l'Afrique, unit la mer Rouge au golfe d'Aden. La forteresse de l'île-rocher de Périm (face aux côtes de Djibouti), sous contrôle britannique, commande le détroit de Bab el-Mandeb

La baie d'Aden est un mouillage sûr, à l'abri des vents. Approvisionnement en charbon et en eau (pour les chaudières à vapeur), et en marchandises. Station à charbon/houille au *Steamer-Point*. Aden se situe à deux miles du *Steamer-Point* (ville de garnison), entièrement cachée derrière une chaîne de montagnes. Dans le secteur, les Britanniques disposent de troupes de *cipayes* (soldats d'origine indienne). Pour certains, Aden est un *second Gibraltar* appartenant à l'Angleterre.

Dans le golfe d'Aden et en Somalie, sévit la contrebande d'armes. Les gouvernements anglais et français, unis sur le sujet depuis 1909, luttent contre la contrebande d'armes sur ce secteur.

- Obock, Djibouti (Côte française des Somalis) – Obock ne présentant pas toute satisfaction pour le mouillage des navires (avec un chenal encombré d'écueils), la France décide de se positionner à Djibouti en 1888. (En mai 1896, Obock et Djibouti deviennent la Côte française des Somalis.)

La France dispose de deux ports sûrs dans ce secteur: le port de Tadjoura (depuis 1890-1891), et le port de Djibouti (depuis 1895).

Djibouti permet de s'approvisionner en charbon (combustible) et en vivres. Djibouti doit permettre de s'affranchir des dépôts de charbon anglais (du *Steamer-Point* d'Aden), mais le charbon vient le plus souvent de... Cardiff (pays de Galles), dans des cargos anglais.

Djibouti dispose d'une agence des Messageries Maritimes, et est devenue l'escale incontournable des paquebots de la Cie.

À Djibouti, la France dispose, depuis 1895, d'une garnison militaire.

- Port Victoria, île Mahé, Seychelles (sous contrôle britannique) – Approvisionnement des navires en vivres (bananes, avocats, mangues), et autres fruits tropicaux selon la saison.

L'approvisionnement en charbon à Mahé n'est plus indispensable aux navires des Messageries Maritimes, depuis l'ouverture du port de Djibouti (1895).

- Mombassa (sous contrôle britannique) – Le port de Mombassa, situé sur la côte est du Kenya, appartient à l'Afrique orientale britannique (East Africa)

Protectorat). Ce port sert de base secondaire aux navires de la Royal Navy de Zanzibar, et de base d'approvisionnement pour les troupes engagées en Afrique de l'Est.

En septembre 1914, la *troupe impériale de protection de l'Afrique Orientale* allemande tente de prendre le contrôle de Mombassa, avant d'être repoussée par les Britanniques.

- Zanzibar – Zanzibar (sous protectorat britannique, depuis 1890) possède une vaste rade que l'on surnomme *le Port*. C'est un mouillage important pour les navires de tous tonnages et de toutes nationalités. Zanzibar dispose d'une agence des Messageries Maritimes.

- Mayotte – Située dans l'Archipel des Comores, et dans le canal du Mozambique, Mayotte est constituée de deux îles principales, Grande-Terre et Petite-Terre. Mayotte dispose d'une agence des Messageries Maritimes.

- Majunga – Les navires jettent l'ancre dans la baie de Bombetoka, à l'embouchure de la Betsiboka. Majunga dispose d'installations de batelage pour desservir les navires en rade, et d'une agence des Messageries Maritimes.
(Un port en eau profonde, longtemps attendu, ne sera réalisé qu'après la Seconde Guerre mondiale.)

- Nossi-Bé – L'île de Nossi-Bé est située dans le canal du Mozambique, au nord-ouest de Madagascar. Les navires peuvent y mouiller et se ravitailler en vivres et en eau. Nossi-Bé dispose d'installations de batelage pour desservir les navires au mouillage, et d'une agence des Messageries Maritimes.



- Diégo-Suarez – Port abrité au fond d'une des plus grandes baies du monde, et une des plus sûres. Sur la ligne de l'Océan Indien, un bassin de radoub et des ateliers de réparations ont été créés à Diégo-Suarez par la Cie des Messageries Maritimes. Le port de Diégo-Suarez possède un dépôt de charbon et permet un ravitaillement en eau, si nécessaire. Diégo-Suarez dispose d'une agence des Messageries Maritimes.

En 1914, Diégo-Suarez a encore les stigmates du cyclone de 1912. Le 24 novembre 1912, un violent cyclone dévaste Diégo-Suarez, et la ville n'est plus qu'un champ de ruines après son passage; les bâtiments administratifs, construits en dur, n'ont pas résisté.

« *Des bâtiments entièrement construits en fer; d'autres en maçonnerie et fer, de construction paraissant devoir résister à d'impossibles phénomènes, ont été détruits.* »

(*Le Nouveau Journal de l'Île de la Réunion*, lundi 9 et mardi 10 décembre 1912)

À Diégo-Suarez, les soldats créoles venant de La Réunion sont habillés, armés et entraînés aux manœuvres militaires. Durant la Première Guerre mondiale, 4 200 créoles seront stationnés à Diégo-Suarez, afin de faire face à un éventuel débarquement de troupes allemandes, pouvant venir des colonies de l'Afrique de l'Est allemande (Ostafrika).

Outre un bassin de radoub, Diégo-Suarez dispose d'un hôpital militaire et d'un arsenal.

La base de Diégo-Suarez, véritable *point d'appui* de la flotte française, permet le contrôle de l'accès à la mer Rouge et au canal de Suez. Cette route stratégique étant déjà, par ailleurs, sous contrôle britannique.

- Île Sainte-Marie (Madagascar) – Le mouillage d'Ambodifototra, près de l'îlot Madame, est bien abrité de la mer et des vents. L'île Sainte-Marie dispose d'installations de batelage pour desservir les navires au mouillage.

- Tamatave – Sur le canal des Pangalanes, et au terminus du Chemin de fer Tananarive-Côte Est (T.C.E. / voie ferrée de 368 km, construite de 1901 à 1913), Tamatave est le plus important port de Madagascar. Construit par le Génie militaire, lors de la conquête de la colonie, le port dispose, à la pointe d'Hastie, d'un appontement en bois et d'un débarcadère également en bois.

Le port de Tamatave dispose d'entrepôts des marchandises (magasins et hangars), et d'installations pour les opérations de batelage, et d'une agence des Messageries Maritimes.

(Tamatave aura un véritable port moderne en janvier 1936, après six ans de lourds travaux.)

- La Réunion: Port de la Pointe des Galets – En 1914, les paquebots des Messageries Maritimes se mettent à l'abri dans le port de la Pointe des Galets. Après bien des hésitations, la Cie a fini par adopter le nouveau port.

(La *Malle de France* désigne alors le paquebot-poste des Messageries Maritimes transportant le courrier. Pour ce service postal, la Cie reçoit d'ailleurs une subvention de l'État.)

À l'arrivée du navire, et avant tout débarquement, un médecin des Services sanitaires se rend à bord pour un contrôle, et donner la *pratique*. Après inspection, les mots officiels sont prononcés : « *Vous pouvez débarquer.* »

(La *pratique* ou la *libre pratique* est la permission de débarquer librement dans un port, donnée par les autorités sanitaires aux passagers et à l'équipage d'un navire.)

- L'île Maurice: Port-Louis (sous contrôle britannique) – En réalité, l'île Maurice est le *terminus* de la ligne maritime de Marseille à La Réunion. Venant de Marseille, les navires de la Cie accostent d'abord à La Réunion, avant de repartir pour l'île Maurice et de revenir au Port de la Pointe des Galets. À Port-Louis, on peut s'approvisionner en charbon.

La vie à bord

État-major et équipage d'un paquebot

Sous le pavillon des Messageries Maritimes, le commandant (depuis la dunette/ passerelle du navire) a sous ses ordres un état-major (avec le commandant en second) et le personnel de bord. Il n'est pas rare qu'un commandant soit issu de la Marine nationale (de guerre).

Sur la passerelle, se trouvent divers instruments : cartes marines, boussoles, sextants, jumelles marines (de jour et de nuit), chronomètres, taximètre ⁽¹⁾, transmetteur d'ordre ⁽²⁾, tuyaux acoustiques/porte-voix (un en direction de la salle des machines, vers le mécanicien, un second vers l'avant du navire, où se trouve le treuil qui sert à lever l'ancre, à frapper les amarres ⁽³⁾, lors de l'appareillage ou du mouillage.

Dès la nuit tombée, les feux de position s'allument, feux rouges à bâbord (côté gauche du navire, en regardant vers l'avant), feux verts à tribord (côté droit du navire). Sur la passerelle, éclairée la nuit (sauf alerte et menace d'attaque), l'officier de quart, responsable de la conduite du navire, veille... comme les vigies. Le timonier tient la barre (dispositif qui commande le gouvernail du navire). De nuit, à l'avant du paquebot, un matelot veille, scrutant l'horizon, à l'écoute du moindre ressac sur un écueil, etc.

Durant la Première Guerre mondiale, et lors des trajets, la survie d'un navire dépendra, bien souvent, des hommes de veille... À chaque instant, la vigilance est de mise... pour la survie de centaines d'hommes.

Au centre du paquebot, près des machines/chaudières, et en dessous de la passerelle, se trouvent les cuisines et les cabines des officiers. L'équipage est logé sous le gaillard d'avant (premier quart avant du navire), comme certains passagers de pont.

À bord, depuis les années 1890, le téléphone *permet de communiquer de vive voix d'un bout à l'autre du navire*.

(1) *Taximètre* - Appareil de navigation permettant d'effectuer des relèvements (distances, angles, etc.

(2) *Transmetteur d'ordre* - Appareil qui, sur un navire, transmet à un exécutant les ordres d'un supérieur, entre l'officier de la passerelle au mécanicien plus bas, dans la salle des machines ; tous les ordres sont répétés et contrôlés.

(3) *Frapper un cordage, les amarres* - Mettre le cordage, les amarres, à un endroit précis, les fixer.

Les 1^{ère} et 2^e classes

7 h / 7 h 1/2, petit déjeuner (café, thé, chocolat et lait chaud / petits pains, brioches sortant du four) – 11 h 30 / 12 h, déjeuner (viandes, poissons, fruits) – 16 h, thé (pâtisseries) – 19 h / 20 h, dîner (pâtisseries et rafraîchissements variés / glaces, sorbets, champagne). Pour le dîner, le smoking (ou tenue de soirée) est de rigueur chez les hommes, et les femmes se parent de leurs plus beaux atours.

Un premier coup de cloche annonce le service à venir (dans un quart d'heure / les passagers se préparent), un deuxième annonce le service (la salle à manger est ouverte et accessible). En salle à manger, les serveurs (souvent d'origine asiatique) sont habillés en blanc, et sont à la disposition des passagers. Un commissaire de bord gère les services des passagers et s'occupe du ravitaillement.

Les Messageries Maritimes sont réputées pour leur *bonne table*, pour servir des vins fins, et des mets délicats. On mange bien, et même très bien (repas copieux), à bord des paquebots de la Cie. Couverts d'argenterie de rigueur sur les tables, verrerie en cristal de Saint-Louis ou de Baccarat.

Le service est censé être irréprochable, et les femmes de chambre attentives aux demandes des passagers. La 1^{ère} classe, aux cabines très confortables, s'adresse aux hauts fonctionnaires (civils ou militaires), aux notables, aux grands ecclésiastiques, aux riches colons, etc. Pour les passagers de 1^{ère} classe, le voyage s'assimile à une véritable croisière. Les cabines de la 1^{ère}

classe occupent le milieu du navire (moins sensible au roulis et au tangage). La ventilation intérieure est assurée par les couloirs et les sabords, souvent munis de hublots mobiles.

Dans les cabines s'entassent les malles (vêtements, chaussures, etc.), pour de longues semaines.

La 2^e classe (Seconde classe) est destinée aux fonctionnaires, aux militaires, aux commerçants, aux colons, aux religieux et religieuses, aux missionnaires, etc. Les cabines de la 2^e classe occupent l'arrière du navire.

Les passagers de la 1^{ère} classe et de la 2^e classe se fréquentent, hormis aux repas qui se déroulent dans deux salles à manger distinctes.

Sur les ponts des 1^{ère} et 2^e classes, rocking-chairs (fauteuils à bascule), chaises longues (fauteuils en toile et pliables), avec coussins et plaids (couvertures), sont à la disposition des passagers. On fume le cigare ou la cigarette, on boit des cocktails ou des jus de fruits, et l'on regarde le ciel, la mer et l'horizon. On cause. On parle des colonies, de la politique... on refait le monde. On se laisse porter par le navire, et le temps n'a plus guère d'importance...

Durant la guerre, les mesures de sécurité briseront cette harmonie propre aux voyages en mer. Les ponts, habituellement lieux de promenades, ne seront plus éclairés ou illuminés en soirée. On regardera la mer avec angoisse, à la recherche d'un périscope... signe de danger.

La guerre de 1914-1918 entraînera de profondes modifications dans les services.

Les 3^e et 4^e classes

La 3^e classe, destinée aux gens modestes, se situe dans la moitié avant du navire. On y trouve également la troupe, les soldats de l'infanterie coloniale, les *marsouins* (les officiers et les officiers supérieurs voyageant en 2^e ou en 1^{ère} classe).

La 4^e classe, destinée aux passagers très modestes, se situe à l'avant du navire. Cabines exiguës, de 10 à 12 lits superposés. On peut s'installer également dans les entreponts aménagés sommairement. Pour les passagers de la 4^e classe, le paquebot n'est qu'un moyen de transport, et le voyage, souvent long et épuisant, est loin d'être une croisière.

Pour les classes, le navire est bien compartimenté, et le personnel veille à ce que l'espace dévolu à chaque classe soit préservé. 1^{ère}, 2^e, 3^e, et 4^e classes... chacun à sa place...

Les Salons

Le salon de musique de la 1^{ère} classe (également salon de lecture/bibliothèque), souvent orné de tableaux et de sculptures, avec un piano à la disposition des

passagers, se trouve à l'arrière du paquebot et côtoie les ponts-promenades. Le plus souvent, les dames s'approprient le salon de musique, alors que les hommes se réunissent au fumoir, aux larges fauteuils de cuir, autour de divers jeux (cartes, dames, échecs, dominos, jacquet, etc.).



La 2^e classe dispose également de son propre salon et de son fumoir. À bord, le personnel fait tout pour éviter l'ennui aux passagers, et propose des jeux de cartes (écarté, bésigue, belote, etc.), des jeux de société (dames, échecs, jacquet, etc.), des jeux de palets sur les ponts, etc.

Dans les salons, un bulletin (de bord) journalier, sur une carte, fait le point précis (longitude et latitude), à une heure précise, le chemin déjà parcouru (en miles), et la distance encore à parcourir avant la prochaine escale. En direction de l'est, le bulletin affiche l'heure (en avance sur l'heure de l'Observatoire de Paris).

Chaque cabine est munie d'une lampe électrique, et d'une sonnerie (bouton d'appel) électrique. Les salons, les fumoirs, les couloirs, et bien sûr la passerelle, disposent de globes aux plafonds (avec lumière électrique). Des dynamos, actionnées par de petites machines à vapeur, produisent du courant pour l'éclairage électrique de plusieurs centaines de lampes à incandescence (système Thomas Edison), et des fanaux de position.

Un paquebot-poste des Messageries Maritimes transporte le courrier (correspondances, journaux, colis, etc.) qui sera déposé aux diverses escales.

Par ailleurs, l'agent des Postes se charge des correspondances qui seront postées à la prochaine escale, ou lors d'un transfert des sacs postaux avec un autre navire naviguant de conserve avant de rejoindre son port d'attache. Dans les années 1910, l'agent des Postes est détaché et dépend de l'administration des Postes et du Télégraphe.

Les Salles de bains

Au centre du navire se trouvent, le plus souvent, les salles de bains (3 ou 4) pour hommes ; les salles de bains (ou cabines de bains) pour femmes sont disposées plus vers l'arrière. Les baignoires (souvent en marbre blanc) sont équipées de 2 robinets (eau froide - eau chaude). Les bains (d'eau de mer ou d'eau douce) sont préparés par des membres du personnel. Si les bains et douches sont forts appréciés, toutes les classes n'en bénéficient pas ! Principalement réservés à la 1^{ère}, 2^e, et parfois... 3^e classe.

La Ferme

Dès 1875, se trouvent, « *sur la partie avant du navire, les emplacements nécessaires pour loger le bétail et les animaux vivants, destinés en cours de voyage à la nourriture des passagers* ». À partir des années 1910, on embarque moins de bétail, et moins de volailles, mais *la ferme*, réduite, existe toujours. Par ailleurs, conserver au frais les fruits et les légumes reste une préoccupation quotidienne.

L'installation de chambres froides, durant les années 1890, permettra une meilleure conservation des viandes sur les navires. Néanmoins, malgré les chambres froides, les paquebots embarqueront encore de nombreux animaux vivants, disposés dans *la ferme*, à l'avant du navire ; animaux sacrifiés au fur et à mesure des besoins, tout au long du voyage. Une fois dépecées, les carcasses seront entreposées dans les chambres froides.

Par ailleurs, la traite des vaches permet de disposer de lait pour les petits-déjeuners, la cuisine (pâtisserie, etc.), et surtout pour les biberons des bébés à bord.

La chaufferie et la salle des machines

La chaufferie (où se trouvent les chaudières) dispose de chauffeurs arabes, souvent d'Aden, et des Indochinois.

« *Le commandant pousse une dernière porte et, cette fois, je recule sous un souffle brûlant. Ce sont les chaufferies.*

« *On hésite une seconde, puis on entre. Les foyers ouverts aveuglent de leur brasier. Munis de longs ringards, Arabes et Chinois tisonnent cette fournaise et, à chaque portillon qu'ils ouvrent, c'est comme une pelletée rougeoyante qu'on reçoit en plein visage.* » *« J'ai regardé le thermomètre : soixante-huit degrés. »*

« *Comment font ces damnés ? Ce Français, surtout, ce jeune homme bâti*

comme moi. Je le reconnais à peine, ce petit officier mécanicien que je rencontre parfois sur le pont. Il porte toujours des vareuses impeccables, des cols glacés, des pantalons qui tombent droit. Ici, adossé à la cloison brûlante, il surveille ses manœuvres. De grosses gouttes de sueur brillent en perles sur ses joues noires et son treillis est empesé de cambouis. » (Roland Dorgelès, *Route des Tropiques* – À bord du *Paul Lecat*, en 1924)

(Le *Paul Lecat*, mis en service en 1912, fut réquisitionné, en 1915, comme transport de troupes destinées à l'expédition des Dardanelles. De 1915 à 1918, le paquebot effectua de nombreux transports de troupes entre Marseille et les ports d'Afrique du Nord et de Grèce.)

Distillation de l'eau de mer

« [...] on distille de l'eau de mer dans un appareil placé entre la chambre des machines et la chambre de chauffe, et c'est la vapeur à 190 degrés de la chaudière qui abandonne, en circulant dans des tubes, sa chaleur, pour porter l'eau de mer à l'ébullition. Cet appareil de distillation du système Terroy produit chaque jour de 12 à 13 mètres cubes d'eau distillée. Une grande partie de cette eau sert à la toilette et même à la boisson des passagers et à celle des animaux qui vivent à bord. Pour la rendre dans ce cas plus légère, plus facile à digérer, on y introduit de l'air à l'aide d'un Giffard légèrement modifié. » (A. G., *En allant de Marseille à Bourbon sur le « Polynésien »* - À bord du *Polynésien*, l'appareil pour distiller l'eau de mer, 1890-1891)

(Un Giffard, du nom de l'inventeur français Henri Giffard (1825-1882), est un injecteur.)

Les exercices d'incendie

Durant la traversée, plusieurs exercices d'incendie seront déclenchés par la cloche d'incendie (ou par une sirène d'incendie). On ferme alors les cloisons étanches, et on met en fonction toutes les pompes disposées sur le navire. Un incendie à bord peut causer des dégâts importants et même se révéler dramatique. Si le personnel est formé pour faire face et lutter contre un incendie, il n'y a pas encore, à proprement parler, d'équipe de spécialistes du feu, comme on le verra à partir des années trente.

« *Pour la première fois la Convention de Londres du 31 mai 1929 sur la Sauvegarde de la vie humaine en mer, fixe une réglementation concernant l'incendie, réglementation reprise en France par la loi du 16 juin 1933, complétée par le décret du 1^{er} septembre 1934.* » (La sécurité, *Historique de la Flotte des Messageries Maritimes 1851-1975*, C^{dt} Lanfant)

À bord (sur les longs et moyens courriers), se trouve un médecin (assisté parfois d'un infirmier) avec, à sa disposition, une pharmacie contenant les médicaments les plus couramment employés.

Les chaloupes (canots de sauvetage) sont en nombre suffisant, pour l'embarquement de tous les passagers et hommes d'équipage. Le naufrage du *Titanic*, en avril 1912, avec plus de 1 500 disparus, a quelque peu changé le nombre de chaloupes par navire. Dans les cabines, à la tête de chaque lit, se trouve une ceinture de sauvetage.

Un paquebot est une ville flottante...

« *Oui, c'est bien là une ville flottante que ce magnifique paquebot, avec ses douze cents passagers, avec ses cent cinquante hommes d'équipage, toutes ces professions, tous ces corps de métiers qui s'exercent ici, comme s'ils étaient à terre, depuis le directeur de la poste jusqu'au bouvier qui a soin des étables, depuis le chauffeur enfoui dans les profondeurs de la cale jusqu'à l'officier sur sa passerelle, qui consulte les cartes, ses instruments et les astres dont il relève la hauteur, et qui détermine enfin, mathématiquement, le point du globe sur lequel il passe en ce moment.* » (A. G., *En allant de Marseille à Bourbon sur le « Polynésien »* - À bord du *Polynésien*, 1890-1891)

(Le *Polynésien*, lancé en avril 1890, et transformé en transport de troupes en 1915, sera torpillé le 10 août 1918 par le sous-marin allemand UC-22, non loin de La Valette (île de Malte).

Conclusion

Il est peu d'entreprises dont l'histoire s'est autant superposée à celle de leur pays que la Compagnie des Messageries Maritimes, surtout en ce début du XX^e siècle qui voit la France déployer son énergie à étendre son emprise coloniale. La desserte qu'elle assurait dans les grands ports de nos colonies jouait un rôle majeur sur le plan économique mais aussi politique. Pour La Réunion, elle fut plus que cela encore, un cordon ombilical qui la rattachait physiquement à la mère-patrie. Notre île en prit particulièrement conscience lors de la Grande Guerre qui allait bientôt mettre à mal la flotte de la Compagnie. En dépit des risques et des pertes, elle assura pendant cette période un service aussi régulier que possible, continuant ainsi à jouer un rôle majeur dans le désenclavement du petit caillou perdu au milieu de l'Océan Indien... (*A suivre*)

Eric BOULOGNE

Sources (principaux ouvrages consultés)

- En allant de Marseille à Bourbon sur le « *Polynésien* », A. G. (ancien vice-recteur de La Réunion) - Lecène, Oudin et C^{ie}, Éditeurs - Paris, 1893
- *Autour de l'île Bourbon et de Madagascar*, François de Mahy, Éditeur Alphonse Lemerre, Paris, 1891

- *Le lépreux*, Henri de Monfreid, Éditions Bernard Grasset, 1935
- *Route des Tropiques*, Roland Dorgelès, Éditions Albin Michel, 1946
- *La Poste maritime française, Tome VI, Les paquebots de l'Océan Indien*, Raymond Salles, 1967
- *Historique de la Flotte des Messageries Maritimes 1851-1975*, Association des Anciens Membres des Etats-majors de la Compagnie des Messageries Maritimes, Commandant Lanfant, Edition Grafic Foto Dunkerque, 1979
- *Messageries Maritimes / Paquebots et voyageurs du passé*, Pierre Patarin, Éditions Ouest-France, Rennes, 1997

HISTOIRE DE LA MAISON RIEUL A SAINT-DENIS

Allocution prononcée le 13 juin 2017, au domicile du

Commandant de la Marine à La Réunion

par Alain-Marcel VAUTHIER

Mesdames, Messieurs,

A plus d'un titre, je suis particulièrement heureux d'être devant vous ce matin...

Je suis devant vous ce matin en tant que Président de l'Académie de l'île de La Réunion, cette société savante datant de 1913, qui connut ses heures de gloire dans les années 1925, au temps du gouverneur Jules Vincent REPIQUET dont le fils Georges, Sénateur de La Réunion, propriétaire du magnifique domaine de « La Renaissance » sur les hauteurs de Sainte Suzanne, dont il fut longtemps le Maire,... a habité longtemps cette grande maison toute proche de la case Rieul, qui fait l'angle des rues de Paris et Félix Guyon. Cette maison appartenait à sa femme, Solange, fille du Président du Conseil Général de l'époque, M. Adrien LAGOURGUE, elle fut aussi dans les années 1960/1980 (de 1963 à 1988 plus exactement) le pied à terre d'un homme qui joua un grand rôle à La Réunion, le député Michel DEBRÉ...

Je suis devant vous ce matin, en tant qu' amoureux des grandes maisons créoles, de leur histoire et en quelque sorte de leur généalogie, ou du moins de celle de leurs propriétaires successifs et je remercie notre hôtesse, de me donner l'occasion de raconter à nouveau, devant un public choisi et dans un cadre admirable que j'ai un véritable plaisir à revoir, car dans les années 90 cette résidence était occupée par un passionné du patrimoine, aquarelliste de talent, que j'ai bien connu lors de son séjour à La Réunion : Le Capitaine de Vaisseau Georges PRUD'HOMME (qui fut, à son départ de La Réunion, nommé Amiral et conservateur du Musée de la Marine à Paris)... l'histoire de cette maison de famille devenue le Tribunal Administratif de La Réunion. Tribunal Administratif dont le Président actuel, Monsieur Bernard CHEMIN, est en fait le véritable instigateur de mes recherches sur cette maison. En effet, j'avais fortuitement rencontré ce monsieur au cours d'un cocktail donné au siège de la Chambre régionale des Comptes, le très beau « Château Lauratet » dont j'ai souvent raconté l'histoire lors des journées du Patrimoine. Monsieur CHEMIN qui venait d'arriver à La Réunion, avait été très intéressé par mon récit, très anecdotique, des péripéties qui avaient émaillé l'histoire de cette maison qui, comme la Case Rieul, fut une maison de famille avant de devenir le siège de

la Chambre Régionale des Comptes. Il me demanda si j'étais disposé à faire la même chose pour ses locaux qu'il souhaitait mettre en valeur et mieux faire connaître du public au cours d'une soirée qu'il donnait conjointement avec sa voisine la Mutuelle « Intériale » qui fêtait l'inauguration de son nouveau siège.

Ce que j'acceptais bien volontiers.

Mais je suis aussi devant vous ce matin, parce que, depuis plus de quarante ans ! je suis membre de cette mutuelle, l'ancienne M G P A T, aujourd'hui appelée « intériale » (néologisme issu des mots « intérieur et « territorial ») et je vous avouerai que, quand j'ai tourné le loquet de la porte à petits carreaux qui mène à l'accueil de la nouvelle agence, je me suis senti rajeunir de plus de soixante ans...

Il y a soixante ans en effet, à l'emplacement exact de l'agence, se trouvait une petite maison, malheureusement disparue dans un incendie à la fin du siècle dernier, certains d'entre vous l'ont certainement connue, car elle abritait une boutique de fanfreluches élégantes s'appelant « Rouge céladon » ; ce magasin s'était appelé auparavant « Le coffre d'Hortense » prénom de sa gérante, femme d'une grande distinction et d'une grande culture qui en avait fait un magasin réputé d'antiquités...

Mais à l'époque où je veux vous ramener... les années 1950... elle était occupée par une famille créole de six enfants, trois filles et trois garçons : les HOARAU, dont le père avait pour prénom « Polecque » et la mère « Marie-Williamine » et dont le fils aîné, Paul, fut un brillant journaliste, Directeur du journal « Le Progrès »...entre autres... mais à vrai dire, en ce temps-là Paul dit « Paulo », de dix ans mon aîné, ne faisait pas grand cas du garmement en culotte courte que j'étais alors et j'étais surtout ami de son jeune frère Henri, né la même année que moi et avec qui il m'est arrivé de chiper quelques mangués venant du beau verger de la maison Rieul voisine...

Cette maison Rieul dont je vais, enfin!...vous raconter l'histoire en essayant de respecter le strict laps de temps qui m'est imparti... et en m'appuyant sur les travaux de M. Bernard LEVENEUR, Directeur du Musée Léon Dierr, connu pour ses grandes compétences en matière de patrimoine réunionnais...

Au début des années 1720, en vue de constituer une ville et d'organiser l'installation des premiers colons, la Compagnie des Indes, propriétaire depuis 1664, octroie à plusieurs chefs de famille des « emplacements » à Saint-Denis. L'un d'entre eux, Guy DUMESGUIL, un ancien flibustier repent, obtient le 15 juillet 1723, un vaste terrain au centre-ville compris entre la rue de Paris à

l'Ouest, la rue Jean Chatel à l'Est, la rue Félix Guyon au Sud et enfin la rue Maréchal Leclerc au Nord.

« L'emplacement », je vous le rappelle, étant constitué, non seulement de la maison de maître, mais aussi de divers bâtiments tels qu'une longère où logeait la nombreuse domesticité; la cuisine, la plupart du temps extérieure à cause des risques d'incendie et de la fumée dégagée par les foyers de cuisson exclusivement au bois, la buanderie, les écuries pour les chevaux et les mules et les remises pour les calèches et autres mylords (qui, comme chacun sait, où ne le sait pas... étaient des sortes de fiacres découverts tirés par deux chevaux)...

Il était coutumier aussi, dans ces emplacements où l'on vivait en assez grande autarcie, qu'une surface importante soit réservée aux poulaillers et pigeonniers et même, ce qui fut le cas de la propriété Rieul jusque dans les années 1950, à une petite porcherie, qui, comme le poulailler d'ailleurs, avait un rôle, non seulement de fournir en viande fraîche toute la maisonnée, mais aussi de recycler les eaux grasses et autres ordures ménagères... Une préfiguration de ce qu'on appelle aujourd'hui vivre selon les principes de l'environnement durable en quelque sorte...

A ne pas oublier aussi, un élément que l'on retrouvait dans toutes les cours créoles : « La fosse »... la fosse qui était un gigantesque bac à cendres, un incinérateur (toujours l'environnement durable...) un carré délimité par un muret en béton où l'on brûlait tous les déchets de la maisonnée.

Au cours du XIX^{ème} siècle, ce vaste terrain est morcelé, donnant naissance à plusieurs autres « emplacements », dont celui qui nous concerne aujourd'hui, qui fut longtemps connu sous le nom de « Maison RIEUL » avant de devenir le Tribunal Administratif de La Réunion. Le terrain s'étendait alors du Nord au Sud, entre les rues Félix Guyon et Maréchal Leclerc, borné tant à l'Ouest qu'à l'Est par des particuliers.

En 1808, il y existe un grand pavillon en « bois couché », c'est-à-dire fait d'un empilement de madriers équarris à l'herminette, placés les uns sur les autres horizontalement, sans clous, sans vis, sans chevilles, avec pour seul assemblage des ajustements à mi-bois dans les angles des murs ainsi formés. Ce pavillon, juché sur un important socle de pierres, est surmonté d'une haute toiture à quatre pans percée de chiens-assis; apparence qui est celle de nombreuses autres maisons de Saint Denis à la même époque et qui a été reprise avec bonheur, récemment, par l'architecte de la très belle maison qui jouxte sur la droite le siège de l'agence intérieure, faisant ainsi le pendant avec le bâtiment du tribunal...

Cette grande maison était au cœur d'un vaste jardin, ordonné sur parterres sur l'avant et planté d'arbres fruitiers sur les côtés. La façade principale, à laquelle on accédait par un très beau perron en pierres de taille visible sur la photo derrière moi, se trouvait au Nord sur la rue Maréchal Leclerc, qui à l'époque porte le nom de rue du Grand Chemin. Elle était flanquée de deux pavillons qui n'étaient pas encore reliés par une varangue. Au Sud, sur la rue Félix Guyon, où existe une seconde entrée, divers bâtiments formaient une cour de service. La cour, dite de « service », étant l'espace réservé aux domestiques, par opposition au jardin d'agrément et au verger où ceux-ci ne faisaient que passer et où leur présence n'était tolérée que pour l'entretien...

Au début du 19^{ème} siècle, la maison appartient à André FERY d'ESCLANDS. C'est probablement lui qui, dans les années 1820/1830, fait construire la varangue d'inspiration néo-classique reliant les deux pavillons à la façade.

En 1841, FERY d'ESCLANDS vend la maison à Félix Benjamin VERGOZ, maire de Sainte Marie de 1861 à 1871 et propriétaire d'une sucrerie à Beaufond Sainte-Marie. La famille VERGOZ y séjourne durant 45 années. Leur cadre de vie est celui d'une famille de notables de La Réunion au 19^{ème} siècle. En 1877, des fauteuils de repos en palissandre et en natte meublent les varangues créées sur les quatre faces de la maison. Celle-ci est divisée en neuf pièces, varangues non comprises. Ces pièces, chambres et grand salon, regorgent de mobilier en bois précieux d'importation (comme l'acajou, le sycomore, le palissandre violet de Madagascar, le chêne et le noyer) ou du pays (comme le grand et le petit natte, le tamarin...) Au sud de la maison il existe un pavillon secondaire en bois, couvert de bardeaux, avec varangue à l'Ouest. Contre le mur de clôture, à l'Ouest s'élèvent : une cuisine avec une hotte imposante en briques réfractaires, une buanderie accolée à un long bassin avec sa roche à laver, toujours rempli d'une eau claire et pure qui coule en permanence, des magasins, le tout en pierres de taille couvert en tuiles. Sur la rue Félix Guyon, les deux constructions abritant les écuries, les poulaillers et les remises sont elles aussi couvertes de tuiles. Entre ces bâtiments, se trouve un imposant portail en fonte de fer bordé de hauts piliers flanqués de volutes.

« L'emplacement » gardera cette physionomie jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

De 1888 à 1911, les MARTIN s'installent dans la maison. Paul Eugène MARTIN l'achète en vue d'en faire son pied-à-terre lors de ses déplacements au chef-lieu. En effet il possède sur la côte Est, notamment à Saint André, de nombreuses terres à cannes et une propriété connue aujourd'hui sous le nom

de « Maison Martin-Valiamée »...la famille MARTIN vend la maison en 1911 à Jean-Baptiste OZOUX, qui une année plus tard, s'en sépare au profit d'Hortense DOMENGE qui l'habite pendant sept ans avant de la revendre en 1919 à Paul LECLERC. Installé à Salazie, sur une propriété à Grand Ilet, LECLERC achète cette maison au centre-ville de Saint-Denis à la demande de son épouse qui ne supportait plus de vivre toute l'année à Salazie... Cinq ans plus tard, en 1924, LECLERC cède la demeure à son gendre, Gabriel RIEUL, époux de sa seconde fille Aimée.

C'est de Gabriel RIEUL, principal cadre d'une importante maison de commerce de Saint-Denis (la maison Caillé & Chatel devenue les Établissements Jules Caillé), qui a passionnément aimé cette maison durant 35 ans, qui y a effectué des modifications importantes et l'avait meublé avec goût, que le site a tenu son nom de « Maison Rieul », ou de « Case Rieul », comme on le dit maintenant...

Vers 1924/1925, deux petites maisons en bois et leurs dépendances, destinées à la location, sont élevées de part et d'autre de l'entrée donnant sur la rue Maréchal Leclerc. Elles ont été construites à l'aide des bois de charpente récupérés (car ces poutres étaient en natte! comme tout le reste de la maison d'ailleurs...) lors de la démolition des deux pavillons situés aux extrémités de la varangue de la maison principale. Mais, afin de ne pas dénaturer la façade, ces pavillons sont reconstruits en pierre par Gabriel RIEUL. C'est lui, l'homme en blanc tenant par la main ses deux petits garçons, Henri et Gabriel; le bébé dans les bras de sa mère étant Thérèse qui devait épouser plus tard le pharmacien Marcel LAURENT-GRANPRÉ. Madame veuve LAURENT-GRANPRÉ étant aujourd'hui âgée de plus de 91 ans, cela permet de dater avec une certaine précision l'époque où fut prise cette photo...

L'achat d'une voiture automobile, fin 1933, est à l'origine d'une autre transformation vers 1934. Le portail en fonte de fer qui se dressait sur la rue Félix Guyon, trop étroit, est démoli et les vantaux ouvragés qui fascinaient tant les enfants RIEUL, finissent à la décharge...

En 1959, toute la portion Nord, c'est à dire le jardin d'agrément, est vendue à la société Bourbon Lumière qui y construit son siège social, devenu plus tard la « Quincaillerie Fleurié » et qui est actuellement un magasin: « La Halle » appartenant au groupe Ghanty... Les parterres de rosiers bordés d'allées d'orchidées « pluies d'or » disparaissent, la grande esplanade, visible sur la photo, qui permettait de découvrir avec un certain recul les belles proportions de la maison, aussi... Un haut mur est élevé au ras du grand perron! juste devant la varangue principale de la maison...

Cette séparation causa tant de chagrin à Gabriel RIEUL qu'il en mourut la même année...

Privée de la vision de son beau jardin, sa veuve, Aimée RIEUL, décide alors de réorienter la façade vers la rue Félix Guyon où elle fait élever une grille d'enceinte plus moderne. La varangue ouverte de la façade sud de la maison, agrémentée à l'origine de balustres en bois découpé, est transformée en une varangue fermée à pans coupés, réalisée en métal.

Ainsi, c'est depuis les années 1960 que la « Case Rieul » est définitivement orientée au Sud, sur la rue Félix Guyon, qu'on y entrait donc par conséquent par l'arrière et que le grand salon d'apparat (qui, à vrai dire, n'a plus beaucoup servi depuis la mort de M. RIEUL et le départ des enfants...) s'est trouvé relégué à l'arrière des pièces à vivre... Cette immense maison sera cependant occupée par Madame veuve RIEUL jusqu'à son décès, survenu en 1984.

Un an plus tard, Henri et Gabriel RIEUL fils et Thérèse LAURENT-GRANPRÉ née RIEUL, cèdent la maison de leur enfance à la commune de Saint Denis. En raison de cette vente, les meubles, fort beaux! encore une fois... mais de trop grandes dimensions pour nos appartements modernes, car adaptés à ses vastes pièces à haut plafond, sont dispersés... Et c'est ainsi que quelques familles bourgeoises réunionnaises, encore propriétaires de grandes maisons, peuvent s'enorgueillir de posséder des pièces de la collection amoureusement constituée par Gabriel RIEUL...

Dans un premier temps, la municipalité envisage de raser la maison et d'y construire à la place un hôtel. Ce projet ne verra jamais le jour et la maison, laissée en total abandon, squattée et... pillée..., subit les outrages du temps et des hommes durant plus d'une décennie.

En 1998, dans le cadre d'une opération d'envergure menée par la SODIAC (**S**ociété **d**ionysienne d'**A**ménagement et de **C**onstruction), qui vise à réaménager l'ensemble de l'îlot compris entre la rue Maréchal Leclerc et la rue Félix Guyon et la création du parking souterrain, la décision est prise de démolir la maison et de la reconstruire en tournant l'ancienne façade Nord vers la rue Félix Guyon au Sud. Les travaux entraînent également, malheureusement... !, la disparition des pièces d'ébénisterie constituant les cloisons et les planchers, ainsi que celle de toutes les magnifiques pierres de taille des perrons... Ces travaux sont aussi la cause de la destruction des derniers vestiges du verger de la « maison Rieul » autrefois plantés de manguiers, de letchis, d'arbres à pain, de jacquiers et de longaniers, mais aussi de bananiers, corossoliers, cacaoyers, caféiers, avocatiers, pamplemoussiers, papayers, jamalacs, caramboles et

autres bilimbis... Un manguier, contemporain de cette époque, miraculeusement préservé ! mais fortement élagué... est encore visible au 35 de la rue Félix Guyon devant l'agence intériale...

Le chantier de reconstruction se déroule durant toute l'année 2002, sous la conduite de l'architecte saint-pierrois Antoine PERRAULT. A l'extérieur il préserve les volumes de la maison, mais transforme entièrement la distribution intérieure en vue de l'installation de bureaux et d'une grande salle d'audience.

En 2003, le Tribunal Administratif, alors présidé par M. Francis CARBONNEL, quitte son site historique de la rue de la Victoire, (l'ancienne chapelle de l'hôpital militaire, qui fut aussi, au temps du gouverneur REPIQUET, le siège de notre Académie...) pour s'installer rue Félix Guyon.

Le 12 juin 2003, en présence des plus hautes autorités du Département, Monsieur Renaud DENOIX de SAINT MARC, Vice-président du Conseil d'État, inaugure en grande pompe les nouveaux locaux du Tribunal Administratif de La Réunion, ouvrant une nouvelle page (dont Monsieur Gabriel RIEUL, là où il est... doit, malgré tout..., se réjouir...) de l'histoire de la vénérable « Case Rieul »... laquelle, si on peut dire, tel le Phénix de la mythologie, cet oiseau immortel de l'antiquité qui renaissait de ses cendres, a entamé ainsi une riche nouvelle vie...

Je vous remercie.

Alain-Marcel VAUTHIER

RELATIONS ECCLÉSIALES INTER-ILES EN INDIANOCÉANIE A LA SUITE DU CONCILE VATICAN II (1962-1965) par Monseigneur Gilbert AUBRY

Les historiens qui ont particulièrement traité de la vie de l'Eglise catholique à Bourbon - La Réunion, Jean Barassin, Joseph Janin, Prosper Eve, la structurent selon les grandes périodes classiques vues sous l'angle de la responsabilité des congrégations missionnaires : avant les Lazaristes (1665- 1712), les Lazaristes (1712-1812), les « Messieurs du Saint-Esprit » (1816-1850), les Spiritains (1850-1917) avant la période 1918-1975 où se sont succédé les trois évêques spiritains (Mgr de Beaumont 1917-1935, Mgr de Langavant 1935-1960, Mgr Guibert 1961-1975).

Claude Wanquet a considéré le rôle du clergé dans la trame de la période révolutionnaire. Claude Prudhomme¹ dans son « Histoire religieuse de La Réunion » brosse un panorama général en tenant compte des diverses périodes politiques avant de considérer la religion vécue comme une « ré-appropriation » d'un catholicisme ultramontain.

Il me semble qu'en ce qui concerne la mission même de l'Eglise catholique à Bourbon -La Réunion-, nous pourrions schématiser de la manière suivante : 1665-1814, la mission impossible, les missionnaires ont tenu bon ; 1816-1850, la transition vers la liberté ; 1850-1918, les débuts du diocèse et l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ; 1918-1968, naissance du clergé local et passage à la modernité ; 1968 et années suivantes, l'après-concile Vatican II (1962-1965) et la recherche d'une nouvelle manière de « faire Eglise » localement et dans notre Région indianocéanienne. Les relations ecclésiales inter-îles dans le Sud-ouest de l'océan Indien vont dès lors se structurer en tenant compte des grandes orientations de l'Eglise catholique et des évolutions géopolitiques régionales suite aux mouvements de décolonisation.

LA COLLEGIALITE EPISCOPALE

Déjà, avec le pape Pie XII (1939-1958), l'Eglise catholique a intensifié ses efforts pour nommer des évêques autochtones en territoires de missions. Le mouvement va s'accélérer mondialement avec la décolonisation. Il prendra une ampleur sans précédent à la suite du concile Vatican II... et d'une manière nouvelle. En effet, le concile, en sa quatrième et dernière session, publie en octobre 1965, les décrets sur la charge pastorale des évêques. La doctrine sur la collégialité épiscopale vient compléter les travaux du Concile Vatican I (1870) sur l'infaillibilité pontificale.

¹ Claude Wanquet, Histoire d'une révolution, La Réunion (1789-1803), Edit. Jeanne Laffitte, 1984.
Claude Prudhomme, Histoire religieuse de La Réunion, Karthala, 1984.

Les évêques ne peuvent plus travailler isolément. Le concile Vatican II précise en effet : « *Les conférences épiscopales, établies déjà dans plusieurs nations, ont donné des preuves remarquables de fécondité apostolique ; aussi le concile estime-t-il tout à fait opportun qu'en tous lieux les évêques d'une même nation ou d'une même région constituent une seule assemblée et qu'ils se réunissent à dates fixes pour mettre en commun les lumières de leur prudente expérience. Ainsi la confrontation des idées permettra-t-elle de réaliser une sainte harmonie des forces en vue du bien commun des Eglises* »².

Dès lors, les évêques de notre Région indianocéanienne doivent se concerter pour structurer cette collégialité épiscopale au bénéfice de leurs diocèses, de leurs pays respectifs et de l'ensemble de la Zone. Les évêques de Madagascar se trouvent d'ailleurs parmi les précurseurs en matière de collégialité. Leur première conférence se tient en 1934 sur la légitimité du « juste nationalisme », et le 28 novembre 1953, leur communiqué fait grand bruit : « *Nous reconnaissons la légitimité du droit à l'indépendance, comme aussi de tout effort constructif pour y parvenir* »³. Après l'indépendance de Madagascar en 1960, la Conférence Episcopale de Madagascar prend évidemment toute son importance.

En 1968, l'île Maurice proclame son indépendance. Mgr Jean Margéot devient le premier évêque mauricien. Comment va-t-il se situer en collégialité épiscopale ? Il se tourne tout naturellement vers Madagascar. Après un premier temps d'essai, il se rend compte que, d'une part, les réalités pastorales des deux îles sont différentes et que, d'autre part, la malgachisation ne lui permet pas de participer vraiment aux débats. Dès lors, à partir de 1972, il pense à une conférence « *sui generis* » qui regrouperait l'île Maurice et Rodrigues, La Réunion, les Seychelles et les Comores.

Mgr Georges Guibert, évêque de La Réunion, membre de la Conférence des Evêques de France (CEF), n'est pas du tout enthousiaste pour le projet, d'autant moins que le contexte réunionnais est à l'affrontement politique entre départementalistes et autonomistes... et que l'assemblée du clergé de 1970 s'en était ressentie. Michel Debré a en mains toute la droite réunionnaise dans une bipolarisation politique exacerbée. Les Seychelles viennent de connaître la démission de Mgr Olivier Maradan (1973) et n'ont pas encore d'évêque nommé. James Mancham sera le premier Président de la République des Seychelles. Il sera rapidement renversé par Albert René qui instaurera un régime marxiste dur, se retrouvant ainsi en compagnie de Didier Ratsiraka (Madagascar), Paul Béranger (île Maurice) et Paul Vergès (La Réunion) dans une volonté de rapprocher les pays « progressistes » de la Zone.

Les Comores sont presque totalement de religion musulmane. Si l'on excepte une petite communauté de catholiques de passage, fonctionnaires, administratifs, entrepreneurs. Politiquement se posera la question du statut de Mayotte qui

2 Décret « Christus Dominus » § 37

3 Mgr Victor SARTRE, préface de Textes bilingues des évêques de Madagascar, Tome 1 (1889-1960), Edition Foi et Justice, Antananarivo 1990.

deviendra finalement un Département français. Cependant, il faut souligner que le Saint-Siège et l'ONU considèrent l'archipel géographique des Comores comme un tout qui ne peut pas être démembré, la spécificité de chaque île étant préservée.

RECONNAISSANCE D'UNE « ZONE PASTORALE »

Dans la dynamique du concile Vatican II, les échanges se multiplient entre les Eglises du Sud-ouest de l'Océan Indien par le biais notamment des mouvements d'Action Catholique implantés dans les différentes îles⁴. C'est l'heure du laïcat militant soutenu par des aumôniers qui se rencontrent régulièrement. A La Réunion, ils se retrouvent à la Maison des Œuvres située, dans un premier temps, rue de La Source, sur l'emplacement qui allait accueillir plus tard le Conseil Général. La Maison des Œuvres sera transférée à partir de 1970 à la rue Montreuil. Des sessions inter-îles s'organisent à partir de 1965. Des liens très étroits se tissent entre l'île Maurice et Rodrigues, La Réunion, les Seychelles, Madagascar. L'Afrique du Sud n'est pas oubliée.

On parle alors des « rencontres inter-îles » pour la JOC/JOCF (Jeunesse Ouvrière Catholique / Jeunesse Ouvrière Catholique Féminine), l'ACI (Action Catholique des Milieux Indépendants), l'ACE-MIDADE (Action Catholique de l'Enfance – Mouvement International de l'Apostolat des Enfants), l'Apostolat de la Mer. Des services comme la catéchèse et les moyens de communication des Eglises profitent de cet élan. Des congrégations religieuses masculines et féminines travaillent aussi en inter-îles. A l'évidence se constitue progressivement une Région apostolique avec deux poumons, Madagascar bénéficiant déjà de la structure de sa conférence épiscopale et les petites îles... à la recherche d'une structure de coordination ecclésiale reconnue canoniquement.

L'idée de Mgr Jean Margéot de créer une conférence épiscopale des petites îles fait son chemin.

« L'inter-îles des mouvements » contribue à faire naître « l'inter-îles des évêques ». Des réunions vont se tenir sans la participation de Madagascar. Elles s'échelonnent de la manière suivante : du 5 au 12 mai 1973 à Port-Victoria aux Seychelles (Mgr Jean Margéot, Mgr Georges Guibert, P. Gervais Aeby), du 18 au 22 mars 1974 à St-Denis de La Réunion (Mgr Margéot, Mgr Guibert, P. Aeby), du 25 au 27 février 1975 à Rose-Hill -île Maurice (Mgr Margéot, P. Aeby, P. Urbain Quatrefoies). Le P. Aeby administre le diocèse des Seychelles après la démission de Mgr Maradan tandis que le P. Quatrefoies représente le diocèse de La Réunion comme Vicaire Capitulaire après la démission de Mgr Guibert en 1975. Il s'agit d'un travail d'approche entre les diocèses, en attendant aussi la nomination des nouveaux évêques des Seychelles et de La Réunion. Notons que les rencontres ont déjà un rythme annuel et adoptent un système tournant sur trois ans pour leur tenue dans chacune des îles.

4 cf. Bernard Réniers, Rétrospective sur la CEDOI, in Actes de la Conférence 1997, p 71, évêché St-Denis

Après la nomination de Mgr Félix Paul aux Seychelles (1975) et de moi-même à La Réunion (1976), le Saint-Siège reconnaît officiellement en 1976 la création d'une « Zone Pastorale des petites îles du Sud-ouest de l'océan Indien » ! Mais cette reconnaissance officielle n'est qu'un essai... à transformer. On progresse dans un travail de réflexion et de recherche dans le but de parvenir à des orientations pastorales communes. La prudence de Rome pose des limites : il n'y a pas de structures canoniques et il s'agit avant tout de coordonner les réunions périodiques à propos de l'apostolat des laïcs. Les Comores viennent se joindre aux trois îles francophones et créolophones.

Ce genre de rencontres au sein de la « Zone Pastorale » continue jusqu'en 1985. Y participent les évêques de Maurice (Mgr Jean Margéot), de La Réunion (Mgr Gilbert Aubry), des Seychelles (Mgr Félix Paul), le prêtre administrant l'Eglise catholique aux Comores (le P. Léon Messmer) et un prêtre de Rodrigues (P. Michel Boullé).

A partir de 1980, le nonce apostolique résidant à Antananarivo participe aux rencontres qui se tiennent à Maurice et à La Réunion et le nonce de Nairobi prend le relais lorsque les rencontres se tiennent aux Seychelles. Les juridictions ecclésiastiques sont différentes ! Un évêque de Madagascar est invité à se joindre aux travaux. Le secrétariat est assuré par un père jésuite, Xavier Baronnet qui, avec sa grande expérience en Afrique et dans les îles du Pacifique, constituera un bon tandem avec Mgr Margéot pour faire évoluer la « Zone Pastorale » en « Conférence Pastorale ». A partir de 1984, les vicaires généraux participent aux rencontres des évêques.

CONSTITUTION DE LA CEDOI (2 mai 1985)

Devant le travail de collaboration pastorale réalisé par les responsables des Eglises des petites îles du Sud-ouest de l'océan Indien, et après la reconnaissance officielle de la « Zone Pastorale » (1976), la Sacrée Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples, en application du décret « *Christus Dominus* » de Vatican II, érige canoniquement la Conférence Episcopale d'Océan Indien (CEDOI) par lettre N° 1138 du 2 mai 1985. La conférence Episcopale d'Océan Indien est donc juridiquement constituée et Mgr Margéot en est le premier président. Dès lors, avec l'aide du secrétaire, Xavier Baronnet jusqu'en 1987 puis Bernard Réniers (spiritain) et de l'official du diocèse de Port-Louis, le P. Gonthier (Missions Etrangères de Paris), l'on peut mettre en chantier les statuts de cette conférence épiscopale au profil si particulier.

Les statuts définitifs sont approuvés par la « Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples » en date du 9 novembre 1990 et promulgués pour l'ensemble de la Conférence le 15 juin 1995. En effet, il a fallu rédiger préalablement pour tout le territoire de la Conférence les « Normes complémentaires au Code de droit canonique ». Ces normes complémentaires reçoivent leur décret

d'approbation de la part de Rome le 22 octobre 1994. Tous les documents ayant trait à la fondation, à l'organisation et au fonctionnement de la Conférence ont été regroupés dans un opuscule édité en 1995 et intitulé « Statuts et Normes Canoniques - avec annexes ». Les archives de la Conférence sont conservées à l'évêché de La Réunion.

Les hautes autorités françaises ont été réticentes à voir l'évêque de La Réunion faire partie d'une autre conférence épiscopale que celle des évêques de France. Finalement c'est la double appartenance qui est attribuée à l'évêque du département français de La Réunion, en océan Indien. Il est membre des deux conférences mais sans être éligible aux fonctions de responsabilité au sein de la Conférence des Evêques de France (CEF). Contrairement aux idées reçues, l'on peut noter la souplesse des positions romaines en vue de favoriser au maximum les relations inter-Eglises, les relations inter-peuples, dans cette Région indianocéanienne. A partir de 1994, tous les diocèses de la CEDOI seront regroupés sous la juridiction du nonce de Antananarivo. La Réunion relèvera de fait de deux nonces, de celui de Antananarivo pour les affaires ecclésiastiques et de celui de Paris qui est le référent pour le gouvernement français.

Depuis sa fondation, la CEDOI conforme ses actions aux buts précisés dans ses statuts aux articles 7 et 8.

- article 7 « Au cours de son Assemblée plénière et éventuellement en d'autres occasions de rencontre, la conférence aura pour objectifs :

1. de présenter dans une optique d'information mutuelle, à partir d'un rapport préparé par son Ordinaire, les grandes lignes de la situation de chaque Eglise particulière, les travaux apostoliques entrepris, les orientations nouvelles envisagées, les difficultés rencontrées, les solutions à y apporter, les coopérations et aides inter-Eglises souhaitées.

2. de travailler les diverses questions pastorales et apostoliques, canoniques et socio-culturelles, etc qui auront été retenues - après consultation des évêques diocésains - et de ceux qui leur sont assimilés par le droit - pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée. »

- article 8 « Dans la mesure où il est souhaitable et possible, la Conférence recherchera l'harmonisation des perspectives et pratiques pastorales, compte tenu des particularités et spécificités de chaque Eglise. Pour ce faire, elle peut porter des décrets qui auront force de loi pour tout le territoire de la Conférence et ceci dans les cas prévus par le Droit Universel, ou lorsqu'une décision particulière du Saint-Siège l'a déterminé de sa propre initiative, ou à la demande de la Conférence, à condition d'être rendus à l'unanimité des membres de la Conférence ayant voix délibérative. En dehors de ces cas, chaque Ordinaire reste libre des décisions qu'il juge plus convenables pour le territoire dont il a la charge (Canon 455 § 1 ; § 4). »

Il s'agit de s'entraider, d'harmoniser des situations différentes en recourant le moins possible à des décrets et en préservant la liberté de chaque évêque. En avril 1988 un projet pastoral est adopté pour la CEDOI. Chaque diocèse va essayer de se l'approprier selon son génie propre et ses sensibilités. Une évaluation de ce projet est faite en 1992. A l'expérience, ce projet est apparu malgré tout comme trop rigide et contraignant. D'où l'idée « d'échanges gratuits et ouverts » permettant de faire remonter des situations ecclésiales, socio-économiques et politiques de la Zone à partir de deux rapports pour chaque diocèse : un « rapport Société » et un « rapport Eglise ».

Depuis janvier 2006, nous avons créé une officialité interdiocésaine dont le siège est à Port-Louis avec une antenne pour le diocèse de La Réunion. Cette instance traite notamment des causes de reconnaissance de nullité de mariage. Depuis 2005, nous organisons en commun la formation permanente de nos jeunes prêtres durant leurs cinq premières années de sacerdoce. La session est reprise ensuite dans chaque diocèse. Les grands événements de chaque diocèse trouvent un écho dans les autres diocèses : ordinations épiscopales, jubilé des évêques, des congrégations religieuses. Les ordinations épiscopales ont toujours été des temps forts vécus comme la continuité des actes des apôtres dans la catholicité des Eglises. Enracinement et ouverture se conjuguent pour une vision grand angle qui dynamise les responsabilités locales, qui donne du souffle en ouvrant des perspectives.

CATHOLICITÉ AVEC JEAN-PAUL II

C'est ainsi que l'ordination épiscopale de Mgr Charles Mahuza Yava, évêque pour le Vicariat Apostolique de l'Archipel géographique des Comores, le 19 juin 2010 à Moroni, prenait une signification particulière. S'y retrouvaient évidemment les évêques de la CEDOI mais aussi le cardinal polycarpe Pengo, archevêque de Dar-Es-Salam, Mgr Martin Nugent (Irlandais) nonce apostolique de Madagascar, le P. André Urbanski (Polonais) supérieur de la Congrégation des Salvatoriens dont fait partie Mgr Charles Mahuza Yava, le P. Marcel Mukadi, provincial du Congo, le P. Lazarus Msimbe, provincial de Tanzanie. Notons que Mgr Charles Mahuza Yava est originaire de Colwezy en République Démocratique du Congo.

Remarquons aussi que le 2 et le 5 mai 2016, une trentaine d'évêques de la CEDOI et de la CEM (Conférence des Evêques de Madagascar) se retrouvait à La Réunion pour les quarante ans d'épiscopat de son évêque. Enfin, marquons d'une pierre blanche le cardinalat de Mgr Maurice Piat (île Maurice) célébré à « Marie Reine de la Paix » le 27 novembre 2016. Il devenait ainsi le « cardinal de l'Indianocéanie ». Depuis le décès du cardinal Armand Gaëtan Razafindratandra (Madagascar) et du cardinal Jean Margéot (île Maurice), les évêques de la Région océan Indien n'étaient plus représentés au collège cardinalice à Rome dont la mission est de conseiller le pape et d'élire un nouveau pape le moment venu.

A partir de 1992, l'assemblée plénière est précédée d'une avant-CEDOI. Il s'agit alors de se faire rencontrer des acteurs de la pastorale à partir d'un thème retenu l'année précédente et qui aura été travaillé dans chaque île. La réflexion commune est pilotée par une Commission de Théologie Pastorale instituée en 1986. Chaque Eglise est représentée par un membre au sein de cette commission coordonnée par le secrétaire de la Conférence en relation avec le président.

La répercussion de ces thèmes dans la vie des diocèses est assez inégale. Cela dépend des circonstances. En ce qui concerne le diocèse de La Réunion, les réflexions et les lignes d'actions proposées par la CEDOI ont contribué à soutenir et relancer la pastorale des jeunes et des vocations, à insister sur les animations de proximité pour aider à redécouvrir le sens missionnaire des communautés paroissiales, à préparer la célébration du grand jubilé de l'an 2000 articulée avec le cent cinquantième anniversaire du diocèse. Même si l'on ne va pas encore assez loin dans la préparation et le suivi des assemblées plénières de la CEDOI par le maximum d'agents pastoraux possible, il est évident qu'aujourd'hui la dynamique inter-îles n'est plus l'affaire des seuls évêques et de leurs plus proches collaborateurs. Cette dynamique traverse plusieurs secteurs de pastorale de manière habituelle.

Il faut souligner aussi l'impact des voyages de Jean-Paul II dans la Région. C'est une page nouvelle que les voyages d'un pape dans les îles de l'océan Indien. En Indianocéanie. Ils contribuent à la prise de conscience de l'identité de chaque diocèse, de l'ensemble de la Zone et de l'ouverture à cette catholicité qui interdit tout repli suicidaire sur le monde insulaire. De ce point de vue, les discours et homélies du Saint-Père demeurent des jalons essentiels que nous n'exploitons pas assez.

Son passage rapide aux Seychelles en décembre 1986 constitue une leçon de dialogue et d'interpellation d'un régime marxiste, pour le bien de l'Eglise et de l'ensemble de la population. Fin avril 1989, lors de son passage à Madagascar, il insiste sur la nécessité de respecter la nature et de reboiser intensément pour sauver l'île rouge du désastre écologique. En mai 1989, sa visite à La Réunion aura invité l'île à s'ouvrir sur l'océan Indien. Dans la foulée, le diocèse a mis en place son Conseil Diocésain de Pastorale et renforcé sa Commission Diocésaine de Pastorale Familiale. En octobre 1989, Jean-Paul II visite l'île Maurice et va jusqu'à Rodrigues. Le message est clair : la nation mauricienne ne peut construire son unité qu'avec la prise en compte de ses diversités... et les plus éloignés méritent une attention particulière.

Suite aux voyages de Jean-Paul II, les évêques de la CEDOI choisissent comme saints patrons de leur Conférence le bienheureux Père Laval (île Maurice), le bienheureux frère Scubilion (La Réunion), la bienheureuse Victoire

Rasoamanarivo (Madagascar). Un prêtre missionnaire au service du laïc, un religieux éducateur-évangéliste-réconciliateur qui a travaillé à l'émancipation des esclaves, une laïque qui a fédéré les énergies et a permis à l'Eglise de tenir en temps de persécution. Leçon : Les Eglises locales ont tout ce qu'il faut en elles-mêmes pour progresser sur les voies de la sainteté et contribuer à humaniser cette Région indianocéanienne dans le respect de la situation de chaque île et dans le dialogue interreligieux. Et comment alors ne pas penser à Mère Marie Magdeleine de la Croix, Réunionnaise Filles de Marie (Aimée Pignolet de Fresnes) comme un grand témoin de la foi à « béatifier » pour aider nos îles du Sud-ouest de l'océan Indien à s'ouvrir davantage les unes sur les autres⁵ ? Cela a été un souci constant de cette « vénérée mère ».

L'AVENIR... ?

L'avenir sera solidaire ou ne sera pas, tant du point de vue des Eglises de l'Indianocéanie que de nos pays respectifs. Les chrétiens, quelles que soient leurs cultures ou leurs nationalités, sont « citoyens des cieux ». Cette citoyenneté spirituelle, loin de faire disparaître les citoyennetés terrestres, les alimente d'une sève toujours renouvelée. L'évangélisation véritable n'est pas un formatage destructeur des diverses appartenances et des cultures particulières. Du point de vue chrétien, l'Histoire est finalisée par le retour glorieux du Christ pour l'avènement des cieux nouveaux et de la terre nouvelle.

Utopie ? Avant tout, Espérance qui permet de traverser les déserts, de soulever les montagnes, de faire jaillir l'eau de la masse même du rocher. Les relations ecclésiales inter-îles n'auraient pas de sens si elles n'étaient pas « en contextualisation ». Nous marchons et nous boîtons. Nous boîtons mais nous marchons. Nos métissages, notre vivre ensemble, notre vivre avec, avec les catholiques culturellement autres, avec des musulmans, des hindous, des autrement religieux encore, des agnostiques, des athées... nos métissages font de nos îles des sacrements d'humanité dont l'Humanité a grandement besoin. Puisse l'Eglise, pour la part qui lui revient, à La Réunion et en océan Indien, en Indianocéanie, contribuer à la gloire de Dieu et à la fraternité humaine dont nous avons tous soif.

Pâques 2017

Monseigneur Gilbert AUBRY

⁵cf. Prosper EVE, Du torchis à la pierre, Graphica, 1999, Mère Magdeleine de La Croix - 1810-1889, Graphica, 2001.

CULTE DES ANCÊTRES ET CHRISTIANISME A MADAGASCAR

par Bernard CHAMPION

Le texte qui suit a pour origine un film de 40' réalisé en 2003 dans un village de la côte est de Madagascar. Ce film est visible sur le Net à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=RP2ZCclKbxg>

et son commentaire accessible sur le site

www.anthropologieenligne.com

à l'adresse :

<http://www.anthropologieenligne.com/pages/madareunionR.html>

Je prendrai comme point de départ un court passage du film qui montre l'ambivalence dont les morts sont l'objet dans la religion malgache traditionnelle (de 6'48 à 13'20). On loue le défunt, on lui demande de rester parmi les vivants, « *Reste avec nous, Cher homme !* », mais on lui enjoint, aussi, de ne pas revenir au village : « *Celui-là, nous ne le connaissons pas !* » ; « *Nous allons jeter cet animal (bibli) dans la forêt !* ». Le cercueil qui enferme le défunt sur le chemin du tombeau est frappé de coups de tête et de coups de poing. Le cortège funéraire fait des détours, emprunte des chemins de traverse pour éviter que le mort ne retrouve le chemin du village. Tous ces traits mettent en évidence une donnée ethnographique souvent minorée (l'expression « culte des ancêtres » est banalement comprise comme « adoration des ancêtres ») : la suspicion des vivants à l'égard de leurs morts (d'une manière générale à Madagascar, le contact avec les ancêtres doit être le plus bref possible : *Zañahary tsy mba ela homana*, « *Zañahary mange sa part en un instant* »).

L'ambivalence du mort : les « doubles obsèques »

C'est que, dans la conception traditionnelle il y a une *ambivalence du mort*. Les morts sont des êtres dangereux dont il faut se concilier les bonnes grâces. C'est donc à la faveur de rites et de pratiques appropriés que le mort récent peut être changé en ancêtre protecteur. Pour résumer cette conception il suffit de citer un auteur qui en a parfaitement décrit les modalités (et la quasi-universalité) sous l'appellation des « doubles obsèques ». La théorie des « doubles obsèques », énoncée par Robert Hertz il y a plus d'un siècle (Robert Hertz, « Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort », *L'Année sociologique*, 10, 1905-1906) unifie donc sous une même idée la diversité des pratiques funéraires observées sur la planète : dans une première phase, les vivants se protègent du retour du défunt, dans une seconde phase, quand le temps a fait son œuvre, les vivants, avec les rites appropriés, en font un ancêtre protecteur.

La question que je retiens ici est : *Que devient le culte aux ancêtres au contact du christianisme ?* Dans la pratique, on observe des convergences... Je voudrais simplement rappeler un point de doctrine qui est aussi un point d'histoire.

Dans la société traditionnelle, les morts font société avec les vivants

Dans la société traditionnelle, tout repose sur l'idée que les morts sont toujours là et que, de leur volonté dépend le cours des choses. Les sociétés traditionnelles sont des sociétés agraires, elles sont fondées sur la reproduction des cycles naturels. L'idée, simple, c'est que, dans la nature qui renaît ce sont les morts qui renaissent ou, plus précisément, que la renaissance de l'année, le succès des récoltes, dépend du bon vouloir des ancêtres.

De la célébration du culte des ancêtres dépend donc la prospérité des vivants et les ancêtres conditionnent cette prospérité (le renouveau de la nature) à l'observation de la loi, c'est-à-dire, en réalité, à la répétition de ce qu'ils ont fait. Le maître mot de la société traditionnelle est « régularité ». C'est la régularité qui est supposée assurer que ce qui est advenu adviendra de nouveau et les rites agricoles du type de ce que l'on appelle les « rites de prémices » ont pour objet de s'assurer de la récolte future.

Les cultes de la nature sont des cultes de fécondité et le culte des ancêtres, est, directement ou indirectement, un culte de fécondité. En Chine ancienne, selon Marcel Granet, l'ancêtre se tenait dans le coin sombre de la maison, exposé au nord-ouest, où étaient entreposées les semences et où se trouvait le lit conjugal. A Madagascar, la sexualité est souvent associée aux rites funéraires : «... chants évocateurs des rapports sexuels chez les Betsimisaraka ou chez les Bemihisatra, statues d'hommes aux sexes turgescents faisant face à des femmes nues chez les Sakalava du Menabe, accouplements lors des veillées funéraires sur les Hautes-Terres du Sud » (Pierre Vérin, cité par Adolphe Rhamefy, *Sectes et crises religieuses à Madagascar*, Paris : Karthala, 2007, p. 44).

Pour mesurer la spécificité du message chrétien et évaluer sa cohérence avec la philosophie de la tradition malgache, il faut le situer dans la longue histoire des croyances religieuses – en gardant à l'esprit le fait que le christianisme s'est instauré en opposition aux religions de son temps. De ce point de vue, les sociétés traditionnelles, ou préchrétiennes, partagent un type de croyances et de rites qui ont pour objet *la reproduction du cycle agricole et la reproduction des espèces domestiques*.

Des rites « néolithiques » (des rites communs aux civilisations agricoles)

Ce sont des croyances et des rites qu'on peut dire *néolithiques* puisqu'ils concernent des sociétés qui se sont sédentarisées et qui ont, pour l'essentiel, abandonné l'état de chasseur-collecteur. Cette sédentarisation est à

l'origine de la première révolution démographique. Alors que la densité de peuplement des chasseurs-cueilleurs est *d'un individu pour dix kilomètres carrés*, on estime que les techniques de l'agriculture primitive peuvent nourrir *cinq personnes par kilomètre carré*. Ce qui permet (dans l'abstrait) une *augmentation de la densité de population considérable, puisqu'elle correspond à une augmentation virtuelle de 5 000 %*. Cette révolution démographique atteint ses limites au début de l'ère chrétienne. Pour résumer : *Il y a 10 000 ans, nous étions 5 millions*. En l'an zéro, nous étions de 190 à 200 millions.

Est-ce un hasard si, alors que le mode de vie néolithique atteint son climax populationnel, s'observe aussi une crise des rites propres aux civilisations agricoles ? Dans le cours du premier millénaire avant notre ère, on peut observer, en effet, une désaffection des concepts religieux liés à la pratique de l'agriculture et de l'élevage (le sacrifice animal et son pouvoir vital de substitution ; la régénération du grain et son modèle de résurrection) et l'apparition d'interprétations du monde en dissidence avec l'exaltation des cycles naturels. Siddharta Gautama, le Bouddha, naît en 623 av. J.-C. Pythagoras, réformateur religieux, naît aux environs de 580. En Palestine, des communautés d'ascètes, du type essénien, prêchent l'abstinence et le retrait du monde. Ces religions, qui apparaissent dans les régions à fort peuplement (Moyen-Orient, Asie méridionale), promettent une autre carrière que la carrière terrestre et un autre destin que celui de l'ancestralité. La critique envers les rites de fécondité se développe quand ceux-ci ne sont plus en mesure d'assurer la prospérité pour tous. On peut considérer que le message chrétien fait partie de ces philosophies qui accusent le réel en promettant un salut extra-mondain. Les chrétiens n'attendent donc pas le salut des rites de fécondité et du culte des ancêtres. La vraie vie est ailleurs.

L'Incarnation et la fin de l'éternel retour

L'Incarnation se développe selon le dogme comme un événement unique qui, pour ce qui m'intéresse, transforme radicalement le rapport aux ancêtres. La mort et le renouveau de la nature – dont la mort des hommes – sont associés à la nature pécheresse d'Adam et de sa descendance. Le destin d'Adam pécheur, génération après génération, cycle annuel après cycle annuel, est la reproduction et le culte des ancêtres est consubstantiel à ce destin. C'est l'« éternel retour ». Mais un nouvel Adam, comme on nomme parfois le Christ, va mettre fin à ce cycle sans fin : le fils de Dieu se fait homme et se sacrifie pour sauver les hommes. La mort-résurrection du Christ sanctifie un homme virtuellement immortel. Au point que certains chrétiens, les Gnostiques ou les Manichéens, tiendront que le monde matériel est une prison où l'âme est captive et que la reproduction est la reproduction de cet emprisonnement.

Le culte des ancêtres ; oui : d'Adam jusqu'au Christ exclu.

La conception malgache traditionnelle: Dans la conception malgache traditionnelle «... les ancêtres sont au beau milieu des vivants [...] Vivre avec ses ancêtres signifie être placé sur la terre où ils sont enterrés et y accomplir des besognes qui vont des semailles du riz jusqu'aux invocations à l'occasion desquelles on leur fait des dons (op. cit., p. 40-41). Le Zanahary malgache, en qui on a voulu voir une manière de Dieu créateur des chrétiens, apparaît plutôt comme un passage à la limite ou une redondance de l'ancestralité. Zanahary, ce sont les ancêtres divinisés. Rahamefy cite à titre trois auteurs :

- Jean Poirier: les zanahary sont des ancêtres innommés, très anciens... invoqués pour que nul razana ne soit oublié (p. 39);
- Charles Renel: perçoit une différence de degré entre Zanahary et les ancêtres, mais pas une différence de nature (p. 33);
- Philippe Beaujard: « des ancêtres qui tendent à se fondre dans les forces de la nature, on dit par hyperbole [...] ils sont devenus des zanahary » (p. 37).

« Le Malgache d'avant le christianisme sait que son trajet personnel ne sera pas sanctionné par un au-delà infernal ou paradisiaque [...] La vie du malgache consiste à être issu des ancêtres et d'y retourner. Son cycle vital se fait en convivialité avec les ancêtres et mourir ouvre une existence en leur compagnie, en changeant seulement un peu de statut. La distinction corps/âme n'est pas pertinente dans la religion des ancêtres (Rahamefy, op. cit., p. 43). Pour appuyer ce constat, il cite une observation de Ch. Bénévent datant de 1901: « Le *lo/lo* [esprit] malgache est le corps lui-même, ayant une forme et des contours, demandant son existence à la matière. Il a besoin de manger et de boire; il tient à paraître riche, bien armé et bien vêtu; il veut ses bœufs et ses esclaves; il exige que les vivants lui offrent des sacrifices, n'accordant ses faveurs qu'en raison directe du nombre même de ces sacrifices » (op. cit., p. 43)

« Mourir à Madagascar, c'est accéder à l'état d'ancêtre par les mêmes péripéties que celles qui président à la naissance »: La notion de péché originel, note Rahamefy, celui de l'homme qui voulait, comme Satan, être l'égal de Dieu, est bien utilisée dans la catéchèse et les cantiques chrétiens, mais reste inaccessible à la logique du « razanisme » (p. 47). Le *tsiny* et le *tody* sont ces fautes involontaires qui manifestent la réalité et l'intangibilité d'un ordre social auquel il faut impérativement satisfaire. C'est la « régularité » évoquée plus haut. Les vivants sont captifs du passé. C'est le temps immobile de l'éternel retour. Vivre le *fihavanana* c'est ainsi respecter la loi et l'échange généralisé avec la parentèle étendue, vivants et défunts compris. En déplaçant la ferveur religieuse de la vie terrestre à la vie d'après (qui désormais polarise et organise la vie d'ici-bas), le christianisme développe une conception de l'âme autre (inspirée d'Aristote), en rupture avec l'ancestralité.

« Laissez les morts ensevelir les morts ! » (Matthieu, 8, 22)

Dans la conception préchrétienne, les ancêtres sont des dieux. L'exégèse va porter le fer dans cette conception. C'est Tertullien (160-220) qui proclame: « Nous tenons en égal mépris les temples des dieux et les sépulcres des morts », « car [pour les païens] morts et dieux sont un » (*dum mortui et dii unum sunt*) (Tertullien, *De Spectaculis*, XIII). Dans la conception populaire, l'âme du défunt rôde autour de la tombe et la transformation du mort en ancêtre requiert un certain nombre de conditions et d'actions rituelles. Ainsi le *refrigerium* des Latins, le repas funéraire servi au mort, a-t-il pour objet de permettre au défunt de continuer sa vie sous terre. Dans la conception chrétienne, le devenir de l'âme est indépendant du devenir du cadavre. Le *lien charnel* aux parents, au sens propre de l'expression, est rompu. La réponse « officielle » de l'Église sur cette question est celle que fera Saint Augustin à l'évêque Paulin qui l'avait interrogé « pour savoir s'il y avait avantage à enterrer un défunt près de la sépulture d'un saint » (*De cura pro mortuis geranda*, I, 1).

Quand le destin de l'âme est indifférent au destin du corps : le *De cura pro mortuis geranda* (422), de Saint Augustin

Le *De cura* est donc la réponse d'Augustin à une demande de Paulin, évêque de Nole, qui l'avait questionné « pour savoir s'il y avait avantage à enterrer un défunt près de la sépulture d'un saint » (I, 1) En répondant à cette demande, Augustin aborde le problème général de la sépulture et définit une doctrine funéraire proprement chrétienne. Les chrétiens prient leurs défunts « en taisant leur nom » (« *...quas faciendas pro omnibus in christiana et catholica societate defunctis etiam tacitis nominibus eorum sub generali commemoratione susceperit Ecclesia* », IV, 6), la communauté des croyants se substituant à la parentèle et la relation à l'au-delà s'instituant par l'intercession des martyrs et des saints.

Question princeps donc: « Le défaut de sépulture des corps est-il cause d'une souffrance ou d'une augmentation de souffrance pour les âmes des hommes après cette vie? » Non, répond Augustin, nous ne « devons pas croire, en effet, comme on le lit dans Virgile, que ceux qui meurent sans sépulture sont repoussés de la barque sur laquelle on passe le fleuve infernal: « *Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta Transportare prius, quam sedibus ossa quierunt.* » (II, 3). [*Énéide*, VI, 325, s.: Tous ceux que tu vois, c'est la foule misérable des morts sans sépulture; ce portier est Charon; ceux que transporte la rivière sont les inhumés. Les autres ne peuvent passer ces rives effrayantes et ces flots rauques avant que leurs ossements n'aient trouvé leur lieu de repos. Ils errent pendant cent années, voletant autour de ces rives.]

Selon Augustin, la conception qui fait de la sépulture la condition du salut est étrangère à la foi. Le défaut de sépulture des corps, argumente-t-il en un

exemplum extrême, n'est pas cause de souffrance des âmes après cette vie : preuve en est l'histoire des martyrs chrétiens, dont les corps furent jetés aux chiens et les ossements brûlés (cas des martyrs de Lyon rapporté par Eusèbe de Césarée : « Les corps des martyrs furent exposés et laissés en plein air durant six jours ; puis brûlés et réduits en cendres par leurs bourreaux qui les jetèrent dans le fleuve du Rhône » - *Histoire ecclésiastique*, livre V ; « saccage récent de Rome » [en 410] évoqué par Augustin).

« Concluons donc, écrit Augustin, que tous ces devoirs rendus aux morts, les soins funèbres, la manière d'ensevelir, la pompe des obsèques, sont plutôt des consolations pour les vivants, que des bienfaits pour les morts. » (II, 4) Les soins de sépulture « ne sont d'aucun secours pour le salut ; c'est un devoir d'humanité, fondé sur ce sentiment en vertu duquel personne ne hait sa propre chair. » (XVIII, 22)

Peut-il donc exister une assimilation entre razanisme et christianisme ?

On s'aperçoit que le recours à l'ancestralité a été dans l'histoire de Madagascar une forme de résistance au christianisme et à l'occupation étrangère : le mouvement des convulsionnaires, la révolte de *menalamba*, l'insurrection de 1947. Aujourd'hui, écrit Rahamefy, « l'adhésion au christianisme reste une aspiration de modernité, un élément positif d'ascension sociale. En ville, personne ne se déclare adepte du razanisme [...] On se fait enterrer à la campagne, dans sa terre ancestrale [...] C'est d'ailleurs un rite de regroupement bien plus qu'une cérémonie religieuse et les prêtres viennent maintenant les bénir » (*op. cit.*, p. 155-156). Rahamefy s'oppose au « confusionnisme théologique » quand « il s'agit rien moins que de démontrer que les Malgaches étaient chrétiens avant que le christianisme n'arrive [à Madagascar] » (*op. cit.*, p. 157).

Les mouvements du Réveil (*Fifohazana*)

Le *Fifohazana*, mouvement du Réveil, foi et quête de guérison associées, se fait une spécialité de chasser les démons. Depuis le début des années 1900, il prêche la guérison par la prière, faisant sien l'apostolat de l'évangile selon Saint Marc (16/17-18) : « En mon nom, ils chasseront les démons, ils parleront de nouvelles langues, ils saisiront des serpents [...] ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci seront guéris ». A sa manière, le mouvement du Réveil, d'inspiration chrétienne, consacre cette rupture avec le monde traditionnel et les valeurs de l'ancestralité. « Toute personne voulant adhérer au mouvement du Réveil doit renoncer à son moi, abandonner son domicile ainsi que son église, s'installer complètement ici à Soatanàna et faire ses prières au temple du Réveil ». « Les plus durs, précise Rahamefy, iront jusqu'à les faire renoncer à leur *tanindrazana* (terre ancestrale) pour les ensevelir « dans les champs de patates », c'est-à-dire n'importe où et sans aucune sépulture, pour que leurs proches parents ne puissent les identifier pour les intégrer dans le monde des ancêtres » (*op. cit.*, p. 143)

Conclusion

Déplaçant les valeurs, et confiant en la résurrection des corps, le christianisme condamnera ces croyances associant l'âme au destin physique de la chair et ces « sacrifices offerts à des morts comme s'ils étaient des dieux » (Tertullien). « Les âmes des morts n'interviennent pas [« en vertu de leur propre nature » XVI, 19] dans les affaires des vivants » (*De Cura*, XIV). Les ancêtres ne sont plus les dispensateurs de prospérité, revivifiant l'année qui renaît. Dieu transcendant la nature, après l'avoir rachetée par l'incarnation du fils, c'est à la « puissance divine » qu'il faut attribuer l'exaucement des prières.

Bernard CHAMPION

70^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉPARTEMENTALISATION DE LA RÉUNION (1946-2016) Eléments pour une réflexion critique par Gilles GAUVIN

La Réunion, tout comme la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, ont célébré le 19 mars 2016 le soixante-dixième anniversaire de la loi de départementalisation votée le 14 mars 1946 et publiée au Journal officiel le 19 mars suivant. A l'échelle d'une histoire réunionnaise déjà très courte – 350 ans, soit une succession de cinq personnes de 70 ans – la départementalisation de La Réunion se mesure, en 2016, à l'échelle d'une vie. Une grande partie des femmes et des hommes nés à la fin de la Seconde Guerre mondiale peuvent en effet aujourd'hui témoigner de ce que furent les débuts de la départementalisation. Cette génération a connu une transformation de sa vie quotidienne et de son environnement d'autant plus rapide que les grands changements en matière d'équipements se sont réalisés à partir des années 1960. En moins de trente ans, La Réunion est passée de l'époque de la case en paille à celle de la grande surface et du fast-food. La départementalisation a donné lieu depuis ses premières années à de multiples études économiques ou sociales, à des analyses juridiques ou historiques et il ne saurait être question ici de retracer le long processus qui a conduit à la départementalisation. Il ne s'agit pas non plus de rappeler les grandes phases de l'affrontement entre élus « modérés¹ » et élus communistes sous la IV^e République, puis entre départementalistes et autonomistes² durant les « années de combat » qui caractérisent la V^e République d'avant les lois de décentralisation. Au-delà de la chronologie et du factuel, comment questionner le présent de La Réunion à travers l'histoire de 70 ans départementalisation ? Il nous a semblé que le point commun d'un bilan politique, économique et social de 70 ans de départementalisation pouvait être, à l'aune des problématiques soulevées par la mondialisation, la question identitaire. La départementalisation de notre île interroge en effet sur le lien entre le local et le national et, depuis les années 1990, l'international³, ainsi que sur la façon dont les Réunionnais se perçoivent dans cette interconnexion. Nous avons choisi, en guise d'éléments de réflexion, de nous pencher tout d'abord sur la question de la commémoration de la départementalisation elle-même, qui varie en fonction du moment politique et des affrontements qui se jouent

1 C'est le terme employé dans les rapports de préfets de la IV^e République.

2 Dans la presse « nationale » et dans les correspondances entre M. Debré et les préfets on trouve alors durant les décennies 1960 et 1970 l'emploi des termes « nationaux » et « séparatistes ».

3 Voir par exemple l'analyse de Paul Vergès sur l'histoire de La Réunion dans VERGES Paul, *D'une île au monde. Entretiens avec Brigitte Croisier*, Paris, L'Harmattan, 1993.

autour du statut. Nous évoquerons ensuite l'utilisation des mémoires dans le domaine culturel à travers quelques exemples, qui ne sont en rien exhaustifs, mais qui mettent en perspective l'usage de la culture dans la construction d'une autonomie politique locale.

Le temps de la commémoration et le temps de l'histoire.

Toute commémoration est un acte politique : le choix de la célébration, ses initiateurs, ses acteurs, son financement, le sens qui lui est donné et le relais qu'en font les médias sont autant de centres d'intérêt pour l'historien. La commémoration, moment du « se souvenir ensemble », est donc un objet d'études pour l'historien et il faudrait d'ailleurs réaliser une historiographie détaillée de la départementalisation. Néanmoins l'observation de quelques caractéristiques des commémorations décennales de la loi de 1946 permet déjà un certain nombre de réflexions critiques, surtout lorsque la période est aussi l'occasion d'élections importantes. L'anniversaire de 1956 se déroule par exemple dans le contexte de l'élection de deux députés communistes sur les trois de l'île, dont le jeune Paul Vergès qui a su créer un fort mouvement de mobilisation des petits planteurs autour de la défense de l'usine de Quartier français entre 1954 et 1955. Parallèlement à ce combat pour les planteurs, les grèves des fonctionnaires locaux en 1948 puis en 1953, menées pour obtenir une égalité de traitement avec les fonctionnaires métropolitains⁴ ont accentué la force et l'écho des revendications communistes pour défendre « La Réunion département français⁵ » face au « sabotage » dont le parti accuse le gouvernement depuis 1947. L'espoir des luttes sociales victorieuses est cependant rapidement effacé avec la nomination par le gouvernement socialiste du préfet Jean Perreau-Pradier chargé de faire reculer par tous les moyens l'emprise politique des communistes⁶. Paul Vergès fait alors en 1959 le choix de transformer, contre l'avis de Léon de Lépervanche⁷, la fédération réunionnaise du PCF en Parti Communiste Réunionnais revendiquant l'autonomie démocratique et populaire. La départementalisation devient alors clairement honnie dans le camp communiste.

Ce n'est pas un hasard, si le jeune chef de file communiste décide ensuite de s'expliquer le 19 mars 1964, dans *Témoignages*, sur les raisons de sa prise de

4 Sur ces grèves, avec en particulier le rôle capital des instituteurs, voir LUCAS Raoul, « La Grève générale et illimitée des instituteurs à l'île de La Réunion en 1953 », *Education et Sociétés*, n° 20, février 2007, pp.47-59.

5 *Témoignages* du 16 février 1948.

6 Perreau Pradier fut reconduit dans ses fonctions par la V^e République puisqu'il fut en fonction de 1956 à 1963. La répression qu'il a exercée à l'encontre du PCR a fait de lui un des piliers de la culture politique du parti. Sur ces épisodes de « chasse aux communistes » voir ROUSSE Eugène, *Combat des Réunionnais pour la liberté*, CNH Editions, 1994, t.2.

7 Léon de Lépervanche (1907-1961) élu député avec Paul Vergès, et engagé de longue date dans le communisme, est alors effacé de la mémoire communiste. On le voit ressurgir véritablement à partir des années 1990.

clandestinité⁸. Il ravive ainsi le souvenir du combat pour la justice sociale mené par Raymond Vergès, « père de la départementalisation », puis le « sabotage » du « beau travail communiste » dénoncé ensuite en 1947, dans le contexte de la guerre froide, qui justifie finalement le choix du combat autonomiste à partir de 1959. Si l'anniversaire de 1966 voit donc s'opposer violemment à travers la presse les tenants de la départementalisation, autour de Michel Debré, et ceux qui revendiquent, autour de Paul Vergès, l'autonomie démocratique et populaire⁹, l'anniversaire de 1986 se déroule dans le contexte des élections régionales du 16 mars. Depuis la présidentielle de 1981, puis l'échec du projet socialiste d'assemblée unique auquel s'était rallié le PCR, le combat ne porte alors plus sur le changement de statut, mais sur la notion d'égalité sociale face à la parité sociale. Faut-il poursuivre le principe institué en 1963 par Michel Debré¹⁰ ou faut-il réaliser enfin l'égalité des prestations sociales entre les Réunionnais et les Français de l'Hexagone (en sachant que cette égalité existe alors pour les fonctionnaires, qui plus est surrémunérés)? Paul Vergès, élu député depuis janvier 1986, apporte son soutien à la liste de Pierre Lagourgue pour faire barrage à la liste d'union RPR-UDF¹¹. Le conseil général, présidé par Auguste Legros¹², publie pour ce 40^e anniversaire un album photographique retraçant « les grandes phases de l'évolution de la Réunion » depuis le début du siècle, dans tous les domaines de la vie¹³, en s'appuyant sur une abondante iconographie. L'objectif est de souligner le chemin parcouru par la société réunionnaise dans

8 Paul Vergès, soumis à des poursuites pour « délit de presse » (il a reproduit dans *Témoignages* des articles parus dans *L'Humanité* au niveau national) se cache parmi ses militants entre mars 1964 et juillet 1966.

9 Durant les mois de mars et d'avril 1966 *Témoignages* multiplie de longs articles sur le 23^e congrès du PCUS à Moscou louant le modèle soviétique et dénonçant la « rage des anticomunistes » (20 avril) ainsi que « l'impérialisme américain » (21 avril). Par ailleurs le journal communiste déclenche une campagne de presse pour expliquer que le journaliste Michel Bassi, du *Figaro*, venu en visite aux côtés de Michel Debré a souligné les faiblesses économiques et sociales de la départementalisation (voir par exemple le 27 avril), preuve s'il en fallait de l'échec de la départementalisation.

10 Sur la politique de Michel Debré voir GAUVIN Gilles, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Septentrion, 2006. Le principe est que la somme globale liée aux prestations sociales est identique à ce qu'elle devrait être en métropole, mais que les allocations sont dégressives en fonction du nombre d'enfants de façon à ne pas encourager la croissance démographique, vue comme un handicap majeur au développement économique. Les sommes ainsi dégagées servent alors à des financements liés aux infrastructures comme les cantines scolaires. Le problème majeur est que même ministre entre 1966 et 1973, Michel Debré s'est toujours battu pour que la parité soit effective car le ministère des Finances a très souvent cherché à faire des économies dans ce secteur.

11 La liste RPR-UDF arrive en tête avec 36,78 %, Pierre Lagourgue et sa liste « France-Réunion-Avenir » 17,26 % et le PCR 28,19 %.

12 Il a été maire de St-Denis de 1969 à 1989. C'est sa décision de se présenter à la députation, en réponse à la candidature du jeune Eric Boyer, qui conduit l'ancien Premier ministre à se retirer de la vie politique réunionnaise en 1988.

13 Conseil Général de La Réunion, *La Réunion se souvient... La vie à la Réunion de 1900 à nos jours*, Graphica, 1986. L'ouvrage est organisé en 4 thèmes : vie quotidienne, santé-démographie, vie politique et économique, religions et cultures.

un temps un peu plus long que celui de la départementalisation, mais en évitant au passage de souligner l'action des députés communistes en 1945 et 1946. En 1996, le cinquantenaire, date en général importante dans les commémorations, se fait dans un contexte politique où le débat porte cette fois sur les notions d'égalité et de développement¹⁴, Paul Vergès occupant le poste de vice-président de région depuis 1992. Ironie de l'histoire à trente ans d'intervalle, Pierre Vergès est alors en « cavale¹⁵ », revêtant les habits du noir-marron endossés par son père trente ans auparavant, alors même que ce dernier était élu sénateur le 15 avril. Françoise Vergès publie pour sa part un petit ouvrage destiné à enrichir l'histoire politique de la départementalisation en proposant l'intégralité des débats à l'assemblée constituante¹⁶. Signe d'une évolution, l'ouvrage s'ouvre sur une photographie du « défilé du 1^{er} mai 1937, à Saint-Denis, avec Léon de Lépervanche en tête¹⁷ » et sur laquelle ne figure d'ailleurs pas Raymond Vergès. Françoise Vergès, propose dans son introduction une grille de lecture liée aux post-colonial studies¹⁸, soulignant ainsi le travail de décolonisation restant à mener dans les esprits de la société réunionnaise : « Ces archives représentent donc un apport important à l'histoire de notre pays et à l'histoire de l'émancipation du peuple réunionnais. Leur publication se veut une contribution au débat toujours repris, relancé, recommencé de la décolonisation¹⁹ ». Cette commémoration est par ailleurs la première où les historiens et les spécialistes des sciences économiques et sociales interviennent avec autant d'importance sur des champs aussi divers. Un grand colloque²⁰ est ainsi organisé par la jeune université de La Réunion (dont la création date de 1982²¹) au Palais de la Source, avec le soutien du conseil général. Prosper Eve réalise pour sa part le catalogue d'une exposition²², financée par le conseil général et portée par

14 Jacques Chirac promettait lors de l'élection présidentielle de 1995 l'égalité sociale tandis que le PCR et Paul Vergès demandait aux Réunionnais, sans donner de nom parmi les candidats, de soutenir le candidat de l'Égalité et du Développement et donc le Plan de Développement Actif proposé depuis 1992. Voir l'attitude du PCR lors de cette élection dans COMBEAU Yvan, *Les élections présidentielles à La Réunion. 1965-1995*, Travaux et documents n° 17, mars 2002.

15 Pierre Vergès, alors maire du Port, prend la clandestinité entre avril 1993 et décembre 1996 pour échapper à des poursuites judiciaires dans l'affaire de l'endiguement de la Rivière des Galets.

16 VERGES Françoise, *La loi du 19 mars 1946. Les débats à l'assemblée constituante*, Graphica, 1996.

17 C'est la même photo qui ouvrait l'ouvrage du mémorialiste du parti, ROUSSE Eugène, *Combat des Réunionnais pour la liberté*, CNH Editions, 1994, t.1.

18 Découlant de l'approche anglo-saxonne des *cultural studies*, dont l'objectif est d'étudier les pratiques culturelles populaires, les *post-colonial studies* essaient de mettre en évidence les traces du colonialisme dans le comportement et les représentations des sociétés postcoloniales.

19 VERGES Françoise, opus cit., p.16.

20 Colloque organisé du 6 au 10 décembre 1996 qui regroupe 46 intervenants. MAESTRI Edmond, *1946 : La Réunion, Département*, L'Harmattan-Université de La Réunion, 1999.

21 La jeunesse de l'université locale est une donnée importante à prendre en compte lorsqu'on réfléchit à l'historiographie locale. La première UFR ouverte fut celle de « Droit et Économie », puis « Sciences et Technologies » et enfin « Lettres et Sciences Humaines ».

22 EVE Prosper, *De La Réunion coloniale au département. La concrétisation d'un désir*, Graphica, 1996.

l'association « Notre département a cinquante ans », qui retrace le long combat effectué depuis la Révolution française pour aboutir à la départementalisation, néologisme que l'on doit d'ailleurs à Aimé Césaire.

Après ce temps fort qui regroupe à la fois les sphères sociales, politiques et scientifiques, l'anniversaire de 2006 est marqué par une « réconciliation » publique entre Paul Vergès, président du conseil régional et Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, qui ne manque pas de faire la une des médias. Sur le plan historiographique, Yvan Combeau lance alors l'expression de « décolonisation intra-française²³ » et explique que le vote à l'unanimité de la loi²⁴ met en évidence un moment particulier de l'histoire politique française, où l'ensemble des partis politiques sont dans un alignement d'intérêts. Ainsi, alors que l'on a jusque-là souvent insisté sur les réticences du PCF, mettant ainsi en exergue la volonté (réelle) des seuls élus locaux, Yvan Combeau explique que le vote n'aurait pu avoir lieu sans le soutien ferme de Maurice Thorez, secrétaire général du PCF, qui, ayant besoin au sein de la Constituante de faire oublier sa position ambiguë dans le conflit mondial²⁵, défend une vision politique centrée sur la culture politique nationale. Parallèlement les élus réunionnais, antillais et guyanais, formés à l'aune de la culture politique de la gauche française et singulièrement du Front Populaire, intègrent leur combat pour la départementalisation dans le temps long du processus de l'assimilation et de la centralisation républicaine. Par contre, on se garde bien d'évoquer, lors des débats, la Convention de 1795 et sa constitution qui avait déjà fait des vieilles colonies des départements. Tactiquement, le PCF, qui n'a pas encore rompu avec la majorité, est sur une ligne de discours patriotique qui efface toute référence révolutionnaire. L'ouvrage d'Yvan Combeau marque donc déjà une rupture avec le discours mémoriel porté autour de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche. En contextualisant le vote dans les rapports de force nationaux, il propose ainsi une relecture de l'action des « pères de la départementalisation ». Pour le 70^e anniversaire, en 2016, Raoul Lucas et Mario Serviable, qui publient le rapport inédit de l'inspecteur Jean Finance sur l'état de l'île après deux ans de départementalisation²⁶, apportent un élément supplémentaire de relecture. Ils pointent en effet l'incroyable silence fait autour du travail parlementaire des deux élus réunionnais au Conseil de la République, à savoir Adrien Baret, qui

23 COMBEAU Yvan, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, Océan Editions, 2006.

24 La loi est votée le 14 mars, publiée au JO le 19 mars, mais est marquée par une faible présence des députés qui, paradoxalement souligne l'indifférence et « la victoire en creux » du ministre Marius Moutet qui ne cesse de mettre en garde contre les conséquences économiques, sociales et financières de la loi.

25 Déserteur en 1939 il est condamné et ne rentre en grâce que du fait d'un accord trouvé avec le Général de Gaulle en 1944. Après les élections de la Constituante il devient même ministre de la fonction publique du gouvernement de De Gaulle.

26 LUCAS Raoul, SERVIABLE Mario, *L'encastrement de la France. Regards croisés sur la départementalisation de La Réunion*, ARS Terres Créoles, 2016.

s'inscrit pourtant au PCF, et Fernand Colardeau²⁷, qui s'apparente au groupe communiste. Ces deux parlementaires ont joué un rôle actif dans la mise en œuvre de la départementalisation. Adrien Baret, défendant d'ailleurs ardemment la départementalisation devant la Chambre haute et dénonçant avec virulence, en 1948, le président du Conseil, le MRP Jules Moch, et le socialiste Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer au moment du vote de la loi, comme étant responsables du « sabotage ». Ce 70^e anniversaire de la départementalisation donne lieu à quelques manifestations qui, à elles seules, sont assez révélatrices du contexte général. Un colloque est organisé à l'Université par les juristes du Centre de Recherche Juridique²⁸, devant un public d'étudiants de la licence à la thèse. L'analyse historique y est représentée essentiellement par Yvan Combeau qui, dès février 2016 avait fait paraître une synthèse²⁹ reprenant les éléments publiés en 2006, mais en leur donnant une perspective historique des années 1940 jusqu'au temps présent. Dans la sphère politique, le département, après un retard révélateur dans l'organisation de cet anniversaire, finit par accueillir dans son hémicycle, les 5 et 6 octobre, un colloque³⁰ intitulé « Quels enseignements pour l'avenir ? ». L'ensemble de la classe politique, de droite et de gauche, semble en effet porter l'idée que la départementalisation étant arrivée à la fin d'un cycle, il faut trouver une autre voie pour réaliser le développement. Difficile dans ces conditions de « célébrer » le passé... Les interventions de trois grands témoins, acteurs politiques de la période, invités pour la circonstance, restent fortement symboliques des approches de la départementalisation qui se font alors face. Tandis qu'Albert Ramassamy, ancien sénateur, socialiste départementaliste, instituteur puis proviseur de lycée, souligne le rôle décisif de l'école dans l'évolution de la société réunionnaise et insiste sur l'enjeu de l'éducation, Jean-Paul Virapoullé, maire de St-André et premier vice-président de la Région, estime nécessaire la libéralisation des énergies dans le domaine économique à travers un assouplissement des contraintes réglementaires et législatives pour mener La Réunion plus loin dans la mondialisation. Dernier à prendre la parole, Paul Vergès, commence par replacer La Réunion dans le contexte démographique de son environnement régional, soulignant le poids de Madagascar dans les décennies à venir, et conclut par une diatribe sur la « loi d'égalité réelle » portée par le gouvernement socialiste. Il fustige ainsi la

27 L'avocat Colardeau est membre du CRADS comme Vergès et De Lépervanche, maire et conseiller général de St-Pierre.

28 « 1946-2016. 70 ans de départementalisation ultra-marine ». On retrouve les vidéos des interventions sur le site du CRESOI et sur Youtube.

29 COMBEAU Yvan, 1946. *La départementalisation de l'île de La Réunion. Contextes et débats*, EPICA Editions, 2016.

30 Les partenaires du Conseil départemental étaient le Cerom (Insee, AFD, IEDOM), le Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion (CESER) et le Centre d'économie et de management de l'océan Indien (Cemoi) de l'université. Ces journées ont été accompagnées par la production sur le site de l'Iconothèque de l'Océan Indien d'une exposition virtuelle, « Longue vue sur la départementalisation » et de dossiers pédagogiques. <http://www.ihoi.org> destinés aux élèves du primaire, du collège et du lycée.

promesse d'une égalité à 15 ou 20 ans, expliquant qu'il faudra finalement un siècle pour que La Réunion soit un département français à part entière.

La culture au service de l'autonomisation politique insulaire

Si c'est à partir de la régionalisation que la culture a pris une dimension officielle dans l'orientation des choix politiques, avec la création, par exemple, du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) en 1984, les quarante premières années de la départementalisation ont été marquées par de véritables combats politiques dans lesquels la culture est devenue un enjeu fondamental. Prosper Eve a par exemple bien montré, en ancrant ce phénomène dès les années qui ont suivi 1848, comment la commémoration de l'abolition de l'esclavage a été pendant très longtemps effacée de l'espace public³¹. Ce n'est que le mouvement social apparu à La Réunion au moment du Front Populaire, et qui est à la genèse de la dynamique du Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale dont Vergès et Lépervanche sont les porte-paroles en 1945, qui tente de célébrer à nouveau le souvenir de l'abolition au grand jour. En 1948, la commémoration fêtée par les mairies tenues par le CRADS est en fait bien peu relayée par le maire RPF de St-Denis Jean-Chatel, même si le préfet Demange en fait un jour férié. En 1959, c'est le maire de la capitale, le « modéré » Gabriel Macé, qui propose pour le 20 décembre des divertissements sans véritable rapport avec la culture de l'esclavage pour contrer le jeune PCR qui avait décidé de célébrer l'abolition au Port. Avec la reprise en main de toutes les mairies communistes par le préfet Perreau-Pradier, la célébration de l'esclavage bascule à nouveau dans la sphère privée. Le PCR construit alors sa culture politique autour de cette partie de l'histoire locale qui est de fait étouffée par les tenants du pouvoir politique, économique et administratif. Paul Vergès, avec sa période de clandestinité entre 1964 et 1966, endosse d'ailleurs l'image du noir-marron en faisant un parallèle entre la résistance des esclaves, les poursuites judiciaires arbitraires à son encontre et le combat du PCR pour l'autonomie. « Le marronnage témoigne du refus d'un système³² », affirme-t-il toujours en 1993.

Durant les années précédant la régionalisation le PCR oppose dans ses articles de presse et dans ses déclarations la culture « officielle », symbole de « l'Etat colonial », à la culture « populaire » dont il s'érige en défenseur. La commémoration en 1968 du 120^e anniversaire de l'abolition, du 150^e anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle et du 50^e anniversaire de la mort de Roland Garros est sur ce point riche d'enseignements³³. Tandis que les autorités, relayées par la presse « nationale » célèbrent Roland Garros et le 11 novembre

comme symboles d'unité nationale, le PCR et *Témoignages* mettent en exergue Leconte de Lisle et ses poèmes dénonçant l'esclavage. Ce qu'il est intéressant de noter, dans l'évolution de cette commémoration par le PCR, est que dans les années immédiates de l'après-guerre, dans l'optique de l'assimilation républicaine défendue par les « pères de la départementalisation », on célèbre tout particulièrement Sarda-Garriga³⁴. Or ce dernier devient à partir des années 1980 un personnage symbole d'une forme de néocolonialisme pour une partie de l'opinion de gauche qui dénonce à travers sa personne les inégalités sociales persistantes malgré la départementalisation : « Oté Sarda, toué la roul anou/ Ton zoli kozman trinn anou / Dan la bou³⁵ ». L'analyse du parti confrontant la culture de l'élite à la culture de la masse reste enfin toujours présente aujourd'hui, par exemple lorsque Brigitte Croisier oppose, en 2013, la culture des « sachants » à la culture des « ignorants », la première, dans une pratique verticale héritée de la période coloniale, faisant descendre le savoir vers la population dont on ignorerait l'expérience vécue³⁶. C'est en fait l'approche des cultural studies, que défend également Françoise Vergès, et qui consiste à redonner la voix aux « sans voix ».

Durant ces « années de combat » le PCR conduit par Paul Vergès s'appuie sur une culture littéraire française classique en célébrant Leconte de Lisle dont on ne voit avant tout dans les écrits qu'un « souffle révolutionnaire ». Cela tient sans doute à l'éducation classique transmise à Paul Vergès par Raymond Vergès. Il faut souligner par ailleurs que sur le plan de la recherche historique on ne dispose alors que de peu d'études et c'est en particulier autour du professeur Hubert Gerbeau³⁷, et de jeunes étudiants comme Prosper Eve et Sudel Fuma, que l'esclavage et l'engagisme prennent une autre dynamique dans la recherche universitaire locale. Ce n'est enfin que très récemment, suivant un courant historiographique international et national qui a remis en évidence les résistances des esclaves, que l'on a vu surgir un nouveau « panthéon³⁸ », qu'il s'agisse par exemple de la figure de l'esclave Furcy exhumée par le journaliste Mohammed

31 EVE Prosper, *Le 20 décembre 1848 et sa célébration à La Réunion : du déni à la réhabilitation (1848-1980)*, L'Harmattan-Université de La Réunion, 2000.

32 VERGES Paul, *D'une île au monde. Entretiens avec Brigitte Croisier*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.169.

33 GAUVIN Gilles, « Histoire et récupération politique. L'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968 », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 2, 2000, pp.167-182.

34 Commissaire de la République chargé de mettre en place l'abolition à La Réunion. Il est enterré à Mesnil-sur-l'Estrée dans l'Eure où son souvenir est commémoré à l'occasion du 20 décembre. Depuis février 2016 la commune a installé des panneaux explicatifs pour mieux mettre en valeur ce lieu de mémoire. L'Académie de l'île de La Réunion, par l'intermédiaire de son président Serge Ycard, a participé à la restauration de la tombe en 1998.

35 GAUVIN Axel, « Oté Sarda », *Romans pou detak la lang, démay lo ker*, 1983. Mis en musique par Ziskakan qui l'intègre dans son album « Bato fou » en 1991.

36 Voir la déclaration de Brigitte Croisier et d'Eric Alendroit à propos du 350^e anniversaire du peuplement de La Réunion. <http://www.inforeunion.net>

37 Arrivé en 1968 au tout récent Centre Universitaire de La Réunion, il décide d'investir un champ de recherche jusque-là délaissé car considéré comme « terrain miné ». Il continue ensuite ses recherches sur la thématique après sa nomination à Aix en 1980.

38 Pour mieux comprendre l'affrontement des mémoires liées à l'esclavage nous renvoyons au premier rapport réalisé par le Comité pour la Mémoire de l'esclavage, CPME, *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, La Découverte, 2005.

Aïssaoui³⁹, ou de celle d'Elie érigé en héros par le mouvement associatif qui, aux côtés de Sudel Fuma⁴⁰, a mis en œuvre la commémoration du 200^e anniversaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu en 1811. On voit également depuis moins d'une décennie des recherches archéologiques essayer de mieux comprendre l'histoire du marronnage.

La difficulté est que dans la sphère publique et dans la sphère politique l'exactitude historique se retrouve souvent bousculée par le désir mémoriel. C'est ainsi par exemple que Prosper Eve a expliqué, lors du colloque organisé par la Région⁴¹ pour le 350^e anniversaire du peuplement de La Réunion, que l'esclave Elie, figure importante de la révolte, ne pouvait être considéré comme l'instigateur de l'affaire car les sources judiciaires mettaient en évidence le rôle déterminant de l'esclave Gilles. Mais pour les médias et les associations qui perpétuent à présent cette mémoire, la révolte de 1811 reste « la révolte d'Elie ». Dans le même ordre d'idées, il est frappant de noter que pour l'opinion publique et, plus problématique encore, dans l'enseignement dispensé par nombre de professeurs du primaire ou du secondaire⁴² le moringue (ou moring en créole), tel qu'il apparaît dans sa forme artistique et sportive actuelle reste attaché au marronnage et à la résistance des esclaves, alors que son existence n'est avérée que pour la période de l'engagisme⁴³. Cette pratique a été exhumée sous l'action de Jean-René Dreinaza, champion de boxe française, et de l'historien Sudel Fuma dans une quête qui a commencé par un voyage à Madagascar en 1989 et s'est poursuivie par une « réintroduction » de la pratique dans l'île en 1990. Dans le premier ouvrage qu'il consacre au sujet, Dreinaza explique que « pratiqué dans le secret des plantations de café ou de cannes à sucre du XVIII^e et au XIX^e siècles il décline au XX^e siècle pour des raisons encore obscures, sombrant dans l'oubli et dans l'indifférence de l'intelligentsia réunionnaise. La culture officielle l'ignore, et même si quelques rares défenseurs de la civilisation créole sont affectés par sa disparition, aucune action sérieuse n'est entreprise pour faire revivre et sauvegarder l'art guerrier des ancêtres réunionnais⁴⁴ ». Répondant peut-être à la mise en avant de cette pratique sportive de plus en plus considérée par les médias et l'opinion publique en quête d'éléments identitaires, on voit, quelques années après, une tentative pour remettre au goût du jour « la croche », une autre pratique de lutte avérée au sein de la population créole « sans doute dès l'arrivée des premiers colons sur l'île bourbon⁴⁵ » et

39 AÏSSAOUI Mohammed, *L'affaire de l'esclave Furcy*, Gallimard, 2010.

40 FUMA Sudel, « *La révolte des oreilles coupées* » ou *l'insurrection des esclaves de St-Leu en 1811 à Bourbon, Ile de La Réunion*, Historun, 2011.

41 Colloque organisé à Villèle le 31 mai 2013.

42 Le problème a été soulevé par plusieurs intervenants lors du jury départemental de la Flamme de l'égalité, concours national initié par le Comité national pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage.

43 Sur le sujet voir en particulier EVE Prosper, *Le corps des esclaves de Bourbon. Histoire d'une reconquête*, PUPS, 2013.

44 Comité réunionnais de Moring, *Techniques et apprentissage du moring réunionnais*, Graphica, 2000, p. 10.

45 VITTORI Christian (dir.), *La Croche. Lutte traditionnelle réunionnaise*, Azalées Editions, 2006.

pratiquée jusque dans les années 1970. Dans cette « concurrence » mémorielle des formes de lutte, il est indéniable que le moringue s'est imposé avec la mise en valeur parallèle du 20 décembre et de toute la culture liée à l'histoire de l'esclavage.

Sur cette dernière thématique, ravivée en particulier durant la présidence de Paul Vergès à la région, de 1998 à 2010, et par l'action de Françoise Vergès qui pilotait le projet MCUR⁴⁶, on peut relever une autre inexactitude historique dans ce qui est diffusé au sein de la sphère publique. Le maloya n'a pas été interdit à La Réunion, alors même que cette affirmation a fait partie du dossier défendant le classement de cette musique au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO⁴⁷. Il n'y a jamais eu d'interdiction de danses des esclaves, la seule réglementation existante ayant été un encadrement en matière de jours et d'heures sur les habitations des pratiques festives, et donc bruyantes, des esclaves⁴⁸. A l'époque du combat autonomiste, le PCR s'appuyant sur cette pratique musicale qui existe au sein de la population démunie dont il se veut le défenseur, les troupes de maloya, souvent familiales⁴⁹, se retrouvent évidemment victimes des interventions parfois musclées des forces de l'ordre. Il est clair par ailleurs que cette danse et cette musique n'étaient pas pratiquées par la bourgeoisie urbaine et qu'elle était censurée sur les ondes radio⁵⁰. Le regret de Jean-Pierre La Selve, grand connaisseur des musiques traditionnelles, était que la reconnaissance au patrimoine mondial demandée par les élus réunionnais n'ait pas associé le séga et le maloya dont les histoires sont pourtant intimement entremêlées. Il n'est d'ailleurs pas anodin de remarquer que la victoire de Paul Vergès aux régionales de 1998 fut célébrée au sein de la pyramide inversée par de multiples chanteurs de maloya dont l'emblématique Danyel Waro, alors que douze ans plus tard, son adversaire politique Didier Robert était intronisé au même endroit au son de la musique des Pat'jaunes, emblèmes de la musique des petits-blancs des Hauts. A lire la une du *Journal de l'île* du 21 décembre 2014 cette opposition serait à présent dépassée dans la société réunionnaise : « Séga-Maloya, enfin la paix ! La politique les a opposés. La réconciliation est en marche ».

46 La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise était un projet muséal ambitieux qui proposait de mettre en lumière la diversité culturelle de l'île. Il était prévu dans le dossier de candidature du maloya pour la reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO qu'une valorisation particulière serait accordée à cette pratique dans ses dimensions culturelle et musicale. Ce projet sera annulé par Didier Robert successeur de Paul Vergès en 2010.

47 Le classement est intervenu le 1^{er} octobre 2009.

48 Voir l'ordonnance du 18 mai 1819 conservée aux Archives départementales de La Réunion. Sur la question des pratiques musicales l'ouvrage de référence est celui de LA SELVE Jean-Pierre, *Musiques traditionnelles de La Réunion, Kreolart*, 2015.

49 Le PCR s'est appuyé plus particulièrement sur les familles Viry et Lagarrigue pour porter au grand jour cette musique alors confidentielle.

50 Sur la culture musicale de La Réunion au XX^e siècle, voir le très intéressant ouvrage Conseil Général de La Réunion et association Kréol'Art, *Patrimoine musical de La Réunion. Face A. face B « le temps des vinyles »*. Exposition réalisée à partir des pochettes de disques des années 1930 à 2000, Graphica, 2010.

Un aspect fondamental de l'identité culturelle réunionnaise, que le combat politique entre départementalistes et autonomistes a fortement marqué de son empreinte, est bien sûr le combat autour de la langue créole⁵¹. Bien du chemin a été accompli sur la question, qu'il s'agisse tout d'abord de la reconnaissance du créole en tant que langue, mais aussi de la place qui lui est accordée dans l'espace public ou dans l'enseignement scolaire. Nous retiendrons juste deux éléments qui nous semblent mettre en perspective le sujet. Le premier est le fait que dans la logique d'assimilation républicaine qu'ils défendent en 1945, les élus communistes effacent toute singularité linguistique. Raymond Vergès déclare ainsi dans les débats à la Constituante : « il n'y a chez nous aucun problème d'ordre linguistique, culturel ou national⁵² ». Paul Vergès lui-même dans les discours qu'il prononce durant les années 1950 et 1960 s'exprime en Français⁵³. A l'inverse, le deuxième élément est le fait que Michel Debré n'a pas été, contrairement à l'image restée dans les mémoires, un pourfendeur acharné de la langue créole... et de son enseignement. En 1983 il déclarait ainsi à la tribune de l'Assemblée nationale : « Cette affaire est importante car il ne faut interdire en aucune façon aux habitants des départements d'outre-mer de se perfectionner en créole. Mais il convient également d'éviter une sorte de ghetto. Le français est une des deux langues maternelles, mais aussi, ce qui est capital, la langue qui permet la promotion sociale⁵⁴ ». Il est indéniable cependant que le combat politique des années 1960 à 1980 a assimilé de facto les « défenseurs » de la langue créole au combat autonomiste. C'est avec la régionalisation que la reconnaissance de la langue créole s'est affirmée, mais les polémiques liées à l'usage de panneaux indicateurs de noms de villes en créole soulignent que les enjeux restent importants tant sur le plan symbolique que politique. Les débats suscités par le sujet témoignent d'ailleurs peut-être bien davantage des tensions socio-économiques et des représentations internes à la société réunionnaise que du rapport institutionnel entre l'île (la périphérie) et l'Hexagone (le centre). Tout aussi révélateur est le débat, récent, autour d'un drapeau régional. En 1925, le gouverneur Merwart crée un blason pour La Réunion qui, jusqu'au début des années 1980, figure sur des ouvrages, des cartes postales ou est même utilisé comme fanion par certains clubs sportifs. Il est surmonté de la devise de la Compagnie des Indes, à qui la mise en valeur économique de l'île avait été octroyée par le roi de France : « Je fleurirai partout où je serai

51 GAUVIN Gilles, « Créolisation linguistique et créolisation politique à La Réunion. Enjeux géopolitiques autour d'une revendication identitaire », *Hérodote revue de géographie et de géopolitique*, 2^e trimestre 2002, n°105, pp.73-84.

52 VERGES Françoise, op.cit., p.101.

53 Une note de la préfecture en 1955 signale que le jeune leader communiste « s'adapte, essaye de faire rire ses auditeurs et prononce quelques phrases créoles selon la méthode employée avec succès par M. de Lépervanche ». Archives nationales F/1CIII/749, rapport du 21 décembre 1955. Voir encore le documentaire engagé de Yann Le Masson, « Sucre Amer » qui présente l'élection de Michel Debré en 1963.

54 J.O. Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 20 décembre 1983, p. 6807.

portée ». Phrase magnifique par son sens, si l'on songe à la symbolique qu'elle peut constituer aujourd'hui pour toute la communauté réunionnaise disséminée sur la planète, mais phrase terrible lorsqu'on sait à quoi fut associée cette Compagnie qui participa à une mondialisation économique écrasant les individus, esclaves ou petits colons, pour des objectifs guidés par l'intérêt d'une exploitation commerciale au profit de quelques-uns. Et pourtant cette phrase fait partie de l'histoire de la construction de l'identité réunionnaise. Dans *Marianne*, à la fois symbole de la République et figure du marronnage, Davy Sicard a d'ailleurs magnifiquement chanté ce double visage de notre histoire qu'il nous faut assumer et à partir duquel nous pouvons, sans peur, nous ouvrir au monde. En 1975, Guy Pignolet élabore un drapeau – *Lo Mavéli* – adopté en 2003 par l'association réunionnaise de vexilologie et que brandissent souvent aujourd'hui les sportifs, généralement lors de compétitions hors département. Il est aussi utilisé comme visuel par le Sakifo, festival de musique, devenu comme l'épreuve du Grand Raid un élément qui participe de l'identité locale. En 2010, la Monnaie de Paris l'ajoute sur une pièce de collection de 10 Euros. Le drapeau est ensuite officialisé en 2014 par la mairie de St-Denis qui l'intègre officiellement à côté du drapeau français et européen. La proposition du conseiller général de St-Louis (UDI), Cyrille Hamilcaro, en 2013, non sans arrière-pensée politique, de le faire adopter officiellement par les collectivités locales a cependant provoqué un tollé. Ce simple fait est symptomatique de la question identitaire dans l'île, alors que les régions métropolitaines, de surcroît dans une « Europe des régions », pavoisent leur singularité régionale sans que cela n'entraîne d'affrontements politiques. Il faut dire que les mémoires insulaires portent à travers les générations les polémiques liées à l'esclavage et aux « Années Debré ». Derrière les couleurs et les symboles il y a également un sens. Un drapeau, qu'il soit national ou régional, porte avec lui une histoire partagée d'idéaux, de revendications, de luttes, de souffrances ainsi qu'une volonté commune de vivre ensemble. Que signifie brandir un drapeau en ce début de XXI^e siècle ? Ce geste ne serait-il cantonné aujourd'hui qu'aux épreuves sportives et aux pays en guerre civile ? Est-ce finalement un geste aussi anodin que celui d'afficher le logo de sa région de cœur sur la plaque d'immatriculation de sa voiture ? Le geste, de simple expression d'un attachement à ce qui était appelé au XIX^e siècle la « petite patrie » peut-il devenir revendication politique ? Bien sûr, et alors ? serait-on tenté de dire. Ne vivons-nous pas en démocratie ?

La reconnaissance politique d'une identité insulaire avec la mise en œuvre de la régionalisation dans les années Mitterrand a été accompagnée par ailleurs d'une variation orthographique qui, pour anodine qu'elle puisse sembler, n'en manque pas moins d'intérêt. On constate en effet que **la** Réunion est devenue **La** Réunion avec une majuscule et d'aucuns ne manquent pas de s'offusquer aujourd'hui de l'absence de majuscule ou de trouver naturel l'utilisation de la majuscule, au motif qu'il en aurait toujours été ainsi... Pourtant, si on se

reporte à l'original du décret de la Convention nationale du 19 mars 1793, on peut lire que « *le nom de l'île de Bourbon sera changé en celui de l'île de la Réunion*⁵⁵ ». C'est aussi la graphie « *la Réunion* » que l'on retrouve sur l'arrêté de l'Assemblée coloniale de l'île Bourbon entérinant cette décision le 20 février 1794⁵⁶. En fait, l'emploi du terme par les historiens contemporains est significatif du changement qui s'est opéré. Le géographe Defos du Rau qui a publié en 1960 une thèse de référence⁵⁷, ou André Scherer qui rédige en 1965 le premier *Que sais-je ?* sur l'île, parlent encore de « *la Réunion* ». Auguste Toussaint qui publie son *Histoire des îles Mascareignes* chez Berger-Levrault en 1972 écrit « *la Réunion* ». En tous les cas, les éditeurs choisissent la minuscule... La société des professeurs d'histoire et de géographie régionale de la Réunion qui publie son premier *Recueil de textes d'histoire locale* en 1971 utilise également, sous une forme dactylographiée, le *la* minuscule. Il semble bien que la thèse magistrale de Claude Wanquet sur la Révolution française dans l'île⁵⁸, publiée au début des années 1980, marque un tournant. Partant tout d'abord du fait que l'orthographe n'est pas encore fixée au XVIII^e siècle, il relève que certains documents de l'époque révolutionnaire usent de la majuscule. Mais il y a aussi, selon ce spécialiste d'histoire moderne, le sens du mot : contrairement à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, le choix du nouveau nom de Bourbon renvoie à un symbole révolutionnaire et non à un nom propre. Les députés choisissent de faire référence à *La Réunion* au même titre qu'ils parlent de *La Concorde*. C'est *La Réunion* des vrais patriotes français autour de la Révolution qui est célébrée. Claude Wanquet fixe également son choix de la majuscule sur le fait que les archivistes qui ont réalisé les inventaires, en particulier Yves Perotin, ont utilisé dans leurs registres le *La* majuscule. La mutation s'opère ensuite peu à peu, avec des variations parfois étonnantes : dans l'ouvrage de l'historien Prosper Eve, *Ile à Peur*, publié en 1992, on trouve « *La Réunion* » dans le texte, mais « *la Réunion* » en première et quatrième de couverture⁵⁹. Nos propres publications au début des années 2000 ont été corrigées d'un *la* au niveau des revues scientifiques nationales ou d'un *La* au niveau de l'université insulaire... Aujourd'hui, toutes les publications de l'université de La Réunion en histoire utilisent en tous les cas le *La* majuscule.

Le passage à la majuscule n'a pas été imposé par les revendications autonomistes

55 On peut en voir la reproduction dans VAXELAIRE, Daniel, *Le Grand livre de l'Histoire de La Réunion*, La Réunion, Orphie, 1999, t.1, p. 228.

56 Archives départementales de la Réunion, L 16. On peut en voir la reproduction dans *Histoire de La Réunion. Anthologie de documents d'archives à caractère patrimonial*, ADR, 2000. Notons que les fiches pédagogiques parlent de La Réunion, malgré la graphie originale *la Réunion* qui est reproduite.

57 DEFOS DU RAU Jean, *L'île de la Réunion*. Bordeaux, Institut de géographie, faculté des lettres et des sciences humaines, 1960.

58 WANQUET Claude, *Histoire d'une Révolution. La Réunion 1789-1803*, Marseille, Jeanne Laffitte, 1980-1984, (3 vol.)

59 EVE Prosper, *Ile à peur. La peur redoutée ou récupérée à la Réunion des origines à nos jours*, Saint-André, Océan Editions, 1992.

du PCR. Le parti a cependant opté pour la majuscule depuis le renforcement de la régionalisation politique. Dans l'ouvrage *Réunion 1969. Une colonie française*, paru chez Maspéro on lit bien « *la Réunion* », de même que dans *Combats pour l'autonomie* de Michel Robert, paru chez L'Harmattan en 1976. Le bi-mensuel *Témoignage Chrétien de la Réunion* écrit aussi « *la Réunion* ». Dans le programme dactylographié du PCR pour la présidentielle de 1981, intitulé « L'autonomie. Comment y parvenir ? Son contenu » on lit encore et toujours « *la Réunion* »... C'est très précisément le 23 septembre 1987, à l'occasion d'une interview de Michel Carayol nommé nouveau président de l'université locale, que le journal communiste *Témoignages* utilise *La Réunion* majuscule. Après quelques variations le 24 septembre, la graphie se fixe définitivement au *La* dans le numéro du lendemain. Lucien Biedinger explique, dans *Témoignages* du 12 octobre 2006, que c'est Pierre Vergès qui a imposé ce choix lors d'une conférence de rédaction du journal communiste : « *Lé zami, dorénavan apartir, nou va ékri le non de La Réunion èk in gran 'L'é non pli èk inn ti 'l', parske nout péi i apèl 'La Réunion'é pa 'Réunion [...]. Nou rèss La Réunion, nou sava La Réunion mé nou sava pa an Réunion* ». Les deux grands quotidiens de l'île – *Le Quotidien de la Réunion* et le *Journal de l'île* – usaient encore majoritairement en 2007 de *la Réunion*, malgré des variations en fonction des articles. Dix ans plus tard, les deux quotidiens usent de la majuscule.

Pour ce qui est du camp « national », dirigé pendant un quart de siècle par Michel Debré, c'est aussi le *la* qui est de rigueur à l'époque, mais on note quelques variations. Dans l'appel dactylographié à Michel Debré signé par tous les journaux de l'île (sauf *Témoignages*...), le 8 mars 1963, on lit « *la Réunion* ». Inversement, les lettres envoyées par Michel Debré lorsqu'il prépare cette candidature sont dactylographiées « *La Réunion* », avant de redevenir « *la Réunion* » par la suite. Dans les notes manuscrites qu'il rédige lors de sa première campagne, Michel Debré utilise en fait l'abréviation « *LR* », mais écrit également « *la Réunion* »... De même certaines notes préfectorales dactylographiées de ces années 1960-1970 usent parfois du « *La* », même si le « *la* » domine. Tous les ouvrages de l'ancien Premier ministre sur l'île publiés localement indiquent également « *la Réunion* ». Néanmoins, le discours qu'il a prononcé le 1^{er} octobre 1972 pour l'inauguration de l'Ecole militaire préparatoire du Tampon est dactylographié par les services du ministère de la Défense nationale « *La Réunion* ». Si actuellement tous les papiers à en-tête du conseil général et du conseil régional utilisent le « *La* » majuscule, on pourra remarquer que les courriers à en-tête du conseil général en 1987 portaient encore le « *la* » minuscule... Le grand lettré que fut Jacques Lougnon a, pour sa part, toujours utilisé « *la Réunion* » dans ses innombrables chroniques publiées. Que nous dit sur le sujet le « bon vieux » *Grevisse* qui reste la référence des usages dans la langue française ? « *Devant les noms féminins de petites îles lointaines, on emploie 'à la' : à la Réunion, à la Martinique* » était-il noté dans l'édition de

1975, tandis qu'on y rappelait encore en 1993 : « *L'article fait partie du nom dans les noms de localité comme Le Havre, La Haye, La Rochelle, Les Andelys [...] Il ne fait pas partie du nom pour les cours d'eau, les montagnes, les îles*⁶⁰ ». Il n'en reste pas moins que **La** Réunion est consacré depuis les années 1990 dans les milieux « officiels ». Cette utilisation n'a rien d'impie car le propre d'une langue est d'évoluer, mais il reste que cela témoigne sans conteste du renforcement du sentiment identitaire. La Constitution de 2003, avec en particulier son article 73 alinéa 5 – dit « amendement Virapoullé⁶¹ » – a en tous les cas officialisé **La** Réunion. Il n'en reste pas moins que les élèves du secondaire écrivent encore systématiquement **la** Réunion...

Par ailleurs, la préférence du terme « *Réunionnais* » en lieu et place de « *Créole* », dans le sondage effectué par *Le Quotidien* en 2000, traduit peut-être aussi la montée en puissance de la reconnaissance de l'autonomie de gestion de l'espace insulaire. Il ne faut pas oublier par exemple que les Indiens malbars, même nés dans l'île, étaient encore appelés au milieu du XX^e siècle « *contre-nation* » par opposition aux Créoles, terme désignant tous ceux, Blancs ou Noirs, nés dans l'île. Les cérémonies religieuses de cette communauté étaient alors perçues comme totalement étrangères au monde créole. Aujourd'hui, cette composante indienne est présentée comme une partie indissociable de l'ensemble multiculturel que constitue La Réunion. Ainsi, dans la sphère politique – au sens de représentation publique au sein de l'ensemble national – il semble que l'on emploie plus aisément le terme de « *Réunionnais* ». Le terme de « *Bourbonnais* » utilisé parfois encore par les plus vieilles générations est pour sa part voué à disparaître complètement. Se définir comme Réunionnais est sans doute aussi une manière de poser sa singularité vis-à-vis de l'ensemble de ce que les Français de l'Hexagone perçoivent comme « le monde créole », en particulier vis-à-vis des Antillais. Quoi qu'il en soit, voici la définition qu'en donnait le CCEE en 1985 (considérant alors que le budget régional n'était pas assez sous-tendu par une politique culturelle) et qu'il estime toujours valable 30 ans plus tard :

« La Réunion est un pays multiculturel et multiracial où cohabitent :
- une culture locale « créole » au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire un produit historique, la résultante des apports culturels propres aux différents groupes ethnoculturels constitutifs de la population réunionnaise ;
- une culture française constituant la voie d'accès à une culture plus universelle ;
- des pratiques culturelles liées aux grandes civilisations ancestrales (Inde, Chine, Afrique...) qui ont réussi à, ou qui tentent d'être à l'abri de toute forme de déperdition.

60 GREVISSE Maurice, *Le bon usage*, Paris, Duculot, 1993, 100-b.

61 Cet amendement défendu par Jean-Paul Virapoullé vise à exclure La Réunion du champ d'application de l'article 73 qui permet aux collectivités de fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever de la loi.

Ces trois aires culturelles ont chacune leur langue, leur mode de pensée, leurs attributs : elles constituent 'La Culture Réunionnaise'⁶² ».

Le CCEE rappelle par ailleurs, dans son bilan de 30 ans d'activité, l'importance de la décentralisation intervenue en 1982 et indique que le préambule du rapport des premières Assises de la culture notait : « la volonté politique actuelle de se défaire en matière de culture de l'ethnocentrisme qui était de rigueur avant le 10 mai [1981] mérite d'être saluée. La notion de peuple, voire de peuples, réunionnais ne fait pas encore l'unanimité et mériterait d'être approfondie⁶³ ». Cette notion a, pour le moment, été plutôt évacuée du débat politique mais également historique⁶⁴, la réflexion étant davantage portée par le monde artistique et culturel qui peut aujourd'hui exprimer, de manière plus décomplexée, sa vision de la société réunionnaise, composante d'un monde moderne façonné, ou d'un monde traditionnel déconstruit, par la mondialisation économique.

Conclusion : Et demain ?

Porter un regard historique sur les 70 ans de départementalisation à La Réunion, c'est finalement réfléchir au destin d'une communauté humaine singulière. Qui sont à l'origine les habitants de La Réunion ? Des exilés, des aventuriers, des hommes fuyant les contraintes de la société d'Ancien Régime en France, des femmes mises au ban de la société, de jeunes filles mariées dès leur puberté, des forbans repentis, des esclaves déportés, des travailleurs poussés par la misère ou par la guerre à quitter leurs pays. Un équilibre et une dynamique sont nés de la violence de cet amalgame dans un cadre colonial et esclavagiste, puis postcolonial à travers la départementalisation, pour donner une société originale, peut-être unique au monde, à la fois une et multiple. Le calendrier insulaire est marqué aujourd'hui de fêtes et célébrations soulignant la singularité de chacune des communautés qui constitue notre société. Le danger n'est-il pas alors de mettre en valeur ce qui nous différencie et d'oublier ce qui fait notre unité ? Comment permettre l'expression de la richesse liée à la diversité dans le cadre d'une unité garantissant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ? C'est là tout le défi que doit relever la société réunionnaise qui, jusqu'à aujourd'hui, a renouvelé démocratiquement sa volonté d'appartenance à la nation française dans le cadre juridique proposé par la République au sein de l'Union Européenne. Mais tout comme la V^e République n'est en rien un cadre

62 CCEE, *30 ans du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de La Réunion. 1984-2014. Histoire d'un conseil consultatif ultramarin*, CCEE-Graphica, 2015, p.29.

63 DRAC de La Réunion, *Rapport de synthèse, Assises de la culture mars-avril 1982*, document ronéoté, avril 1982. Cité dans CCEE, *30 ans du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement*, op. cit., p.15.

64 Le débat est toujours présent et est loin de faire l'unanimité de par les enjeux qu'il soulève. Ainsi Brigitte Croisier, proche de Paul Vergès, dénonçait le fait que, le 4 février 2013, un comité d'une quarantaine de personnes avait été créé sous l'impulsion de Sudel Fuma pour fêter le 350^e anniversaire du **peuple** réunionnais et que le colloque organisé le 30 mai suivant célébrait finalement l'anniversaire du **peuplement**. Elle dénonçait également le fait que ce colloque universitaire laissait à l'écart « le savoir populaire ». <http://www.inforeunion.net>

figé dans l'évolution politique future de la France, le choix des Réunionnais de gérer leurs affaires dans un cadre plus ou moins autonome, voire indépendant n'a rien non plus de fixé pour l'éternité. Ce dernier résultera d'un ensemble de contextes locaux, nationaux et internationaux et n'aura rien de contestable tant qu'il respectera le principe démocratique de la souveraineté populaire.

Le politique, pour justifier ses choix, recourt singulièrement en France, en particulier depuis les années 1980, à l'usage des mémoires. Il ne peut d'ailleurs y avoir de vie sociale sans mémoires qu'elles soient individuelles ou collectives, privées ou officielles, mais la réconciliation des communautés nationales qui ont toutes été déchirées par des conflits fratricides ou par des guerres nécessite un recours à l'analyse de l'histoire. L'histoire de La Réunion, département français, a connu des périodes aussi rudes à traverser que ne le sont les sentiers que parcourent les coureurs du Grand Raid, course qui semble être devenue un des éléments incontournables de l'identité réunionnaise contemporaine au même titre que d'autres événements liés à l'histoire politique, économique ou sociale. Cette histoire témoigne des relations entre l'île et sa « métropole », mais aussi des équilibres ou des tensions qui caractérisent la société réunionnaise elle-même à un moment donné. Nul doute qu'elle ne doive être réinterrogée à l'aune des problématiques d'aujourd'hui et de demain, car l'histoire est d'un temps et d'un lieu. Mais l'histoire n'est pas la mémoire. L'histoire cherche en effet à démêler l'écheveau des mémoires, à dépassionner; elle donne des clés de lecture mais elle ne rend pas la justice que réclament souvent les démarches mémorielles. Les Grecs avaient déjà formalisé dans l'Antiquité les liens de filiation et les différences entre ces deux concepts en expliquant que Clio, Muse de l'histoire, était une des filles de Mnémosyne, déesse de la mémoire, qui passe pour avoir inventé les mots et le langage et donc facilité la compréhension et l'entente au sein des sociétés humaines. L'enfant de Mnémosyne consacrait ainsi une nouvelle étape de la construction de la pensée, constituant un nouvel art de la pensée. Dans sa leçon inaugurale au Collège de France Patrick Boucheron formule l'importance de l'histoire aujourd'hui, en prolongeant ainsi la réflexion antique : « Nous avons besoin d'histoire car il nous faut du repos. Une halte pour reposer la conscience [...]. Sauver le passé, sauver le temps de la frénésie du présent. [...] Il faut sans se lasser et sans faiblir opposer une fin de non-recevoir à tous ceux qui attendent des historiens qu'ils les rassurent sur leurs certitudes, cultivant sagement le petit lopin des continuités⁶⁵ ». Et c'est dans cet esprit qu'il conviendrait d'écrire une nouvelle histoire de la départementalisation.

Gilles GAUVIN

65 BOUCHERON Patrick, *Ce que peut l'histoire. Leçons inaugurales du Collège de France*, Fayard, 2016, p.69-70.

LA MUSIQUE RÉUNIONNAISE A TRAVERS LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE

(Résumé de conférence accompagnée de chansons créoles
interprétées par l'auteur)

par Arno BAZIN

Alors que nos jours la musique se consomme virtuellement, cela fait plus d'un siècle qu'on la retrouve sur des formats plus conventionnels, disques, cassettes puis CD.

A la Réunion, les premiers enregistrements de disques eurent lieu en 1931. Un technicien de Odéon vint à La Réunion pour enregistrer les « tubes » de l'époque. C'est la grande époque de Georges Fourcade qui nous a laissé de nombreux enregistrements sur disques en bakélite.

Il faut ensuite attendre le milieu des années 50 pour assister à une reprise de la production sous le Label Festival. Des artistes célèbres tels que Benoite Boulard ou encore Maxime Laope et l'orchestre Loulou Pitou font les succès du moment. Les musiques s'écoutent alors sur des disques 78 tours.

Les années 60, vont être marquées par l'arrivée du disque vinyle. Plus souple et plus résistant il va permettre, en particulier, de proposer plusieurs titres sur la même face. Ce sont les disques 25 cm au départ qui remplissent cette fonction. On retrouve entre autres artistes sous ce format le Trio Jokary ou encore les Quadrilles interprétés par Loulou Pitou. C'est aussi à ce moment que vont arriver sur le marché plusieurs labels discographiques tel que Dindar, puis par la suite Issa, Jackman, Disques Royal ou encore Piros...

Au cours des années la production n'a fait qu'aller grandissant, laissant toutefois un peu de place à l'autoproduction. Une part aujourd'hui devenue prépondérante : plus de 400 CD sont produits chaque année à la Réunion très majoritairement en autoproduction. Pour les fêtes de Noël, un label local a même ressorti certaines de ses références en CD. Affaire à suivre !

Arno BAZIN

TROIS POÈMES

Claude MOY de LACROIX-MIGNARD

Noces au Volcan

Le réveil a sonné, il fait encore nuit noire
Le lit chaud et douillet me maintient prisonnière
Par la fenêtre j'aperçois les toits blancs et glacés.
L'île s'éveille étonnée, non ce n'est pas du sable !
Ce manteau de mariée en climat tropical !

La montagne majestueuse immaculée découpe
Ses pics, ses rocs en cristaux gelés,
Un cryptomeria timide tache d'un peu de vert sombre
L'épaisseur cotonneuse enfouie du paysage,
Nul bruit, nul souffle, hormis l'oiseau frileux sur le poteau.

Le bien nommé Piton des neiges pavoise
L'Alizé glacé, tourbillonnant a blanchi et givré
Les rochers acérés inaccessibles de son sommet
Et il dresse, vainqueur son épée narquoise
A la fournaise en face qui, à l'opposé s'échauffe.

La plaine des sables a troqué sa palette lunaire.
Elle s'étale, immense recouverte d'albâtre,
Comme un voile d'épousée de fleurs éparpillées.
Et Formica Léo, sage page accompagne
Tout paré lui aussi tel un prince glacière.

Sur le tard, fait son entrée le jour audacieux,
Roi Soleil ose un rayon timide dans l'air pur, transparent,
Mille gemmes scintillent sur les flancs volcaniques
Une lueur aurore allume le front neigeux
Un peu de chaleur réconforte l'habitant.

Mes gros souliers crissent dans le silence ouaté.
Le tec tec volète de buisson en buisson
Cherchant à réchauffer ses pauvres petites ailes,
Oiseau des îles ignorant du froid, désespéré,
De ne plus rien voir de son monde habituel !

En bas, frangée de blanc, Océane se prélassé
Sachant attendre son heure tranquillement !
Sereine, elle sait la belle, que ce faste vêtement,
Bientôt lui reviendra en ruisseaux, en cascades
Barbouillant toute la Réunion de blanc.

Claude Moy de Lacroix-Mignard 9 octobre 2006

Douce est ma Maison !

Nuit fraîche, sous les hauts plafonds de la chambre,
Mon rêve vogue et danse poussé par l'Alizé
Et les rideaux se gonflent, et la moustiquaire tangué
La pleine lune illumine le grand ciel étoilé !

L'odeur des sagous enivre dans la touffeur du soir.
Le bois d'fer centenaire tressaille. Sur le balcon,
Aux balustres ouvragés, longue et continue dans le noir,
Roule et enfle la rumeur lancinante du lagon.

Mes pieds nus foulent le plancher ciré, je sens la maison vibrer.
Sous les cloisons vermoulues, l'âme des ancêtres chuchote et rit,
Et leur pas fait grincer le natte du splendide escalier.
Malicieux, peuplant le noir, les esprits terrifient.

Les margouillats chassent à la lueur du fanal,
Brisant le silence à chaque battement d'aile,
Lançant dans leur assaut, un cri rauque, animal
Et je frissonne, terrorisée, tous les sens en éveil.

Le grand crucifix de nacre luit au mur,
Maman l'a affirmé, Jésus est là qui veille.
Les anges gardiens protègent les enfants qui sommeillent;
Alors, la paix de Dieu envahit les cœurs purs.

Maison créole pleine de tendresse, si fraîche, si douce,
Remplie de rires et de secrets, jardin d'amour et de frimousses !
L'enfance, les souvenirs t'emplissent de bonheur, de mystère,
Toujours je t'aimerai, jolie maison de mon grand-père !

Une nuit, hélas, dans un brasier d'enfer, tu t'évanouis en étincelles !

Claude Moy de Lacroix-Mignard Septembre 2005

Café Bourbon

Les cymes des caféiers embaument dans la nuit des tropiques,
Caloupilé, Ravinsaro, Girofle et citronnelle, dégagent mêlées, leurs senteurs
Le jardin créole nous enivre et ses vapeurs apaisantes, narcotiques
Nous plongeant pour des heures dans la paix du dormeur.

Le soleil de décembre fait rougir le verger
De cerises écarlates cachées dans le vert sombre.
Les Béliers jaunes repus chantent dans la pénombre,
Remerciant Dieu de ce festin gracieux.

Dos courbé, d'arabica moka, les femmes emplissent leurs paniers
Puis, d'un geste lent répandent, les grains longs et pointus.
Sur l'argamasse accueillante et brûlante
Le nectar se concentre sous le soleil ardent.

Après avoir séché il faut décortiquer,
Les pileuses en cadence, gonflent leurs pectoraux
Séparent de la parche graines jumelles, caracolis
Le roi du jour encore terminera la tâche de ses rayons généreux.

Tenant d'une main ferme le lourd poêlon chauffé à blanc,
Nénenne Augusta, tourne et retourne les jolies perles noires,
La grande spatule de bois fait un joli raffut
Dégageant dans l'air pur un parfum entêtant !

Le moulin à café va finir la besogne,
Réduisant les baies noires en une mouture fine
L'eau brûlante de la grègue doucement exhalera
Du jus sombre les vertus excitantes, digestives.

A p'tites gorgées pour pas brûler,
Dans un p'tite tasse et bien sucré,
Toute la journée, il est tout prêt,
Not'ti café pour remonter !

Claude Moy de Lacroix-Mignard Septembre 2006

LES ACADÉMICIENS ONT PUBLIÉ EN 2016

par Michel THOUILLOT

**Éric BOULOGNE, Mario SERVIABLE, *Roland Garros au Panthéon, 2018*
ARS Terres Créoles, 2016, 112 p.**

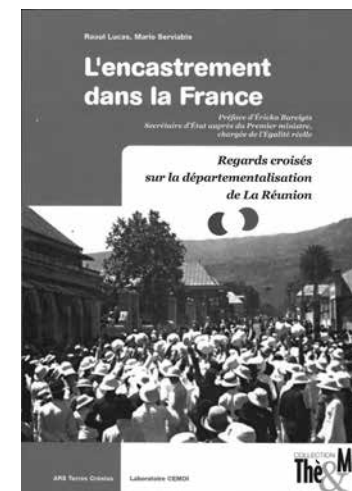
Avant-propos de Daniel Vaxelaire. Avant-propos d'Alain-Marcel Vauthier, président de l'Académie de l'île de la Réunion, dont Roland Garros fut l'un des membres correspondants.



Faire entrer Roland Garros au Panthéon? Quelle gageure! Projet insensé! Et pourtant... D'abord un constat surprenant: il n'y a pas, au Panthéon, de combattant de la Grande Guerre de 1914-1918. L'ARS *Terres Créoles* propose l'entrée au Panthéon de l'un d'eux, le célèbre aviateur tombé au champ d'honneur le 5 octobre 1918. Né le 6 octobre 1888 à Saint-Denis (La Réunion), Roland Garros obtient son brevet de pilote (N° 147) le 19 juillet 1910. Sa vie sera désormais consacrée à l'aviation. De meetings en circuits aériens, il se distingue en France, aux États-Unis, en Amérique du Sud, à Cuba, et en Europe. Le 23 septembre 1913, il réalise l'exploit de la traversée de la Méditerranée (Saint-Raphaël-Bizerte, la première traversée mondiale aérienne entre deux continents). Adulé du public, titulaire de plusieurs records d'altitude et de vitesse, Garros est déjà une gloire de l'aviation française. Dès le lendemain de la déclaration de guerre, non astreint aux obligations militaires, il s'engage comme volontaire. Il veut se battre et être utile à la France. Grâce à la mise au point d'un

dispositif de tir au travers du champ de l'hélice, il remporte, en avril 1915, trois victoires. Seul aux commandes de son monoplace, il s'inscrit alors comme le premier pilote de chasse. Obligé d'atterrir derrière les lignes ennemies, il est fait prisonnier. Après 34 mois de captivité et une évasion réussie, Garros souhaite reprendre le combat. Déterminé, tenace, il réapprendra à voler sur les nouveaux avions devenus modernes, plus puissants. Le 5 octobre, aux commandes de son *Spad XIII*, Garros trouve la mort, la veille de ses 30 ans. C'est la fin d'un destin exemplaire, hors du commun... Il était officier de la Légion d'honneur. Cet ouvrage est un ardent plaidoyer en faveur de l'admission de Roland au Panthéon, en 2018.

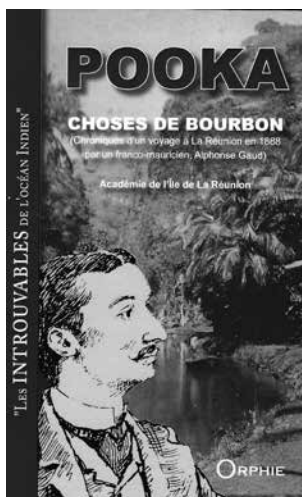
**RAOUL LUCAS, MARIO SERVIABLE, *L'encastrement dans la France*
ARS Terres Créoles, 2016, 112 p.**



La transformation de la « Vieille colonie » de La Réunion en département français par la loi du 19 mars 1946, est l'objet de regards croisés, 70 ans plus tard. Par des acteurs de proximité d'abord, par les héritiers ensuite. Les premiers sont des acteurs de cette transformation ou proches dans le temps du phénomène. Acteur de cette transformation, le Docteur Adrien Baret, Conseiller de la République, qui a disparu de la mémoire sociale et politique de notre île, et qui a pourtant fait des problèmes sociaux de La Réunion la préoccupation centrale de son mandat de parlementaire communiste. Proche du phénomène, l'inspecteur général Jean Finance qui pose le premier diagnostic social du nouveau département en 1948. Chez les seconds, le regard le plus pertinent est celui d'Éric Boyer,

Président du Conseil général en 1991, l'année du 45^e anniversaire. Il aborde les problématiques de l'essentiel : l'identité, la construction commune de l'avenir et le sens de l'action politique ; il dit sa foi dans l'Homme réunionnais. Le temps passant a installé les petits-enfants de 1946 aux affaires ; Érika Bareigts, ministre de la République, aborde la question posée par Césaire sur « l'égalité réelle ». Ce travail est une recherche dans le champ des sciences sociales. Son objectif est de constituer un espace d'échange avec la gouvernance politique, et son ambition de créer, selon les termes de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale « *une culture partagée entre chercheurs et décideurs publics* ».

**POOKA (Alphonse Gaud), *Choses de Bourbon*
Académie de l'Île de La Réunion, Éditions Orphie 2016, 226 p.**



Les récits de voyages à La Réunion ou à Bourbon depuis au moins trois siècles abondent mais ils sont le plus souvent le fait d'Européens de passage pour qui le monde est un terrain d'aventures et de découvertes qu'ils observent avec des yeux peu préparés aux réalités des latitudes tropicales, pour n'en retenir trop souvent que la superficialité. Ce n'est pas le cas de POOKA, un Franco-Mauricien, qui ne manque pas d'établir de constants parallèles entre ce qu'il voit à La Réunion et ce qui se fait à Maurice. Et pour lui, La Réunion s'en tire souvent à son avantage.

Pooka ne se contente pas de jouer les touristes, il veut découvrir l'« *île-sœur* » dans les secrets de son âme. En journaliste avisé, il rencontre l'élite intellectuelle du pays, va à la rencontre des badauds sur le pont du Barachois, visite féculerie,

rhumerie et ateliers d'artisans, découvre les bienfaits des nouvelles techniques agricoles dont bénéficie la culture de la canne à sucre et, bien entendu, parcourt les routes et chemins de l'île, de Sainte-Suzanne à Saint-Pierre, à la découverte de ses beautés intérieures.

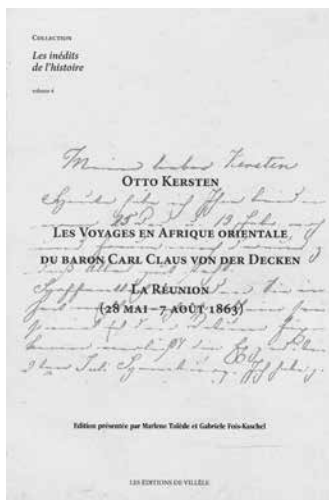
Esprit curieux et cultivé, amoureux de poésie, fin connaisseur des écrivains réunionnais, doté d'une vive sensibilité et maniant avec bonheur une plume parfois gouailleuse mais toujours alerte et précise, Pooka nous laisse de La Réunion de cette fin du dix-neuvième siècle, un témoignage précieux qui éclaire cette page de l'histoire de l'île encore peu défrichée par les historiens contemporains.

Avec ce livre, « *Choses de Bourbon* », dont ne subsiste aujourd'hui que de rares exemplaires d'époque, l'Académie de l'Île de La Réunion renoue avec son activité d'édition et de diffusion de la culture réunionnaise.

LES ACADÉMICIENS ONT LU

par Michel THOUILLOT

**OTTO KERSTEN, *Les Voyages en Afrique orientale du baron Carl Claus Von der DECKEN, La Réunion (28 mai - 7 août 1863)*,
Les Éditions de Villèle, 2016, 112 p.**

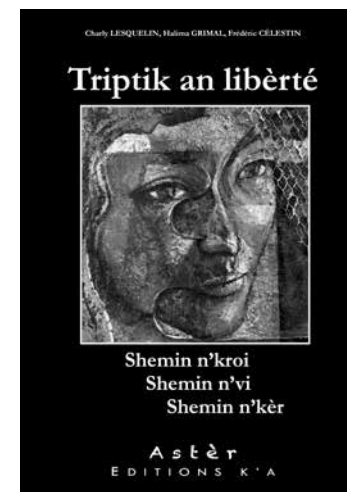


Marlène Tolède et Gabriele Fois-Kaschel se sont fait une spécialité de redécouvrir les écrits d'explorateurs et de voyageurs allemands passés par notre île, de les traduire et de les publier pour notre plus grand bonheur.

Après le roman désormais bien connu de Gustave Oelsner-Monmerqué *Noirs et Blancs - Esquisses de Bourbon*, traduit et publié pour la première fois en français en 2014, elles récidivent et nous proposent le récit du voyage à La Réunion du baron Carl Claus Von der DECKEN, un scientifique de renom, par son jeune accompagnateur Otto Kersten, docteur en Sciences naturelles. Tous deux ont connu un début de gloire en tentant l'année précédente l'ascension du Kilimandjaro. Sur la route de Madagascar, ils font escale à La Réunion où ils apprennent l'assassinat du roi Radama II. Leur projet tombe à l'eau. Ils se retrouvent bloqués à La Réunion pour deux mois et demi qu'ils vont mettre à profit pour explorer l'île - Salazie, Piton des Neiges, Cilaos, volcan - sans réel espoir d'y faire des découvertes majeures, précédés qu'ils furent par de grands naturalistes tels que Bory de Saint-Vincent, l'entomologiste Charles Coquerel, Pierre Poivre et surtout Louis Maillard que Kersten cite abondamment.

La colonie connaît alors son apogée économique. Par la valeur de ses institutions, la qualité de ses infrastructures, le niveau de son développement culturel, elle n'a rien à envier à la plupart des grandes cités européennes. Pourtant les signes avant-coureurs de la crise sont bien présents. Avec une pertinence et une acuité qui forcent l'admiration Otto Kersten s'inquiète des dommages irréremédiables causés à la nature, des conséquences de la monoculture intensive de la canne à sucre, des déséquilibres sociaux que l'abolition n'a pas résolus et se montre dubitatif sur l'avenir d'une colonie qui n'a finalement pour elle que sa beauté.

**Charly LESQUELIN, Halima GRIMAL, Frédéric CÉLESTIN,
Triptik en liberté
éd. K'A, 2016, 96 p.**



« Triptik an liberté » est un livre passionné, passionnant et rare, à la croisée des arts et des cultures.

D'abord parce qu'il réunit 40 portraits réalisés par Charly Lesquelin, qui jalonnent les multiples recherches picturales émaillant sa longue et remarquable carrière. Cette galerie taille dans le vif de la société réunionnaise autant de facettes de son âme, qui brillent de leurs mystères suspendus et de leurs beautés intérieures. Elle constitue un kaléidoscope vertigineux de ses angoisses héritées de l'Histoire et de ses espoirs d'aujourd'hui aux prises avec les incertitudes de lendemains qui ne chantent guère.

Ensuite parce que ces portraits, qui nous fixent et nous scrutent sans concession aucune, ont inspiré deux poètes : ces derniers livrent les résonances secrètes et

intimes que les tableaux ont fait naître en eux au cœur même de l'atelier. Frédéric Célestin, Réunionnais s'exprimant dans sa langue maternelle, y trouve un cri politique de souffrance et de révolte, un appétit de liberté qui ne peut trouver son exutoire que dans l'amour et le partage. Halima Grimal désenchaîne la parole longtemps confisquée d'insulaires anonymes dans une langue française belle et directe, transformée par la proximité du créole.

TABLE DES MATIERES

- Statuts de l'Académie de l'Île de La Réunion.....	p. 3
- Le mot du président.....	p. 5
- Les fauteuils académiques depuis 1913.....	p. 7
- Liste des académiciens arrêtée au 31 décembre 2016.....	p. 10
- Compte-rendu de l'assemblée plénière du 8 mars 2016.....	p. 14
- Compte-rendu de l'assemblée plénière du 8 octobre 2016	p. 22
- Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 janvier 2017.....	p. 31
- « A la redécouverte de nos aînés académiciens : Emile CALLOT « par Raoul LUCAS.....	p. 42
- « Histoire de la protection sociale à La Réunion » par Jean-François HIBON de FROHEN.....	p. 44
- « Improbables « premiers » pas sur le haut de la Fournaise » par Christian GERMANAZ.....	p. 60
- « Organisation de la justice criminelle à Bourbon - La torture à St-Paul » de Gilles-François CRESTIEN	p. 92
- « Les <i>Poésies érotiques</i> ou la naissance d'un poète » par Catriona SETH	p. 97
- « Il y a deux cents ans, l'entrée de Bourbon dans l'école » par Raoul LUCAS.....	p. 108
- « Le Banquet offert à M. Alexandre Lavalley » par Eric BOULOGNE.....	p. 115
- « François Cudenet, peintre-photographe » par Claude MOY de LACROIX-MIGNARD.....	p. 129

- « La ligne Marseille-La Réunion, les Messageries Maritimes dans la Grande Guerre (1 ^{ère} partie) » par Eric BOULOGNE	p. 140
- « Histoire de la maison Rieul à St-Denis » par Alain-Marcel VAUTHIER	p. 156
- « Relations ecclésiales entre les îles de l'Océan Indien » par Mgr Gilbert AUBRY	p. 163
- « Culte des ancêtres et christianisme à Madagascar » par Bernard CHAMPION	p. 171
- « 70 ^e anniversaire de la départementalisation de La Réunion (1946-2016) » par Gilles GAUVIN	p. 177
- « La musique réunionnaise à travers la production discographique » (<i>résumé de conférence</i>) par Arno BAZIN	p. 195
- « Poésies » par Claude MIGNARD	p. 196
- « Les académiciens ont publié » par Michel THOUILLOT	p. 200
- « Les académiciens ont lu » par Michel THOUILLOT	p. 204